



**Thèse présentée par
KOKO DJEÏ Parfait**

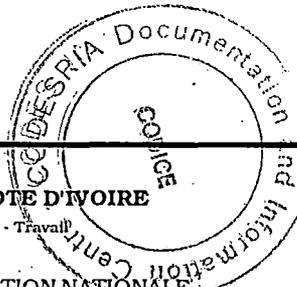
**UNIVERSITE NATIONALE
DE CÔTE D'IVOIRE
FACULTE DES SCIENCES
Economique**

**La contribution des groupements à
vocation coopérative (G.V.C.) au
développement rural en Côte d'Ivoire de
1969 à 1987**

**17 novembre
1990**



26 JUIN 1991



17.03.02
KOK
2608

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA CULTURE



Année 1989-1990

Programme de Petites Subventions
ARRIVÉE
Enregistré sous le no. 0795
date 07 FEV 1991

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

THÈSE

Présentée en vue de l'obtention du

Doctorat 3^{ème} cycle en Sciences Économiques
(Économie de Développement et Organisation Coopérative)

par

KOKO DJEÏ Parfait

**la Contribution des Groupements
à Vocation Coopérative (G.V.C.)
au Développement rural
en Côte d'Ivoire de 1969 à 1987**

soutenue publiquement le 17 novembre 1990

Composition du jury

Président : Docteur Bakayoko Adama, *Maître de Conférences Agrégé*
Doyen de la Faculté des Sciences économiques

Suffragants : Docteur Koulibaly Mamadou, *Maître de Conférences Agrégé*
Docteur Gruel Constantin, *Professeur Titulaire d'Université*
Docteur Jean-Baptiste Amethier, *P.D.G. de la SAPH*
Monsieur Kibora Ada Souleymane
Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI-BRAO)

A LA MEMOIRE DE MON PERE

PEYLE KOKO*

(DECEDE EN 1988 AU MOMENT MEME OU JE RENTRAIS
D'ABOISSO APRES Y AVOIR EFFECTUE LES PREMIERES
ENQUETES DE CETTE ETUDE).

-
- * - : Ex - Chef du village de BENKRO (OUME)
- Membre-fondateur du G.V.C. de BENKRO
- Médaille du Mérite Agricole.

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail est le résultat de la manifestation de plusieurs bonnes volontés auxquelles nous ne saurions témoigner toute notre infinie reconnaissance.

Nous voudrions d'abord exprimer nos sentiments de profonde gratitude aux institutions.

Au Council for the Development of Economic and Social Research in Africa (CODESRIA) qui a accepté de financer cette thèse, nous adressons nos sincères remerciements. Sans son concours, la réalisation de ce travail serait difficile voire impossible.

A la Faculté des Sciences Economiques (F.S.E.) de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire et aux différentes structures opérationnelles chargées de l'encadrement en milieu rural (DMC, SATMACI, BNDA, DATS, CIDT, etc...) nous témoignons également notre profonde gratitude pour avoir facilité notre accès aux différentes informations et documentations.

Nous tenons à remercier ensuite toutes les personnes physiques pour leur concours précieux à la réalisation de cette étude.

1. - CODESRIA B.P. 3304 DAKAR (SENEGAL)
Tél. : 23-02-11
FAX 24.12.89

Nos remerciements vont tout particulièrement à l'endroit du Dr. BAKAYOKO Adama (Directeur de cette thèse et Doyen de la Faculté des Sciences Economiques) pour n'avoir jamais tari de conseils et de remarques pour l'amélioration de cette esquisse finale et ceci en dépit de ses nombreuses occupations à la fois académiques et administratives.

Nos remerciements vont également au Dr. KOULIBALY Mamadou pour ses pertinentes observations portées au projet de recherches de l'étude et au Dr. J.B. AMETHIER pour toute son assistance à ce travail.

Il serait fastidieux de vouloir établir la liste de toutes ces bonnes volontés. Cependant, nous ne saurions laisser sous silence le soutien à la fois moral, financier que matériel dont nous avons bénéficié de la part des amis et parents.

Au nombre des amis que ABLE EDI Hilaire , DIOKO Zokou, LAGO DAH Paul, SORO Nagolo, HIEN Solo, DAGBIA Solou etc... soient infiniment remerciés.

Au niveau des parents Dr. KOKO Pélé , Adjo Valentine (ma femme), KOUAME YAO Pierre, BOTTY Bohué Mathias, KAKOUA Yoro Elyse etc... sont également à remercier très infiniment.

Ce travail est le fruit du soutien de toutes ces personnes. Cependant les imperfections de forme, de fond et de frappe qu'il pourrait comporter relèvent de notre seule responsabilité.

TABLE DES MATIERES

=====

P A G E S

REMERCIEMENTS	I à II
LISTE DES TABLEAUX	VIII à IX
LISTE DES SCHEMAS	IX

CHAPITRE

1. : INTRODUCTIF	1
1. : Choix du sujet et approche de définition	1
1.1.: Choix du sujet	1
1.2.: Approche de définition	4
2. : PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS.....	11
2.1. : Problèmes	11
2.2. : Objectifs	16
3. : REVUE DE LA LITTERATURE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	18
3.1. : Revue de la littérature	18
3.2. : Méthodologie	23
3.2.1.:Approche théorique de la procédure	23
3.2.2.:Dimension empirique de la procédure	26
3.2.2.1.: Les enquêtes	26
3.2.2.2.: Echantillonnage	27
3.2.2.3.: Les enquêteurs	28
3.2.2.4.; Le support des enquêtes	28
3.3. : Plan de l'étude	28
4. : MODELE IVOIRIEN DE CROISSANCE ECONOMIQUE	31
4.1. : Approche de définition de la croissance économique	32
4.1.1.: Modèle ivoirien de croissance économique de 1950 à 1969	34
4.1.2.:Modèle ivoirien de croissance de 1969 à 1987.	40

5. : TYPOLOGIE DE G.V.C. EN COTE D'IVOIRE	47
5.1. : Les GVC dans le secteur de l'agriculture de rente et vivrière	47
5.1.1.: Les GVC Café-cacao	48
5.1.1.1.: Le cacao	58
5.1.1.2.: Le café	59
5.1.1.3.: Les Unions de GVC café-cacao	65
5.1.2. : Les GVC coton	70
5.1.2.1.: Les Unions de GVC dans la zone de savane ou de coton	81
5.2. : Agriculture vivrière et activités des GVC	85
5.2.1. : Les besoins de la Côte d'Ivoire en céréales locales	90
5.2.2. : Les besoins ivoiriens en productions de fécu- lents	93
5.2.3.: Activités coopératives en produits vivriers....	95
5.2.3.1.: Les principaux groupements informels de produits vivriers	96
5.2.3.2.: Les G.V.C. de la production vivrière	100
5.2.3.2.1.: Le projet Nord-Est	101
5.2.3.2.2.: Le projet agricole péri urbain de la com- mune de Daloa	105
5.2.3.2.3.: Le projet SODEPALM (devenu CIDV).....	109
5.3. : Déversification des activités de GVC	115
5.4. : Le GVC dans le domaine de la pêche et de l'élevage	123
5.4.1. : Les GVC de la pêche	125
5.4.1.1.: Les GVC de la pêche artisanale.....	125
5.4.1.2.: Les GVC de la pêche maritime	126
5.4.1.3.: Les GVC de la pêche en lagune	127
5.4.1.3.1: La pêche au filet tournant	127
5.4.1.3.2: La pêche à la nasse	128
5.4.1.4. : Les GVC de la pêche en aquaculture.....	128
5.4.2. : Les GVC de l'élevage	129
5.5. : Les prestations de services divers et l'acti- vité du GVC	134
5.5.1. : Les GVC dans le secteur de l'artisanat	134
5.5.2. : Les GVC dans le secteur de la forêt	138
5.6. : Le GVC dans l'épargne et le crédit ou CREP	142

6. : GVC ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE	158
6.1. : Le système de production du GVC et notion de surplus économique	170
6.3. : Le système de prestation de service du GVC et notion de surplus économique	186
6.3.1. : Les GVC de l'épargne et de crédit et notion de surplus économique	186
6.3.2. : Les GVC de distribution des produits vivriers et notion de surplus économiques	187
6.3.2.1. : La coopérative de distribution et de vente des produits vivriers d'Adjame-ROXI (CDVP à Abidjan).....	189
6.3.2.2. : La coopérative de production et de vente de produits vivriers d'Akanzakro (Bouaké)	192
7. : CARACTERISTIQUES ET PROBLEMES DE RESTRUCTURATION DE L'EPARGNE RURALE	194
7.1. : Problématique de l'épargne dans le processus du développement	197
7.2. : Caractéristiques de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire	203
7.3. : Approche dynamique et diversifiée de la mobilisa- sation de l'épargne	209
7.3.1. : Attitude traditionnelle et mobilisation de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire	211
7.3.2. : Possibilités et limites du système bancaire dans la mobilisation de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire	221
7.3.2.2. : Limites du système bancaire africain	224
7.3.3. : Rôle des C.E.C dans la nouvelle dynamique de mobilisation de l'épargne	229
7.3.3.1. : Les CREP dans la dynamique de la mobilisation de l'épargne rurale	229
7.3.3.2. : Nécessité d'une nouvelle approche de mobili- sation de l'épargne populaire en Côte d'Ivoire.	241
7.3.3.2.1. : Système des tontines et mobilisation de l'épar- gne populaire	243
7.3.3.2.2. : Système mutualiste et possibilités de mobilisation de l'épargne rurale	247

8. : MODELE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE	251
8.1. : Approche empirique du modèle ivoirien du dévelop- pement économique	252
8.2. : Théorie du "produit principal" et modèle de déve- loppement économique en Côte d'Ivoire	255
8.3. : Modèle de développement rural en Côte d'Ivoire.....	260
8.3.1. : Structure du milieu rural par le modèle FRAR.....	261
8.3.2. : G.V.C. et Financement FRAR	264
9. : GVC ET RATIONALITE ECONOMIQUE	266
9.1. : Problèmes de gestions du GVC en Côte d'Ivoire	266
9.1.1. : Historique et définition de la gestion	266
9.1.1.1.: Aperçu historique de la gestion	267
9.1.1.2.: Définition de la gestion	268
9.1.2. : Problèmes de gestion du GVC	276
9.1.2.1.: Problèmes organisationnels du GVC	276
9.1.2.1.2.: Problèmes généraux	277
9.1.2.1.2: Problèmes liés à la production	278
9.1.2.1.3. : Problèmes liés à la commercialisation	278
9.1.2.1.4.: Problèmes liés à la répartition.....	279
9.1.2.2. : Problèmes d'ordre financier du GVC	280
9.1.2.2.1. : Caractéristiques des ressources financières d'un GVC	280
9.1.2.2.1.1.: Ressources internes	281
9.1.2.2.1.2. : Ressources externes	281
9.1.2.2.2.1.2.: Problèmes liés à la mobilisation des ressources financières des GVC	284
9.1.3. : Modèle FAO de gestion des coopératives	287
9.1.3.1. : Objectifs du système GACOPEA	288
9.1.3.2.1. : Méthode du système GACOPEA	290
9.1.3.2.1. : Méthode de planification préconisée par le système GACOPEA	290
9.1.3.2.2. : Méthode de contrôle du système GACOPEA	293
9.1.3.2.2.1: Contrôle de la planification	293
9.1.3.2.2.2.: Contrôle budgétaire	294
9.1.3.2.2.3.: Contrôle des ratios financiers	195
9.1.3.2.2.3.1. : Les ratios de rentabilité	295
9.1.3.2.2.3.2.: Les ratios de liquidité	296
9.1.3.2.2.3.3.: Les ratios de solvabilité	296
9.1.3.2.3. : Méthode d'évaluation	297

10. : PARTICIPATION EFFICIENTE DU GVC AU DEVELOPPEMENT RURAL EN COTE D'IVOIRE	300
10.1. : GVC comme "Agent Economique de développement" du village	302
10.1.1. : Contenu de GVC comme "Agent Economique de développement"	303
10.1.2. : GVC comme "agent économique rationnel sur le marché	304
10.2. : Nouvelle approche d'investissements et rationalité économique du GVC	307
10.2.1. : Notion de rationalité appliquée au GVC	307
10.2.1.1. : Maîtrise du facteur humain dans la gestion d'un GVC rationnel	308
10.2.1.2. : Maîtrise du facteur financier dans la gestion rationnelle d'un GVC	310
10.2.2. : Nouvelles approches d'investissements réalisés par les GVC.....	311
10.2.2.1. : Maîtrise des problèmes environnementaux dans la gestion rationnelle du GVC	313
10.2.2.2. : Maîtrise des problèmes matériels dans la gestion rationnelle du GVC	315
11. : RESUME , PROPOSITIONS, CONCLUSION GENERALE	317
11.1. : RESUME	317
11.2. : PROPOSITIONS	325
11.3. : CONCLUSION	331
LISTE DES ABREVIATIONS	335
BIBLIOGRAPHIE.....	339
ANNEXES	346
0 :	
1 :	347
3 :	348
4. :	356

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	<u>P A G E S</u>
0 : Projection de taux de croissances moyen par an des secteurs économiques en Côte d'Ivoire	42
1 : Classification (en %) du café-cacao en différents grades et sous-grades en 1979-1980.....	57
2 : Classification des fèves de cacao	58
3 : Les types commerciaux de café	59
4 : Classification du café en grades	60
5 : Tonnage commercialisé et part % du secteur coopératif	61
6 : Résultats des Unions des G.V.C. café-cacao pour la campagne 1985-1987	69
7 : Récapitulatif des activités des GVC coton	74
8 : Récapitulation de la commercialisation coton graine par les GVC de la représentation D.M.C.....	79
9 : Localisation et activités des Unions de GVC dans dans la zone des savanes ou de coton	83
10 : Estimation des besoins en produits vivriers	88
11 : Taux de croissance sectoriels estimés des besoins du pays en céréales (%)	91
12 : Taux de croissance sectoriels estimés des féculents en Côte d'Ivoire (%)	93
13 : Localisation des principaux Groupements Informels féminins et leurs activités en milieu rural en 1989	97
14 : Activités du Groupement Informel de Madinani en 1989	99
15 : Récapitulatif de la commercialisation des vivriers par les GVC du Nord-Est en 1982-1983	103

16 : Typologie de G.V.C. du PADUGD	107
17 : Récapitulatif des résultats des GVC et GI dans le Sud de la Côte d'Ivoire	111
18 : Production et chiffres d'affaires concernant le riz paddy de 1979-1980 à 1982-1983	114
19 : Diversification des activités des GVC coton aux produits vivriers 1982-1983	
20 : Récapitulatif de la commercialisation coopérative des vivriers en 1982-1983	115
21 : Statistiques des GVC du petit élevage	131
22 : GVC et GI d'artisans et leur chiffres d'affaires.	136
23 : Livraison de cacao à l'exportateur et dépense transport	181
24 : Livraison de café à l'usine de Décorticaf et frais de transport	182
25 : Valeur de la quantité commercialisée de café-cacao	184
26 : Liste et activités de GVC féminins en Côte d'Ivoire	188
27 : Tonnage commercialisé et chiffre d'affaire réalisé par la CDPV au cours de la période 1983-1984 à 1985-1986	190
28 : Répartition géographique des revenus et du taux d'épargne en 1987	206
29 : Récapitulatif de l'évolution du mouvement CREP	231
30 : Décaissements de la CSSPPA au titre du BSIE	256

LISTE DES SCHEMAS

=====

1. - Schematisation générale des circuits café-cacao	52
2. - Commercialisation GVC et CIDT	78
3. - Les quatre dimensions à considérer dans le cadre de l'évaluation d'une coopérative	298

Handwritten notes:
... coopérative ... 99

CHAPITRE INTRODUCTIF

=====

Avec "La contribution des Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C.) au développement rural en Côte d'Ivoire de 1969 à 1987" comme sujet de thèse, on pourrait s'attendre à trois types d'interrogations :

- d'abord pourquoi un tel choix ?
- ensuite comment identifier la nature des problèmes et définir les objectifs de l'étude ?
- enfin quelle procédure (ou méthodologie) adopter ?⁽¹⁾

Nous tenterons de répondre à ces interrogations grâce aux hypothèses et instruments d'analyse économique.

1. : CHOIX DU SUJET ET APPROCHE DE DEFINITION

1.1. : CHOIX DU SUJET

Deux préoccupations majeures ont été à l'origine du choix de ce sujet.

D'une part, celle qui a consisté à la recherche d'un complément et d'un approfondissement de notre connaissance du monde rural à travers le mouvement coopératif. En effet, grâce au regroupement de milliers d'opérateurs économiques au sein

1 - : A l'exception de la première interrogation, les deux dernières relèvent d'une méthode universellement reconnue sous le label de "Logical Framework Approach" qui repose essentiellement sur l'analyse des problèmes, l'analyse du but à atteindre et de la présentation du projet.

des GVC, il peut paraître tentant, dans le cadre d'une étude économique, de procéder à une évaluation de l'efficacité économique d'un tel système d'organisation. Ce qui pourrait permettre d'entrevoir un tant soit peu les facteurs essentiels qui agissent sur le niveau de croissance et du développement économique dans le milieu rural d'un pays en développement comme la Côte d'Ivoire.

D'autre part, le souci a été de combler les insuffisances d'un travail antérieur ; puisque dans le cadre d'un mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.)⁽¹⁾, nous avons été amené à faire un constat : celui d'un manque d'efficacité économique des G.V.C étudiés⁽²⁾. A ce niveau, plusieurs contraintes d'ordre économique, monétaire, financier, socio-politique, technique et caetera (etc...) avaient fait l'objet d'un diagnostic.

Cependant, à défaut d'une analyse à la fois exhaustive et comparative portant sur un échantillon beaucoup plus significatif, nous n'avons pas pu être en mesure (dans le cadre du mémoire), de préconiser certaines approches de propositions relativement appropriées et susceptibles d'être applicables à plu-

1 - : *Ce mémoire consacré aux seuls groupements de commercialisation de café-cacao a été soutenu le 21 février 1987 en option Développement et Commerce International à la Faculté des Sciences Économiques (F.S.E) d'Abidjan. Il portait sur le thème suivant : "G.V.C. : Commercialisation des produits agricoles et développement rural. L'exemple dans le Département d'Oumé.*

2 - : *"C'est que l'on a constaté que les Groupements à Vocation Coopérative ne sont pas aussi performants qu'on le souhaite". Cf. Josette Barry (1989).*

sieurs cas de figure. Les contraintes majeures, à n'en pas douter, ont été constituées par le manque de moyens de financement des déplacements sur le terrain:

Dans la présente étude, l'échantillon est de 200 (deux cents) GVC⁽¹⁾. Confronté là aussi à l'insuffisance de financement, nous avons retenu l'hypothèse de l'homogénéité des structures de fonctionnement des GVC à l'intérieur d'un même Département (zone d'enquête). Ce qui nous a amené à estimer l'échantillon représentatif surtout que dans la population des GVC, on reconnaît avoir autant ou plus de Groupements Informels (G.I) que de véritables G.V.C. de par le caractère de leur gestion⁽²⁾.

Avant d'examiner le sujet dans son ensemble, nous allons d'abord procéder à une approche de définitions des termes essentiels qui le composent. Cependant nous n'en retiendrons que trois: celui de contribution du point de vue économique, ensuite celui de coopérative de façon générale, et enfin celui de GVC tel qu'il est vécu en Côte d'Ivoire (C.I).

-
- 1 - : Le Directeur de la Mutualité et de la Coopération (DMC) M. ASSANVO N'guetta (1985) a estimé à "près de 3500 GVC pour environ 4500 villages en Côte d'Ivoire".
- 2 - : Dans le Département d'Oumé, sur dix GVC, seulement un détenait les six documents comptables jugés nécessaires à la saisie des informations relatives à la gestion. Il s'agit du GVC de Sakahouo. Pour les documents, il y a : 1- le livre de caisse (recettes-dépenses), 2- le livre de banque (dépôt-retrait), 3- le livre de magasin (entrée-sortie de produits), 4- la pièce caisse-recettes, 5- la pièce caisse-dépenses et le carnet d'apports. En plus de ces documents, ce GVC détenait un registre des sociétaires bien à jour. Notons que de plus en plus des GVC tiennent des comptes d'exploitation et de bilan spécifique aux Groupements d'Agriculteurs bien que s'inspirant du plan comptable ivoirien. Voir terre et Progrès (T.P.) : le journal du planteur (63): 13-15.

Nous limiterons notre choix à ces trois mots parce que nous les considérons comme constituant les traits caractéristiques du sujet. En effet, par rapport aux autres termes qui sont régulièrement employés dans le langage économique; on a l'impression que le domaine de la coopérative échappait à l'analyse économique, au point que la sociologie et les autres sciences sociales s'en seraient approprié.

1.2. : APPROCHE DE DEFINITION

Ces définitions mettent davantage l'accent sur les aspects économiques des termes choisis.

a - Contribution

Historiquement, ce mot désigne l'impôt d'après Bernard et Colli (1984), parce qu'il "met mieux en valeur la solidarité de tous les citoyens devant les charges publiques"⁽¹⁾. Dans le cadre de cette étude, ce mot sera entendu comme le reflet d'une "collaboration à une oeuvre commune", à savoir le développement en milieu rural ivoirien. Cette définition est largement empruntée au dictionnaire Robert (1979) .

1 - : Le Dictionnaire indique que "l'Assemblée Constituante de 1791 avait proscrit le terme d'impôt, auquel elle préférerait celui de contribution.... En pratique, l'emploi de chacun de ces mots (impôt ou contribution) résulte de l'appellation retenue par le législateur pour qualifier l'impôt qu'il établit".

Dans cette oeuvre de développement, il s'agit donc d'examiner la part de contribution qui revient aux milliers d'opérateurs économiques organisés au sein des entreprises à vocation coopérative vivant pour la plupart dans le milieu rural.

b - Coopérative

On considère généralement une coopérative comme étant d'abord une organisation économique - Médard LEBOT (1987) - parce que semble-t-il "tout ce qui est social, juridique, politique vient de l'économie" - DABROWSKI P.H. (1982). Certains auteurs comme François SOULAGE (1987) affirment que le but de ce type d'organisations est indiqué quels que soient leur secteur d'activité et leur statut juridique. Selon lui, il est soit de fournir aux usagers un service au moindre coût, soit d'assurer aux apporteurs en travail dans une coopérative agricole, la meilleure rémunération possible.

Le Bureau International du Travail (B.I.T) (1956) considère qu' "une coopérative est une association de personnes en nombre variable, qui sont aux prises avec les mêmes difficultés économiques et qui, unies librement sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations, s'efforcent de résoudre des difficultés, principalement en gérant à leurs propres risques, et en utilisant pour leur commun avantage matériel et moral, et dans une collaboration commune, une entreprise à laquelle elles ont transféré une ou plusieurs de leurs fonctions économiques répondant à des besoins qu'elles ont en commun".

Quant à Francis LEMEUNIER (1972), il affirme d'abord que l'entreprise coopérative tend à lutter contre le capitalisme et les abus qu'il a engendrés, particulièrement au XIXe siècle. Il indique ensuite que ce genre d'entreprise se caractérise par son idéal. Selon lui, "il ne s'agit plus, comme dans les entreprises individuelles ou capitalistes, de chercher à réaliser le maximum de profit ; les coopérateurs visent, en s'associant, à rendre le maximum de service au moindre prix, en supprimant notamment les intermédiaires et en répartissant entre eux, sous forme de ristournes, les excédents qui peuvent subsister en fin d'exercice".

A partir de ces définitions générales, mettant en exergue la dimension éminemment économique de la coopérative, il apparaît nécessaire d'en savoir davantage sur les GVC tels qu'ils fonctionnent actuellement en Côte d'Ivoire.

c - G.V.C.

Le Groupement à Vocation Coopérative est donc une association de personnes pour réaliser des objectifs précis avec leurs moyens propres et ceux mis à leur disposition. Il s'agit des moyens utilisés par une organisation de type coopératif.

Le GVC ne saurait cependant se prévaloir du titre de véritable coopérative, car il n'en constitue pas pour le moment un. En effet, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O) (1987), il est "au sta-

de d'initiation aux règles et principes coopératifs et aux méthodes de gestion rationnelle". Selon elle, le GVC peut ensuite demander son agrément comme coopérative au Comité d'Agrément des Coopératives⁽¹⁾, émanation du Conseil Supérieur de la Coopération (C.S.C).

Néanmoins, pour passer de la forme préliminaire à la forme définitive, le GVC peut entreprendre quelques activités à caractère socio-économique comme la production, la commercialisation, l'épargne et le crédit, l'assistance sociale, etc... Ces activités sont donc au centre des préoccupations de cette étude.

Le mouvement coopératif tel qu'il a été introduit à partir de 1910 par la France dans ses territoires et colonies⁽²⁾ ne revêtait pas le caractère relativement souple qu'on lui reconnaît aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

1 - : *Le Comité d'Agrément des Coopératives, émanation du Conseil Supérieur de la Coopération institué au sein du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts par décret n° 82-455 du 28 avril 1982, a été officiellement installé le 19 mai 1984 à l'Immeuble de la Caisse de Stabilisation à Abidjan. A sa première séance, ledit Comité a statué sur 5 demandes dont 2 ont été agréées. Ce sont : - La Coopérative de Distributeurs de Boisson de Côte d'Ivoire (CODIBCI) et la Société Coopérative Agricole de Bonoua (SOCABO) - Voir T.P. (1984) (61) : 5.*

2 - : *La création de la colonie de la Côte d'Ivoire remonte à 1893. Voir L. Gbagbo (1981) qui cite un décret du 10 mars 1893.*

L'Administration coloniale, dans ses méthodes d'implantation⁽¹⁾ du mouvement, utilisait souvent la manière forte. Ce qui n'a pas favorisé la création de groupements coopératifs répondant véritablement aux besoins des paysans de l'époque.

A partir de 1960, le mouvement coopératif connaît un regain d'intérêt en Afrique. En effet, dès 1961, on constate, d'après un Rapport de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) cité par DESROCHE H. (1964) que les pays en voie de développement (PVD) prennent une conscience de plus en plus nette du rôle qu'un mouvement coopératif bien organisé peut jouer dans le développement économique et social. Le Rapport souligne que nombre d'entre eux ont donné une place éminente à ce facteur lorsqu'ils ont établi leurs plans de développement. En effet, pour le Directeur Général du B.I.T. de l'époque, il fallait accroître le volume de l'aide en raison justement de "l'intérêt que les nouveaux Etats africains membres de l'O.I.T portent au mouvement coopératif" DESROCHE H. (1964) p. 114.

-
- 1 - : 1910 : l'Administration coloniale française crée pour les agriculteurs la Société Africaine de Prévoyance (S.A.P.)
- 1947 : la loi du 10 septembre sur le statut général de la coopération est adoptée en Métropole. Cette dernière crée les coopératives libres.
- 1953 : la Société Mutuelle de Promotions Rurales (S.M.P.R) voit le jour.
- 1956 : la S.M.P.R. devient la Société Mutuelle de Développement Rural (S.M.D.R.).
- 1959 : le Centre National de la Coopération et de la Mutualité Agricole (C.N.C.M.A.) voit le jour au niveau de la République de Côte d'Ivoire avec ses centres de coordination et de coopération agricoles (C.C.C.A) dans les régions jusqu'en 1964. - Sources: DMC (1981-1984) et LAT DEMBA Diouf (G) (1976).

Dans le contexte d'assistance du BIT aux pays en développement, la Côte d'Ivoire bénéficie dès les premières années de son accession à l'indépendance, de l'appui de cet organisme international⁽¹⁾. Ce qui permet au pays de se doter de structures techniques susceptibles de favoriser l'éclosion d'un mouvement coopératif tenant plus ou moins compte de ses réalités socio-économiques.

L'élaboration des textes juridiques réglementant le mouvement entre dans ce cadre. La première loi n° 66-251 du 5 août 1966 voit le jour. Elle porte statut de la coopération dans le pays.

Cette loi se caractérise par sa rigidité. En effet, elle impose dès le départ une période probatoire d'un an minimum et de trois ans maximum à tout GVC. Au-delà de cette phase pré-coopérative, tout groupement qui ne parvenait pas à se transformer en une véritable coopérative était purement et simplement dissout. Force est de reconnaître que si cette loi continuait jusqu'à ce jour de régir le mouvement coopératif, il n'y aurait pas en Côte d'Ivoire tant de GVC. En effet, beaucoup de GVC et leurs unions ne semblent nullement être préoccupés par leur érection en véritable coopérative agréée. Jusqu'au 15 décembre 1988, on notait que seule l'Union des GVC du Département de Dimbokro

1 - : *L'assistant technique (NGUYEN-MANH-TU) mis à la disposition de la Côte d'Ivoire (C.I) par l'organisme du système des Nations-Unies (O.N.U) est l'auteur du premier ouvrage sur le droit coopératif en Côte d'Ivoire ceci dans le cadre du Projet conjoint Gouvernement ivoirien - PNUD - BIT du 13 février 1969.*

dénommée "Entente" a été promue en une coopérative parmi les trois coopératives du domaine agricole reconnues comme telles. Il s'agit pour les deux autres de la Société des Coopératives Agricoles de Bonoua (SOCABO) et de la Coopérative de Producteurs d'Agrumes et des Plantes à Parfum (COPAGRUM) après l'éclatement en 1985 de la Coopérative des Fruits et Légumes (COFRUITEL) considérée en son temps comme l'une des meilleures coopératives. Sa dissolution est intervenue cependant à la suite d'un problème de gestion.

Pour contourner les écueils contenus dans la disposition de la loi de 1966, de nouvelles lois et réglementations ont été élaborées pour apporter un tant soit peu d'amélioration au contenu des textes précédents (1).

L'article 1er du décret n° 74-139 du 12 avril 1974 définit donc les GVC comme étant "des organisations pré-coopératives à caractère obligatoire, transitoire et évolutif constituées dans le but de permettre la création des coopératives socialement et économiquement viables".

Malgré des efforts notoires dans la confection des textes plus adaptés au contexte ivoirien, des problèmes continuent d'entraver le bon fonctionnement des GVC en Côte d'Ivoire.

1 - : Deux autres lois ont été votées et promulguées. La première est la loi n° 72-853 du 21 décembre 1972 qui a abrogé les articles 5, 8 et 26 de celle de 1966. La seconde loi n° 77-332 du 1er juin 1977 fixe quant à elle le nouveau statut juridique de la coopération. En plus de ces lois, des décrets ont été pris en application de ces différentes lois. Au total, selon M. ASSANVO (1985) (op. cit. p. 22). Il y a eu 3 lois et 6 décrets en 18 ans jusqu'en mars 1985.

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

Nous procéderons d'abord à l'identification des problèmes auxquels les G.V.C. sont confrontés dans le pays. Ensuite nous en viendrons à la prise en compte des objectifs de l'étude.

2.1. : PROBLEMES

Suite à un examen approfondi des structures de fonctionnement des G.V.C, il apparaît une situation problématique caractérisée par une multitude de contraintes. De celles-ci, nous avons retenu les éléments dont les effets se font les plus apparents et les plus pertinents.

1° - Il existe des problèmes rencontrés dans la mise en pratique de certains principes coopératifs (notamment du principe "d'un homme une voix" et de celui de "la porte ouverte"). En effet, le plus souvent quelques gros producteurs se croient du coup être "propriétaires" du G.V.C. D'autres paysans en adhérant à un G.V.C, ne se sentent pas dans l'obligation de s'acquitter de leur part sociale souscrite. De surcroît, ils bénéficient généralement des services du G.V.C tout en évitant les circuits du G.V.C pour vendre leurs produits ailleurs.

2° - On rencontre des contraintes résultant de la conception et de l'application des textes législatifs et réglementaires. Ces derniers ne favorisent pas le plus souvent l'épanouissement et l'autonomie des G.V.C par rapport à la tutelle étatique et des structures opérationnelles de l'Etat.

3° - Des difficultés d'accès aux moyens de financement apparaissent au début de chaque campagne et pendant toute sa durée. Celles-ci sont en général à l'origine du détournement des produits des circuits et filières de G.V.C au profit de ceux des acheteurs privés ou pisteurs qui possèdent le plus souvent des liquidités⁽¹⁾.

4° - L'environnement socio-économique ne favorise pas toujours le bon fonctionnement des G.V.C., la concurrence des traitants et pisteurs, l'appropriation à des fins personnelles de certains biens du G.V.C par des membres refractaires sont à l'origine de la dégradation de cet environnement.

5° - Il existe des contraintes internes au niveau de la presque totalité des G.V.C. Celles-ci résultent d'un manque de maîtrise et de rigueur dans la gestion de ces G.V.C.

6° - D'autres difficultés sont liées au manque de personnel qualifié et à l'irrationalité dans les choix de financement de certains équipements.

1 - : Dans une approche de cet épineux problème de financement, le séminaire sur l'évaluation des GVC cacao-café (1989) a retenu entre autres résolutions le fait que les GVC de 12 Départements où l'organisation coopérative semble s'améliorer bénéficient des mêmes moyens de financement que les intermédiaires privés. Mais aux dernières nouvelles, nous apprenons par M. KOUAME Kouamé (Sous-Directeur à la D.M.C) que ce financement n'a pas été possible (entretien du samedi 20 janvier 1990.)

7° - La majorité des GVC rencontrent des problèmes pour écouler leurs productions. Ces problèmes sont de plusieurs ordres : coût exorbitant de transport par rapport à ce qui est pris en charge par la Caisse de Stabilisation⁽¹⁾, insuffisance ou manque notoire des sacs pour emballer les produits, tracasserie des agents de l'ordre sur les routes et celles des contrôleurs de la Caisse de Stabilisation, difficultés dans le déchargement des véhicules GVC au niveau de l'usine ou du magasin de l'exportateur.

En dépit de ce tableau problématique notoire, il n'en demeure pas vrai que plusieurs GVC, à travers le pays, sont parvenus à réaliser des investissements dans de nombreux domaines. Certains groupements ont réussi, dans leur village, à entreprendre la construction des équipements socio-collectifs tels que des dispensaires ou maternités, des salles de classes ou logements de maîtres, des centres polyvalents ou foyers de jeunes, des marchés couverts, etc... D'autres ont par contre mis l'accent sur des équipements en matériels fonctionnels qui entrent directement dans le cadre de leur gestion quotidienne. Il s'agit des véhicules (légers et lourds), des instruments de mesure pour la quantité (bascule) et pour la qualité des produits (humidimètre ou hygromètre), des magasins de stockage, de l'ouverture des pistes rurales, etc...

Toutes ces réalisations témoignent bien de la volonté et de la capacité potentielle ou réelle des GVC à contribuer au

1 - : La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (C.S.S.P.P.A.) ou CAISTAB.

processus de développement rural en Côte d'Ivoire.

Mais il se trouve que les atouts des Groupements de ce pays se heurtent encore à un certain nombre de contraintes ci-dessus mentionnées. C'est d'ailleurs ce que reconnaît la F.A.O (1987) lorsqu'elle affirme : "ces organisations, malgré leurs contributions essentielles au développement des productions agricoles et par conséquent à l'amélioration des conditions de vie à la campagne, sont restées dans bien des cas décevantes, surtout à cause du manque de diversification de leurs activités et du faible effet qu'elles ont eues sur la productivité". La F.A.O reproche aux G.V.C en Côte d'Ivoire de ne s'être occupés que surtout de la commercialisation et de la distribution du crédit.

Ce point de vue est partagé par Hans H. Munkner (1987) qui soutient que d'énormes fonds publics et d'assistance financière des pays industrialisés ont été investis dans des programmes et projets de promotion de coopératives en Afrique. Mais reconnaît-il, "du point de vue d'efficacité économique et de leur contribution au développement rural, le rôle des organismes à caractère coopératif reste relativement faible et les organisations elles-mêmes restent fragiles et dépendent toujours d'un encadrement externe. Elles sont souvent des coopératives sans coopérateurs".

A partir de ces constats, nous admettons, par hypothèse que si l'on réussit à accroître davantage l'efficacité économique des GVC dans ce pays, leur rendement peut également augmenter. Ce qui entraînerait par

conséquent des effets positifs sur leur capacité de financement des investissements à caractère collectif ou productif. Cela pourrait attester ainsi de leur réelle contribution au développement rural en Côte d'Ivoire (C.I.).

En considération de cette hypothèse de base, nous estimons que le problème fondamental de cette étude consiste à savoir comment parvenir à un accroissement de l'efficacité économique des GVC de ce pays en vue du renforcement efficient de leur contribution au financement des activités du développement rural.

La présente étude prendra en compte toutes les typologies des GVC en activité en Côte d'Ivoire. Il s'agira notamment des groupements du secteur agricole regroupant le café, le cacao, le coton, les vivriers, l'élevage et la pêche. Et ceux du secteur des services concernant l'artisanat, l'épargne-crédit, la prestation des services divers, etc...

Malgré la diversité des GVC, nous tenterons de définir des objectifs susceptibles de tenir compte des préoccupations fondamentales des groupements de ce pays à travers notre échantillon de travail.

2.2. : O B J E C T I F S

Les principaux objectifs de l'étude consistent à :

- 1° - décrire et analyser le mode de fonctionnement des G.V.C. ;
- 2° - identifier et quantifier les variables clés susceptibles d'avoir une influence positive sur l'efficacité économique des groupements ;
- 3° - Analyser la performance des systèmes de commercialisation des produits des G.V.C. ;
- 4° - étudier le critère de rationalité économique prévalant chez les G.V.C. ;
- 5° - analyser les conditions d'éclosion, d'épanouissement et de vulgarisation du modèle de développement des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts (C.R.E.P.) en Côte d'Ivoire ;
- 6° - examiner en terme de coût et avantage pour les G.V.C. le système de financement des Fonds Régionaux pour l'Aménagement Rural (F.R.A.R.) mis en place par l'Etat;
- 7° - faire des suggestions pour une meilleure approche des problèmes sur la base des résultats obtenus. Il s'agit

là d'un objectif global qui dépend de la réalisation des autres objectifs qui précèdent.

Les préoccupations de l'étude ne seront d'autant plus satisfaites que lorsque ces objectifs ci-dessus énumérés auront été mieux examinés et appréhendés.

Néanmoins une meilleure approche de ces buts n'est réellement possible que si elle est assortie d'une méthodologie approfondie. Celle-ci va s'appuyer sur les théories, analyses, hypothèses et autres instruments de base utilisés dans l'analyse économique.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE 3 : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.

Nous examinerons d'abord la revue de la littérature avant d'en arriver à la méthodologie.

3.1. : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Les économies de la majorité des pays en voie de développement sont en proie à de nombreuses difficultés. Généralement, on attribue les origines des problèmes dans la plupart de ces pays aux chocs pétroliers des années 1973-1974⁽¹⁾ et 1979-1980. Très souvent on lie les conséquences douloureuses des méventes des principaux produits de base (agricoles, minières etc...) à ces déséquilibres.

La crise de l'endettement, l'une des majeures conséquences des chocs pétroliers, a éclaté au grand jour (23 août 1982) révélant la situation économique difficile du Mexique.

1. - : Pour le président KENNETH KAUNDA de la ZAMBIE (cité par Lucien PAGNI 1988), "Nos problèmes remontent à cette nuit de 1973 où les prix pétroliers ont explosé alors que la veille nous dépensions 17 millions de dollars pour couvrir nos besoins en pétrole, le lendemain, il nous en fallait 252 millions".

L'Afrique n'est nullement en reste. SERAGELDIN (1988) reconnaît que "la crise africaine est connue de tous. Sa gravité et sa profondeur ont lancé à l'aide internationale un défi d'une rare ampleur."

Or parmi les nombreuses stratégies préconisées dans l'approche de l'épineux problème de l'endettement, on n'exclut pas le rôle des mouvements coopératifs. Des auteurs comme SHAFFER (1989) insistent sur l'implication des coopératives d'épargne et de crédit dans la reconversion de certaines dettes (publiques ou privées) des pays du Tiers-Monde.

De tous les temps on a eu tendance à lier l'aide financière des pays industrialisés aux pays en développement à certaines conditions⁽¹⁾.

1. - : Dans les années 50-70 c'était la planification. A partir de 1980 ce sont les programmes d'Ajustements structurels qui mettent entre autres l'accent sur la privatisation au point qu'on se demande maintenant si "la planification est-elle enterrée ?" A propos de la planification un article de WATERSTON. (A) (1965) paru dans Finances et Développement du FMI (n° de mars) soulignait: "Les prêts et subventions des pays occidentaux ont également contribué à promouvoir la planification du développement. Bien que certains de ces pays se soient généralement refusés à planifier leurs propres économies, ils ont accepté le principe de la planification dans les pays recevant une aide, et ont souvent exigé que les pays moins développés établissent des plans de développement avant de leur accorder de l'aide. Les Etats-Unis ont très fortement recommandé la planification du développement dans les pays moins développés. Dans son discours sur l'Etat de l'Union prononcé devant le Congrès le 30 janvier 1961, le regretté Président KENNEDY a proposé que toute l'aide étrangère des Etats-Unis soit accordée dans le cadre "d'une planification méthodique du développement sur le plan national et régional et non de façon fragmentaire"".

De nos jours, on n'exclut pas celle qui privilégie l'observation des principes démocratiques dans les pays bénéficiaires de l'aide. Nombre d'auteurs ont convenu, de l'aspiration "naturelle" des mouvements coopératifs à la démocratie. LASSERE (G) (1957) abordant le problème de la démocratie économique dans les coopératives, considère qu'il s'agit d'un aspect, d'une étape de "cette grande poussée démocratique dans l'histoire qui date de plusieurs siècles, qui continue, qui connaît quelquefois des reculs, comme dans la période d'avant-guerre où la démocratie était fort déconsidérée". Cependant soutient-il, lorsqu'on en a été privé pendant quelques années, on sent combien on y était attaché, combien elle était nécessaire, "si bien que la poussée démocratique reprend de plus belle sous des formes plus vastes et nouvelles" comme ce fut le cas en 1989 en Europe de l'Est et comme c'est le cas en 1990 en Afrique.

Les mouvements coopératifs considérés par LEBOT (1987) comme étant d'abord essentiellement économiques ont été depuis longtemps retenus par nombre d'institutions internationales comme instruments privilégiés de promotion du développement socio-économique dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement (P.E.D.). Le B.I.T. (1956) n'insiste pas moins sur les vertus fondamentales des coopératives dans ce domaine. DESROCHE (1964) évalue positivement la contribution de l'O.I.T. au développement de l'idéal coopératif dans le monde. En Afrique le BIT (1988) ne se lasse de s'intéresser à l'évolution, à l'impact et aux perspectives du "mouvement coopératif dans la région....".

Le PNUD (1987), la FAO (1987) et bien d'autres organisations internationales (FIDA, FED etc...) interviennent dans de nombreux projets de développement sectoriel dans certains pays comme la Côte d'Ivoire. Dans ce pays, ils mettent l'accent sur la fragilité structurelle des GVC dont le modèle au plan coopératif est très répandu. Ils insistent en outre sur la faiblesse de la gestion de ces institutions comme en fait de même DEMBA DIOUF (1976), lorsqu'il met en cause "soit l'incompétence des gérants et des administrateurs, soit leur malhonnêteté" au Sénégal. Dans le Pacifique ces faiblesses de gestion inspirent DELON (1985) et le rendent quelque peu pessimiste parce que pour lui, le mot "coopérative" évoque pour de nombreux ruraux "des petits magasins souvent en faillite".

Pour éviter ces genres de faillite, DESJARDIN (1944) a vite fait de comprendre qu'au niveau des Caisses d'Epargne et Crédit au Canada, il ne fallait jamais prêter pour une dépense improductive "c'est-à-dire extravagance, une dépense inutile ou un but frivole comme une promenade, une excursion ou une noce tapageuse".

Afin de prévenir ces faiblesses de gestion, selon MUNKNER (1982) des mesures ont été prises dans certains pays notamment en TANZANIE et en INDE. En TANZANIE par exemple, l'aide de l'Etat à une institution coopérative est assortie de certaines conditions prévues par la loi de 1968. Entre autres dispositions, il est souligné que pendant la période de l'aide le 1/3 (tiers)

du Conseil d'Administration (C.A.) soit nommé par l'Etat ; en plus, ce tiers du Conseil Administratif dispose "d'un droit de veto....".

Dans les coopératives Maharashtra en INDE par contre, le Gouvernement met à la disposition d'une organisation centrale coopérative une somme exempte d'intérêt qui est versée dans un fond spécial (state partnership funds). Et ce fond peut être uniquement utilisé par l'organisation centrale pour l'acquisition des parts dans d'autres sociétés coopératives. Les revenus obtenus par ces parts acquises avec le fond de l'Etat sont versés dans ce fond et remboursé au Gouvernement jusqu'à ce que le montant initial du prêt ait été payé dans son intégralité.

Les coopératives d'après le BIT (1986)⁽¹⁾ font partie des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Or des auteurs comme GLASER (1989) affirment que "le fait est que les P.M.E. sont un moteur de la croissance".

En Côte d'Ivoire, les GVC sont accrédités pour leur contribution à la croissance et au développement économique du pays. Le Gouvernement à travers le CENAPEC d'abord, l'ONPR, ensuite et maintenant la D.M.C. en est hautement conscient. Diverses

1. - : Cité par LASSORT (L) et CLAVIER (J.L) (1989).

publications de ces institutions l'attestent. Tout comme l'attestent des auteurs comme AMETHIER (J.B.) (1989)⁽¹⁾ en privilégiant le développement du modèle CREP ; ZIZIGO (V) (1988) mettant l'accent sur les GVC féminins etc....

3.2. : METHODOLOGIE

L'approche méthodologique reposera sur deux fondements essentiels. D'un côté, il y aura l'analyse du point de vue de la théorie économique et de l'autre une démarche d'ordre empirique.

3.2.1. : APPROCHE THEORIQUE DE LA PROCEDURE

L'examen de la croissance économique de la Côte d'Ivoire (de 1950 à 1987) se fera par le biais de la théorie économique de la croissance dite "du produit principal". Le modèle promotionnel du G.V.C. découlant de celui de la croissance économique du pays, ce genre d'approche situera davantage le mouvement coopératif dans son contexte socio-économique. Ce qui nous permettra donc de décrire et d'analyser le mode de fonctionnement du G.V.C. en Côte d'Ivoire. L'examen s'appuiera sur la théorie économique des prix.

1. - : L'ouvrage publié en 1989 limite la plupart sinon la totalité des données statistiques à l'année 1977. Cela l'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage qui nous situe sur l'origine des CREP en Côte d'Ivoire (Voir p. 139).

Le modèle GACOPEA⁽¹⁾ préconisé par la F.A.O. pour une meilleure gestion des groupements, nous servira dans l'étude d'évaluation de certains paramètres et variables quant à leur identification ou quantification pour accroître un tant soit peu l'efficacité économique des G.V.C. en Côte d'Ivoire.

Pour examiner la performance de certains systèmes de commercialisation des G.V.C., recours sera fait au postulat néoclassique de la réalisation des marchés par les prix (équilibre).

Dans le même ordre d'idée, le recours à l'hypothèse des anticipations rationnelles sera nécessaire pour appréhender le critère de rationalité économique qui prévaut chez les G.V.C en tant qu'agent économique.

Grâce aux théories de la gestion du porte-feuille, nous étudierons le système de fonctionnement des C.R.E.P en Côte d'Ivoire. Nous tenterons d'approfondir cette analyse en établissant une comparaison entre ce système et celui des Banques Populaires au RWANDA.

1. - : *Gestion Appropriée des Coopératives des Petits Exploitants Agricoles.*

L'examen d'un comportement d'arbitrage susceptible d'être adopté par certains G.V.C. en Côte d'Ivoire entre le risque et le rendement sera envisagé pour apprécier les préférences poussées des G.V.C. en faveur des investissements de type socio-collectif entrant généralement dans le cadre des programmes FRAR⁽¹⁾ au détriment du financement des projets productifs contribuant à la consolidation des actifs des coopérateurs.

A l'aide de ces différents instruments d'analyse économique, nous espérons parvenir un tant soit peu aux objectifs de cette étude. C'est ce qui justifie les suggestions que nous émettons dans la perspective de voir s'accroître l'efficacité économique des G.V.C. de Côte d'Ivoire à court, moyen et long terme.

-
1. - : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural. Soulignons que le financement des projets FRAR par les G.V.C. varie d'une région à l'autre. En effet d'après une étude réalisée par la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES 1985), "Dans certaines régions les financements FRAR sont de manière dominante effectués à partir des ristournes des G.V.C. Ce n'est pas le cas dans la région Centre-Ouest ..." parce qu' en moyenne, les plantations des allochtones en particulier Baoulé sont de dimension supérieure à celles des planteurs autochtones. De fait, il existe une forte reticence chez les planteurs allochtones et plus particulièrement Baoulé à commercialiser par l'intermédiaire des G.V.C..." Alors que dans les zones de coton (Nord et Centre) "Les réalisations FRAR pour la plupart d'entre elles et pour leur plus grande partie sont financées par les ristournes des G.V.C. Les cotisations ne jouent un rôle important que dans les zones où les G.V.C. font défaut ou bien jouent un rôle d'appoint lorsque les ristournes sont insuffisantes..."
op. cit. pp. 75 à 80.

3.2.2. : DIMENSION EMPRIQUE DE LA PROCEDURE.

De par ses caractéristiques essentielles et malgré d'abondantes publications sur les G.V.C. grâce aux services du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts de la République de Côte d'Ivoire, l'étude revêt des aspects qui sont plus ou moins du domaine de l'empirisme. Ce qui nous a amené à faire des enquêtes.

3.2.2.1. : LES ENQUETES

La collecte des données par le biais des enquêtes s'est effectuée auprès de 200 G.V.C. repartis entre 10 Départements⁽¹⁾ sur les 50 que compte actuellement la Côte d'Ivoire.

Il y a des enquêtes primaires menées essentiellement en milieu rural auprès des G.V.C. et des enquêtes secondaires réalisées auprès des organismes s'occupant des institutions de promotion en milieu rural. Ces organismes sont pour la plupart basés en zone urbaine.

1. - : "En Côte d'Ivoire, le département a une double nature juridique ; c'est à la fois, un cadre de déconcentration et une collectivité locale décentralisée". MESCHERIAKOFF (1982). L'auteur précise que c'est la loi du 28 mars 1959 qui crée :

- 49 circonscriptions administratives (anciennes subdivisions)
- 19 Sous-préfectures (anciens cercles)
- 4 départements (nouvelle division) avec Abidjan comme chef lieu du Sud-Est ; Daloa pour le Sud-Ouest, Bouaké pour le Centre et Korhogo pour le Nord. Pour l'auteur "Le département est administré par la préfecture ayant à sa tête un Préfet".

Nous nous sommes servi des résultats d'autres enquêtes. Il s'agit des enquêtes SOCODEVI (1987)⁽¹⁾ réalisées à AGBOVILLE dans la structure de l'Union de G.V.C. de ce département d'une part et des enquêtes SEDES⁽²⁾ (1985) d'autre part.

3.2.2.2. : ECHANTILLONNAGE

Les Départements ont été l'objet d'un choix raisonné. Ce même critère a prévalu à l'intérieur des Départements pour les G.V.C. ou l'Union de G.V.C. Nous avons mis l'accent sur des G.V.C. où Union qui sont enclins à plus ou moins de difficultés de gestion.

Estimant que 78 % de la population totale des G.V.C. sont du secteur café-cacao, 24 % de celui du coton, 2,55 % dans le domaine de l'épargne-crédit, 0,30 % regroupant des organisations féminines, nous avons appliqué directement ces pourcentages à l'échantillon des 200 G.V.C. soit 160 G.V.C. café-cacao, 30 G.V.C. coton, 6 CREP et 4 G.V.C. vivriers.

-
1. - : Avant la réalisation de ces enquêtes, nous avons séjourné à Agboville les 16 et 17 avril 1987 sur invitation de Mr. Daniel CAQUETTE (Coopérant canadien de SOCODEVI près de la Société des coopératives Agricoles d'Agboville - SCAGBO). Pendant notre séjour, nous avons réfléchi sur les méthodes permettant d'accroître l'efficacité de gestion de la structure de la SCAGBO. Une semaine après notre passage à Agboville, nous avons rédigé un rapport qui a été remis à Mr. le coopérant et à l'ex-directeur de l'Union. C'est en septembre 1987 que la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI-Canada) a publié les résultats de ses enquêtes.
 2. - : *op. cit.*

3.2.2.3. : LES ENQUETEURS

Nous nous sommes faits dans la plupart des cas accompagné par des agents d'encadrement des structures opérationnelles qui se sont prêtés souvent à nos questions complémentaires.

Les enquêtes ont été menées de façon extensive (un seul passage auprès de la plupart des G.V.C. et Unions) à l'exception de ceux du Département d'Oumé où nous avons bénéficié de plus de facilité au niveau des moyens de déplacement et d'hébergement.

3.2.2.4. : LE SUPPORT DES ENQUETES

Les enquêtes ont été possibles grâce à l'élaboration d'un questionnaire comportant 10 (dix) fiches avec au total 110 (cent dix) questions auxquelles les responsables des G.V.C. et Unions ont répondu comme ils peuvent.

La présence parfois de quelques agents d'encadrement a le plus souvent facilité notre tâche dans les villages où nous n'étions pas du tout connus. Cependant, en dépit de cette démarche apparemment logique, nous ne saurions garantir une totale fiabilité des informations obtenues, même si l'analyse des résultats semble confirmer la crédibilité de la plupart des informations.

3.3. : PLAN DE L'ETUDE

L'étude s'articule autour de onze (11) chapitres. Le chapitre introductif justifie le choix du sujet et tente de donner quelques notions de définitions aux termes clés du sujet.

La problématique et les objectifs de l'étude sont pris en compte par le chapitre 2 alors que la revue de la littérature et la méthodologie relèvent du chapitre 3.

L'examen de la croissance économique de la Côte d'Ivoire est fait dans le chapitre 4. La typologie des GVC qui procède du modèle de croissance économique de ce pays, fait l'objet du chapitre 5. Cette typologie justifie en quelque sorte le nombre considérable des GVC dans l'agriculture de rente par rapport à ceux des autres secteurs.

Découlant de l'étude typologique, la notion de surplus économique du GVC qui permet d'analyser l'efficacité économique d'un GVC dans un secteur donné, est appréhendée au chapitre 6.

Après l'examen de cette notion, le chapitre 7 s'attèle à l'identification des problèmes de restructuration de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire dont le modèle de développement économique (chapitre 8) fait l'objet d'une analyse.

Le critère de rationalité économique du G.V.C. (chapitre 9) en vue de sa participation efficiente au processus de développement rural en Côte d'Ivoire (chapitre 10) permet à l'étude de faire des propositions concrètes dans le cadre d'une conclusion générale (chapitre 11).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 4 : MODÈLE IVOIRIEN DE CROISSANCE ECONOMIQUE

Historiquement, dans l'analyse du processus du développement économique, trois grandes⁽¹⁾ théories de la croissance économique sont retenues. (HAGEN 1982).

D'abord il y a la théorie classique caractérisée par sa forte tendance à l'accumulation du capital. Elle a été considérée comme une théorie de la croissance économique sans progrès technique.

Ensuite vient la théorie néo-classique dont certains auteurs ne s'intéressaient qu'à la contribution de la terre, du travail et du capital à la production comme le firent les classiques. Pour eux la répartition des revenus tirés de la production devrait se faire entre les salaires, les profits et les rentes en supposant que l'état des techniques était constant. Mais progressivement cette théorie a évolué pour aboutir à une nouvelle formulation de la fonction de production en ajoutant d'autres facteurs à la terre, à la main d'oeuvre et au capital. Ainsi dans ces nouveaux facteurs autres que ces trois, le progrès technique va-t-il prendre corps.

1 - : L'auteur considère que ces théories sont grandes parce qu'elles sont générales, achevées, élégantes, intellectuellement belles.... En outre il précise que "toutes trois furent élaborées pour décrire le comportement des sociétés techniquement avancées."
op. cit. PP. 83-143.

Enfin la théorie marxiste qui a vu le jour avec KARL Marx, selon laquelle le développement procède par thèse, anti-thèse et synthèse. Pour cet auteur, les thèses et antithèses les plus récentes étaient respectivement, le féodalisme et le capitalisme, le socialisme devant en constituer la synthèse.

HAGEN soutient que la théorie néo-classique a évincé, la théorie classique il y a plus d'un siècle. Pour lui, les théories néo-classique et marxiste qui ont survécu jusqu'à nos jours "ont été élargies par leurs partisans pour s'appliquer aux pays en développement".

Pour faire l'examen du modèle ivoirien de croissance économique, nous tenterons dans un premier temps de définir cette notion. Ensuite nous en ferons une analyse plus ou moins détaillée par rapport au temps.

4.1. : APPROCHE DE DEFINITION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

La croissance économique est définie comme étant une augmentation soutenue, pendant une période prolongée, de la quantité des biens et services matériels que produit une économie. (TERLECKJ 1984). La notion d'économie peut embrasser le champ d'une nation, ou d'une autre unité géographique, politique et sociale comme par exemple une région, une ville ou un groupe de nations ou du monde entier.... Selon l'auteur, les définitions contemporaines de la croissance économique incluraient

l'idée d'une augmentation du bien être économique. Se référant à Simon KUZNETS, il soutient qu'on peut légitimement qualifier de croissance économique une capacité à soutenir des effectifs de population en augmentation rapide avec un maintien ou un léger accroissement seulement du niveau de vie. Ainsi mesure-t-on la croissance économique en comparant la production totale d'une économie à différentes époques. Et on considère que la croissance économique moderne se caractérise par une croissance rapide de la population et de la production par habitant ainsi que par un taux de formation de capital bien supérieur à ceux qui prévalaient dans les époques précédentes. La notion de technologie fondée sur la science entre aussi dans la caractéristique de la croissance économique tout comme celles de la productivité, des changements structurels de l'économie dont le glissement particulier de l'agriculture vers l'industrie, et plus tard vers les services. D'autres facteurs comme les changements sociaux et idéologiques peuvent aussi entrer en ligne de compte dans la notion de croissance économique.

Nous allons considérer deux périodes dans l'examen du modèle ivoirien de croissance économique. La première va de 1950 à 1969. Et la seconde part de 1969 à 1987. Le choix de la première période peut se justifier par le fait d'avoir été déterminante pour l'économie de la Côte d'Ivoire. D'abord elle s'étend sur deux décennies l'une précédant et l'autre suivant l'indépendance. La décennie 1950-1960 est caractérisée par l'ouverture des portes de l'extérieur à la Côte d'Ivoire avec la mise

en service du port d'Abidjan en 1950. Ensuite la décennie 1960-1970 marque pour la Côte d'Ivoire indépendante une période d'expérimentation en matière de la planification économique du développement.

Quant à la seconde période (1969-1987), elle constitue le cadre analytique de notre étude.

4.1.1. : MODELE IVOIRIEN DE CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1950 à 1969.

Une étude réalisée par SAMIR A. (1967) a été consacrée à l'examen de la croissance économique de la Côte d'Ivoire de 1950 à 1965.

Il ressort de cette étude qu'entre 1950 et 1960, le rythme de la croissance de l'économie ivoirienne a été de 7 - 8 % en moyenne. Et pour le quinquennat 1960-1965, le taux de croissance économique a été estimé à 11 - 12 % alors que les autorités officielles de la Côte d'Ivoire l'estimaient à 6,5 %.

L'accélération du rythme de la croissance après l'indépendance se serait accompagnée d'une distribution sectorielle de la croissance relativement harmonieuse avec 7 % pour l'agriculture dont 3 % pour les cultures vivrières et 9 à 10 % pour celles de rente et près de 20 % pour l'exploitation forestière. Dans le secteur secondaire, on notait 13 à 14 % pour l'industrie, l'artisanat et le bâtiment. Le tertiaire enregistrerait les résultats suivants : 10 % pour les transports, le commerce et les

services contre 12 à 13 % pour l'administration publique.

Les résultats de cet effort productif ne se sont pas fait attendre. En effet la part de l'agriculture a été réduite de plus de la moitié du produit intérieur brut (P.I.B) en 1950 à un tiers environ en 1965. Celle de l'industrie quant à elle passait de 9 à 17 %, celle des transports, du commerce et des services de 34 à 40 % et celle de l'administration de 6 à 9 %.

Au cours de cette période, l'auteur a mentionné que l'accélération de la croissance de l'industrie moderne de transformation a enregistré un taux de 15 % par an entre 1950 et 1960 pour passer de 25 % entre 1960-1965. Dans le même temps il y a eu ralentissement de la croissance des dépenses administratives à partir de 1961-1962. Le taux de ce ralentissement a donc été de 5-6 % l'an entre 1961 et 1965.

Le deuxième fait majeur souligné par l'auteur c'est, que les structures du financement de cette croissance ont évolué favorablement au cours de ces quinze années. Cela s'est caractérisé par un important effort d'investissement passant progressivement de 15 % du P.I.B au début de la période à 19 % à la fin de celle-ci. En outre, souligne-t-il, malgré sa forte croissance, l'économie ivoirienne n'a connu aucune difficulté de paiements extérieurs entre 1950 et 1965.

Pour l'auteur il s'agissait là d'une stratégie du développement fondée sur la priorité aux productions primaires d'exportation. En quinze ans les exportations ont été multi-

pliées par 4,4 contre 3,5 seulement pour le P.I.B. Ce type de développement, soutient l'auteur, a également engendré une augmentation plus rapide des importations par rapport au P.I.B. En termes absolus et relatifs, la balance commerciale a nécessairement grandi.

En outre, le pays a pu faire face sans aucune difficulté, souligne l'auteur, à des transferts vers l'extérieur de bénéfices et d'épargne étrangère qui ont grandi parallèlement au produit. Dans le même temps, on a noté que l'apport des capitaux étrangers publics et privés augmentait moins vite.

Tous ces mécanismes d'une croissance rapide dans l'équilibre, pour l'auteur ne constituaient "rien de miraculeux". Car dit-il, dans l'histoire de l'époque coloniale des cas similaires ont précédé celui de la Côte d'Ivoire. Il y a eu par exemple au Sénégal l'époque de la grande extension de la culture arachidière, au Cap-Vert la mise en place des industries légères, au Ghana, dans le Sud-Ouest du Nigéria et au Zaïre le développement de l'extension de l'économie de plantation. Cette dernière a été complétée sous la colonisation par la mise en valeur des richesses minières du Katanga au Zaïre.

Dans sa typologie, l'auteur relève cependant une différence au niveau du temps entre les exemples des autres pays coloniaux et celui de la Côte d'Ivoire. En effet la seule différence, souligne-t-il, c'est que les autres expériences se sont étalées sur des périodes de temps plus longues. Alors que la

Côte d'Ivoire en 1950 se trouvait encore à l'état d'une réserve dont la mise en valeur n'avait pas encore commencé véritablement. Et c'est tout ceci qui justifiait des rythmes de croissance encore plus rapides en Côte d'Ivoire qu'ailleurs.

A la différence d'époque et de rythme près, le modèle de croissance de l'économie ivoirienne selon l'auteur était typé et considéré comme une stratégie comportant en son propre sein ses limites. Les perspectives à long terme de cette économie de plantation n'étaient pas garantie sans changement fondamental de politique économique. Pour l'auteur cette stratégie déboucherait sur une "structure sociale régressive". Ensuite, disait-il, si des efforts sérieux n'étaient pas réalisés dans le domaine de la production vivrière, l'apport de l'agriculture ivoirienne au développement général du pays risquait de se trouver à l'avenir fortement limité⁽¹⁾. Car soulignait-il "le vrai, le seul "miracle" de l'agriculture ivoirienne, ce sont les progrès de la culture des céréales dans certaines zones du Nord

1 - : Face à des nombreuses difficultés économiques que connaît la Côte d'Ivoire, depuis le début des années 1980, on peut estimer que les "prophéties" de Samir Amin sont en train de se réaliser car l'économie ivoirienne est à bout de souffle et "sous perfusion". Malgré la justesse des ses prévisions à long terme sur certains problèmes des pays du Tiers-Monde en général et ici dans le cas particulier de la Côte d'Ivoire, des auteurs comme KOULIBALY Mamadou (1990) trouvent que SAMIR Amin n'est pas un économiste. En effet KOULIBALY Mamadou ne paraît-il pas trop excessif lorsqu'il affirme entre autres "Mais ceci est un problème pour économistes. Or Amin n'en est pas un". Op. cit. p. 12.

Sénoufo du pays, dont les excédents exportables sont passées de 4 % de la production en 1950 à 20 % en 1965".

Au plan industriel, l'auteur a estimé qu'un changement radical s'opère en faveur d'une industrie moins légère et que l'organisation de l'espace économique élargissant les horizons du marché soit envisageable. Ce que ne firent pas "les perspectives décennales"⁽¹⁾. En outre pour l'auteur, les modes de financement de la croissance de l'économie ivoirienne hypothéquaient sérieusement l'avenir à cause principalement de la domination du capital étranger. En effet pour l'auteur, ce capital était rémunéré à des taux très élevés. Et à ses yeux la Côte d'Ivoire était passée rapidement du stade de la mise en valeur caractérisé par un apport net des capitaux extérieurs, à celui de l'exploitation, caractérisé par le retournement de la balance des flux, les profits réexportés l'emportant de plus en plus largement sur l'apport des capitaux.

A propos du modèle, l'auteur a souligné que si le type de croissance des quinze années considérées devait se prolonger, il en résulterait sans aucun doute d'abord un ralentissement de la croissance des exportations, ensuite, le maintien du taux de croissance des importations à un niveau élevé et enfin l'augmentation relative du poids du reflux des bénéfices et de l'épargne exportés. Et compte tenu de tous ces facteurs, SAMIR Amin a soutenu que l'expérience de l'évolution de la Côte d'Ivoire de 1950 à 1965 pouvait être caractérisée d'une seule expression :

1 - : Premier plan de développement économique, social et culturel de la République de Côte d'Ivoire.

"croissance sans développement". C'était tout simplement une croissance engendrée et entretenue de l'extérieur, sans que les structures socio-économiques mises en place permettent d'envisager un passage automatique à l'étape ultérieure, celle d'un dynamisme auto-entretenu soulignait l'auteur.

Pour les autorités ivoiriennes⁽¹⁾, la décennie 1960-1970 a été celle du démarrage de la croissance économique. En conséquence le modèle de croissance a été choisi. Son fondement essentiel c'était l'ouverture sur l'extérieur et toutes les actions du gouvernement ont été orientées dans ce sens. L'extérieur a donc joué en tant qu'agent économique, un rôle prépondérant à la fois comme acheteur des produits agricoles d'exportation, comme apporteur de capitaux, comme fournisseur de main d'oeuvre et de cadres qualifiés. Au cours de cette période, le taux de croissance du P.I.B a été en moyenne de 8 % par an en termes réels⁽²⁾. Ainsi la production intérieure brute est-elle passée de 130,5 milliards de F CFA en 1960 à 329,3 milliards en 1969, avec un taux de croissance de la population de 3 % l'an.

1 - : cf. Plan quinquenal 1971-1976 p. 6

2 - : C'est-à-dire déduction faite d'une évolution globale des prix estimée à l'époque en moyenne à 2,5 % par an. De nos jours on souligne "que le niveau général des prix des biens de consommations s'est accru de 50 % entre 1980 et 1986. C'est dire que les salaires réels ont été diminués de moitié, depuis 1980" (La voix du Synares 1989 p.5)

C'est au cours de cette période que s'est amorcée pour la Côte d'Ivoire, la politique de diversification de sa production principalement en matière agricole.

En 1960, le secteur primaire (agriculture, forêt et pêches) représentait 46,8 % de la production intérieure brute pour n'en représenter que 32,3 % en 1969. Les secteurs secondaire et tertiaire quant à eux ont enregistré des taux annuels de croissance de 15,7 et de 13,1 %. Ils sont passés respectivement de 15,2 à 22,3 % et de 38 à 45,4 % de la même production de 1960 à 1969.

Comment ces indicateurs économiques vont-ils évoluer à partir de 1969 jusqu'à nos jours ?

4.1.2. : MODELE IVOIRIEN DE CROISSANCE DE 1969 à 1987

Les taux de 7,7 % et 8,1 % avaient été retenus respectivement pour les périodes 1971-1975 et 1976-1980 en ce qui concerne la croissance économique au cours de la décennie 1970-1980.

Néanmoins déjà dans le premier quinquennat, le gouvernement mettait l'accent sur l'accroissement du volume d'investissements publics avec comme objectif un taux supérieur à 8 % .

Les objectifs sectoriels mettaient d'abord l'accent sur la priorité à l'agriculture et à sa modernisation, ensuite le passage à une nouvelle phase de l'industrialisation enfin le développement d'un secteur tertiaire moderne.

Au niveau des objectifs horizontaux, les planificateurs ont retenu deux points ; la coopération régionale et la promotion des exportations.

Les contraintes de la production industrielle ont été vite stigmatisées : faible demande intérieure et saturation potentielle de celle-ci. Ces limites sont dues aux caractéristiques des industries. En effet l'industrialisation basée sur la substitution aux importations s'avèrerait plus favorable à un espace économique plus étendu. Les exportations essentiellement agricoles sont souvent l'objet de fluctuations de la demande extérieure. Malgré ces fluctuations les planificateurs fondent les espoirs sur les exportations. On met l'accent sur la diversification de la production agricole pour accroître le volume des exportations des matières premières. L'accent devrait alors être de plus en plus porté sur la valorisation en produits finis ou semi finis des productions agricoles comme le café et le cacao.

Après deux décennies d'indépendance économique, on continuait encore de recentrer la stratégie de croissance économique du pays⁽¹⁾ sur l'agriculture. En effet la stratégie retenue visait à redonner à cette agriculture le rôle de moteur principal du développement économique. L'industrie quant à elle

1 - : Voir Plan quinquennal de développement économique social et culturel 1981-1985 p. 52

devrait assurer "le dynamisme nécessaire à une expansion soutenue". On comptait également sur la contribution décisive du secteur énergétique pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en soutenant ainsi la croissance de l'économie ivoirienne.

Entre 1980 et 1985, le rythme de la croissance économique du P.I.B marchand projeté était de 5,7 % par an en moyenne. Les projections pour la période 1985-1990 ont retenu un taux de croissance de plus de 7 %.

Le tableau ci-dessous donne le résumé de ces perspectives au cours de la décennie 1980-1990 pour l'évolution des grands secteurs de l'économie.

TABLEAU 0 : Projections des taux de croissance moyen par an des secteurs économiques en Côte d'Ivoire.

PERIODES SECTEURS	1980-1985	1985-1990
	%	%
Secteur primaire ⁽¹⁾	7,7	6,4
Dont agriculture	5,3	5,3
Secteur secondaire	4,7	8,1
dont industrie	7,2	8,6
Secteur tertiaire	5,0	7,7
P.I.B marchand	5,7	7,4

Source : Ministère du Plan- Plan quinquenal de développement économique, social et culturel 1981-1985.

1 - : y compris mines et pétrole brut

Ces projections ont dû être revues à la baisse à cause de la conjugaison de plusieurs facteurs défavorables à la croissance de l'économie ivoirienne. Parmi ces facteurs on peut citer la faiblesse de la demande extérieure des principaux produits d'exportation comme le cacao, le café, le bois etc...

(1)
Achille MBEMBE (1990) estime que "durant la période allant de 1980 à 1987, les cours ont baissé de 38 % pour le cacao, de 41 % pour le café, de 16,6 % pour le sucre, de 80 % pour le bois, de 46,7 % pour les noix de palme et de 46,7 % pour le phosphate". En plus, il y a eu des effets inattendus des programmes de l'ajustement structurel et de stabilisation. En outre les fardeaux de l'endettement ont compliqué davantage le progrès de l'économie ivoirienne.

GALLEN Spencer Hull (1987) souligne que la Côte d'Ivoire était un des rares pays qui réussissaient à atteindre le taux de croissance de 7 % prédit aux pays producteurs de minéraux, alors que sa richesse provenait principalement des produits agricoles. Mais dit-il, au début des années 1980, la si-

1 - : L'auteur affirme cependant que "l'inertie des structures politiques économiques et intellectuelles, bref, "l'exercice du pouvoir à l'état brut," ont, dans tous les pays africains causé autant de destruction et de violence que les "défaveurs de l'environnement international". Pour cet auteur, l'exemple des bureaucraties autoritaires du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Gabon, du Zaïre ou du Kenya montre suffisamment que la différence - en réalité factice - entre l'orientation marxiste et l'orientation capitalisme des régimes africains (qu'ils soient civils ou militaires) a été survalorisée.

tuation s'est détériorée. En 1983, la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire était estimée, à 7,3 milliards de dollars, l'une des plus élevées d'Afrique. Selon l'auteur, seule la dette du Nigéria (17 milliards \$) était supérieure. Par comparaison, l'auteur admet que la dette extérieure du Zaïre s'élevait à 4 milliards de dollars, celle du Kenya à 3,1 milliards de dollars et celle du Zimbabwe à 1,4 milliards de dollars.

L'auteur soutient que "Le ballon ivoirien a commencé à se dégonfler en 1980... Les prêts substantiels qui avaient été utilisés pour alimenter le développement des transports et des communications sont arrivés à échéance." Et en 1981 et 1982, l'économie ivoirienne enregistra une croissance négative du taux intérieur brut d'après Spencer.

Et comme les autres pays africains qui avaient été obligés d'avalier la pilule des ajustements structurels imposés par le Fonds Monétaires International (F.M.I.), la Côte d'Ivoire, selon l'auteur, se voyait confrontée à la nécessité de réduire les dépenses de l'Etat. En effet le programme d'investissement public, considéré comme moteur du développement pendant les années 1970, était sévèrement réduit. L'agriculture resta la base de l'économie ivoirienne, représentant, selon l'auteur 90 % des revenus tirés de l'exportation. A partir de 1983, la production souffrit fortement de la sécheresse. Cette année-là, la production de café fut inférieure de moitié à la moyenne normale. En même temps, dit, l'auteur, "le gouvernement était forcé d'importer du riz, du blé et de la viande pour répondre aux besoins des consommateurs".

La Côte d'Ivoire d'après BRA KANON⁽¹⁾ a consacré en 1985 26 % de ses recettes d'exportation au service de la dette. Pour G rald BOURKE (1988) la dette de la C te d'Ivoire est "impossible   rembourser". Selon l'auteur,   la fin de 1986 "la dette ext rieure de la C te d'Ivoire atteignait 10,9 milliards de dollars, soit 123 % du PNB et environ trois fois la valeur des exportations annuelles de biens et services". Le service de la dette de la C te d'Ivoire selon la BIRD⁽²⁾ qui devrait passer de 968 millions de dollars en 1987   1,4 milliard de dollars en 1990  tait la principale cause de son d ficit, alors estim  aux alentours de 230 milliards de F CFA pour 1987. En 1988, les d penses d' quipement ont  t  fix es   143,6 milliards de F/CFA soit une chute de 19,8 % par rapport aux 179,1 milliards de F/CFA de 1987. C'est ce qui fait dire   BRA(K.) que la C te d'Ivoire devrait "malgr  elle, mettre un frein   ses programmes de construction d' coles, de dispensaires de routes etc...". Pour lui, on a ainsi constat  "un transfert n gatif de capitaux en d faveur de notre pays, ce qui veut dire que notre pays aura donn  aux pays du Nord plus d'argent que ce que l'aide internationale lui aura rapport  : on emprunte d sormais pour payer des dettes"⁽³⁾.

En 1989, l' conomie ivoirienne a  t  davantage confront e   de difficult s de tr sorerie. OUATTARA (1990) consid re que les "tensions de tr sorerie publique ont  t  vives comme en t moigne l'importance des arri r s de paiements int rieur de l'Etat. Le montant de ces arri r s repr sentait pr s de 425 milliards de F/CFA   la fin de d cembre 1989".

1. - : Cit  par Hien SOLO (1987)

2. - : Cit e par BOURKE (G.) op. cit. p. 10

3. - : Op. cit. Ainsi Mr. BRA confirme-t-il en 1987 la justesse des affirmations de Samir Amin en 1967. A cette  poque Samir soulignait   propos de la C te d'Ivoire : "Si le type de croissance des quinze ann es consid r  devrait se prolonger il en r sulterait sans aucun doute d'abord un ralentissement de la croissance des exportations, ensuite, le maintien du taux de croissance des importations   un niveau  lev  et enfin l'augmentation relative du poids du reflux des b n fices et de l' pargne export s."

Pour GALLEN Spencer, depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire a gardé une économie de marché, ou du moins ce qui s'en rapproche le plus, comme presque nulle par ailleurs en Afrique, ou même dans tout le Tiers-Monde. Mais confirme l'auteur, "le secteur commercial et industriel est resté dominé par des étrangers"⁽¹⁾.

GALLEN Spencer cite un recensement de 1980 selon lequel il existait en Côte d'Ivoire 15.000 petites et moyennes entreprises, soit un peu plus de la moitié du nombre total des firmes qui employaient 25.000 travailleurs. Mais dit-il, elles ne représentaient que 3 % de la valeur ajoutée dans le secteur moderne.

En Côte d'Ivoire, on peut considérer les G.V.C comme des petites et moyennes entreprises dont la majorité opère dans le secteur agricole.

Pour connaître les principaux domaines d'activités de ces G.V.C, nous procéderons dans le chapitre suivant à une étude typologique du G.V.C en Côte d'Ivoire. Ainsi comme nous le verrons par la suite, le modèle de croissance de l'économie ivoirienne aura-t-il beaucoup d'influence sur la typologie des G.V.C dans ce pays.

1 - : Là-dessus l'auteur cite M. HOUPHOUET BOIGNY lorsqu'il affirme en novembre 1983 devant le Conseil National du PDCI- qu'on peut compter aujourd'hui sur les doigts de la main le nombre des commerçants ivoiriens qui ont réussi". Pour le Président ivoirien, "les ivoiriens ne savent pas économiser. Ils sont enclins à dépenser de grosses sommes d'argent à l'occasion de mariages ou d'enterrements".

CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES G.V.C EN CÔTE D'IVOIRE

L'étude typologique⁽¹⁾ s'articulera autour des points suivants : agriculture de rente et vivrière, élevage et pêche, artisanat et services divers, enfin épargne et crédit.

5.1. : LES GVC DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE DE RENTE ET VIVRIERE.

C'est dans le secteur de l'agriculture, principalement dans celui de rente que l'on dénombre le maximum de GVC. Les groupements dont les activités reposent essentiellement sur l'agriculture vivrière sont insuffisants, voire rares à l'exception de la région du Nord-Est où il existe deux Unions de GVC

1 - : A propos de typologie des coopératives en Côte d'Ivoire, notons qu'une étude réalisée par l'Alliance Coopérative Internationale (A.C.I) (1985) en collaboration avec certains organismes internationaux et conduite par des techniciens de la DMC en révèle cinq genres. La première catégorie est constituée de coopératives agricoles et forestières. La deuxième concerne celles des commerçants et détaillants. En troisième position viennent les coopératives des consommateurs. Les deux dernières catégories étant constituées de coopératives de l'épargne-crédit et de celles dites scolaires n'ayant pas encore de statut bien défini.

Soulignons que cette classification présente l'avantage d'être explicite sur la désignation du domaine touché par l'activité coopérative. En même temps son inconvénient est de laisser sous silence certaines catégories de "coopératives" comme celles des artisans, de pêcheurs, etc...

Cependant nous sommes d'avis avec Jean Marc Boussard (1987) qu'il ne peut guère exister de typologie universelle et omnibus, susceptible de fonder l'étude de différentes branches absolument hétérogènes de l'économie rurale. L'auteur reconnaît qu'on peut toujours construire des typologies "ad hoc" valables pour résoudre un problème déterminé dans un contexte bien défini ; il souligne par ailleurs qu'il ne faut pas leur attribuer une importance exagérée.

de ce type. Dans la plupart des cas, les Groupements à Vocation Coopérative de l'agriculture de rente entament timidement une diversification de leurs activités en les étendant à la production et à la commercialisation de quelques produits vivriers.

Dans cette section, nous verrons successivement les GVC - café-cacao, les GVC coton et les GVC vivriers.

5.1.1. : LES GVC CAFE-CACAO

La relance coopérative débuta en Côte d'Ivoire par les GVC café-cacao. Celle-ci a été possible grâce à un projet conjoint du Gouvernement ivoirien-PNUD et BIT⁽¹⁾ du 13 février 1969. En s'appuyant sur les principales récoltes d'exportation que constitue le binôme café-cacao, cette relance visait une meilleure structuration des paysans au sein des Groupements pré-coopératifs. Entre autres problèmes rencontrés par les paysans producteurs individuels et mal organisés, il faut citer leur méconnaissance des circuits et filières de commercialisation, leur manque d'esprit de prévision dans la gestion des revenus indivi-

1 - : *La relative réussite du mouvement des GVC en Côte d'Ivoire est étroitement liée à l'appui technique et logistique non seulement du programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) et du B.I.T mais également de certains organismes régionaux à caractère international ou national tels que le Fonds Européen de Développement (F.E.D.), la Société pour la Coopération et le Développement International (SOCODEVI-CANADA), etc...*

duels ou collectifs, l'insuffisance de leur participation par tête au processus de financement des équipements socio-collectifs dans les villages, le manque de vigilance au niveau des bascules pendant la pesée de leurs produits, etc...

Incontestablement le manque de maîtrise des filières de commercialisation semblait constituer l'un des problèmes majeurs au niveau de ces paysans appelés à se regrouper au sein des GVC. Au niveau des circuits et filières de commercialisation, on n'y trouvait que principalement des intermédiaires constitués en majorité de commerçants Libano-Syriens. Ces derniers achetaient aux paysans leurs café-cacao aux prix garantis par l'Etat. Mais ils disposaient pour la plupart de la totalité du différentiel⁽¹⁾ de commercialisation en revendant au niveau des exportateurs au port d'embarquement ou au sein des usines de décorticage ou de conditionnement. De nos jours, plusieurs intermédiaires vivent de ces pratiques ...

Pour faire une approche pragmatique de cette problématique des paysans individuels et mal organisés, il fallait certes les amener à se regrouper en GVC, mais il fallait surtout as-

1 - : *Le différentiel est un mécanisme instauré au niveau du système de commercialisation du café et du cacao. Il consiste donc en une structure de charges liées à l'exécution de certaines tâches comme le transport, le groupage, la maintenance, le stockage, l'entretien du matériel productif etc... Ainsi le différentiel a-t-il vocation de rémunérer tout ou une partie de ces tâches.*

signer des objectifs précis dès le départ à leurs groupements de café-cacao. Il s'agira pour eux de :

- ramasser et collecter les produits de leurs membres ;
- entreposer ces produits au village après en avoir assuré la manutention ;
- procéder à la construction et à l'amortissement du magasin coopératif ;
- bénéficier de tout ou d'une partie du différentiel de commercialisation en vue des investissements productifs ou socio-collectifs etc...

Toutes ces activités seront possibles grâce à des moyens et infrastructures mis en place par l'Etat ivoirien et ses partenaires impliqués dans le projet. C'est ainsi qu'en 1969, le Centre National pour la Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) voit le jour en Côte d'Ivoire⁽¹⁾

1 - : La création du CENAPEC à Bingerville entre dans le cadre du projet PNUD-BIT. Conçue en liaison avec la Sous-Direction des Coopératives au sein du Ministère de l'Agriculture de la République de Côte d'Ivoire (R.C.I) de l'époque, le CENAPEC a été la cheville ouvrière de la relance coopérative et surtout du regain d'intérêt pour les GVC.

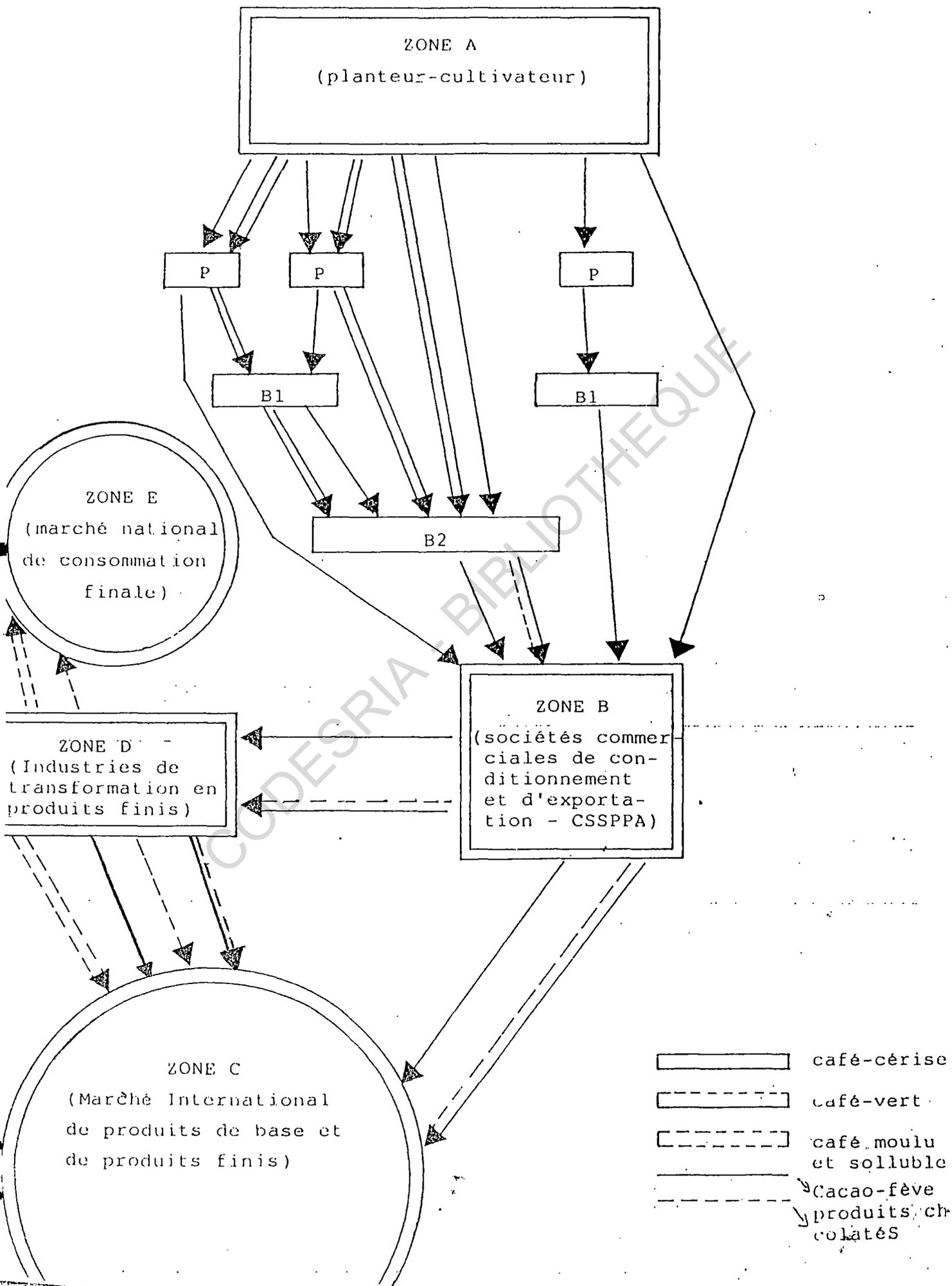
L'encadrement des paysans au sein des GVC grâce au CENAPEC au départ, ensuite par l'intermédiaire de l'Office National de la Promotion Rurale (O.N.P.R.) et maintenant par la DMC aura constitué l'une des principales voies pour permettre aux GVC d'atteindre leurs objectifs assignés au départ.

Près de deux décennies après le lancement de ce projet comment faut-il en appréhender les résultats ?

Avant de tenter des réponses à cette préoccupation, nous allons examiner la structure du schéma⁽¹⁾ mettant en relief les circuits et filières de commercialisation du café-cacao.

L'analyse d'un tel schéma peut présenter des avantages certains. En effet, chaque niveau de vente correspond au niveau du schéma à un taux de différentiel à percevoir par l'offreur des produits sur le marché. La qualité d'offreur peut être dévolue aussi bien à un GVC qu'à un opérateur économique non coopératif. Le différentiel est payé par le demandeur du bien indépendamment du prix garanti. Etant donné que les GVC ou leurs Unions agissent au niveau du marché en qualité d'offreurs, il va de soi que le niveau de leur taux de différentiel sera fonction croissante de la position qu'ils sont à même d'occuper sur le marché (au niveau du point de vente sur la filière choisie).

1 - : La schématisation générale telle qu'elle apparaît dans notre Mémoire de D.E.A(P.51), a été revue au niveau des relations entre les zones D (industries locales) et C(marché extérieur) à la suite de notre stage chez la Compagnie Africaine pour les Préparations Alimentaires et Diététiques (CAPRAL-NESTLE) en juillet-août 1986.



Rappelons en passant que c'est le différentiel de commercialisation qui constitue l'une des principales sources du revenu du GVC. Et ce différentiel varie suivant que le GVC est équipé en matériels professionnels (véhicule, bascule, etc ...) ou selon que ce dernier jouit d'un certain pouvoir de négociation auprès de certains acheteurs de produits.

L'objectif de l'analyse ici sera de mettre davantage l'accent sur les facteurs économiques et positifs qui sont mis en évidence à travers l'exécution des différentes tâches précédant le processus de production ou entrant directement dans la sphère de commercialisation. Certaines de ces tâches sont prises en compte par le différentiel de commercialisation. D'autres par contre échappent à ce mécanisme⁽¹⁾. Les activités rémunérées par le différentiel en Côte d'Ivoire sont celles qui se trouvent entre les zones A de production et B de conditionnement et d'exportation.

1 - : *L'entretien de la plantation (nettoyage et traitement phytosanitaire, deux à quatre fois dans l'année) de caféiers ou de cacaoyers précède les cycles de production qui peuvent s'étendre sur 6 à 8 mois. Ensuite il y a la phase de la cueillette. Après cette dernière, lorsqu'il s'agit de café cerise rouge, on le sèche directement. Le séchage dans ce cas peut aller d'une à plus de deux semaines suivant les conditions atmosphériques du moment. Le cacao est récolté en état de cabosse mûre. Il faut ensuite procéder au décabossage pour en obtenir les fèves qui vont faire immédiatement l'objet de fermentation pendant au moins huit jours maximum. A la suite de la fermentation, les fèves sont disposées sur des séchoirs appelés claie ou sur des aires cimentées ou bien dans des fours calorifiques. Les deux produits une fois bien séchés subissent le tri pour en obtenir les cerises ou fèves marchandes.*

Il s'agit là des occupations qui sont intensives en main-d'oeuvres par unité de temps. Cependant généralement, ces différents coûts ne sont pas pris en compte par les systèmes de fixation de prix aussi bien sur le plan national qu'international.

Au niveau de la zone A, il y a les producteurs individuels ou regroupés au sein des GVC ou au sein de groupements informels. Les principales activités qui prédominent sont celles qui concernent - après l'entretien des champs et autres prestations diverses - le transport des produits des champs vers le village, leur groupage en un lieu commun (cas de GVC), leur emballage avant la pesée et le stockage dans le magasin coopératif ou en tout autre lieu. Ces charges entrent en partie dans le mode de fixation du différentiel de commercialisation mais de façon très superficielle.

Entre la zone des producteurs et celle des sociétés commerciales de conditionnement et d'exportation, on rencontre trois principaux types d'opérateurs économiques appelés communément intermédiaires⁽¹⁾. Ils sont respectivement désignés sur la figure par : P (pour la catégorie des "Pisteurs"), B1 (pour les acheteurs agréés) et B2 (pour les usines de décorticage de café situées souvent à proximité de la zone de production).

La présence de ces agents économiques au sein de ces circuits et filières de commercialisation du café et cacao est différemment appréciée. Certains coopérateurs, analystes et observateurs estiment que cette présence, bien que parfois néces-

1 - : L'appellation "Intermédiaire" est plus appropriée en ce qui concerne d'une part le "Pisteur" (individu le plus souvent non autorisé pour l'achat des produits mais qui parcourt de longues distances à travers les pistes pour le faire) et d'autre part le traitant ou l'acheteur agréé pour la plupart des commerçants d'origine libano-syrienne dont plusieurs ont aujourd'hui obtenu la nationalité ivoirienne.

saire, apparaît nuisible à l'obtention de produits marchands de bonne qualité. Si bien qu'au Séminaire National des GVC et Unions "Café-Cacao-Coton" d'août 1986, il a été suggéré par les coopérateurs à l'attention du Chef de l'Etat et du Gouvernement ivoirien, la suppression pure et simple de la présence de ces intermédiaires ou traitants au sein des circuits et filières café-cacao. Il faut reconnaître à travers la formulation de cette doléance, un aveu de la part des coopérateurs reconnaissant implicitement la capacité d'organisation, le poids économique et financier de ces traitants. En réalité, ces derniers constituent de véritables concurrents pour les GVC café-cacao en Côte d'Ivoire.

Un défi a été lancé au système d'organisation de ces GVC actuels dans le pays. En effet, le Président ivoirien par sa réponse voulait-il ainsi susciter par cette phrase⁽¹⁾ plus

1 - : *Voici en substance la suite réservée par M.F. HOUPHOUET-BOIGNY (Président de la République) à la doléance"... Vous avez critiqué la présence des libanais, vous avez critiqué la façon dont est commercialisée la production avec les fraudes et autres, mais suivez l'exemple des bamilékhés. Ils n'ont pas fait prendre des décisions par le Gouvernement.*

Nous sommes dans un régime d'économie libérale que nous entendons respecter. Mais s'il y a des fraudeurs nés incorrigibles, il vous appartient de vous organiser pour rendre leur situation impossible..." Ministère de l'Agriculture - DMC (août 1986).

A propos de la présence des libanais au sein des circuits et filières de commercialisation internes du café-cacao, Corinne MOUTOUT (1988) dans un article mettant en cause "l'impéritie des dirigeants ivoiriens" dans la chute des cours du cacao, écrit ceci : "La déresponsabilisation des planteurs s'est faite à tous les échelons entraînant à chaque étape un surcoût dont l'Etat mesure aujourd'hui l'ampleur. Ultra-libéraux, les pouvoirs publics n'ont pas cherché à maîtriser l'ensemble de la chaîne de production. Ni le paysan, ni l'Etat ne participent à la collecte du café et du cacao, à leur acheminement jusqu'à Abidjan. Ce sont autant d'activités abandonnées pour la plupart aux intermédiaires libanais aujourd'hui décriés pour avoir fait de leur charge un monopole. Jaloux de leur pactole, ils facturent lourdement leur intervention : chemin faisant vers le port, le prix des produits augmentent de 25 %".

d'émulation au niveau des dirigeants des GVC et de leurs membres ? Cette volonté de vouloir amener les paysans vers plus d'efficacité ne pouvait-elle pas s'énoncer autrement que par l'évocation du libéralisme économique de la Côte d'Ivoire ? Alain PEYREFITTE (1985) ⁽¹⁾ ne met-il pas suffisamment en garde contre de tels vocables en "isme" même avec la liberté pour racine ? Peut-on valablement évoquer le libéralisme économique en Côte d'Ivoire lorsqu'il s'agit du système de commercialisation du café et du cacao ? En effet la présence de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions agricole (CSSPPA) ⁽²⁾ justifie-t-elle cette évocation avec son statut de firme étatique au sein de ce système ?

-
- 1 - : A. PEYREFITTE dans un titre évocateur : "Encore un effort Monsieur le Président..." affirme par ailleurs que : "tout "isme" est système, tout système fleure le dogme. Le mot "libéralisme" n'échappe pas à ce danger". Il rappelle aussi que "l'idéologie du libéralisme, à proprement parler ne se trouve ni chez TOCQUEVILLE, ni chez KARL POPPER, ni chez Raymond ARON ni chez Alexandre ZINOVIEV. A peine si le mot est cité par eux. Mais ils ont en commun d'être des adeptes de la liberté de l'esprit".
- 2 - : A propos de la CSSPPA ou CAISTAB (en abrégé), Michel LOBE-AWANE (1985) fait remarquer que "cet organisme détient le monopole de l'achat et le contrôle des ventes des produits agricoles pour lesquels il est compétent : cacao et café". Quant à J.P TROUCHAUD (1971), il affirme que "la commercialisation du café et du cacao est réglementée et contrôlée en Côte d'Ivoire depuis 1956 par une Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles directement rattachée au Ministère de l'Agriculture". Pour sa part François REGIS MAHIEU (1983) indique : "le système de stabilisation, héritée de la colonisation, sera profondément remanié et étendu en Côte d'Ivoire après l'indépendance. Suite aux difficultés financières de la Caisse de Stabilisation du cacao, une Caisse unique de stabilisation des prix du café et du cacao est créée par décret du 8 février 1962, conservant l'ancien statut d'établissement public". Selon R. MAHIEU, le principal remaniement interviendra en 1964 au sein du système. En effet, à la suite du décret n° 64.315 du 17/8/1964 (JORCI. - P. 1169) la Caisse prend le statut de Société d'Etat et sa compétence est étendue au coton.

Pour désigner cette Société d'Etat, le terme CAISTAB sera régulièrement utilisé.

C'est d'ailleurs sous le contrôle de cette Caisse de Stabilisation que les activités des opérateurs économiques de la zone B s'effectuent.

La zone B ou zone des sociétés commerciales de conditionnement et d'exportation a pour fonction principale de fournir le café ou le cacao marchands aux usines locales de transformation et la grande partie des produits sur le marché international. Le conditionnement de ces produits à ce niveau consiste principalement à les séparer de toutes leurs impuretés (notamment la poussière et autres corps étrangers), à les classer suivant leur qualité marchande avant de procéder à leur emballage dans de sacs neufs.

Selon le rapport d'activités de la BNDA pour l'exercice 1979-1980, la classification de ces deux produits en leurs différentes normes de commercialisation, se présentait comme le montre le tableau ci-après :

TABLEAU 1 : Classification (en %) du café-cacao en différents grades et sous-grades en 1979-1980.

GRADES PRODUITS	I	II	III	SOUS-GRADES	AUTRES
CAFE	10	43	23	17	7
CACAO	17	60	-	23	-

Source : B.N.D.A.

Le critère de commercialisation retenue par la CSSPPA ou CAISTAB pour vendre les deux produits consiste en leur classification en grades. Nous verrons d'abord les types commerciaux du cacao, ensuite ceux du café tels que l'exigent les normes commerciales appliquées par cette Caisse.

5.1.1.1. : LE CACAO"

Les fèves de cacao sont classées par les services de la CAISTAB en trois principaux grades comme le montre le tableau 2.

TABLEAU 2 : Classification des fèves de cacao

QUALITE	CARACTERISTIQUES GENERALES	CARACTERISTIQUES PARTICULIERES
GRADE I	- Lots de fèves : uniformité de couleur et de dimension 10 % au maximum des fèves pourront avoir un poids s'écartant du 1/3 en plus ou moins du poids moyen.	Pour 100 fèves, ne pas avoir : 1 % de fèves moisies 3 % de fèves ardoisées 3 % de fèves défectueuses.
GRADE II	- Lots de fèves : homogénéité de couleur.	Pour 100 fèves, ne pas avoir : 4 % de fèves moisies 6 % de fèves ardoisées 8 % de fèves défectueuses
SOUS-GRADE	Qui ne répond pas aux caractéristiques du Grade II	

Source : CAISTAB - INFO N°4 cité par KOKO (D.P.) (1986)

5.1.1.2. : LE CAFE

Le café marchand est réparti en cinq (5) principaux types qui sont : l'excellence, l'extra-prima, le prima, le supérieur et le courant. Chacun d'eux est associé à un calibrage dont le but est de classer les grains de café suivant la forme. Il en résulte alors une classification en normes commerciales qui distingue le café en 5 grades (de 0 à 4). Le sous-grade ou le dernier étant constitué de brisures (BR) et de grains noirs (GN). Les tableaux 3 et 4 indiquent les différents types de café et leurs caractéristiques.

TABLEAU 3 : Les types commerciaux de café

TYPES COMMERCIAUX	CARACTERISTIQUES DES LOTS	MAXIMUM DE DEFAUTS PAR ECHANTILLONS	TOLERANCE DE DEFAUTS ADMISE EN		
			BRISURES	CERISES	FEVES NOIRES
EXCELLENCE	Couleur homogène (C.H.)	8	3	0	0
EXTRAPRIMA	C.H.	15	5	0	0
PRIMA	C.H.	30	5	5	5
SUPERIEUR	Aspect général C.H.	60	-	5 (GI, II) 10 (GIII)	5 (GI, II) 10 (GIII)
COURANT	-	90	<10 (GI, II, III) <15 (G IV)	< 5 (GI, II) <10 (GII) <15 (GIV)	< 5 (GI, II) <10 (GIII) <15 (GIV)

Source : "CAISTAB INFO" n° 4 op cit.

TABLEAU 4 : Classification du café en grades

CALIBRAGE	CRIBLE N° 18	CRIBLE N° 16	CRIBLE N°14	CRIBLE N°12	CRIBLE N° 10
- GRADE 0	Retenu + 1% Passage	Au plus 1% Passage	-	-	-
- GRADE I	Passage +20% de retenir nu	Retenu + 6% Passage	Au plus 1% de passa- ge	-	-
- GRADE II	-	Passage +20% de retenir nu	Retenu + 6% Passage	Au plus 1% de passa- ge	-
- GRADE III	-	-	Passage +20% de retenir nu	Retenu + 6% passage	Au plus 1% de passa- ge
- GRADE IV	-	-	-	Passage +20% Retenu	Retenu + 6% Passage

SOURCE : "CAISTAB INFO" N°4 op cit.

Les différentes classifications que nous venons de voir au niveau des tableaux 1 à 4 sont le plus souvent opérées par la zone B (des sociétés commerciales de conditionnement et d'exportation) sous le contrôle de la CAISTAB. Mais s'agissant du café, la classification en normes commerciales peut avoir lieu au niveau des usines de décorticage intégrées (B2 sur le Schéma).

A la suite de ces classifications, on réserve généralement les meilleures normes (GI et GII) pour les exportations (1).

1. - : Cependant la société de transformation CAPRAL-NESTLE achète toutes les normes de produits, pour les transformer localement ou les destiner à l'exportation. Les achats de matières premières de CAPRAL, notamment de café-cacao, s'effectuent aux prix du marché international. Pour plus de précisions, voir KOKO Djéï Parfait (1986) : "CAPRAL-NESTLE : rapport de stage" - Abidjan F.S.E.

représentés par la zone C (au niveau de la schématisation).

Le marché international est approvisionné soit directement par les sociétés⁽¹⁾ de la zone B sous le contrôle de la CAISTAB. Ou bien les produits parviennent à certaines sociétés de transformation à l'extérieur par l'intermédiaire des unités de transformation locales en Côte d'Ivoire qui sont généralement des filiales des premières.

Ces sociétés industrielles locales sont représentées par la zone D sur le schéma. Leur rôle principal consiste à transformer le café-vert ou la fève de cacao en produits finis en leur conférant ainsi une valeur ajoutée dont l'importance dépend du degré de transformation. Ensuite certaines de ces sociétés ont à effectuer des achats pour le compte d'autres partenaires économiques situés en dehors de la Côte d'Ivoire. Elles destinent leurs productions soit au marché national, de consommation finale (zone E) soit au marché extérieur (zone C).

A la suite d'un passage en revue sommaire des relations entre les différentes zones, nous tenterons de situer la présence des GVC café-cacao au niveau des relations existant entre les zones A et B. En effet, c'est en fonction de la capacité entrepreneuriale d'un agent économique à pouvoir acheminer le

1. - : "Les plus grosses entreprises sont françaises. Sur le marché de la denrée fétiche et stratégique - le cacao, cinq groupes français se sont bâti des empires : à elles seules ; les Sociétés SIFCA, ABTL GAL, Société Havraise de Commerce (SHAC), DAFCI et MERCURIA (Filiale de Sucre et Denrée) détiennent officiellement 28 % des quotas d'exportation. Mais grâce au rachat des parts à des locaux, elles atteindraient 40 %. Toutes les grandes entreprises françaises disposent de filiales - vingt sept agences pour la BNP . - ont des représentations, et les capitaux français contrôlent 55 % du commerce local". Voir C. MOUTOUT (op.cit. p. 14).

cacao de la zone A vers la zone B, ou le café de la zone A jusqu'au niveau des usines de décorticage (B2) que la valeur du différentiel⁽¹⁾ est fixée.

En plus de cela, il y a le remboursement des frais de transport tels qu'ils sont indiqués sur la lettre de voiture par les agents de la CAISTAB. L'encaissement par la trésorerie du GVC de ces frais peut servir, à n'en pas douter à alléger considérablement les charges de fonctionnement de cette dernière.

Pour situer la présence des GVC café-cacao au niveau de ce système, nous allons considérer la production de ces deux denrées comme étant une donnée (hypothèse de base). En effet, bien que le rôle des GVC soit prépondérant dans les activités d'entretien des plantations situées en amont de la production et de la commercialisation grâce à la distribution de certains facteurs, nous estimons que les GVC se constituent essentiellement dans les perspectives de commercialisation. C'est bien cette dernière qui génère pour les groupements des revenus supplémentaires liés au différentiel. Et c'est pourquoi nous analyserons davantage la part de ces GVC dans la commercialisation de ces produits comme le situe le tableau ci-après.

1. - : *Le différentiel appliqué par la CAISTAB au système de commercialisation des productions agricoles principalement à celui du café-cacao constitue une structure de charges inhérentes à ce système. Guy DELAPORTE (1976) considère que la CAISTAB part d'abord d'un prix d'achat minimal garanti au producteur. "Un barème" ou "différentiel", reprend ensuite tous les postes de dépenses occasionnées entre le Centre de collecte et le point d'embarquement et détermine ainsi une valeur théorique FOB de revient à partir duquel on obtient un prix CAF de revient (CAF garanti)"*

TABLEAU 5 : Tonnage commercialisé⁽¹⁾ et part (%)
du secteur coopératif.

CAMPAGNE	NOMBRE DE GVC	NOMBRE DE MEMBRES	PRODUCTION COMMERCIALISEE (TONNE)			COMMISSION OBTENUE (F CFA)	CHIFFRE D'AFFAIRES (F CFA)	PART DES GVC (%)		
			CAFE VERT	CACAO	TOTAL			CAFE	CACAO	TOTAL
1969-1970	93							0,93	2,21	1,44
1970-1971	355		10.056	8.938	18.994	123.153.000	1.930.294.000	04,08	04,99	04,53
1971-1972	954		25.390	28.325	53.713	317.355.000	5.400.719.000	09,44	13,67	10,86
1972-1973	1.586		39.859	29.091	68.950	412.518.000	7.130.688.000	13,15	16,67	14,15
1973-1974	1.472		30.037	33.277	63.314	385.914.000	7.650.818.000	16,52	16,95	15,65
1974-1975	1.571	86.894	45.041	48.148	93.189	672.073.360	15.854.204.900	16,80	20,53	18,22
1975-1976	1.440	79.003	49.811	52.173	101.984	734.991.662	17.337.000.487	16,21	22,35	19,03
1976-1977	1.658	86.497	56.617	51.252	107.869	875.213.386	20.291.155.551	19,46	22,54	20,75
1977-1978	1.655	86.467	39.345	62.650	101.995	811.575.700	26.246.669.970	20,12	20,77	20,70
1978-1979	1.664	91.342	53.230	61.781	115.011	968.453.000	28.411.530.000	19,22	19,81	19,51
1979-1980	1.604	82.788	69.537	58.729	128.266	1.122.337.412	32.127.322.480	15,32	14,64	14,90
1980-1981	1.838	60.806	116.433	60.368	176.801	1.428.257.772	37.076.739.687	17,46	14,47	16,31
1981-1982	2.053	96.293	107.703	78.571	186.274	1.824.573.732	41.085.213.000	23,91	16,90	20,35
1982-1983	2.484	149.962	142.301	73.794	216.095	2.156.362.000	45.584.486.639	28,80	21,40	25,75
1983-1984	2.292	136.113	47.219	74.114	121.333	1.425.422.000	34.203.443.400	30,70	19,00	22,40
1984-1985	2.443	143.588	120.433	81.598	202.031	2.398.214.983	53.481.544.230	23,42	14,46	18,74
1985-1986	2.555	136.176	112.770	90.145	202.915	2.496.118.908	61.094.694.351	22,82	16,77	19,67
1986-1987	2.472	138.475	115.752	95.091	210.843	2.741.174.893	63.927.943.893	23,81	17,33	20,36

Source : DMC, - MAEF

1. - : A partir de la campagne 1979-1980, tout le café vendu par les producteurs devrait être à l'état de cerise destiné aux usines de décorticage (B2).

Ce dernier tableau met en exergue la faiblesse notoire du taux de couverture (en %) du marché national de café-cacao par les GVC. Non seulement leur part est relativement très faible, mais également elle connaît depuis la campagne 1982-1983 une baisse vers son niveau moyen des campagnes de 1974-1975 à 1978-1979. En effet, depuis cette campagne, bien que ce ratio ait enregistré un maximum de croissance avec 25,75 % il a connu une période de stagnation pour décroître ou connaître une faible hausse.

Les nombreuses difficultés auxquelles les GVC se trouvent être confrontés sont à l'origine de cette situation. Il s'agit notamment de l'insuffisance ou du manque d'un financement adéquat, de l'insuffisance de l'esprit coopératif chez la majorité des membres des GVC, du laxisme dans la gestion de ces organisations, de la méconnaissance des filières appropriées pour la commercialisation, de l'insuffisance ou du manque notoire en équipements socio-professionnels etc...

Beaucoup d'observateurs et d'analystes considèrent que pour une meilleure appréhension de ces difficultés, il faut amener ces GVC au regroupement. En effet, on estime que le regroupement des GVC en une Union peut permettre d'accroître un tant soit peu l'efficacité économique non seulement de ses structures de base (les GVC) mais également de son propre rendement (l'Union).

Par rapport à une telle hypothèse, il serait souhaitable de s'interroger sur les résultats de l'expérience ivoirienne en matière de regroupement des GVC en Union.

5.1.1.3 : LES UNIONS DE GVC CAFE-CACAO

L'expérience du regroupement des GVC en Union a débuté le 28 août 1970 avec la constitution de l'Entente (Union de GVC café-cacao dans le Département de Dimbokro). Cette Union dont le siège est fixé à Dimbokro ne couvre désormais que les Sous-préfectures (S/P) de Dimbokro et de Bocanda, après le retrait de la Sous-préfecture de M'batto dont la circonscription est devenue le siège d'une autre Union de GVC appelée YEDIE. L'Entente compte 130 membres (c'est-à-dire GVC de base).

La majorité des Unions dans le domaine café-cacao n'a vu le jour qu'à partir de 1980. On ne trouve plus les traces de l'Union des GVC de Kouibly et Facobly dans les nouvelles statistiques de la DMC. Cette Union a été créée en 1975.

Bien d'autres Unions de café-cacao semblent être confrontées à de sérieuses difficultés de fonctionnement. Ce qui pourrait amener la DMC à se passer d'elles dans ses rapports d'activités. Il s'agit par exemple des Unions de Danané (KOIDO), de Daloa (ALLOUGBA), de M'batto (YEDIE), pour ne citer que ces trois Unions qui éprouvent de réelles difficultés dans leur fonctionnement.

En 1986-1987, seulement six (6) Unions ont bénéficié de l'encadrement de la DMC sur plus d'une dizaine d'Unions de GVC café-cacao.

Cette situation problématique des Unions café-cacao place au centre des réflexions, le postulat selon lequel il faut plutôt rechercher l'efficacité⁽¹⁾ économique des GVC individuels dans leur regroupement en Unions.

Cette hypothèse est couramment admise par les structures d'encadrement coopératif en Côte d'Ivoire. En effet, qu'il s'agisse de la DMC, de la SATMACI, des Sociétés de Développement (SODE), des autorités politico-administratives (Préfet, Sous-Préfet, Député, Secrétaire Général du PDCI ou leurs collaborateurs), des Cadres ressortissants ou de leurs organisations, on estime généralement que le regroupement des GVC en Union est un moyen privilégié pour aboutir à plus de performances économiques non seulement au niveau des organisations de base (GVC) mais également à celui de la structure fédérée (Union).

1. - : La notion d'efficacité selon John KENNETH GALBRAITH (1974) est celle qui s'apparente à la conception d'efficacité de l'ingénieur : "Obtenir le plus avec le moins". Pour l'auteur, il faut mettre entre autres à la disposition de la communauté les objets dont elle a besoin et cela en quantité voulue, répartir de façon satisfaisante les ressources entre la production présente et future - entre ce qui est produit pour la consommation et ce qui est investi dans de nouvelles installations et de nouveaux procédés destinés à augmenter la production future. GALBRAITH considère que le besoin de changement doit être judicieusement provoqué et l'adoption de nouvelles méthodes de production plus efficaces doit être encouragée en vue de prévoir des moyens adéquats de recherche et de progrès techniques destinés à créer de nouvelles méthodes.

Sinon pourquoi ne pas considérer la constitution des Unions comme étant pour les GVC individuels une sorte de couronnement de leur efficience économique ? Par conséquent, pourquoi ne pas laisser l'entière initiative de la création des Unions aux seuls GVC intéressés ? Ne serait-il pas en effet souhaitable de susciter au sein des GVC individuels des besoins qui puissent les conduire vers la fusion en un ensemble cohérent, suffisamment motivé pour leur cause et dynamique sur le plan socio-économique ?

Les discours officiels font ressortir le plus souvent que l'initiative de la création des GVC ou de leurs Unions appartient aux coopérateurs. Ce qui ne semble point refléter la réalité car de par le comportement même de ces coopérateurs vis-à-vis de leurs organisations, on a l'impression qu'ils ne jouissent pas du droit de propriété de ce qui leur appartient.

Si l'hypothèse selon laquelle les créations des GVC ou de leurs Unions émanent des intéressés est admise, comme le soutient le Directeur de la Mutualité et de la Coopération, il est fort à craindre que celles-ci ne bénéficient pas au préalable d'études socio-économiques approfondies.

Il a été déjà souligné que les GVC individuels de commercialisation de café-cacao dans leur environnement socio-économique actuel sont pour la plupart peu efficaces (fragilité structurelle et faiblesse économique notoires). Il serait donc plus difficile voire trop éprouvant pour la plupart de ces GVC café-cacao de vouloir leur assigner des tâches qui relèvent des

coopératives de type intégré. En effet, étant donné leur position marginale (minoritaire) au sein des filières et circuits de commercialisation primaire ou interne, comment faut-il réussir tout de même leur fusion en une Union de GVC si l'on ne se préoccupe pas prioritairement à redynamiser davantage ces structures de base. La majorité des Unions fonctionnelles rencontrent d'énormes difficultés liées surtout au manque d'équipements productifs des GVC membres.

Cette situation problématique des Unions peut-elle leur permettre d'entreprendre efficacement leur rôle qui consiste entre autres à :

- 1 - accroître la production ;
- 2 - augmenter le revenu des membres et
- 3 - améliorer le niveau de vie des membres.

Dans le tableau qui suit, nous présentons la situation des Unions de GVC café-cacao qui commercialisent 8,15 % du pourcentage coopératif.

TABLEAU 6 : Résultats des Unions de GVC Café-Cacao pour la Campagne 1986-1987.

UNIONS	GVC MEMBRES		TONNAGES		COMMISSION	CHIFFRES D'AFFAIRES(CA)
	TOTAL	ACTIFS	CAFÉ - CACAO	AUTRES	EN F CFA	EN F CFA
ENTENTE (DIMBOKRO)	130	125	1915	106	26.138.233	825.986.260
SCAGBO (AGBOVILLE)	68	49	3374	38	81.980.915	1.149.353.260
ALOUGBA (DALOA)	105	53	1333	640	24.896.939	360.563.891
DJANDJI (AYAME)	18	18	5036	-	71.322.938	1.165.191.870
CAMENE (TIASSALE)	65	54	4806	-	110.491.589	1.588.526.000
YEDIE (M'BATTO)	30	22	711	-	12.586.271	206.332.053
TOTAL	416	321	17175	784	327.416.885	4.825.986.974

Source : DMC - Rapport d'Activités 1986-1987.

Ce tableau montre que 77,16 % des membres des Unions sont actifs et sur les six (6) Unions encadrées par les services de la DMC, seule la moitié a diversifié quelque peu les activités.

On constate de façon générale que contrairement aux GVC Coton qui commercialisent plus de 90 % de ce produit, les GVC Café-Cao sont encore à la traîne au niveau de leurs circuits et filières de commercialisation.

C'est à juste titre que les coopérateurs de la zone forestière (café-cacao) ont été invités par le Ministre de l'Agriculture⁽¹⁾ à s'inspirer du modèle de coopération pratiqué dans la zone de savane. En effet, bien que la relance coopérative dans les régions de savanes ait été tardive par rapport à celle qui a eu lieu dans les zones de forêts, les GVC de commercialisation du coton ne s'en tirent pas moins à meilleur compte.

5.1.2. : LES GVC COTON

A la faveur de la visite effectuée au Nord du pays par le Chef de l'Etat Ivoirien en 1974, un fonds d'urgence a été mis à la disposition de la C.I.D.T. pour quatre Départements (BOUN-DIALI, FERKESSEDOUGOU, KORHOGO et ODIENNE).

Grâce donc à ce fonds, l'action coopérative en zone de savane (Nord d'abord puis Centre ensuite) démarre en 1975.

En toile de fond, l'un des principaux objectifs de la visite du Président Ivoirien consistait entre autres à corriger les déséquilibres régionaux constatés entre les zones forestières (productrices de café-cacao) et celles de savane pour lesquelles la culture du coton devrait constituer le support économique d'appoint.

1. - : *Coopération entre producteurs agricoles de Côte d'Ivoire ou COPACI, l'idée a été émise le 28.02.1989 à Agboville lors de la visite de M. BRA KANON dans ce Département.*

L'action coopérative démarrée en 1975 pour ces quatre Départements du Nord cités, va donc s'étendre aux autres à partir de 1976. Elle était principalement destinée aux paysans afin de leur permettre de maîtriser non seulement la production mais également la commercialisation du coton-graine.

Au départ de l'action, il n'existait pas de différentiel de commercialisation. Cependant une rémunération de 1 F CFA par kilogramme vendu a été pratiquée pendant les trois premières années. Au fil des ans, celle-ci a évolué en passant de 2 F CFA/kg en 1979-1980 à 3,7 F CFA/kg jusqu'en 1986 pour atteindre 4,2 F CFA/kg en 1989.

La prime de 4,2 F CFA/kg rémunère donc les opérateurs économiques comme les GVC pour avoir assumé les tâches suivantes :

- le groupage du coton sur le marché ;
- la pesée ;
- les chargements, le damage ;
- l'amortissement du matériel ;
- la comptabilité ;
- le transfert de fonds ;
- les paiements individuels.

Les GVC perçoivent aussi une rémunération liée aux excédents⁽¹⁾ de masse de coton entre le départ du magasin coopératif et l'arrivée au pont bascule à l'usine C.I.D.T.

La C.I.D.T. qui assure avec la DMC l'encadrement technique des GVC affirme dans son rapport annuel d'activité pour la campagne 1985-1986 que la commercialisation primaire du coton graine est la première et la plus importante tâche des GVC de la zone de savane. D'après cette Compagnie, c'est cette activité qui permet la création du GVC. En plus, c'est l'activité qui entretient la vie du GVC par les ressources qu'elle génère.

Pour la CIDT (1985-1986), les GVC maîtrisent bien cette activité. Ils organisent le marché de coton (rassemblement des bâches au lieu d'achat, pesée des bâches individuelles de chaque coopérateur, chargement et damage du camion). Pendant ce temps, l'équipe d'achat du GVC (constituée de 2 à 4 lettrés formés en conséquence) établit le ticket d'achat individuel. Ce ticket fait

1. - : Les excédents de masse constituent la différence entre la masse arrivée magasin usine et la masse départ magasin coopératif. Si cette différence est positive, elle constitue un gain supplémentaire pour le GVC. Il s'agit là d'une pratique que les coopérateurs admettent d'instaurer au niveau de la pesée de leurs produits. Généralement dans la zone de savane, elle relève du consensus ; ce qui n'est pas le cas dans la plupart des GVC café-cacao. Cependant en 1988, lors de notre passage à KRINJABO (Aboisso), nous avons constaté que grâce à cette pratique, le GVC de ce village avait pu dégager plus de 1.200.000 F CFA indépendamment du différentiel. Dans les zones de forêt, cette pratique est connue sous l'appellation "poids surplus". Les excédents proviennent généralement d'une sous évaluation de la masse exacte des produits au départ du magasin coopératif, afin d'éviter à l'arrivée (magasin usine) un manque à gagner aux producteurs.

mention de la livraison du jour où sont inscrites les retenues diverses , GVC, CIDT, BNDA, etc... et où apparaît clairement la somme nette à payer au coopérateur individuel.

Le paiement à chaque coopérateur du montant des livraisons effectuées est fait par la CIDT tous les 10 (dix) jours suivant la masse de coton enregistrée par le pont-bascule de l'usine. En 1985-1986, la Compagnie, en accord avec la DMC a généralisé le système de paiement par virement bancaire, sur le compte du GVC. Grâce à certains avantages, ce mode de paiement a été étendu à la majorité des GVC. En effet, il laisse des traces du paiement dans les comptes du GVC, les sommes correspondant au poids excédentaire entre le poids-bascule (usine) et le poids sorti magasin (GVC), enfin, il donne à l'agent de coopération une possibilité de suivre les retraits du compte GVC.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités de commercialisation des GVC dans le domaine de coton depuis la Campagne 1975-1976. Il s'agit là de la campagne de démarrage de l'action coopérative dans la zone des savanes. Ce qui justifie bien notre choix en tant que début de la période.

TABLEAU 7 : Récapitulatif des activités des GVC
Coton.

CAMPAGNE	NOMBRE DE GVC	NOMBRE DE MEMBRES	TONNAGE NATIONAL	TONNAGE COOPÉRATIF	%	RISTOURNE F/K	REVENU BRUT (x 100.000) F. CFA
1975-1976	13	1.605	65.058	2.462	4	1	2,620
1976-1977	68	7.032	75.413	10.900	14,5	1	17,044
1977-1978	118	17.135	102.929	25.492	24,7	1	38,838
1978-1979	144	21.585	114.886	38.032	33,1	2	98,121
1979-1980	171	32.567	142.890	66.477	46,5	2	172,830
1980-1981	194	39.924	136.602	67.747	49,6	2	179,005
1981-1982	195	39.577	135.370	70.819	52,3	2	201,522
1982-1983	252	46.351	156.983	89.073	56,0	3,7	404,480
1983-1984	254	47.488	143.235	88.943	62,0	3,7	395,063
1984-1985	288	56.778	211.929	132.244	62,4	3,7	620,852
1985-1986	332	66.710	189.313	144.699	76,4	3,7	671,910
1986-1987	392	76.031	213.531	175.619	82,2	4,2	869,122

Source : Ministère de l'Agriculture - CIDT- Campagne 1985-1986.

Le tableau 7 montre le dynamisme des GVC coton en ce qui concerne leur part du marché national. Cet atout est lié aux structures ayant à charge cette tâche : la CIDT et la DMC. En effet, dans la zone des savanes, les GVC bénéficient non seulement d'un encadrement approprié mais également du contrôle et du suivi qu'il nécessite. Au niveau des relations CIDT/DMC, il faut mentionner l'établissement d'une convention de financement par la CIDT au profit de la DMC entre la Direction de la

Formation et Service Convention de la première et le Directeur, coordination de la zone de savane de la DMC.

Grâce à cette convention, de nombreux contacts et réunions ont lieu entre les deux structures. Le rapport de la CIDT⁽¹⁾ mentionne que "tous ces contacts font que la CIDT et la DMC peuvent appréhender avec la même sensibilité les problèmes qui se posent aux GVC dans la zone de savane".

En outre, il y a le fait que le budget de fonctionnement pour l'action coopérative dans la zone de savane a été inscrit depuis 1985 au budget CIDT. Et grâce à ce budget, des équipements permettant aux agents DMC de mieux suivre les GVC sont mis à leur disposition par la CIDT⁽²⁾.

1. - : op. cit. p. 247

2. - : 14 véhicules financés sur ce budget par la CIDT ont été offerts à la DMC en 1985. C'est ce qui fait dire à Mr. KOUAME Kouakou, Directeur du Département Cacao et coopération à la SATMACI (entretien du 27.02.90) qu'"au niveau de la zone Coton, il y a des agents DMC qui sont sur le terrain grâce aux moyens mis à leur disposition par la C.I.D.T. Avec nous, ce n'est pas le même genre de convention. La DMC n'exécute pas le travail". Ainsi par exemple l'Agent de coopération DMC n'encadre-t-il qu'au maximum 15 GVC/mois dans la zone coton avec un véhicule-Renault 12, 200 litres de carburant par mois, une indemnité forfaitaire de mission d'environ 47.250 F CFA/mois et un budget de réparation de 5.000 F CFA/mois. L'encadrement dans la zone café-cacao est assuré par un Conseiller en Gestion de Groupement (C.G.G) formé par le Technicien Spécialisé de Coopération (T.S.Coop.). C'est donc le C.G.G. qui forme et visite les paysans. En théorie il doit suivre 14 GVC par mois. Mais dans la réalité il en a pour 30 à 40. Pour tout le travail, le CGG a droit à une mobilette (acquise sur emprunt bonifié), une dotation de carburant d'environ 15.000 F. CFA/mois et une indemnité forfaitaire de mission de 12.000 F CFA/mois.

La différence fondamentale réside dans la nature juridique des Sociétés chargées d'encadrer les paysans. Au Nord, il y a la CIDT (Société d'Economie Mixte) et au Sud la SATMACI (Etablissement Public National). En outre la CIDT encadre la production du coton, elle s'occupe de la distribution des facteurs de production et des semences au niveau des paysans. En plus, fait non moins important, c'est la CIDT qui est habilitée à acheter le coton. Du côté SATMACI toute la production n'est pas encadrée par elle, elle ne distribue pas tous les facteurs de production. Elle n'achète aucune fève ou cerise.

L'un des aspects positifs dans cette collaboration est à mettre à l'actif de la CIDT qui achète aux GVC et Unions la presque totalité de leurs productions de coton graine sans intermédiaire.

Cependant, la présence de la CIDT en tant qu'opérateur économique para-étatique au sein des circuits de commercialisation du coton graine peut-elle permettre de tester réellement l'efficacité économique des GVC dans un contexte de marché concurrentiel à l'instar de celui de café-cacao ?

La part croissante du marché de coton attribué aux GVC ne cache-t-elle pas en soi "un dynamisme voilé" de ces GVC ?

Les diagrammes suivants montrent l'évolution satisfaisante de la part du marché de coton revenant aux GVC. Ces diagrammes sont conçus par la DMC dans son rapport d'activités de 1987.

Quant au tableau 8, il met éloquemment en relief le "dynamisme" de certains Départements producteurs de coton dans la commercialisation de ces produits. Avec BOUNDIALI en tête de ces Départements où toute la production est entièrement commercialisée par voie coopérative suivi de KORHOGO (96,18 %). Le Département de YAMOOUSSOUKRO avec seulement 33,21 % du marché du coton, semble constitué la fausse note dans ce tableau où dans la plupart des représentations DMC, plus de la moitié du marché est couvert par les GVC.

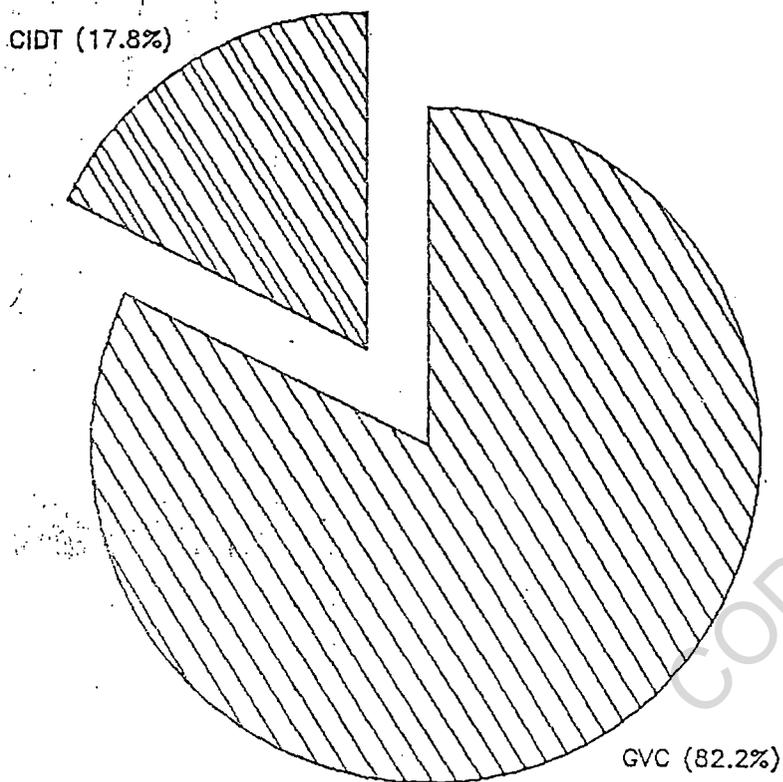
Dans le Département de KATIOLA, trois Unions de GVC viennent de voir le jour respectivement à KATIOLA, FRONAN et NIAKARA. Le coton y est commercialisé à 100 % par 41 GVC. Ces GVC, au titre de la Campagne 1988-1989, ont commercialisé 9.833 tonnes produites dans le Département. Ceci pour Un Milliard Deux Cent Millions de Francs CFA de Chiffres d'Affaires et Quarante et Un Millions de Commission aux paysans⁽¹⁾.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

1. - : cf. ZALE Zamon (D) (1989)

COMMERCIALISATION GVC & CIDT

ZONE DE SAVANES (86/87)



COMMERCIALISATION GVC & CIDT

ZONE DE SAVANES (85/86)

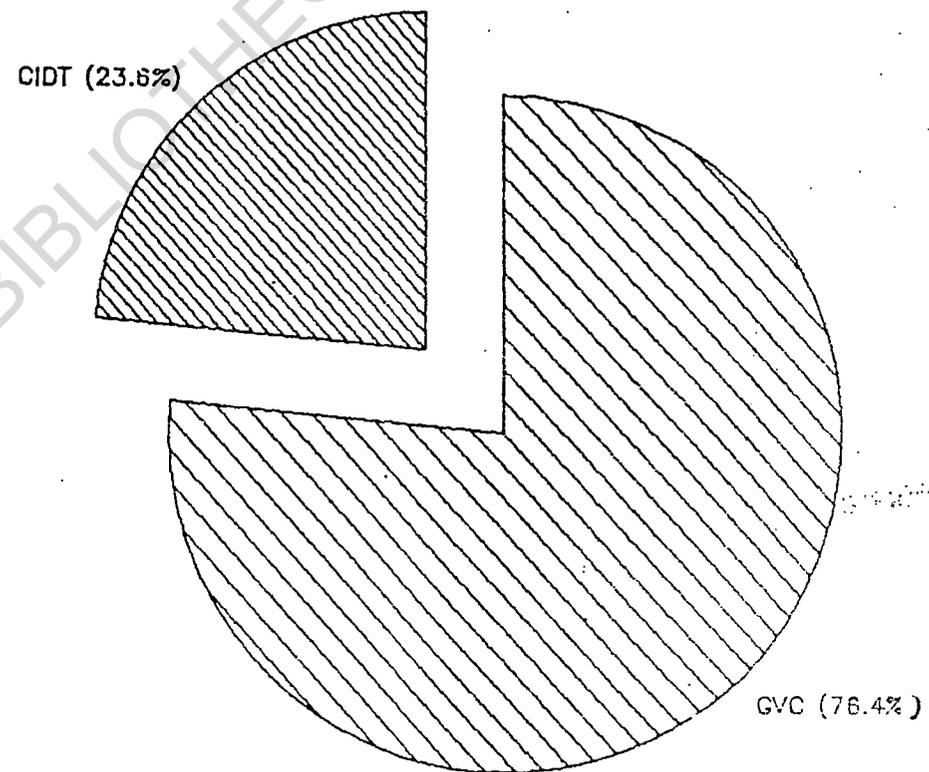


TABLEAU 8 : Récapitulatif de la commercialisation coton graine par GVC de la représentation DMC.

REPRESENTATION	NOMBRE DE GVC	VILLAGES OU CAMPEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES	POIDS USINE (KG)	CHIFFRE D'AFFAIRES (F CFA)	COMMISSION OBTENUE (F CFA)	VALEUR EXCEDENT (F CFA)	REVENU BRUT (F CFA)	PART GVC %
KORHOGO	97	880	26.298	65323,672	7754083,778	274359,419	44655,115	319014,534	96,18
BOUNDIALI	69	158	12.974	26943,615	3207888,178	113163,183	18607,888	131771,071	100,00
ODIENNE	63	163	6.524	8719,287	1029561,180	36620,753	10796,505	47417,258	68,00
SEGUELA	40	128	6.078	16720,182	1989064,600	70224,764	2544,639	72769,403	95,55
MANKONO	38	191	13.564	34654,122	4130284,811	145547,312	27108,245	172655,557	93,52
YAMO USSOUKRO	34	75	3.892	10779,159	1285706,512	4527,467	19850,110	65122,577	33,21
BOUAKE	51	188	6.701	12479,061	1486628,180	52412,055	7959,205	60371,260	75,23
TOTAL	392	1.783	76.031	175619,196	20883217,239	696854,953	131521,707	869121,660	82,25

Source : DMC - Campagne 1986-1987

Dans la zone de savane, on constate donc qu'il y a une évolution positive au niveau de la part du marché contrôlée par les GVC. De moins de la moitié de ce marché en 1979-1980, soit 46 %, cette part est passée à 82,25 % au cours de la campagne 1986-1987. C'est ce qui a fait dire à Monsieur Denis BRA KANON (1987) que "le problème des intermédiaires dont on se plaint sans arrêt en zone forestière peut être résolu si les producteurs sont sérieux et solidaires"⁽¹⁾. S'adressant aux planteurs Sénoufo, Bambara⁽²⁾ etc... il a renchéri : "je vous demande donc de partager votre expérience directement avec vos frères Akan, Krou etc... et une fois encore sans intermédiaire".

Les résultats des GVC individuels de la zone de savane sont encourageants comme le montre le satisfecit du Ministre de tutelle. En est-il de même au niveau de leurs Unions dans le Nord du pays où se cultive le coton ?

-
1. - : Denis BRA KANON (Ministre de l'Agriculture) dans l'allocation d'ouverture au Séminaire National sur le mouvement coopératif - Yamoussoukro - 18-8-1986 p. 17
 2. - : Les Sénoufo, les Malinké (au lieu de Bambara) sont les principaux producteurs de coton dans le Nord de la Côte d'Ivoire et les Akan, Krou, Mandé etc..., produisent généralement du café-cacao dans les zones de forêt.

5.1.2.1. : LES UNIONS DE GVC DANS LA ZONE DE SAVANE
OU DE COTON.

Dans cette zone, les GVC individuels sont souvent constitués à partir de plusieurs villages contrairement à la pratique dans les régions forestières où chaque village ou campement dispose au moins d'un GVC, si ce n'est pas plus⁽¹⁾.

A partir donc des situations qui prévalent à la création des GVC dans la zone de savane, on peut admettre par hypothèse que leur regroupement en Union est relativement facile. En 1986, 288 GVC individuels regroupant 56.778 coopérateurs pour 1.107 villages existaient dans les zones de production de coton. Et on estime qu'en constituant le GVC à partir de plusieurs villages, on parvient un tant soit peu à mieux rationaliser la gestion et les coûts par unité de GVC.

Le trait caractéristique des Unions de GVC coton est ceci : elles ne commercialisent pas pour la plupart du coton comme c'est le cas en zone forestière. En effet, dans cette dernière zone, l'un des problèmes majeurs entre les Unions café-cacao et leurs GVC est le partage qui s'opère au niveau des taux de différentiel. Ici cependant, les Unions coton bien que n'assistant que les GVC membres dans leurs différentes activités,

1. - : A Gnadi, village de la Sous-Préfecture de Diégonefla (Département d'Oumé) à cause d'un prêt BNDA mal encadré, le GVC du village s'est scindé en deux entités à la suite de dissensions entre les membres. C'est du moins ce que l'encadreur de la SATMACI et les coopérateurs eux-mêmes nous ont confirmé lors de notre enquête en mars 1989.

perçoivent généralement une part de différentiel de coton qui est, rappelons-le, de 4,2 F CFA/kg.

En 1986, 9 (neuf) Unions de GVC coton ont été opérationnelles. Leurs principales activités ont consisté à gérer les facteurs de production⁽¹⁾ pour le compte de leurs GVC membres, à commercialiser pour eux certaines productions vivrières telles que le riz, le maïs, l'igname, l'arachide et à coordonner certaines activités de ces GVC membres.

Le tableau 9, donne des indications sur ces Unions telles qu'elles ont été recensées par la DMC dans son rapport annuel 1986-1987.

1. - : Les principaux facteurs de production sont constitués d'engrais, d'herbicides, d'appareils de traitement, de semences sélectionnées, etc...

TABLEAU 9 : Localisation et activités des Unions de GVC dans la zone des savanes ou de coton.

UNION DE GVC ET LOCALISATION	NOMBRE GVC MEMBRES	NOMBRE DE VILLAGES	DATE DE CREATION	ACTIVITES PRINCIPALES
M' BENGUE (KORHOGO)	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des facteurs de production. - Coordination des activités des GVC membres. - Commercialisation des vivriers.
NIELE (FERKE)	-	-	-	
DIAWALA (FERKE)	-	-	-	
TENGRELA	-	-	1983	
KASSERE	12	-	-	
BOLONA	08	-	1983	
TIENINGBOUE	08	-	1984-1985	
BOUNDIALI	17	-	-	Idem + Service de prêts aux GVC Membres 0 ≤ taux ≤ 10 %
BAS-YANI	07	-	Sept. 1982	Idem

Source : DMC : 1986-1987

L'Union de Tieningboué qui fournit de l'igname "Kleinglein" à la société de transformation NOVALIM-NESTLE⁽¹⁾ perçoit une prime de 3 F/CFA/kg. L'Union cède son igname à 50 F/CFA le kg qui est transformée en flocons déshydratés. Le foutou d'igname est vendu sous le label "BONFOUTOU" dont le paquet de 500 g coûte sur le marché abidjanais 850 F CFA.

A l'instar de la plupart des Unions Coton, Tiéningboué assure davantage la distribution des facteurs de production à ses membres. Ces moyens de production contribuent non seulement à l'accroissement quantitative et qualitative du coton mais également à celui de quelques vivriers.

Le paragraphe qui suit est consacré au rôle de plus en plus accru que les GVC ont à jouer dans le processus de la production et de la commercialisation des cultures vivrières en Côte d'Ivoire.

Nous tiendrons compte dans ce paragraphe non seulement des GVC de commercialisation des vivriers, mais également de ceux qui embrassent plusieurs produits tels que les groupements de café-cacao et vivriers ou de coton et vivriers. Il s'agit à travers la dynamique de la fonction de production vivrière d'examiner les circuits de distribution des principaux produits vivriers d'un côté. Et de l'autre, d'apprécier la position relative des

1. - : NOVALIM-NESTLE et CAPRAL-NESTLE appartiennent au groupe multinational NESTLE (SUISSE).

GVC vivriers au niveau de ces circuits et filières de commercialisation. En un mot, le problème consiste à voir les effets de l'existence ou de la non existence des circuits susceptibles de donner lieu à la création de GVC de ce type. Cette analyse renvoie au problème des prix de produits vivriers.

5.2 : AGRICULTURE VIVRIERE ET ACTIVITES DES GVC

Selon EBAH Aka (1983) "Une situation des plus préoccupantes pour le Tiers-Monde concerne l'alimentation au niveau quantitatif et qualitatif". Cette préoccupation est partagée par YVES Léon (1982) qui soutient que "les années 1970-1980 ont vu se développer des menaces de famine généralisée dans certains pays du Tiers-Monde, menaces accentuées dans l'Afrique subsaharienne par la sécheresse des années 1972-1976, qui a entraîné une grave diminution des récoltes vivrières et la dégradation du capital protéinique par la disparition de nombreux troupeaux". L'auteur, s'interrogeant sur la situation de la Côte d'Ivoire dans cet environnement morose de l'économie africaine, a souligné que le taux de croissance annuel de la production vivrière par habitant a été négatif au cours de la période 1969-1971 à 1977-1979 de -0,9 %, ceci malgré son augmentation notable en volume de 4,6 %.

Le Conseil d'Administration de PNUD (1987) souligne pour sa part que la population de la Côte d'Ivoire estimée à 10 millions d'habitants, s'accroît au rythme de 4,3 % par an, dont 3,5 % pour la population ivoirienne proprement dite, le

reste étant dû à l'immigration. Il affirme qu'aux environs de 1990 les villes de Côte d'Ivoire regrouperont 55 % de la population totale. Exportateur net de produits agricoles (1er exportateur mondial de cacao, 3ème exportateur mondial de café, et l'un des principaux exportateurs de bois), le pays est contraint de recourir à des importations massives de riz, de maïs, de viande et de poisson. Le Rapport avance un montant de près de 80 milliards de F/ CFA par an pour l'ensemble de ces importations dans le domaine du vivrier en 1987.

Le Président HOUPHOUET-BOIGNY (1983)⁽¹⁾ lui-même l'a reconnu, lorsqu'il soulignait que "si la Côte d'Ivoire a écarté le spectre de la famine et de la faim, si elle a pu se libérer des importations de sucre, elle n'en est encore pas moins excessivement tributaire des autres pays pour un grand nombre de produits alimentaires que le sol et les eaux nationales pourraient fournir plus abondamment.

C'est ainsi qu'en 1979, nous avons payé à l'étranger plus de 20 milliards de F CFA pour des céréales, plus de 13 milliards de F CFA pour des produits laitiers, près de 12 milliards de F CFA pour des produits de la pêche". La Côte d'Ivoire qui vient de signer une Convention de prêt portant sur un montant de 5 millions de dollars US illustre bien l'importance actuelle de ses besoins en produits agricoles vivriers⁽²⁾. Ce prêt "couvre l'importation de 18.000 tonnes de riz américain pour

-
1. - : Voir préface "Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire".
 2. - : D'une année à l'autre la dépendance alimentaire du pays à l'égard de l'extérieur s'accroît. En 1990, on prévoit 57.000 t de riz en provenance des USA "dont la valeur sur le marché international s'élève à 15 millions de dollars". Ce riz sera dit-on vendu en Côte d'Ivoire pour "un montant approximatif de 9 milliards de F/CFA". Voir *Frat Hebdo* (1990) p. 30

une valeur de soit 1,5 milliard de F CFA, remboursable sur 30 ans au taux de 4 %⁽¹⁾. Cette convention a été signée mercredi 19 juin 1989 entre le Ministre Abdoulaye KONE (Economie et Finances) et l'Ambassadeur des Etats-Unis résidant à Abidjan, son Excellence Monsieur Dennis KUX.

Malgré l'attention que les autorités politiques attachent désormais à l'accroissement de la production vivrière depuis le Conseil National du PDCI-RDA de novembre 1981, on constate que les besoins dans ce domaine demeurent relativement énormes. On a estimé le taux de croissance des besoins du pays en produits vivriers⁽²⁾ à 30 % pour la période 1985-1990. Cette situation se déduit du taux de croissance de la population elle-même qui sera à 12,568 millions en 1990.

1. - : DIABY Aboubakar (1989), commentant cette convention de prêt conclut de façon éminemment paradoxale que : "il est certain que ce nouveau mécanisme d'aide apporte un soutien important à la politique de développement rural de notre pays qui, il faut le souligner, a toujours fait de la garantie de l'autosuffisance alimentaire des ivoiriens une de ses premières priorités". Nous estimons que le meilleur soutien à la politique de développement rural dans le sous-secteur riz serait plutôt d'augmenter le prix d'achat du paddy aux producteurs locaux afin d'accroître la production nationale, ce qui réduirait de façon notoire les importations massives de cette denrée devenue importante dans l'alimentation des populations en Côte d'Ivoire. "En effet, il est important de souligner ici que le paysan est un bon économiste, son offre de produits n'est nullement rigide par rapport aux prix" d'après Yves LEON. En plus, la hausse des prix aux producteurs aurait pour conséquences positives d'augmenter les revenus ruraux et par effet d'entraînement les revenus des activités commerciales et des autres services (notamment des transports) liées à cette production. En outre, il faut préciser à propos de l'autosuffisance alimentaire que c'est la possibilité pour un pays donné "de satisfaire ses besoins alimentaires uniquement par ses productions vivrières nationales". En effet, pour Ali TRAORE (1983), la notion de l'autosuffisance alimentaire ne pose donc pas seulement la nécessité impérieuse pour un pays de dégager suffisamment de biens alimentaires pour lui-même, mais aussi la possibilité non moins impérieuse pour la grande majorité de la population nationale d'acquiescer effectivement les biens produits. L'auteur soutient que "pour que l'autosuffisance soit satisfaisante, il faut qu'on tienne compte de la satisfaction effective de besoins alimentaires de la presque totalité de la population nationale par des productions presque totalement nationales".
2. - : Il s'agit essentiellement des principales céréales (riz et maïs)

Le tableau ci-dessous donne davantage d'indications sur l'estimation des besoins de la Côte d'Ivoire en produits vivriers telle que présentée dans le livre vert de l'autosuffisance alimentaire⁽¹⁾.

TABLEAU 10 : Estimation des besoins en produits vivriers en millier de tonnes.

PRODUITS	1980		1985		1990	
	ALIMENTATION HUMAINE	TOTAUX	ALIMENTATION HUMAINE	TOTAUX	ALIMENTATION HUMAINE	TOTAUX
RIZ PADDY	694	763	908	999	1 196	1.316
MAIS	188	236	218	322	254	455
AUTRES CEREALES	60	66	70	77	84	92
IGNAMES	1.195	1.314	1.357	1.492	1.534	1.687
MANIOC	1.030	1.133	1.225	1.347	1.450	1.594
BANANE	1.085	1.193	1.203	1.432	1.300	1.689
TARO	207	228	247	265	274	301

Source : "Fraternité-Hebdo (1983)"

1. - : *op. cit.* p. 11

Dans les besoins totaux, il faut inclure d'abord les besoins de l'alimentation humaine (auto-consommation rurale et besoins des villes), ensuite, les besoins de l'industrie (brasseries et aliments du bétail), enfin les besoins en semences.

A la suite de ce tableau, on peut aisément affirmer que la situation de la demande des produits vivriers "est typée et son évolution probable paraît assez claire et l'on peut penser que la dépendance alimentaire de la Côte d'Ivoire est en train de s'accroître... Or l'offre des produits vivriers traditionnels consommés en Côte d'Ivoire : igname, banane, maïs, manioc, mil, sorgho, riz, n'a pas pu suivre complètement l'accélération et le caractère de plus en plus massif de cette demande"⁽¹⁾.

Face à une telle dépendance, comment situer le rôle des GVC dans cette problématique des produits vivriers en Côte d'Ivoire ?

Notons d'ores et déjà que l'insuffisance et l'irrégularité des statistiques⁽²⁾ se rapportant au domaine des vivriers ne nous permettront pas de bien approfondir l'analyse des problèmes des GVC vivriers. Dans ce même ordre d'idée, nous ne serons pas en mesure d'étendre notre analyse au secteur maraîcher dont

1. - : Yves LEON (1983) *op. cit.* p. 33

2. - : Cette situation découle du fait que "les statistiques de production des cultures vivrières sont difficiles à établir et les résultats disponibles trop disparates pour être fiables en valeur absolue". Voir "Fraternité-Hebdo" (1983) *op. cit.* p. 14.

le développement est à mettre à l'actif de la Société de Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL)⁽¹⁾.

Notre approche d'analyse s'appuyera sur les zones de production. Les produits considérés seront principalement l'igname, le riz et le maïs parce que c'est sur eux que les activités des GVC sont davantage fondées à l'heure actuelle.

Mais auparavant nous situerons les besoins du pays d'une part en produits céréaliers et d'autre part en féculents.

5.2.1. : LES BESOINS DE LA COTE D'IVOIRE EN CEREALES LOCALES.

Les principales céréales produites en Côte d'Ivoire sont dans l'ordre d'importance : le riz, le maïs, le sorgho, le mil et à un degré moindre le fonio dont la culture très particulière se limite à la région Nord-Ouest (dans les Départements de Touba, Odiénné et Boundiali).

D'après la géographie des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, établie dans "Le Livre Vert..."⁽²⁾, le riz et le maïs se rencontrent dans 100 % des Départements du pays contre 34 % pour le sorgho et 30 % pour le mil. De loin le riz, principale-

1. - : Beaucoup plus opérationnelle dans le Nord du pays, notamment dans les Départements de Ferké, Korhogo.

2. - : op. cit. p. 94

ment pour la consommation humaine et le maïs pour celle des hommes et des animaux, constituent les principales céréales dont la demande est très forte dans le pays.

A partir du tableau précédent, nous pouvons établir le taux de croissance sectoriel des besoins du pays en ces produits céréaliers comme il apparaît dans le tableau suivant.

TABLEAU 11 : Taux de croissance sectoriels estimés des besoins du pays en céréales(%)

PERIODE PRODUITS	1980-1985	1985-1990
MAIS	36,44	41,30
RIZ	30,93	31,73
AUTRES CEREALES	16,66	19,48
MOYENNES	28,01	30,83

Source : A partir des données de "Le Livre Vert..." de "Fraternité-Hebdo"(1983).

Comme en témoigne le tableau 11, l'estimation des besoins en maïs et riz connaît un taux de croissance élevé. Cela s'explique par l'importance de ces deux denrées dans l'alimentation de la population ivoirienne dont le taux d'urbanisation croît à un rythme impressionnant. Aussi, y-a-t-il le fait que les autres produits vivriers tels que l'igname, la banane plantain, le manioc sont difficilement conservables. En effet, à certains moments de l'année, la pénurie liée non seulement à leur écoulement mais également à leur production et conservation, amène souvent la plupart des consommateurs à substituer les céréales à ces féculents.

L'Institut des Savanes (IDESSA)⁽¹⁾ a pour missions principales d'effectuer des recherches sur les cultures vivrières en Côte d'Ivoire. Et en matière de production céréalières, cet Institut dispose d'une filière riz-maïs dont la mission, compte tenu de l'évolution croissante des besoins nationaux, consiste à étudier et à résoudre l'ensemble des problèmes techniques qui se posent aux producteurs et aux utilisateurs.

Selon l'IDESSA (1987), pour le riz, la production totale est estimée à 420.000 tonnes (t) de paddy pour une superficie de 355.000 hectares (ha) avec un rendement moyen de 1,2 tonne/hectare (t/ha). Et cette production ne couvre qu'à peu près la moitié des besoins nationaux. Ce qui nécessite des importations massives : 262.000 t de riz blanc en 1981.

1. - : Siège à Bouaké, au Centre de la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne le maïs, la production totale est estimée à 280.000 t sur une superficie totale de 600.000 ha soit un rendement moyen de 4,7 quintaux à l'ha. Là aussi, la demande intérieure est forte à cause non seulement d'une démographie croissante mais également d'un développement de l'élevage (volailles en particulier). Cette denrée fait aussi l'objet d'importation, soit 40.000 t en 1981. L'IDESSA souligne que malgré l'intensification des mesures pour accroître les gains de productivité, notamment avec la mécanisation, l'emploi de semences sélectionnées, d'engrais, d'herbicides, ..., ceux-ci restent faibles en dépit de "nombreux résultats vulgarisables enregistrés par la recherche". L'IDESSA affirme d'autre part que la collection de maïs à Bouaké compte 1.200 variétés provenant des collections mondiales et de prospections africaines.

Face à l'importance des besoins nationaux en matière de céréales principales, que peut être la magnitude de ceux des féculents ?

5. 2.2. : LES BESOINS IVOIRIENS EN PRODUCTIONS DE FECULENTS.

Les principaux féculents cultivés et consommés en Côte d'Ivoire sont par ordre d'importance : l'igname, le manioc la banane plantain et le taro.

Ils peuvent être classés en deux catégories selon leur zone de production : ceux cultivables presque dans tous les Départements et ceux dont la culture est limitée à des ré-

gions spécifiques. Ainsi trouvera-t-on dans le premier cas d'un côté l'igname (100 % des Départements) et le manioc (96 %). De l'autre côté, dans le 2ème cas, il existe deux produits dont la production n'est possible qu'en zone forestière. Il s'agit de la banane plantain (65 % des Départements) et le taro (75 %).

Le tableau ci-dessous nous indique les taux de croissance sectoriels estimés de cette catégorie de produits vivriers.

TABLEAU 12 : Taux de croissance sectoriels estimés des besoins en féculents en Côte d'Ivoire (%)

PERIODE PRODUITS	1980-1985	1985-1990
	MANIOC.....	18,88
BANANE PLANTAIN ...	20,03	17,94
TARO	26,22	13,58
IGNAME	13,54	13,07
MOYENNES	17,16	15,73

Source : A partir des données de "Le Livre Vert..." de "Fraternité-Hebdo (1983)".

Par rapport aux besoins du pays en céréales où il y a une hausse tendancielle de 28 % entre 1980 et 1985 à 31 % entre 1985 et 1990, les besoins de la Côte d'Ivoire en produits à base de féculents connaissent une tendance à la baisse. Ils sont de 17,16 % entre 1980 à 1985 et de 15,73 % entre 1985 à 1990.

Si l'hypothèse selon laquelle la création d'un GVC dans un secteur donné est de favoriser la production et la commercialisation des produits dans ce secteur, alors il va de soi que le secteur céréalier en Côte d'Ivoire nécessite davantage de création et de restructuration de GVC.

Qu'en est-il exactement au niveau de la constitution et du fonctionnement des GVC dans le domaine des vivriers ?

5.2.3. : ACTIVITES COOPERATIVES EN PRODUITS VIVRIERS

Les activités des G.V.C. en ce qui concerne les produits agricoles vivriers reposent essentiellement sur trois principales productions : l'igname pour les féculents⁽¹⁾, le riz et le maïs pour les céréales.

Néanmoins on rencontre de plus en plus le développement des G.V.C. à caractère informel qui sont pour la plupart des organisations à majorité composées de femmes. Ces derniers ont tendance à produire et commercialiser d'autres produits.

1. - : Au niveau des autres féculents, il existe de nombreux Groupements Informels (G.I) qui ne disposent pas de statistiques fiables.

Nous verrons d'abord ce type de groupements. Ensuite nous en arriverons aux G.V.C. formels.

5.2.3.1. : LES PRINCIPAUX GROUPEMENTS INFORMELS DE PRODUITS VIVRIERS.

Le secteur vivrier est dominé par des Groupements Informels pour la plupart féminins. Leur encadrement relève du Ministère de la Promotion de la Femme (M.P.F). La Direction des Opérations à travers ses deux Sous-Directions (dont l'une au niveau urbain et l'autre au plan rural) a en charges les activités de promotion et de suivi du mouvement coopératif.

En milieu rural, on constate que beaucoup de groupements ont un caractère informel alors que dans les zones urbaines la tendance est à l'érection des Groupements Informels en véritables coopératives (voir 6.3.2.)

D'après nos enquêtes auprès de la Direction des Opérations du M.P.F, plusieurs G.I. de produits vivriers existent sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Certains dont les activités paraissent relativement significatives sont retenus dans le tableau suivant.

TABLEAU 13 : Localisation des principaux Groupements Informels féminins⁽¹⁾ et leurs activités en milieu rural en 1989.

DEPARTEMENT	GROUPEMENTS INFORMELS DE	NOMBRE DE MEMBRES	ACTIVITES (PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE)
DABAKALA	ANANGAMAKRO	46	MANIOC, ARACHIDE, MAIS LEGUMES
	SATAMASOKORO	200	MAIS, RIZ, LEGUME
BOUAKE	AKANZAKRO	60	MAIS, ARACHIDE
	TANOSAKASSOU	30	PRODUITS DE LA POTERIE
ODIENNE	MADINANI	50	OIGNON, TOMATE, AUBERGINE GOMBO, CHOUX
	BANANKORO	150	RIZ, MAIS, PRESTATION DE MAIN D'OEUVRE
	KANIASSO	90	RIZ, MAIS, COTON, PRESTA- TION DE MAIN D'OEUVRE
BONGOUANOU	KOTOBI	1.800	TOMATE, AUBERGINE, GOMBO (MISE EN CONTACT DES OPE- RATEURS SUR LE MARCHE)
KORHOGO	TIEBILA (M' BENGUE)	100	RIZ, COTON, ARACHIDE, MAIS.

Source : M.P.F. Sous-Direction des opérations en milieu rural.

1. - : Dans ces Groupements Informels les femmes sont majoritaires.

De ce tableau deux groupements vont retenir notre attention. Ce sont la structure coopérative de KOTOBI et celle de MADINANI.

La coopérative de MOROGOUA de KOTOBI est spécifique. Elle est une coopérative de service qui regroupe en son sein plus de 1.372 producteurs (en majorité féminin), des commerçants, des transporteurs. Elle a été mise en place conjointement par l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) du Ministère Ivoirien de Commerce et par le F.E.D. qui s'est occupé essentiellement du volet financement. La Coopérative de MOROGOUA a pour vocation la mise en contact sur un même lieu (le marché de KOTOBI) des demandeurs et des offreurs des produits vivriers. Il s'agit pour la plupart des produits maraîchers comme la tomate, le gombo, l'aubergine, la laitue etc... On pourrait comparer son fonctionnement à celui d'une bourse de matière première.

Le Groupement Informel de MADINANI nous intéresse pour son effort de diversification de sa production de denrées comme en témoigne le tableau ci-après

TABLEAU 14 : ACTIVITES DU GROUPEMENT INFORMEL DE
MADINANI EN 1989.

CULTURES	SUPERFICIE (ha)	RECOLTE	PRIX UNITAIRE (F CFA)	REVENUS (F CFA)
OIGNON	1	1.800 kg	125	225.000
TOMATE	-	50 paniers	1.250	62.500
AUBERGINE	0,5	60 paniers	1.000	60.000
GOMBO	1/4	35 paniers	1.000	35.000
CHOUX	0,5	16 paniers	1.250	20.000
LAITUE	-	20 paniers	500	10.000
TOTAL.....			=	412.500

Source : M.P.F. Sous-Direction des opérations en milieu rural.

Selon la même source, les femmes de MADINANI seraient très intéressées par la culture de la pomme de terre grâce non seulement à sa conservation facile mais également surtout au fait que la pomme de terre procure plus de revenu. Mais les femmes sont confrontées aux difficultés d'approvisionnement en semences de cette espèce végétale. C'est ce qui justifie l'absence de pomme de terre dans ce tableau à cause d'une superficie exploitée insignifiante.

De façon générale, il faut souligner que les femmes de MADINANI rencontrent des difficultés liées à l'insuffisance des semences pour toutes les cultures exploitées.

Notons enfin que les femmes de MADINANI préfèrent garder leurs revenus au village.

5.2.3.2. : LES GVC DE LA PRODUCTION VIVRIERE

Comme nous l'avons souligné, les activités de ces GVC reposent en gros sur l'igname, le riz et le maïs.

La répartition géographique de ces activités est appréhendée à travers des programmes ou projets. A travers la nature de la spéculation et la zone de production nous verrons successivement le Projet Nord-Est, le Projet PAPUCD⁽¹⁾, le Programme SODEPALM (devenu CIDV)⁽²⁾, le périmètre de Yamoussoukro et le Programme de Diversification. En plus de ces cinq structures, il existe de nombreux groupements à majorité informels à travers le pays pour lesquels nous ne disposons pas de statistiques fiables et qui n'affichent pas moins leur dynamisme dans la production et la commercialisation des produits vivriers.

1. - : *Projet Agricole Péri-Urbain de la Commune de Daloa.*

2. - : *Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers.*

5.2.3.2.1. : LE PROJET NORD-EST

Il repose essentiellement sur la commercialisation des ignames par voie coopérative. Et l'action coopérative dans cette région semble bien s'implanter dans quatre zones : Bondoukou, Bouna, Sandégué et Nassian. L'encadrement relève de la DMC qui, dans son rapport d'activités⁽¹⁾ affirme que la commercialisation s'étend principalement à Bouna et englobe d'autres produits tels que le karité, le mil, le paddy etc...

Le type d'organisation des activités coopératives dans cette région relève bien du schéma classique de constitution de GVC comme nous l'avons vu dans le cas de café-cacao ou de coton. Il s'agit d'abord de GVC de base, ensuite de l'Union (informelle ou formelle) créée à partir de ces derniers.

Les activités des GVC ou de leur Union dans cette région de la Côte d'Ivoire concernent entre autres :

- la commercialisation au nom de l'Union des produits achetés au niveau de chaque GVC responsable du groupe et de la pesée ;

1. - : Septembre 1985

- la fixation des prix⁽¹⁾ des produits après concertation de toutes les parties intervenant dans la commercialisation des vivriers, celle d'une prime⁽²⁾ variant de 1 à 3 F CFA par kg versée par les acheteurs à l'Organisation Centrale (Union) ;
- l'achat direct des produits aux GVC de base par l'Union et leur revente soit à la structure centrale, soit au niveau des grands centres urbains ;
- le reversement aux GVC de base de l'excédent net de l'exploitation de l'Union ou l'investissement de celui-ci dans les réalisations de type productif ou socio-collectif (magasin, camion, bascule, école, dispensaire, etc...).

Le tableau suivant récapitule de façon sommaire les résultats enregistrés par les GVC de commercialisation de produits vivriers dans la région du Nord-Est du pays au titre de la Campagne 1982-1983.

-
1. - : *Ces prix fixés, selon la DMC (1985) au kilogramme (Prix plancher pour la période de grande abondance et prix plafond pour la période de pénurie) devraient garantir un revenu stable aux producteurs.*
 2. - : *Cette prime est fonction de l'éloignement du lieu d'achat.*

TABLEAU 15 : Récapitulatif de la commercialisation
des vivriers⁽¹⁾ par les GVC du Nord-Est
en 1982-1983.

PRODUITS (KG) ZONE	IGNAME	KARITE	MIL	RIZ	CAFE	DIVERS	PRIMES CFA
BOUNA	5.209.699	2.195.040	654.450	21.137	-	169.754	1.807.956
BONDOUKOU	2.210.426	-	-	24.772	-	2.156	588.548
SANDEGUE	762.272	20.570	-	-	317.762	62.943	349.064
NASSIAN	431.625	74.831	-	-	45.567	21.348	166.950
TOTAL	8.614.022	2.290.441	654.450	55.909	363.329	256.201	2.912.518

Source : MAEF - DMC (1985) p. 70

Ce tableau montre assez clairement l'importance de la commercialisation des ignames par les GVC de la région du Nord-Est. L'igname est produite dans la totalité des zones de cette région.

En ce qui concerne les principales céréales pour lesquelles les besoins du pays sont relativement croissants (riz et maïs), il apparaît clairement qu'en 1982-1983 dans cette région du pays, elles n'ont pas fait l'objet des préoccupations des GVC. Sur quatre zones, deux seulement (Bouna et Bondoukou) s'en sont donné à la commercialisation du riz. Quant au maïs, il n'est nullement mentionné dans ce tableau. Et pourtant on ne saurait admettre que ces deux principales céréales (riz et maïs) ne

1. - : Le café (produit de rente) apparaît néanmoins dans le tableau.

conviennent pas aux sols de cette région puisqu'auparavant nous avons admis que le riz et le maïs étaient cultivables dans la totalité (100 %) des Départements de la Côte d'Ivoire.

Bien qu'intitulé "récapitulatif de la commercialisation des vivriers", ce tableau fait apparaître l'importance relative du café (culture de rente par excellence) dans deux zones de production (Sandégué et Nassian). Et dans ce tableau le tonnage⁽¹⁾ du café est largement supérieur à celui du riz.

Le karité (à divers usages) arrive en deuxième position dans l'ordre d'importance dans ce tableau. Les GVC gagneraient davantage à accroître la production et la commercialisation de cette denrée puisqu'elle fait l'objet de plus en plus de demande extérieure où elle serait utilisée dans la fabrication de nombreux produits notamment dans les secteurs cosmétique et pharmaceutique.

Le mil, l'une des principales céréales consommées dans cette région notamment dans l'extrême Nord-Est, n'est produit et commercialisé par les GVC qu'à Bouna. Cette localité apparaît à travers le tableau 15 comme le principal grenier de la région du Nord-Est pourvu que cette vocation soit soutenue par une politique incitative de prix de produits vivriers à la production. Pour cela, il faudrait que les GVC, de par leur dynamisme, parviennent à des stades d'organisation susceptibles de leur conférer de la

1. - : Nous aurions pu retenir le critère de valeur qui apparaît plus pertinent par rapport à celui du tonnage n'eut été le caractère fluctuant des prix au niveau de ces différentes matières à l'exception du café.

crédibilité vis-à-vis des autorités politico-administratives (qui fixent généralement les prix) et vis-à-vis de certains opérateurs économiques (lorsque les prix sont l'objet d'un mécanisme du marché).

Mais il ne semble pas être le cas à Bouna où la structure centrale (l'Union) des GVC est confrontée à des difficultés de fonctionnement⁽¹⁾.

5.2.3.2.2. : LE PROJET AGRICOLE PERI-URBAIN DE LA COMMUNE DE DALOA (PAPUCD) .

Ce projet est conçu pour apporter une solution à la problématique de l'autosuffisance alimentaire et du non moins paradoxal thème de "l'aide à la paysannerie"⁽²⁾ en Côte d'Ivoire. Son encadrement relève des compétences de la SATMACI.

-
1. - : Les problèmes de la Coopérative Commerciale des Produits Agricoles et de l'Élevage (COCOPRAGEL) ont éclaté au grand jour lors de l'Assemblée Générale de décembre 1988 où il avait été presque question de la dissolution de l'Organisme.
 2. - : Thème éminemment politique dont le contenu économique laisse beaucoup à désirer. Il résulte des travaux du 6ème Congrès du PDCT-RDA (Parti unique jusqu'au 30-04-90). L'aspect paradoxal qui est lié à ce thème peut s'expliquer par le fait suivant : il semble en effet que c'est plutôt la paysannerie qui a davantage aidé l'Etat de Côte d'Ivoire par le prélèvement opéré sur les surplus agricoles par la CAISTAB. Et c'est bien au moment où ces paysans ont besoin de l'aide de l'Etat que les Autorités politiques n'ont pas hésité à réduire le prix du cacao de plus de 50 %, passant de 400 à 200 F CFA le kg depuis le 7 juillet 1989. En effet au moment où tout le pays traverse une profonde crise économique avec une accentuation du chômage dans les centres urbains caractérisée par l'érosion et l'irrégularité des pouvoirs d'achat des populations, les paysans particulièrement ont eu à connaître une chute drastique du prix de leur cacao et d'énormes difficultés à écouler certaines de leurs produits agricoles.

Les principaux objectifs du programme visent à :

- assurer l'approvisionnement régulier en produits vivriers de la ville à "des prix relativement bas"⁽¹⁾ ;
- garantir les emplois agricoles dans la Commune ;
- favoriser la fixation des jeunes à la terre ;
- contribuer à la promotion de certaines structures socio-économiques.

Les cinq volets essentiels constituant l'ossature dudit projet sont le maraîchage, l'association riziculture-maraîchage et celle de vivriers-élevage, la pisciculture et la formation coopérative.

Pour mieux rationaliser l'encadrement des paysans, ils ont été regroupés en GVC à partir de 1981-1982. On a aussitôt procédé à la mise en oeuvre des blocs cultureux. En 1982-1983, le PAPUCD livrait ses premiers résultats comme en témoigne le tableau ci-après :

1. - : D'après les termes utilisés par la DMC (1986). Ce postulat d'une "production à prix bas" constitue à n'en pas douter l'une des contraintes évidentes à l'accroissement de la production. Ce qui peut à la longue amener les agriculteurs à ne pas produire davantage en vue de bénéficier des gains de productivité.

TABLEAU 16 : TYPOLOGIE DE GVC DU PADUCD

NATURE DU GVC	NOMBRE DE GVC	NOMBRE DE GVC	NOMBRE D'HECTARES	DIVERS TONNAGES
MARAICHAGE	1	18	-	-
PISCICULTURE	1	10	-	-
RIZICULTURE IRRIGUEE	13	362	365	563
CULTURE DE PLATEAU	12	549	463	2,9 t. PADDY 225 t. MAIS
TOTAL	27	939	828	790,9

Source : MAEF-DMC (1985)

La DMC précise dans son rapport (1985) que sur les 27 GVC enregistrés, seulement un n'a pas été fonctionnel au démarrage du projet et que les autres ont été "l'objet d'un encadrement extrêmement dense". En effet, précise-t-il, le projet a réalisé, au profit des coopérateurs, l'approvisionnement en intrants, l'octroi des crédits BNDA, la commercialisation des produits et l'assistance comptable.

Dans ce tableau 16, la production n'était pas encore quantifiable pour la pisciculture et pour le maraîchage.

Les 2,9 t de riz de plateau (ou pluvial) ont rapporté aux coopérateurs la somme globale de 217.500 F CFA soit 75 F CFA le kilogramme (kg) de paddy.

Quant au maïs avec 225,076 t, il a permis aux producteurs de percevoir 11.253.800 F CFA à la commercialisation, soit 50 F CFA le kg.

Au niveau de tous les GVC pratiquant les cultures de plateaux composées essentiellement de maïs et de riz, les charges d'exploitation en input seulement ont constitué près de 47 % des recettes à la vente, soit 11.471.300 F CFA contre 5.386.955 F CFA (de charge d'input).

Pour ce qui concerne le riz irrigué avec les 563 t de production, la valeur brute a été de 33.780.000 F CFA pour seulement 2.640.617 F CFA de charges en input, soit une valeur nette de 11.140.383 F CFA, déduction faite des coûts d'aménagement prise en compte par le PAPUCD. Les charges en input n'ont ainsi représenté que 7,8 % de la valeur à la commercialisation.

Malgré l'importance des coûts d'aménagement préalables, il serait plus rentable pour les GVC de pratiquer la culture de riz irrigué par rapport à celle des plateaux (ou riz pluvial) et ceci dans l'hypothèse d'une prise en compte externe des coûts d'aménagement. Mais dans l'hypothèse où les GVC supporteraient eux-mêmes ces coûts, il va sans dire que la culture du riz irrigué ne serait pas rentable (du moins à court et moyen terme) pour les GVC.

5.2.3.2.2. : LE PROJET SODEPALM (DEVENU CIDV)

Il s'agit d'un programme de production de vivriers dans la région Sud de la Côte d'Ivoire. Ce programme a été confié en 1977 à la SODEPALM à la suite de la dissolution de la SODERIZ⁽¹⁾.

Ainsi la SODEPALM avant sa disparition avait-elle hérité de l'encadrement de 1.400 ha de riz pluvial et irrigué. Les planteurs bénéficiant de l'encadrment sont regroupés au sein des GVC (informels ou G.I.) avec lesquels la Société passe des contrats individuels. Les Groupements Informels ayant pour vocation première de tendre vers la forme de GVC remplissent déjà les fonctions suivantes :

- la distribution des inputs et du crédit ;
- le recouvrement lié à cette distribution ;
- l'utilisation en commun d'équipements professionnels;
- le groupage primaire pour la commercialisation des produits.

-
1. - : a - SODEPALM (Société de Développement du Palmier) a été dissoute en 1988
b - SODERIZ (Société de Développement de la Riziculture) a été dissoute en 1977.

Il s'agit donc là de 2 structures d'encadrement opérationnelles défuntes.

Le rapport de la DMC (1985) note que l'encadrement des GVC vivriers dans cette région s'était étendu non seulement à une gamme hétérogène des GVC dans le domaine de l'ensemble des vivriers, mais également à 6 (six) GVC de café-cacao dans la zone de Grand-Lahou.

Le tableau ci-après résume les résultats du Programme SODEPALM (devenu CIDV) dans les régions Sud-Ouest et du Sud-Est de la Côte d'Ivoire pour la campagne 1982-1983).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLEAU 17 : RECAPITULATIF DES RESULTATS DES GVC
ET G.I. DANS LE SUD DE LA COTE D'IVOIRE

	SUD-OUEST		SUD-EST		TOTAL	
	G.I.	GVC	G.I.	GVC	G.I.	GVC
NOMBRE DE GROUPEMENTS	489	56	376	77	865	63
NOMBRE DE MEMBRES	9.487	3.696	7.191	1.342	16.678	5.038
<u>SUPERFICIE (ha)</u>						
RIZ (IRR. + PLUV.)	11.363	799	6.114	245	17.477	1.044
MAIS	1.657	-	2.280	-	3.937	-
MANIOC	-	-	178	-	178	-
<u>PRODUCTION (t)</u>						
RIZ (IRR. + PLUV.)	20.458	2.680	10.799	590	31.259	3.270
MAIS	6.628	-	9.120	-	15.748	-
CAFE	np ⁽¹⁾	-	-	223	-	223
CACAO	np	-	-	247	-	247
<u>COMMERCIALISATION (t)</u>						
RIZ (IRR. + PLUV.)	1.147	1.735	1.994	183	3.141	1.918
MAIS	86	-	4	-	90	-
CAFE-CACAO	np	-	-	470	-	470
<u>RISTOURNE</u> (MILLION F CFA)						
RIZ	-	26	-	2,7	-	28,7
CAFE-CACAO	-	-	-	2,6	-	2,6

Source : MAEF-DMC (1985)

1. - : NP. = NON PARVENU

Ce tableau se caractérise par l'aspect irrégulier des principales données relatives au maïs et au manioc. Il montre l'importance des G.I. par rapport aux GVC qui ne représentent qu'à peine 7 % de l'ensemble des Groupements (GVC et G.I). Seul le riz est pourvu en données chiffrées comparativement au maïs et au manioc.

Les 63 GVC et 865 G.I ont produit 34.529 t de riz qui leur ont rapporté 28,7 millions de F CFA de ristourne contre 2,6 millions de F CFA pour les Groupements de café-cacao.

La production de riz irrigué semble bien maîtrisée dans la région Centre-Sud de la Côte d'Ivoire à Yamoussoukro. En effet, la région de Yamoussoukro se caractérise par l'existence du Périmètre YABRA où la production du riz constitue un maillon important de l'opération de production rizicole en Côte d'Ivoire.

5. 2.3.2.3.: LE PROGRAMME DU PERIMETRE DE YABRA

Ce programme rappelons-le, est localisé dans la région du Centre-Sud à Yamoussoukro.

Son objectif principal est de promouvoir la réinsertion des jeunes descolarisés en milieu rural par leur installation sous la forme coopérative sur des périmètres aménagés. Il bénéficie du financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'opération YABRA assure entre autres une formation agricole spécialisée à ses bénéficiaires.

A Yamoussoukro , l'expérience a été menée sur les périmètres de YABRA et Petit-Bouaké sous l'encadrement conjoint de la DMC et de la CIDT.

Une opération analogue a été menée à San-Pedro dans le Sud-Ouest du pays sous la responsabilité de la SODEPALM.

A YABRA sur le périmètre, les 11 GVC ont travaillé au cours de la campagne 1982-1983 sur la base d'une organisation de l'Union de GVC. Sur les périmètres de Petit-Bouaké, un seul GVC de 21 membres a travaillé la même année sur 200 ha de culture de riz.

A travers cette organisation, l'Union a assuré aux GVC membres l'exécution de certaines tâches, à savoir :

- l'approvisionnement en facteurs de production ;
- la distribution de crédits de campagne ;
- la gestion du matériel agricole (12 motoculteurs, 13 chaînes mécanisées) et la prestation de service contre rémunération (préparation des sols, récolte, transport du paddy, etc...) ;
- la mise au point de la comptabilité des GVC membres.

Quant aux GVC, ils rendent les services suivants à leurs membres :

- la sous-distribution des facteurs de production

- et celle du crédit ;
- l'organisation des travaux ;
- l'assistance à la comptabilité.

L'opération de YABRA s'étend de plus en plus à l'association de l'élevage (ovin) avec la riziculture.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la production et du chiffre d'affaires de riz (paddy) sur les périmètres de YABRA.

TABLEAU 18 : Production et chiffres d'affaires concernant le riz paddy de 1979-1980 à 1982-1983.

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983
PRODUCTION (EN kg)	1.567.931	1.122.053	850.455	1.287.035
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA EN F CFA)	117.594.830	84.154.045	63.784.125	96.527.625

Source : MAEF - DMC (1985)

Le rapport de la DMC qui ne fait aucune mention des coûts de production en 1979-1980 note cependant que le total de ceux-ci s'est élevé en 1982-1983 à 66.656.600 F CFA. Ainsi, près de 32,5 % de ces coûts ont-ils été liés à la préparation

des sols contre 31,5 % revenant à l'achat des facteurs de production (insecticides, herbicides, matériels productifs, etc...).

Au cours de la même campagne, 127 riziculteurs occupant une superficie totale de 566 ha se sont répartis un revenu moyen annuel de 237.567 F CFA, déduction faite de toutes les charges ⁽¹⁾.

L'examen de ces programmes et projets spécifiques dans la production vivrière en Côte d'Ivoire nous conduit à analyser à présent, le contenu du programme de diversification des activités au niveau des GVC.

5. 3. : DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DES GVC.

La diversification au niveau de certains GVC de cultures de rente consiste à concilier la production et la commercialisation de quelques produits vivriers, à entreprendre la vente des facteurs de production aux membres, etc...

Ce processus peut s'avérer possible ou nécessaire grâce à l'équipement rationnel de ces GVC en matériels productifs tels que le magasin de stockage, le véhicule de transport, etc... En effet, face au souci de rentabiliser au mieux ces matériels à cause du caractère périodique de certaines de leurs activités principales qui ne s'étendent au plus que sur 6 à 8 mois dans l'année, certains GVC ont étendu leur spectre d'acti-

1. - : Voir Rapport D.M.C (1985) op. cit. p. 124

aux cultures vivrières.

En 1982-1983, ce phénomène a été surtout remarquable au niveau des GVC coton dans les régions du Nord et du Centre de la Côte d'Ivoire comme en témoigne le tableau suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLEAU 19 : Diversification des activités des
GVC coton aux produits vivriers
1982-1983.

G.V.C.	MEMBRES	RIZ (kg)	IGNAMES (kg)	DIVERS (kg)	PRIMES (F CFA)
TOUBA					
KAMASSELA	62	21.565	--	--	323.475
AUTRE	40	39.306	--	--	589.590
<u>MANKONO</u>					
BADA	(1)	-	38.241	-	573.360
KOMIKADIA	(1)	-	46.501	-	93.000
SIKIKAMIN	(1)	-	49.671	7.341	99.340
LOMONGNINKLO	(1)	-	625.673	21.818	3.193.829
SOUKOUROU GBAN	(1)	-	-	22.360	-
FRIZANBOUMA	(1)	-	-	55.023	190.530
TOUFIMA I	(1)	20.997	-	7.884	314.955
TOUFIMA II	(1)	-	-	13.573	-
DIANRA	-	13.000	-	13.160	195.000
<u>KORHOGO</u>					
BAHOUAKAHA	(1)	77.357	-	-	770.840
<u>BOUAKE</u>					
M'BAHIAKRO	140	320.502	-	-	1.602.510
RAVIART	92	23.420	-	-	249.000
<u>KATIOLA</u>					
NANFARA	23	7.535	-	-	113.025
TIMBOKRO	(1)	9.013	-	-	112.005
MANGOROSSO	17	35.191	-	-	527.865

Source : Ministère de l'Agriculture , DMC , Rapport 1985

1. - : Déjà comptabilisé dans les GVC coton (Voir rapport DMC 1985 - op. cit. p. 92).

Le caractère irrégulier des données relatives aux riz et ignames ne permet pas l'établissement des totaux et proportions significatifs. Néanmoins, par rapports aux ignames, la production de riz est effective dans presque tous les quatre Départements concernés par ce tableau, à l'exception de celui de Makono. En effet, ce Département s'avère plus entreprenant dans la production et la commercialisation de l'igname et de divers produits vivriers (arachides, maïs, etc ...).

A travers ces projets et programmes impliqués dans la production et la commercialisation des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, il a été possible d'appréhender les activités des GVC vivriers dans le pays. Cependant, il existe d'autres organisations à caractère coopératif s'occupant de la production et de la commercialisation des vivriers qui s'amorcent et se développent à travers la Côte d'Ivoire⁽¹⁾.

Ces organisations sont pour la plupart à caractère informel et sont incapables de fournir des données chiffrées relatives à leurs activités.

Au niveau de la DMC, un certain nombre de ces organisations informelles n'apparaissent pas dans les rapports annuels à cause justement des difficultés de collecte des données statistiques au niveau de ces structures informelles.

1. - : De plus en plus de nombreuses organisations coopératives féminines prennent de l'allant dans la production et la commercialisation de certains produits vivriers. Il s'agit pour la production, des GVC des femmes de BONOUA et pour la commercialisation, du GVC des femmes d'Adjamé ROXY avec Madame LOU Rosalie. - En outre des initiatives industrielles ayant pour principale vocation la production et la commercialisation de riz par le biais des GVC sont en train de voir le jour dans le pays. C'est le cas notamment de Mr. KANTE par l'entreprise du Domaine d'Abidjan-KOUTE (DOMAK) situé au PK 21 (axe Abidjan-Dabou).

En 1985, la DMC a recensé tous les GVC et GI ayant des statistiques relativement fiables et pour lesquels des projets et programmes spécifiques ont été conçus. C'est ce que nous avons examiné aux chapitres précédents. Il s'agit maintenant de faire le récapitulatif des activités de tous ces programmes et projets comme l'indique le tableau 20 qui suit.

TABLEAU 20 : Récapitulatif de la commercialisation coopérative des vivriers en 1982-1983.

	G.V.C.	COMMERCIALISATION (kgs)				RISTOURNE
		IGNAME	RIZ	MAIS	DIVERS	
<u>PROJET NORD-EST</u>						
- BOUNA	18	5.202.699	21.137	-	3.026.244	18.079.565
- BONDOUKOU	23	2.210.426	84.772	-	2.158	5.885.485
- SANDEGUE	31	762.272	-	10.148	391.127	3.490.641
- NASSIAN	24	431.625	-	-	141.746	1.669.501
<u>PROJET PAPCUD</u>						
- DALOA	25	np	565.900	225.076	-	2.372.928
<u>PROGRAMME SODEPALM</u>						
- SUD-OUEST	13	-	1.735.000	-	-	26.000.000
- SUD-EST	1	-	183.000	4.000	-	2.700.000
<u>PERIMETRES</u>						
- YABRA	11	-	1.287.035	-	-	12.870.350
- SODEFEL (1)	-	-	-	-	-	-
<u>DIVERSIFICATION</u>						
- ENSEMBLE	17	760.086	567.886	141.159		8.432.315
TOTAL	163	9.367.108	4.444.730	380.383	3.561.275	81.500.785

Source : MAEF-DMC (1985)

1. - : Non parvenu.

Ce tableau indique que la production et la commercialisation des produits vivriers par les GVC et G.I reposent essentiellement sur trois spéculations : le riz et le maïs pour les céréales d'une part et l'igname pour les féculents de l'autre.

La banane plantain, ce féculent dont la demande sur le marché national est très forte suivant les saisons, n'apparaît pas dans les statistiques des cultures vivrières des tableaux 15 à 20.

La filière de commercialisation de la banane plantain semble ainsi mal maîtrisée au niveau des producteurs. Ce sont plutôt des intermédiaires qui en achètent aux producteurs pour les revendre au niveau des femmes grossistes pour la plupart. Ces dernières quant à elles se sont organisées en GVC au niveau du marché d'Adjamé. Elles procèdent alors à la redistribution au niveau des détaillants. D'autres organisations coopératives similaires sont en train de voir le jour dans certaines Communes d'Abidjan (comme c'est le cas à Marcory, à Abobo, à Yopougon) et d'ailleurs (Bouaké, Bingerville etc...)

L'organisation du marché de la banane plantain reflète le prototype même d'un marché concurrentiel où prédomine la loi de l'offre et de la demande de produits. En effet, suivant que l'offre est abondante ou non, le prix de cette denrée connaît une baisse ou hausse des prix pouvant aller du simple au double.

La banane plantain est une espèce trop périssable. Ce qui ne permet pas une spéculation au niveau du prix sur une période de plus de trois semaines. Cette situation amène les producteurs à s'en débarrasser aussitôt après la cueillette. Ce faisant, ils renoncent ainsi de manière volontaire ou par voie de contrainte à rechercher des marges commerciales qui résulteraient des gains de productivités.

Le caractère périssable de la banane plantain étant admise, il apparaît évident que les producteurs soucieux de bénéficier des marges à la commercialisation de cette denrée devraient disposer des moyens de transport conséquents pour son évacuation, aussitôt après la cueillette, vers les grands centres urbains de consommation.

De plus en plus ce sont des intermédiaires qui se dotent de ces moyens. Néanmoins, en dépit de leurs efforts, une grande partie de la production de banane plantain est perdue faute de moyens appropriés de conservation et d'évacuation (manque de véhicule, mauvais état de la piste, etc...). Ces dégâts ne se produisent généralement que dans les plantations ou à leur proximité. Le plus souvent la banane plantain est demandée sur les marchés. En effet, une fois parvenue au niveau des centres urbains, la demande devient plus forte suivant que l'on s'éloigne de la zone de production (zone forestière).

Par hypothèse donc, on pourrait admettre que l'organisation de la filière de commercialisation de la banane plantain

nécessite un investissement important en capital. Et comme la plupart des GVC de ce pays se caractérisent par un sous-équipement en biens d'équipement professionnels (magasins de stockage, véhicules, matériels de conservation appropriés, etc...), on comprend quelque peu pourquoi l'organisation des producteurs en GVC ou GI dans la filière de la banane plantain connaît des difficultés majeures.

Toutefois, il reste que cette filière mériterait d'être organisée aussi bien au profit des producteurs que des consommateurs. Le préalable fondamental à cette organisation relève avant tout d'un défi technologique: celui de la conservation des féculents (igname, banane) et de leur transformation.

L'organisation de la filière de la banane plantain s'avère donc nécessaire afin que la consommation régulière de cette denrée se substitue dans le temps à celle des principales céréales importées dont les tonnages ne cessent de croître de décennie en décennie. En effet, comme en témoigne la Banque Mondiale (1988)⁽¹⁾, en Côte d'Ivoire, les importations de céréales sont passées de 172.000 tonnes en 1974 à 601.000 tonnes en 1986 ; pourtant, les 65 % de la population active de ce pays travaillent dans l'agriculture .

En Côte d'Ivoire, comme nous le constatons, l'agriculture est loin de nourrir son homme surtout dans le secteur céréalier ou protéinique. En effet, les résultats relativement bons de

1. - : *Rapport sur le Développement dans le Monde* (p. 268 et 316).

l'agriculture de rente semblent s'opérer au détriment d'un certain manque d'organisation au niveau des filières vivrières et animales. Faut-il en cela croire que dans ce pays, la pratique simultanée de l'agriculture et de l'élevage ne soit pas compatible malgré parfois quelques mauvaises scènes de ménage ?

Dans le paragraphe qui suit, nous tenterons d'examiner comment les secteurs de la pêche et de l'élevage réagissent au mouvement des G.V.C.

5.4. : LE GVC DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE.

La Côte d'Ivoire accuse un déficit en matière de la production animale⁽¹⁾. En effet, s'agissant des produits de la pêche ou de l'élevage, le pays continue d'avoir recours à de nombreuses importations pour satisfaire ses besoins.

Pour analyser les activités des GVC dans ces deux secteurs, nous verrons d'abord celui de la pêche ensuite celui de l'élevage.

5.4.1. : LES GVC DE LA PECHE.

On estime généralement que la situation géographique de la Côte d'Ivoire est favorable au développement de la pêche. En effet, avec une côte maritime de plus de 500 kilomètres (km) de long, un réseau lagunaire de 120.000 ha, plusieurs fleuves et

1. - : cf. HOUPHOUËT-BOIGNY (F) *op. cit.*

barrages hydro-électriques, etc..., le pays devrait satisfaire ses besoins en produits de pêche.

Malgré ces atouts, la production ivoirienne est estimée à 86.000 tonnes de poisson destiné à la consommation locale. Alors que les besoins en poisson du pays se sont élevés à 140.000 tonnes en 1986⁽¹⁾. Le poisson d'après le Conseil d'Administration du PNUD⁽²⁾, apporte 55 % des protéines animales de la ration alimentaire moyenne de la population ivoirienne. D'après la même source, il en est résulté entre 1970 et 1982 un accroissement marqué des importations qui sont passées de 10.000 tonnes à 115.000 tonnes annuellement. Et la consommation du poisson par habitant se chiffre actuellement à 39 kg par an en zone urbaine et à 17 kg par an en zone rurale.

Ainsi face à l'importance de ces besoins, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a-t-il pris des mesures pour encourager et renforcer la pêche maritime et la pisciculture continentale. Pendant les années 1985 à 1987, les investissements publics dans ce secteur sont montés à 4,5 milliards de F CFA d'après le PNUD.

Il faut rappeler que le projet de développement de la pisciculture en milieu rural en Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui de certains organismes internationaux dont le PNUD, la FAO, le FIDA⁽³⁾ etc.... C'est grâce au concours de ces derniers que quelques GVC essaient de se restructurer.

1. - : DMC (1985-1986)

2. - : C.A. - PNUD *op. cit.* p. 12

3. - : Le Fonds International de Développement Agricole a été créé en 1977 pour permettre de s'attaquer aux problèmes mondiaux de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté rurale. cf. ACDI (1987).

Mais le dynamisme de ces groupements est loin d'égaliser celui des GVC de l'agriculture de rente. Cependant, avec une prise de conscience réelle des coopérateurs dans ce secteur, on peut s'attendre à voir des GVC relativement performants au niveau de ce domaine très important dans l'alimentation de la population ivorienne.

En matière de pêche, les différents rapports de la DMC établissent une distinction entre la pêche artisanale d'une part et l'aquaculture d'autre part.

Nous verrons d'abord les différentes formes de pêche artisanale et leurs GVC. Ensuite nous examinerons les GVC qui pratiquent la pêche en aquaculture.

5.4.1.1. : LES G.V.C. DE LA PECHE ARTISANALE.

D'après la DMC, ce type de pêche est pratiqué par plus de 10.000 pêcheurs professionnels ou occasionnels. Ces derniers sont soit riverains des côtes maritimes ou zones lagunaires, soit des fleuves et des barrages. Ces pêcheurs ont en général des équipements constitués de petites embarcations (pirogues) équipées ou non de moteurs.

Selon la même source, 40.000 t de poisson ont été obtenues de ce secteur artisanal en 1986. On estime par ailleurs que grâce à une meilleure organisation et à la modernisation des moyens de production de ce secteur, la production pourrait croître.

La pêche artisanale se pratique en mer, en lagune et au niveau des fleuves. Mais en ce qui concerne les activités des GVC, nous ne verrons que celles de la pêche maritime et celles de la pêche en lagune parce que les GVC au niveau des fleuves sont négligeables à cause du caractère irrégulier des cours d'eau et de leurs activités.

5. 4.1.2. . : LES G.V.C. DE LA PECHE MARITIME

Ils sont localisés dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, principalement à Grand-Béréby, San-Pédro et Sassandra.

C'est à San-Pédro qu'on assiste à un réel développement coopératif de l'activité de la pêche. On estime en effet dans cette localité que les pêcheurs connaissent une organisation relativement meilleure. On note également que ces pêcheurs organisés en GVC disposent d'un nombre d'embarcations satisfaisant.

Mais à San-Pédro, les GVC et autres pêcheurs sont confrontés à d'énormes difficultés pour écouler leurs productions. En effet, d'après la DMC (85-86) au niveau de la production du poisson "l'offre est plus forte que la demande"⁽¹⁾.

La "Coopérative" de pêche de San-Pedro a un capital social de 1.240.000 F CFA et comprend 18 coopérateurs. Ses objectifs consistent à procéder au profit de ses adhérents, à la dis-

1. - : DMC - op. cit. p. 88

tribution du crédit, à l'approvisionnement des membres en facteurs de production, à la gestion d'une chambre froide, à la commercialisation de la production. Mais pour résoudre le problème d'abondance de l'offre, les objectifs de limitation du nombre d'embarcations allant en mer ont été stratégiquement retenus. Ils visent à exploiter prioritairement la consommation locale.

5.4.1.3. : LES GVC DE PECHE EN LAGUNE

L'activité coopérative en matière de pêche en lagune se pratique de deux manières :

- la pêche au filet tournant et
- la pêche à la nasse.

5.4.1.3.1. : LA PECHE AU FILET TOURNANT

Cette forme de pêche se trouve interdite sur toutes les lagunes du territoire national, à l'exception de la Lagune Aby. En effet elle tend à détruire complètement à moyen et long terme la faune halieutique. La lagune Aby est d'ailleurs confrontée depuis 1989 à cette menace de destruction.

Les GVC pratiquant cette forme de pêche se concentrent dans la région d'Adiaké dans le Département d'Aboisso situé dans le Sus-Est du pays. Ils se sont constitués en Union de GVC de pêche à Adiaké. Cette Union bénéficie de l'encadrement grâce à l'appui octroyé dans le cadre du Projet FIDA.

1. - : DMC - op. cit. p. 88.

L'Union des GVC de pêche de la lagune Ahy avec un capital social de 1.900.000 F CFA en 1985, comprend 42 GVC membres. Elle a son siège donc à Adiaké. Ses objectifs consistent à organiser des activités de pêche, à approvisionner ses membres en facteurs de production, à commercialiser du poisson frais et fumé.

5. 4.1.3.2 . : LA PECHE A LA NASSE

Jusqu'en 1986, cette forme de pêche se pratiquait selon le Rapport DMC, au niveau du seul GVC de Toukouzou. Cette pratique, grâce à ses avantages certains (ne nécessitant pas de gros investissements, ne détruisant pas la faune halieutique, mais débouchant sur des résultats certains) a connu un début de vulgarisation en 1986 grâce au Projet FIDA d'Adiaké.

A Toukouzou, le GVC a pu générer une épargne de plus de 1.500.000 F CFA en 1986.

5. 4.1.4. : LES GVC DE LA PECHE EN ACQUACULTURE.

Contrairement aux résultats relativement satisfaisants des GVC au niveau de la pêche maritime, les GVC de la pêche en aquaculture sont peu performants. En effet, eu égard aux Rapports DMC précédents, le nombre de ces groupements est passé de 5 à 3 entre les campagnes 1984-1985 et 1985-1986.

On note par ailleurs que dans ce secteur précis de la pêche, " les résultats sont difficiles à chiffrer à cause des aléas". En effet, parmi les entraves du secteur, il y a un man-

que d'équipement adéquat et l'absence d'esprit coopératif, ce qui explique le faible niveau de productivité de ces unités coopératives.

Malgré la faiblesse de la performance des GVC de la pêche en aquaculture, on peut toutefois estimer que dans le domaine général de la pêche l'activité coopérative est promise à des meilleures perspectives. En effet, grâce à certains appuis des organisations internationales⁽¹⁾, le mouvement coopératif, s'il est conçu et vécu rationnellement par ses bénéficiaires, peut contribuer à resorber le déficit en protéine que la Côte d'Ivoire connaît aussi bien au niveau de la production du poisson que celle de l'élevage proprement dit.

5.4.2. : LES GVC DE L'ELEVAGE.

Nous l'avons déjà stigmatisé, la Côte d'Ivoire a recours à de nombreuses importations de produits vivriers tels que le riz, le maïs, le poisson mais également et surtout la viande. Le pays reste tributaire de ses voisins sahéliens dans ce domaine particulier. Il importe aussi la viande de certains pays d'Europe et d'Amérique.

En dehors des bovins, l'élevage est pratiqué en Côte d'Ivoire autour des centres urbains. Les groupements coopératifs

1. - : A propos du projet de développement de la pisciculture en milieu rural en Côte d'Ivoire, le C.A. - PNUD fait remarquer que "depuis 1980, l'UNICEF apporte sa contribution à ce projet en finançant la construction des étangs, l'équipement pour l'exploitation, la formation des enseignants et une partie des aides audio-visuelles".

selon la DMC sont rares dans le Nord du pays à cause du fait que l'élevage au niveau de la cellule familiale conserve encore un caractère individualiste.

Selon cette même source, il existe toutefois l'espoir que l'organisation et l'extension du mouvement coopératif dans le secteur de l'élevage "se fera avec l'organisation des bouchers et charcutiers de la Côte d'Ivoire en coopératives".

C'est dans le domaine du petit élevage (volailles, porcs, moutons) que l'on rencontre quelques GVC (7 enregistrés par la DMC).

La DMC estime que "tous les GVC d'élevage souffrent de l'inorganisation du marché".

Du point de vue statistique, les GVC du petit élevage ont atteint un chiffre d'affaires de 216.896.000 de F CFA avec des excédents distribués aux membres totalisant 24.061.000 de F CFA.

Parmi les 7 GVC de l'élevage mentionnés dans le Rapport de la DMC au cours de la campagne 1985-1986, 5 opèrent dans le secteur des volailles et 2 dans celui des porcs. Ce qui montre aisément que les sous-secteurs ovin et bovin ne sont pas concernés par l'activité coopérative, du moins à l'heure actuelle.

TABLEAU 21 : STATISTIQUES DES GVC DU PETIT ELEVAGE

DENOMINATION	SIEGE	NOMBRE			CHIFFRES D'AFFAIRES EN F CFA	EXCEDENTS DISTRIBUES EN F CFA
		VOLAIL- LES	PORCS	MOUTONS		
ELEVEUR DE PORCS	NIANGON- ADJAME		3.700		76.500.000	7.500.000
FRATERNITE St. MICHEL	ATTINGUE	4.500			7.776.000	1.356.000
ELEVEURS DE PORC	BINGERVILLE		5.450		102.000.000	10.600.000
POUR LE DEVELOP- PEMENT DE L'ELE- VAGE	P.K. ROUTE DE DABOU	700			700.000	75.000
ASSINIE LA GRANDE FERME	BABIANIKA	7.500			8.400.000	1.550.000
ELEVEURS POULETS	ADZOPE	16.800			20.160.000	2.980.000
ELEVEUR INSTITUTS DES AVEUGLES	DALOA	300			360.000	

Source : Ministère de l'Agriculture - DMC (1985-1986)

En cumulant les chiffres d'affaires et excédents par catégorie d'espèce animale, ce tableau montre qu'avec 9.150 têtes de porcs, les coopérateurs ont obtenu ainsi 178.500.000 F CFA et 18.100.000 F CFA respectivement en chiffres d'affaires et en excédents. Pour les 29.800 têtes de volailles, les chiffres sont de 38.396.000 F CFA en chiffres d'affaires et de 5.961.000 F CFA en excédent respectivement.

En termes de ratios, ce tableau indique que les excédents ont constitué 10,14 % du chiffre d'affaires dans le secteur des porcs contre 15,52 % dans celui des volailles.

A partir de ces données, on peut estimer que le secteur des porcs nécessite un peu plus de charges pour les coopérateurs bien que son chiffre d'affaires apparaisse élevé. Quant à celui des volailles, il semble être plus rémunérateur pour les coopérateurs comparativement à celui du secteur porcin.

Les difficultés dans l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en produits animaux sont évidentes au niveau d'abord de l'espèce bovine ensuite au niveau de l'espèce ovine et caprine.

Selon les données chiffrées de la Direction de l'Élevage⁽¹⁾, le taux de couverture des besoins de la Côte d'Ivoire en viande bovine est passé de 19 % à 26 % entre 1980 et 1985. Il a été de 40 à 45 % au cours de la même période pour l'espèce ovine et caprine. Alors que dans la même période, ce taux a varié de 94 à 92 % pour l'espèce porcine et de 90 à 89 % pour les volailles.

On constate donc que les besoins du pays sont relativement couverts dans les sous-secteurs où on retrouve des GVC d'élevage (porcin et volailles) bien que ces derniers connaissent une baisse tendancielle.

1. - : Citée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans "la Côte d'Ivoire en chiffres édition (1986-1987) : 149".

Si l'hypothèse selon laquelle la constitution de GVC dans un domaine donné tendrait à accroître la productivité marginale⁽¹⁾ de ce secteur est admise, nous soutiendrions que l'activité coopérative s'étende davantage à l'élevage bovin, ovin et caprin en Côte d'Ivoire. En effet, cela pourrait quelque peu éviter au pays de perdre des devises importantes en importations de produits animaux (34,553 milliards de F CFA en 1985 contre 22,28 en 1980). D'après la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)⁽²⁾, les importations de produits animaux (poisson y compris) ont connu une hausse tendancielle. En effet, elles ont été de 3,53 % du total des importations en 1980 contre près de 5 % en 1985.

Avec l'examen des activités des GVC dans le domaine de l'élevage, nous mettons ainsi partiellement un terme à l'étude typologique dans le secteur primaire. Cependant, cette analyse se poursuit au niveau du secteur tertiaire où nous examinerons d'abord les GVC de prestations de services divers, ensuite ceux existant dans le secteur des C.R.E.P.

1. - : *La notion de productivité marginale est liée aux facteurs de production. Elle exprime l'accroissement de la production associé à un accroissement donné d'un facteur de production lorsque les quantités des autres facteurs et de la technologie sont maintenues constantes.*

2. - : BCEAO, Service des études - cité par le M.E.F.
op. cit. p. 148.

5. 5 : LES PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS ET L'ACTIVITE DU G.V.C.

Dans la terminologie de la DMC, les organisations pré-coopératives ou coopératives dont les activités reposent sur certaines prestations de services sont désignées par "Coopératives non agricoles".

Cette typologie se retrouve dans différents secteurs allant de l'artisanat d'art à l'habitat en passant par les transports, le commerce et la foresterie, etc...

Dans le cadre de cette étude, nous ne retiendrons que les GVC de l'artisanat et ceux de la foresterie. En effet, à cause de l'impact (positif ou négatif) que ces groupements sont à même d'avoir sur le niveau du développement en milieu rural, nous avons estimé nécessaire de les examiner.

Ainsi dans ce paragraphe, verrons-nous d'abord les GVC de l'artisanat, ensuite ceux de la foresterie.

5.5.1 : LES GVC DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

Les principaux domaines de l'artisanat dans lesquels on retrouve les GVC sont : le tissage, la céramique, la vannerie et à un degré moindre le bâtiment.

La DMC, dans son rapport d'activités (1985-1986), affirme que "les GVC d'artisans constituent une source de résorption

par excellence des jeunes déscolarisés et par conséquent du chômage⁽¹⁾". D'après cette même source, ces groupements auraient donné des emplois à des jeunes descolarisés à Bassam et à Abobo puis à des individus à Vridi dans la Commune de Port-Bouët à Abidjan.

Dans le Département de Korhogo, une Union de GVC d'artisans constituée à partir de trois GVC⁽²⁾ membres existe depuis le 26 décembre 1982. Son siège sociale est à Korhogo. Elle dispose d'un capital social d'environ 1.000.000 de F CFA. Ses objectifs sont de procéder à :

- la commercialisation des produits artisanaux ;
- l'approvisionnement des membres en facteurs de production ;
- l'amélioration des techniques par la recherche de nouveaux procédés, produits etc... ;
- la défense de la qualité de ces produits.

Les mêmes objectifs sont poursuivis par la majorité des GVC individuels qui fonctionnent dans le secteur de l'artisanat d'art. Les principaux groupements (GVC ou GI) retenus par les différents rapports de la DMC apparaissent dans les colonnes du tableau ci-après.

1. - : *op. cit.* p. 39

2. - : Ce sont les GVC de WARANIENE, KATIA (*tisserands*) et FAKAHA (*peinture sur toile*).-

TABLEAU 22 : GVC ET G.I. D'ARTISANS ET LEURS CHIFFRES D'AFFAIRES.

SIEGE	G.V.C. OU G.I.*	NOMBRE DE MEMBRES	CHIFFRE D'AFFAIRES (C.A. EN F CFA)
ABOBO	BATIMENT	8	10.930.771
BASSAM	CERAMIQUE	16	14.000.000
BASSAM	BATIK	18	16.000.000
AGBOVILLE	VANNERIE	31	13.000.000
BASSAM	BRONZIER	16	8.000.000
OUASSOU	POTERIE	45	2.000.000
KATIOLA	POTERIE	182	4.000.000
KATIONRI	TISSAGE**	40	1.000.000
KAPELE	TISSAGE**	30	1.000.000

Source : Rapports DMC (1984 à 1986)

*Groupement Informel.-

On estime d'une manière générale que "tous ces GVC dégagent des excédents au bénéfice de leurs membres"⁽¹⁾. Ainsi à Bassam, les céramistes ont-ils acheté un four électrique coûtant

1. - : DMC - Rapport d'activités (1985-1986) p. 89.

plus de 5.000.000 F CFA alors que les "Batik" ont eu à aménager une salle de vente d'une valeur de près de 6.000.000 F CFA.

Le rapport DMC mentionne par ailleurs l'octroi d'une subvention en nature (véhicule fourgonnette) aux artisans en bâtiment d'Abobo par l'Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire.

Comme nous le constatons, les GVC de ce secteur précis sont souvent l'objet de beaucoup de sollicitude de la part de certaines chancelleries et de nombreux organismes d'aide⁽¹⁾. Mais ces organisations coopératives sont le plus souvent incapables d'assurer l'amortissement financier, dans le temps, de certains matériels dont elles bénéficient. A cet égard, l'exemple de la Coopérative des Artisans en vannerie (COOPAVA) d'Agboville est édifiant⁽²⁾. D'autres unités précoopératives ne sont pas loin de vivre la malheureuse expérience de la COOPAVA.

Rappelons que la COOPAVA a été créée en 1980. Elle a bénéficié du Centre Artisanal du défunt Office National du Tourisme (ONT) dont l'objectif principal à travers ce Centre était de rendre les vanniers entièrement responsables de leur outil de travail. Ce qui a amené l'ONT à retrocéder à cette coopérative les bâtiments et outillages d'une valeur de près de 15.000.000 F CFA. La COOPAVA a également bénéficié de subvention de l'Ambassade de Chine pour l'équipement et l'aménagement des locaux.

-
1. - : *Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) et l'Ambassade du Canada ont octroyé des subventions au GVC de OUASSA composé de 64 potières d'après le Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts (MAEF) - DMC dans "Situation et perspective du Mouvement coopératif en Côte d'Ivoire"- septembre 1985 p. 109.*
 2. - : *En avril 1987, les machines dont la COOPAVA avait bénéficié de l'Ambassade de Chine n'étaient plus fonctionnelles. Le fonctionnement de la structure coopérative elle-même laissait à désirer...*

L'encadrement des GVC d'artisanat d'art qui incombe à la fois au Centre d'Aide et de Promotion des Entreprises Nationales (CAPEN - Ministère de l'Industrie et du Plan) et à la DMC mériterait d'être intensifié tant en amont qu'en aval afin que ces structures soient à même d'écouler elles-mêmes leurs productions sur des marchés où la demande est réelle et solvable.

A propos de l'existence et de la solvabilité d'une demande tant au plan interne qu'externe, les coopératives forestières ne semblent pas en souffrir fondamentalement bien que la part de la forêt dans les recettes totales d'exportation de la Côte d'Ivoire soit passée de 35 % en 1983 à 8,8 % en 1985⁽¹⁾. Cependant, l'organisation de ce secteur sous la forme coopérative ne semble pas connaître un véritable engouement.

5.5.2. : LES GVC DANS LE SECTEUR DE LA FORET

Dans le secteur forestier, on explique la chute de la valeur des exportations du bois entre 1983 et 1985 par la conjugaison de plusieurs facteurs. En effet, il y a la faible productivité à l'ha, les conséquences de la surexploitation antérieure et du défrichement destiné aux cultures, l'introduction des mesures pour accroître la valeur ajoutée locale, la baisse des prix sur les marchés internationaux, etc... Selon le PNUD, au niveau du Gouvernement, on poursuit activement une politique de contrôle et de règlement en matière de forêt tout en participant à une politique de reforestation du pays.

1. - : cf. C.A. - PNUD - op. cit. p. 5

C'est donc dans ce contexte que depuis mai 1984, les autorités du Ministère de l'Agricultures et des Eaux et Forêts ont fait de l'introduction du mouvement coopératif dans le secteur forestier l'une de leurs préoccupations. Leur souci était de parvenir à court ou moyen terme à une meilleure organisation des exploitants forestiers en Côte d'Ivoire.

On peut estimer que dans ce secteur forestier, l'organisation coopérative est mieux appréhendée par rapport au modèle GVC. En effet, la majorité des exploitants forestiers se comportent en de véritables entrepreneurs et ne sont pas analphabètes malgré certaines insuffisances.

De mai 1984 à juillet 1986 (éclatement du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts en deux Départements ministériels), quatre principales coopératives ont vu le jour dans ce secteur. Ce sont :

- la Coopérative Forestière d'Abidjan (COFA)
- la Coopérative Forestière du Sud-Ouest (CFSO)
- la Coopérative Forestière du Centre-Ouest (CFCO)
- la Coopérative des Exploitants Forestiers de Duékoué. (CEFD)

Dans la région d'Oumé, la Société Canadienne pour la Coopération et le Développement International (SOCODEVI) est en train de réaliser une étude en vue de la création d'une coopérative forestière.

Depuis juillet 1986, l'encadrement de ce type de coopératives relève du Ministère des Eaux et Forêts. Ainsi leurs statistiques échappaient-elles à la DMC. Avec les nouvelles dispositions⁽¹⁾ consistant au cumul de ces deux départements ministériels il est évident que la DMC aura à s'occuper également des coopératives forestières afin que ce secteur bénéficie de son encadrement.

Les coopératives forestières dont l'activité principale consiste à exploiter certaines essences végétales (bois d'oeuvres et d'ébénisterie etc...) sont souvent, à tort ou à raison décriées par les paysans à travers le comportement de certains de leurs membres (les exploitants forestiers causent des dommages aux planteurs en abattant à leur insu des arbres sur les plantations). D'autres ne contribuent pas à l'entretien des pistes rurales alors que les remorques qui transportent les billes détériorent considérablement l'état de ces pistes. Bien d'autres griefs sont faits au sujet des agissements de certains exploitants forestiers regroupés au sein des coopératives forestières.

1. - : Le dernier remaniement du Gouvernement de la Côte d'Ivoire du 16.10.1989 vient de consacrer à nouveau la fusion du département de l'Agriculture et de celui des Eaux et Forêts. Ce portefeuille est désormais confié à un seul titulaire : Monsieur LOKROU (V.P.). Alors qu'avant (1986) Monsieur BRA KANON (D) en était le titulaire.

Par contre grâce à quelques conventions dûment signées et respectées par les exploitants forestiers d'un côté et les communautés rurales de l'autre, les premiers parviennent un tant soit peu à contribuer à l'équipement en milieu rural. En effet, certains exploitants forestiers avant d'abattre les espèces végétales, rencontrent les autorités du villages (bien qu'auparavant ils aient payé ou non des redevances à la Sous-Préfecture ou à la Commune). Généralement ces genres de rencontres aboutissent à une aide en équipement du village. C'est ainsi que certains villages ont bénéficié de la construction de leurs classes d'école, de leur dispensaire, de leur magasin de stockage ou de leur foyer polyvalent. Ces différentes infrastructures existent aujourd'hui dans le milieu rural de Côte d'Ivoire grâce à des contributions en nature ou en espèces émanant des exploitants forestiers.

La réalisation de beaucoup d'infrastructures en milieu rural telles que l'ouverture de nouvelles pistes rurales, la création des étangs piscicoles, la réalisation des plateformes relèvent parfois de la bonne volonté de certains exploitants forestiers même si celle-ci n'est pas souvent bien appréciée.

Les besoins du monde rural, comme nous le constatons à travers les activités de l'exploitation forestière, sont nombreux et nécessitent souvent des moyens adéquats pour tenter de leur trouver des solutions. Ils sont plus ou moins typés dans le temps et dans l'espace. Ainsi en fonction de leur fréquence

et de leur urgence, peut-on, sans risque de se tromper, estimer que les besoins en financement et en liquidité dans le milieu rural constituent l'une des principales problématiques dans le contexte du développement auto-entretenu de ce monde paysan actuel en Côte d'Ivoire.

La question que l'on se pose dès lors consiste à savoir comment les paysans eux-mêmes et leurs différentes structures d'encadrement réagissent-ils face à ces problèmes de financement et de liquidité ?

L'approche de ces besoins par la création des caisses rurales d'épargne et de prêts (CREP) dans le milieu rural semble-t-elle adaptée au contexte socio-économique du pays ? Quel espoir place-t-on en l'organisation des caisses rurales d'épargne et de crédit ?

5.6 : LE GVC DANS L'EPARGNE ET LE CREDIT OU CREP

Rappelons que l'introduction des coopératives d'épargne et de prêt en Côte d'Ivoire date du 28 février 1976 avec l'ouverture d'un premier guichet à Kouto dans le Département de Boundiali.

Il s'agit d'une expérience qui connaît de véritables et relatifs succès dans certains pays africains tels que le Rwanda, le Zimbabwe, le Nigeria, l'Egypte, le Burkina Faso⁽¹⁾ etc...

Beaucoup d'analystes estiment que pour faire face aux nombreuses difficultés constatées dans les systèmes de mobilisation de l'épargne en général et plus particulièrement de l'épargne en milieu rural, la constitution et l'organisation des coopératives d'épargne et de crédit apparaissent comme des moyens appropriés.

En Côte d'Ivoire, les CREP font partie de la grande famille du mouvement coopératif. La DMC (1986-1987) estime que la naissance de ce mouvement (des CREP) répond d'abord aux besoins ressentis par les paysans. Bien qu'il soit suscité au départ par les pouvoirs publics, ce mouvement n'en constitue pas moins pour les paysans un instrument sur lequel ils fondent relativement beaucoup d'espoir.

Les besoins des paysans sont :

- d'épargner dans la sécurité (des fonds et même des personnes) ;

1. - : Voir KOKO DJEI (P) dans *Mémoire de DEA op. cit.* pp. 108 à 110 commentant l'exposé de Guy BEDARD sur les Coopératives d'épargne et de crédits en Afrique. L'exposé de BEDARD (G) a été fait au séminaire régional sur "Secteurs et Paliers de l'Entreprise Coopérative en Afrique Sub-Saharienne" du 06 au 19 janvier 1986 à Cotonou (Bénin) auquel nous avons pris part.

- d'augmenter leur épargne grâce à la pratique des intérêts ;
- de disposer de leurs fonds pour satisfaire tout besoin momentané ;
- de bénéficier du crédit dans des conditions très simples leur évitant ainsi les longues procédures bancaires (limitation des garanties au cautionnement par des personnes physiques) etc...

Guy BEDARD et Al. (1986)⁽¹⁾ estiment que traditionnellement l'Afrique connaît ses modalités propres d'épargne. En les étageant, ils sont parvenus à sept (7) types de formes d'épargne classées en différents paliers.

Au premier palier, d'après les auteurs, on rencontre l'épargne dite coutumière caractérisée par la thésaurisation individuelle ou familiale de matières précieuses (bijoux...) ou de cheptel. Ils estiment que ce type d'épargne remplit souvent une fonction de nature ostentatoire.

Au second palier, les auteurs s'accordent sur l'épargne travail. Cette forme a trait aux corvées familiales ou villageoises (comme le sosoaga des Mossis au Burkina Faso). Le rôle de ce type d'épargne consiste, par l'échange de services, de permettre d'épargner les retributions de main-d'oeuvre au cours de certains travaux agricoles.

1. - : BEDARD (G) en collaboration avec PICKET (L) et MAHON (M) ont porté leur étude sur les pays suivants : le Burkina Faso, le Cameroun, l'Egypte, le Nigeria, le Rwanda et le Zimbabwe.

Le palier n° 3 de cette classification concerne la forme dite épargne-céréales. Les auteurs soulignent que c'est l'épargne réalisée dans les greniers soit au niveau familial soit au niveau villageois (dans les magasins des groupements pré-coopératifs). La fonction de ce type d'épargne consiste à approvisionner ses bénéficiaires en produits vivriers pendant les temps de soudure évitant ainsi de recourir à des commerçants pratiquant l'usure.

Au quatrième palier, on trouve l'épargne familiale thésaurisée. Les auteurs considèrent qu'il s'agit de l'épargne monétaire que le père - ou la mère - thésaurise pour parer aux coups durs ou aux dépenses urgentes. Cependant, cette épargne est soumise à tous les dangers de vol, d'incendie, de destructions naturelles.

Le palier n°5 est constitué par l'épargne dite tontinière. Il s'agit pour les auteurs d'un système que se donne un groupe de personnes pour s'obliger collectivement à épargner dans la perspective de jouir tour à tour d'une somme importante. Les auteurs estiment que le caractère informel de la tontine n'enlève rien à ses règles strictes de cycles, de tours, de montants, de procédures.

L'avant dernier étage de cette typologie d'épargne en Afrique est, selon les auteurs, le club d'épargne. Ce système est ouvert à un nombre plus large de personnes. Son rôle est de permettre de se stimuler mutuellement à l'épargne en vue d'in-

vestissements collectifs ou simplement pour s'obliger à épargner. Les auteurs affirment qu'il s'agit d'un stade pré-coopératif habituellement non reconnu légalement et qui ne s'ouvre pas sur le crédit individuel. Cette forme serait très répandue au Zimbabwe.

Le dernier stade est constitué par les coopératives d'épargne et de crédit (CEC). C'est d'après les auteurs, l'étape des crédits mutuels circulant dans des organismes dénommés sous différents sigles : banque populaire au Rwanda, caisses populaires au Burkina Faso et au Cameroun, C.E.C. au Zaïre ou C.R.E.P. en Côte d'Ivoire. Le but de ces C.E.C. est de chercher à mobiliser les épargnes thésaurisées (palier 4) ou tontinisées (palier 5) qui viennent couronner l'effort des clubs d'épargne (palier 6) en leur offrant des mécanismes de crédit individuel ou collectif. Les auteurs, tout en reconnaissant que ces C.E.C. commencent à s'imposer en Afrique comme futur système "bancaire rural", affirment que leur performance (progression constante depuis 10 ans de son sociétariat, de ses épargnes, de ses crédits) démontre les caractéristiques coopératives et mutuelles (par exemple non intervention de l'Etat) qui répondent aux besoins et sensibilités des populations africaines.

Les auteurs ont donc consacré leur étude au 7ème palier (les C.E.C) autour d'une question principale : qu'est-ce qui pousse à mobiliser les épargnes monétaires dans des systèmes coopératifs ?

Pour répondre à cette préoccupation, trois types de raisons ont été identifiées. Il s'agit des raisons d'ordre anthropologique (la privativité, la sécurité de l'épargne et la crédibilité des gérants). Il y a aussi des raisons de type socio-culturels (la disponibilité, la préservation, l'accessibilité-proximité et l'opacité ou confidentialité de l'épargne et la responsabilité des dirigeants). Enfin, des raisons d'ordre économique (la rémunération, la proportionnalité⁽¹⁾, la finalité et la fonctionnalité de l'épargne⁽²⁾).

Historiquement, on situe l'origine des CEC modernes dans le moyen âge. En effet, d'après Alphonse DESJARDINS (1944)⁽³⁾ pour répondre à la nécessité du crédit ou du pouvoir d'emprunt pour des fins légitimes et avantageuses en faveur des "humbles travailleurs", il a été créé en Italie dans le moyen âge les "Monts-de piété" qui se répandirent plus tard dans l'Europe Centrale. Il s'agissait des organismes d'inspiration chrétienne au départ qui connurent un relatif développement avant de péricliter. Ces organismes, selon l'auteur, n'avaient que pour unique ressources "les fonds que leur procurait l'élan charitable des fidèles, ou la générosité de riches particuliers".

-
1. - : Les auteurs soulignent qu'au Nigéria, la coopérative Thrift and Loan Society a disparu parce que, souvent, le prêt dépassait le montant des épargnes - op. cit. p. 49.
 2. - : Au total les auteurs ont identifié "une dizaine de paramètres de stimulations" - op. cit. pp. 44-50.
 3. - : Fondateur des Caisses Populaires au Canada dans les publications en 1912 des brochures n°7 et 12 de l'Ecole Sociale Populaire.

Et ils ne pouvaient pas, au début, compter sur une recette suffisante et continue pour alimenter les prêts requis par les postulants du crédit.

Ainsi les "Monts-de-piété" d'après DESJARDINS, furent-ils "la première tentative d'organisation méthodique du crédit aux classes populaires". Cependant l'auteur reconnaît que ce furent deux économistes allemands qui eurent les premiers "une conception nette des besoins économiques des masses ouvrières et agricoles et du moyen de les satisfaire". En effet, l'auteur affirme que les noms de SCHULTZE et RAFFEINSEN sont "inséparablement liés à ces bienfaisantes institutions et leur mémoire est tenue en une universelle estime dans tous les pays germaniques et à l'étranger où ces organismes fonctionnent".

Selon l'auteur, la première banque populaire fût donc organisée en 1848. A la nouveauté de cette création, s'ajoutait l'absence d'une loi spécialement adaptée à son mécanisme, ce qui retarda son expansion.

Au Canada, le fondateur des Caisses Populaires reconnaît que c'est l'essence de ce régime (banque populaire) qui a été implanté, surtout dans la province de Québec.

Quant à Cyrille VAILLANCOURT⁽¹⁾ (1944), il a fait remarquer qu'en 1912, 84 caisses populaires seulement étaient au

1. - : Alors Directeur-Gérant de la Fédération des Caisses Populaires DESJARDINS au Canada.

pays de Québec avec un actif dépassant à peine deux millions de dollars. Au 30 juin 1944, plus de 821 caisses populaires existaient. Et leur actif, y compris celui des Unions régionales dépassait "quatre-vingt-dix millions de piastres".

La particularité de la caisse populaire au Canada se trouve être exprimée dans cet extrait de Alphonse DESJARDINS⁽¹⁾. En effet, à propos de l'essence du régime des banques populaires en Allemagne, l'auteur écrit notamment : "nous avons dû lui faire subir les modifications nécessitées par les exigences de notre milieu et adopter une base différente quant à la formation des ressources sociales, base qui favorise extrêmement l'esprit d'épargne en éloignant toute objection, tout prétexte même".

En Côte d'Ivoire, les exigences du milieu permettent-elles un meilleur développement du système des C.E.C. ?

Régies par la loi n° 77.332 du 1er juin 1977 portant statut de la coopération en Côte d'Ivoire, les CREP connaissent un relatif développement. Cependant, d'après la DMC⁽²⁾ ces organismes ne font pas encore l'objet d'un décret d'application de

-
1. - : *Les Caisses Populaires fondées par Alphonse DESJARDINS au début de ce siècle sont devenues "La Société de Développement International DESJARDINS". Cette dernière étend ses activités à travers le monde, surtout en faveur des pays en développement. En 1987, elle réalisait encore une étude en Côte d'Ivoire.*
 2. - : *Rapport d'activités (1986-1987) op. cit. p. 91.*

cette loi. Il leur manque un cadre juridique approprié relatif au fonctionnement des structures coopératives à caractère financier.

En dépit de cette lacune juridique, le nombre de CREP est passé de 4 (quatre) en 1976 à 75 (soixante et quinze) en 1987 (30 septembre) ; ces 75 CREP étaient regroupées en 11 (onze) inspections. Et l'épargne globale des membres s'élevait à 501.279.000 F CFA contre 446.791.000 F CFA à la même période en 1986. Avec une augmentation de 12,2 %, la DMC estime que celle-ci "reste encore insuffisante eu égard au potentiel"⁽¹⁾.

Au niveau des prêts, le rapport affirme que l'encours total s'est élevé à 307.849.000 F CFA en 1987 contre 263.944.000 F CFA l'année précédente, soit 16,63 % d'augmentation. Alors qu'à la même période, les créances douteuses sont passées de 63.128.000 F CFA à 151.334.186 F CFA. Ce qui représente un accroissement de 139.73 %.

La gestion de la trésorerie des CREP fait ressortir que sur un montant de plus de 501 millions de F CFA, 194 millions sont déposés sur des comptes d'épargne simples dans diverses agences de la BNDA contre 29 millions conservés en caisse. Au cours de l'exercice 1987, on a constaté que "certaines CREP ont prêté plus de 100 % de l'épargne de leurs membres au risque de ne pouvoir honorer les retraits en cas d'évènements imprévus"⁽²⁾

1. - : *Rapport (1986-1987) op. cit. p. 92.*

2. - : *DMC op. cit. p. 92*

Cette situation démontre le non respect de certains principes précédemment soulignés comme celui de la proportionnalité des prêts au dépôts. Ce qui, rappelons-le, aurait fait périlcliter la Thrift and Loan Society au Nigeria.

Elle atteste de l'existence au niveau des CREP en Côte d'Ivoire de certaines difficultés. Celles-ci sont liées à plusieurs facteurs et leur meilleure appréhension nécessite une étude approfondie des exemples de réussite à travers le monde de ces systèmes particuliers de mobilisation de l'épargne. Et c'est à juste titre que nous estimons que l'étude de BEDARD (G.) et AL⁽¹⁾ et les publications d'Alphonse DESJARDINS s'avèrent indispensables dans la politique de développement des structures des CEC en Afrique et plus particulièrement en Côte d'Ivoire.

L'Afrique dans son ensemble est confronté à des difficultés pour parvenir à une meilleure mobilisation de l'épargne. En effet, selon Mimpiya AKAN ONUM (1987) "il existe donc bel et bien une problématique de la mobilisation des ressources financières internes en Afrique et, tout particulièrement de celles détenues par les couches populaires".

1. - : Rappelons que l'étude en question a été réalisée par des auteurs relevant des Organismes suivants : le Conseil Mondial de Coopération d'Epargne et de Crédit (W.O.C.C.U), l'Université Coopérative Internationale (U.C.I) et le B.I.T.

Pour relever le défi, les africains devraient faire preuve de beaucoup d'imagination afin que des structures comme les GVC parviennent à combler les espoirs de la majorité de la population du continent.

Le problème de la mobilisation de l'épargne suppose la formation préalable de celle-ci. Et cette formation découle généralement du niveau des revenus et des avoirs.

Nombreux sont les auteurs qui affirment qu'à partir des revenus africains, il est possible de chercher à secréter de l'épargne. Sinon il serait vain de parvenir à un développement harmonieux du continent. En effet si l'Afrique doit attendre son salut de l'extérieur comme c'est le cas aujourd'hui avec la majorité des pays dont les Gouvernements sont "contraints d'avaler la pilule de l'ajustement structurel" pour survivre, il serait difficile de présager d'un meilleur avenir au plan socio-économique, politico-culturel et technique du continent au-delà du XXe siècle.

Les différentes typologies des GVC et GI que nous venons d'examiner dans le cadre de cette étude, permettent-elles une analyse de ces organisations en terme de leur capacité à dégager des surplus économiques ? Comment les GVC pourraient-ils parvenir à contribuer efficacement au processus de développement dans leurs milieux ?

Par l'examen de la notion de surplus économique (chapitre 6 suivant), pouvons-nous être en mesure d'attester que ces organisations contribuent effectivement et positivement au processus de développement rural en Côte d'Ivoire ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Avant de faire l'approche de ces interrogations, nous tenons à rappeler l'organisation de la suite du développement de l'étude à travers les chapitres 6, 7, 8, 9, 10 et 11 qui traiteront essentiellement des mécanismes de la contribution des G.V.C au développement rural.

Dans un premier temps, nous verrons la notion de surplus économique des G.V.C. de ce pays.

Ensuite nous examinerons les caractéristiques et les problèmes liés à la restructuration de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire. En effet, la logique interne de cette approche voudrait entre autres que le processus d'investissement soit essentiellement lié à la disponibilité d'une épargne générée par des opérateurs économiques tels que les G.V.C. eux-mêmes.

En outre nous en viendrons à analyser le modèle ivoirien de développement économique. Nous nous appuierons sur la théorie économique du développement auto entretenu ou endogène pour examiner comment les G.V.C. parviennent un tant soit peu à agir sur les déterminants du développement en milieu rural. Il s'agit de voir comment cette théorie trouve son application dans le contexte, socio-économique des G.V.C. considérés comme des agents économiques dont le comportement est fondé sur la maximisation des revenus. La notion d'agent éco-

nomique étant ici celle des analystes néo-classiques. En effet ces agents sont censés vivre dans un contexte dynamique et incertain⁽¹⁾. Ils s'intéressent à des considérations d'ordre stratégique ou bien des agents faisant des paris optimaux dans un contexte incertain où les erreurs sont à la fois inévitables et rationnelles⁽²⁾. L'analyse s'articulera au tour de l'hypothèse des anticipations rationnelles s'appuyant sur une approche critique du comportement d'un G.V.C. en tant qu'un opérateur économique qui "utilise l'ensemble de l'information disponible et sa connaissance des modèles économiques lorsqu'il fait des prévisions". Arjo Klamer (1983).

L'analyse tiendra aussi compte du point de vue économique de la théorie néo-Keynésienne en ce qui concerne la place qui revient à l'Etat dans le processus du progrès en milieu rural dans un pays en développement comme la Côte d'Ivoire. En effet, eu égard aux limites dans le financement par les G.V.C.

-
- 1 - : La notion du contexte dynamique et incertain s'apparente aux périodes de difficultés que les G.V.C traversent depuis octobre 1988. C'est au cours de celles-ci que les prix des principaux produits (café-cacao) ont chuté. Ces difficultés persistent et les G.V.C. en tant qu'agents économiques rationnels devraient pouvoir parvenir à s'en sortir tant bien que mal.
- 2 - : Les deux définitions sont des auteurs néo-classiques considérés comme étant les chefs de file de ce courant de pensée économique. Il s'agit pour la première et la deuxième respectivement de Thomas J. SARGENT et de Robert E. LUCAS JR. (de nationalité américaine) voir Arjo KLAMER op. cit.

ou tout autre agent économique privé, il apparaît nécessaire que le rôle de régulation incombe à l'Etat ou à son représentant. C'est en cela que l'analyse du système de financement par les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (F.R.A.R.) trouve sa pertinence.

Cette démarche nous permettra d'apprécier également l'efficacité de l'intervention gouvernementale à court terme ceci dans une perspective monétariste du rôle de l'Etat dans l'économie.

En dernier lieu, nous tenterons d'appréhender les conditions nécessaires à une participation efficiente du G.V.C. au financement des investissements productifs ou socio-collectifs en vue d'un développement harmonieux du milieu rural. Cette approche nous conduira à stigmatiser les nombreux problèmes liés à la gestion du G.V.C.

Notre démarche par le biais de ces différentes théories, consiste à parvenir à une meilleure appréhension des réalités économiques vécues par les G.V.C. et d'autres opérateurs économiques et ceci dans un environnement jugé dynamique et incertain. Elle vise donc un meilleur examen des difficultés économiques que les G.V.C. et leurs partenaires sont susceptibles de rencontrer dans le processus du développement économique. Ainsi par le recours aux théories plus ou moins appropriées, s'agit-il de tenter des approches d'interprétation de quelques modèles et d'analyser leur capacité de prise en compte de ces réalités même si nous de-

vons admettre avec Milton FRIEDMAN⁽¹⁾ que le réalisme des postulats dans un modèle n'a nullement d'importance. Même si face à certains problèmes du Tiers-Monde, les théories et modèles économiques ont tendance à avouer leur limite au point que des auteurs comme GRELLET n'hésitent guère à entrevoir "la fin des modèles" (Gérard GRELLET 1989).

Pour terminer, nous considérerons que les différentes approches et analyses nous permettront de déboucher sur des propositions concrètes pour une meilleure perspective d'avenir en ce qui concerne le comportement du G.V.C. dans sa quête de maximisation de ses revenus et de son utilité ou dans celle de minimisation de ses coûts de production et de prestation de service.

1 - : MILTON Friedman, professeur à l'Université de Chicago, considéré comme chef de file des économistes monétaristes
Interview réalisée par Arjo KLAMER.

CHAPITRE 6 : G.V.C. ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE

L'examen en terme de surplus des structures des GVC devrait trouver sa pertinence dans une perspective de l'analyse du bien-être social des membres de ces GVC.

Le concept du surplus, il est vrai, est à l'origine de "nombreuses controverses"⁽¹⁾. Variable, il l'est, suivant que l'on se place dans l'optique du consommateur, du producteur ou même de la productivité, du financier, etc... Ainsi sa définition est-elle fonction de ces différentes approches que nous n'aborderons pas toutes en détail. En effet, nous ne retiendrons que l'aspect général de ces définitions.

D'après Pierre CONSO (1982), la méthode des surplus repose en définitive sur une distinction fondamentale entre un phénomène d'ordre technico-économique, la création d'un surplus de productivité et un phénomène socio-politique, l'affectation de ce surplus par le jeu des prix relatifs ; lesquels phénomènes

1. - : Bernard A. Corry (1984) affirme que le concept du surplus du consommateur a été introduit dans l'analyse économique par Alfred Marshall, même si selon lui, l'économiste français DUPUIT l'avait déjà utilisé dans la première moitié du XIXe siècle. D'après l'auteur, l'évaluation et l'utilisation actuelles du concept font l'objet de nombreuses controverses. Il considère en effet que deux Lauréats du Prix Nobel d'économie sont en profond désaccord sur l'utilité du concept. L'auteur soutient que John HICKS pense qu'on peut faire grand usage du concept en le considérant comme "pierre d'angle de l'économie du bien-être alors que Paul SAMUELSON estime qu'il est possible d'écarter le concept sans perdre grand-chose".

obéissent à des lois différentes. L'auteur reconnaît que cette méthode présente certes un intérêt analytique incontestable mais que son application au niveau de l'entreprise se heurte à certaines difficultés. Celles-ci seraient dues au fait qu'il est d'abord difficile de transformer toutes les données d'exploitation en francs constants. Ensuite toutes ces données comme le bénéfice, les frais financiers, etc... ne s'analysent pas facilement comme le produit d'une quantité et d'un prix unitaire.

On définit généralement le surplus par rapport à une unité de production. En effet, d'après Bernard et Colli (1975) le surplus représente dans une telle unité, le supplément de l'accroissement de la valeur des produits sur celui de la valeur des facteurs, calculé à prix constants sur une période donnée.

Claude ALQUIER (1985) définissant la notion du surplus du consommateur comme étant un indicateur du "bien-être", affirme qu'elle est mesurable en monnaie. L'auteur considère que l'on peut définir approximativement ce type de surplus comme la différence entre la dépense au prix du marché et la dépense (au prix supérieur) que le consommateur aurait accepté de payer, plutôt que de se priver du bien en question.

Dans le cadre de ce chapitre, la notion du surplus économique du GVC sera examinée d'abord par rapport au système de production. Ensuite, elle le sera par rapport au système de commercialisation et enfin par rapport à celui des prestations de services du GVC.

6.1. : LE SYSTEME DE PRODUCTION DU GVC ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE.

L'approche analytique dans ce paragraphe vise à déterminer si le système de production des GVC est performant. L'appréciation de cette performance étant liée ici à la capacité de ce système à dégager un surplus économique. La notion de surplus économique retenue étant celle de Rosier (B) (1985) qui la définit comme étant "la différence entre la valeur de la production totale et la part de cette production ayant contribué (ou collaboré) au processus de production". En terme de valeur monétaire, c'est la différence entre la production totale valorisée et le coût des facteurs. La notion de coût de facteurs s'étend aussi bien au coût d'acquisition qu'à celui de leur entretien, la maintenance, l'amortissement et le renouvellement y compris.

A la suite de l'étude typologique précédente, il ressort que la grande majorité des GVC est essentiellement agricole⁽¹⁾.

1. - : Le BIT (1988) affirme que l'agriculture reste le secteur économique le plus important dans maints pays d'Afrique, une grande fraction de la population en étant tributaire. Et cette situation est reflétée dans l'actuelle répartition des coopératives sur le continent, lesquelles sont dans leur très grande majorité agricoles. Citant le Bureau Régional de l'Alliance Coopérative Internationale (A.C.I) pour l'Afrique Orientale, Centrale et Australe, le Rapport considère que les coopératives agricoles représentent 53 % de toutes les associations coopératives de la région. Viennent ensuite les coopératives de consommateurs (18 %), puis les coopératives d'épargne et de crédit (15 %). Le Rapport indique qu'au sein même de cette région africaine, les coopératives agricoles les plus nombreuses se trouvent, par ordre décroissant, en Ouganda, en République Unie de Tanzanie, au Kenya et au Zimbabwe.

L'analyse du système de production du GVC va donc nous amener à nous servir de la théorie de la production. En effet, cette théorie est sensée expliquer comment, non seulement les richesses se forment mais également comment les techniques relatives à la formation de celles-ci sont mises en oeuvre. Il s'agit donc d'une théorie de production essentiellement appliquée à l'agriculture. Ces limites sont évidentes dans le cadre de cette étude. En effet, étant donné que l'étude appréhende le comportement ex-post des opérateurs agricoles regroupés au sein des GVC, il va de soi que l'analyse systématique de tous les aspects de la théorie de la production appliquée à l'agriculture ne soient pas examinés. En outre en Côte d'Ivoire, il est connu de tous que l'action des GVC dans la majorité des cas ne se situe qu'en aval des décisions de production en agriculture. La production est d'abord et surtout une affaire individuelle et c'est au stade de la commercialisation que le GVC (lorsqu'il existe) se substitue à l'individu. Ce qui fait que dans le temps, l'activité du GVC est trop restrictive. Elle se limite généralement à six mois au maximum si ce n'est quatre ou moins.

En agriculture, nous savons que les décisions de production se prennent au sein des exploitations agricoles. Et pour mieux appréhender la notion de théorie de production dans le secteur agricole, il importe de définir préalablement la notion de firme.

La firme, d'après Roger A. Mc. CAIN (1984) est l'unité fondamentale dans l'organisation de la production au sein d'une

économie marchande. L'auteur soutient que Ronald COASE a décrit en 1952 les firmes comme "des îlots de coordination consciente qui flottent sur une mer de relations marchandes comme des grumeaux dans du babeurre". Il affirme que les entreprises individuelles, les sociétés en nom collectif et les sociétés par actions sont des firmes. Il précise en outre que dans beaucoup d'écrits contemporains, les coopératives, les organismes à but non lucratif comme les universités et les hôpitaux, et certains organismes publics sont traités comme des firmes. Pour lui, un groupe de firmes produisant le même produit constitue un secteur.

Jean-Marc BOUSSARD⁽¹⁾, quant à lui, définit la firme comme étant l'endroit où se prennent les décisions, l'entité caractérisée par les moyens de production qui sont soumis à une même autorité. L'auteur note que la notion de firme n'est pas toujours très claire en économie générale. En effet, du fait des délégations de pouvoir qui sont nécessaires à tous les échelons de la hiérarchie, il n'est pas si facile de déterminer à quel niveau chaque décision va se prendre. Néanmoins, il reconnaît que dans le secteur agricole, la chose est apparemment plus facile parce que selon lui, "l'exploitation est le plus souvent liée à une famille, dont le chef naturel est tout naturellement le chef d'exploitation".

Cependant, l'auteur ne manque nullement de s'interroger si l'ouvrier qui élève quelques vaches, si l'avocat qui entre-

1. - : *op. cit.* p. 17

tient quelques pieds de vigne, si la ménagère qui fait pousser des fraisiers sur son balcon, sont des exploitations agricoles ? En effet, dans la mesure où ces derniers contribuent à l'accroissement de la production agricole globale, et souvent d'une manière qui "n'est nullement négligeable sur le plan macroéconomique"⁽¹⁾.

L'analyse de l'exploitation agricole en tant qu'une entité économique nous amène à nous interroger sur la contribution des GVC à l'accroissement de la productivité⁽²⁾ de l'exploitation agricole de ses membres en Côte d'Ivoire.

Le problème consiste de savoir si le GVC participe positivement ou non à cette productivité de l'exploitant agricole. En effet, comment faut-il appréhender de façon notoire le rôle positif du GVC dans le système de production de ses membres?

Le recours à un modèle pourrait nous permettre de faire l'approche de ces préoccupations.

Généralement on considère un modèle comme étant une représentation abstraite et simplifiée du fonctionnement d'un système. En effet, d'après Lawrence R. KLEIN (1984), un modèle économique est un résumé simplifié de la réalité économique. Et il pourrait consister en un graphique, un diagramme de flux, des

1. - : *op. cit.* p. 18

2. - : Nous reviendrons sur les différents concepts de la productivité dans le contexte même de ce paragraphe.

tableaux statistiques, ou des systèmes d'équations. L'auteur précise que la tendance actuelle de la science économique est d'exprimer les modèles sous la forme de systèmes d'équations.

Boussard⁽¹⁾ quant à lui définit le modèle comme étant un ensemble de relations mathématiques destinées à représenter les relations qui existent effectivement entre les variables caractéristiques du comportement des entreprises agricoles.

Par référence à la théorie de la production dans le cadre de la théorie de la firme où :

q : représente le volume de la production ;

Z : un vecteur de volumes de facteurs,

nous en arrivons à maximiser la fonction d'utilité $U(q, z)$

sous la contrainte suivante : $f'(q, z) = 0$ ⁽²⁾

1. - : Boussard (J.M.) op. cit. p. 3

2. - : La maximisation d'une fonction de profit sous la contrainte du coût conviendrait également. En effet avec $P=f(q)$ l'inverse de la fonction de demande, $q f(q)$ représentant le revenu total et $C=A+g(q)$ la fonction du coût total, le profit (Π) est donc égal à $\Pi=qf(q) - A-g(q)$. Le maximum de ce profit suppose que sa dérivée première soit nulle et que sa dérivée seconde soit inférieure à zéro.

La fonction f est donc la fonction de production⁽¹⁾ qui représente l'ensemble des relations techniques qui font correspondre une production donnée à un ensemble de quantités de facteurs nécessaires pour un niveau donnée de production.

Cette fonction f est le résultat d'une maximisation parce que la variable q qui en dépend est toujours la production maximale. Elle peut être obtenue avec les quantités de facteurs (z).

Dans le cadre d'une application de ce modèle théorique au système de production des GVC en Côte d'Ivoire, nous admettons que le rôle des GVC dans l'acquisition de certains facteurs de production est variable suivant les régions.

Dans les zones forestières de Côte d'Ivoire par exemple, le rôle des GVC dans l'achat de z est parfois négligeable voire même nulle. Par contre, dans le Nord du Pays où les GVC et leur Union sont accrédités d'une relative efficacité économique grâce à l'encadrement "dense" dont ils bénéficient de la part des structures opérationnelles étatiques (CIDT et DMC), on estime généralement que ce rôle est beaucoup apprécié.

1. - : Une fonction de production est une courbe (ou un tableau, ou une équation mathématique) indiquant le niveau maximum de production qui peut être obtenu à partir de tout ensemble spécifié de facteurs de production pour une technologie ou un "état de l'art" donnée. En bref, la fonction de production est semblable à un "livre de recettes de cuisine" indiquant quels facteurs de production permettent d'obtenir tel ou tel produit.

Pour plus de précisions, voir J.P. Gould et E. Ferguson (1982) pour les détails concernant l'analyse de la théorie microéconomique d'un côté et J.M. BOUSSARD pour ceux relatifs à l'analyse de l'économie agricole d'autre part.

L'intérêt que les GVC ont à investir dans l'achat des facteurs de production est évident. Il est lié à l'obtention du maximum de produits. Ce qui inévitablement a pour conséquences d'accroître non seulement le revenu des membres donc du chiffre d'affaires du GVC lui-même, mais également et surtout les ristournes du GVC⁽¹⁾.

La notion de ristourne est définie généralement comme étant la réduction de prix calculée sur les achats d'un client au cours d'une période déterminée et habituellement proportionnelle au montant de ces achats (Bernard et COLLI).

Elle désigne, d'après Larousse (1987), la part des bénéfices d'une coopérative accordée en fin d'année au sociétaire. Quant au Larousse Agricole (1981), il précise que "les ristournes délivrées par les coopératives sont inscrites au compte d'exploitation générale parmi les produits financiers de l'exercice".

Ainsi, si un GVC ambitionne de disposer d'un maximum de ristournes en fin d'exercice, se doit-il d'accroître en amont les produits générateurs de ces ristournes. Ces produits sont principalement constitués pour la majorité des GVC en Côte d'Ivoire de café-cacao ou de coton. Or leur production nécessite de la part de l'exploitant individuel (membre ou non du GVC) l'ac-

1. - : A propos de l'accroissement de la production par les GVC, nous faisons remarquer en son temps que "non seulement les groupements ne prennent pas assez de mesure pour accroître la production au niveau individuel de chaque membre, mais le plus souvent ces GVC ne parviennent pas à assurer efficacement la couverture des circuits et filières de commercialisation". Voir KOKO (D.P.) (1986) op. cit. p. 161.

quisition d'un certain nombre de facteurs de production tels que la terre et la main-d'oeuvre d'une part, et surtout les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, etc...), les pulvérisateurs et autres outils de production, d'autre part.

C'est donc l'utilisation efficiente de tous ces facteurs qui est susceptible d'accroître la productivité au niveau de l'exploitant agricole individuel et par effet d'entraînement à celui du GVC ou de l'Union.

On définit généralement la productivité comme étant le rapport, en termes réels, entre le produit et l'un ou l'ensemble des facteurs de production. John W. Kendrick (1984) considère que dans l'analyse économique néoclassique, les concepts de productivité marginale et de productivité moyenne tiennent une place importante dans la théorie de la valeur et de la répartition en régime d'équilibre statique. Dans l'analyse économique dynamique, selon l'auteur, les concepts et évaluations de la productivité moyenne et totale qui reflètent les effets de changements dans l'organisation et dans la technologie réduisant les coûts, sont des variables importantes qui contribuent à expliquer les variables dans la structure et les agrégats économiques, dans les prix et dans les coûts.

D. GALE JOHNSON (1984) définissant la productivité de l'agriculture, affirme que "des mesures de productivité fréquemment utilisées en agriculture sont le rendement des cultures par unité de terre, le produit par animal ou le produit par travailleur". L'auteur considère que ces mesures sont valables soit pour

un instant ou un lieu donné (par exemple le rendement du café était en 1975 dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire de moins de 500 kg de cériise par ha) soit pour un indice (par exemple ce rendement était en 1975 dans la même région supérieur à 5 % à celui de 1965).

JOHNSON soutient qu'un des objectifs importants de la mesure de productivité agricole consiste à déterminer si la technologie et la productivité ont varié dans le temps. En d'autres termes, il s'agit de savoir si les mêmes ressources peuvent produire plus maintenant que par le passé.

En termes simples, l'auteur considère que la mesure de la productivité implique l'estimation d'une fonction de production telle que la suivante :

$$Y = C A K L F E W T$$

où Y : est une mesure du produit

C : est une constante

A, K, L, F et E : sont des mesures de certains facteurs tels que la main-d'oeuvre, la terre, les engrais, d'un groupe de facteurs comme les machines, ou les dépenses courantes de fonctionnement, etc...

W : est une mesure des conditions sur lesquelles les producteurs n'ont pas d'influences (par exemple un indice d'intempéries) ;

T : constitue une mesure du temps.

T ici mesure plus la variation de productivité. Si le coefficient associé à T a une valeur de 1,5 , cela signifie que le produit (Y) par unité de facteur de production augmente au taux de 1,5 % par an.

Notons que l'analyse de la productivité pose en soi d'importants problèmes de mesures. En effet, d'après D. GALE JOHNSON, les variations de qualité de produits et des facteurs de production peuvent entraîner de grandes difficultés et l'importance de ces difficultés s'accroît à mesure que la période couverte s'allonge.

Soulignons que cette forme de fonction de production conviendrait davantage à l'analyse de l'exploitant membre de GVC en Côte d'Ivoire. Elle a l'avantage d'être plus explicite dans l'expression des différents facteurs de production contribuant à la réalisation du produit.

La caractérisation des différents facteurs intervenant dans la production de Y peut permettre de déterminer plus facilement au niveau de l'exploitant du GVC, le coût par unité de facteur. La prise en compte du coût dans le cadre du marché peut guider l'exploitant dans la fixation de son prix lorsqu'il devrait vendre son produit. Ce qui lui permettrait d'apprécier en quelque sorte la performance de son système de commercialisation.

6.2. : LE SYSTEME DE COMMERCIALISATION DU GVC ET NOTION
DE SURPLUS ECONOMIQUE

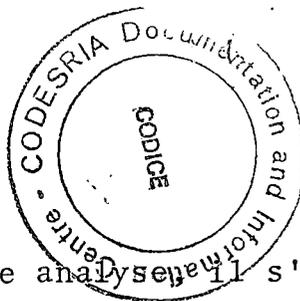
Pour faire l'approche de la performance du système de commercialisation des GVC, nous nous servons de la théorie des coûts de production. L'objectif visé consiste à établir les bases qui conduisent à l'étude des pratiques des prix au niveau des GVC. En conséquence, les GVC seront considérés comme constituant des firmes et ceci dans le cadre d'une analyse économique dérivant de la théorie de la production et des coûts.

A la suite de ces considérations, il s'agira de savoir si la fixation des prix de certains biens et services produits par les GVC tient compte de leurs coûts de production.

L'hypothèse retenue est celle qui considère les GVC en Côte d'Ivoire comme étant en majorité des organisations essentiellement agricoles⁽¹⁾. L'étude du système de commercialisation est donc celle qui s'applique aux marchés agricoles.

En Côte d'Ivoire, les marchés agricoles sont différemment structurés suivant qu'il s'agisse des produits de rente ou des cultures vivrières.

1. - : Les nouvelles estimations de la DMC, selon ZIZIGO YOBO (Valentin) (1988) dénombre "près de 3000 GVC dans le pays dont 2555 dans le secteur café-cacao, 377 dans le secteur du coton et le reste dans le secteur du vivrier de la pêche, de l'élevage, du transport et de l'habitat".



Dans le cadre de cette analyse, il s'agira essentiellement de la commercialisation des produits agricoles d'exportation qui bénéficient depuis l'indépendance des circuits et filières de commercialisation relativement mieux structurés par rapport à ceux des produits vivriers⁽¹⁾ (céréales, tubercules, certains fruits, etc...). L'approche des circuits de quelques vivriers sera faite dans le paragraphe suivant grâce à l'existence d'une dizaine de GVC féminins.

Ainsi les produits de rente suivants : café, cacao et coton, autour desquels l'organisation des GVC repose essentiellement feront-ils l'objet de notre analyse dans ce paragraphe.

Au plan local, le marché de ces produits d'exportations est en général règlementé par l'existence en son sein d'un système de stabilisation⁽²⁾. On considère de nos jours (à tort ou

-
1. - : *Le GVC des jeunes retournés à la terre du Projet "Koyouesso" à KOUN-FAO dans le Département de TANDA a fait les frais de la mauvaise organisation des circuits et filières de commercialisation de certains produits vivriers à l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Les difficultés se situent principalement au niveau de l'écoulement des produits. Non seulement les fluctuations à la baisse des prix des tomates qui occupent près de 75 % des activités agricoles de ces jeunes n'ont pas permis un revenu conséquent, mais également leurs productions de maïs de 17 tonnes livrées à la société CIPRA à Yamoussoukro seraient revenues impayées d'après Daniel KATI (1989).*
 2. - : *L'origine du système actuel de stabilisation des prix agricoles en Afrique se trouve dans le protectionnisme colonial institué dans les années 30 à la suite de l'effondrement des prix de la grande crise. En effet, selon MAHIEU (F.R.) (1983) la France institue de 1930 à 1939 des taxes et des mesures de protection pour les productions coloniales. Alors que de son côté, l'empire britannique organise le marché des produits agricoles coloniaux autour du monopole du "West African Produce Control Board" (WAPCB). Ce monopole, dit-il, permet la formation d'importants surplus pendant la guerre, au profit des pays producteurs et garantit l'efficacité du système plus libéral des marketing boards créés en 1948.*

ou à raison certainement) ces produits comme étant "coloniaux"⁽¹⁾. En effet, leur production répondait plus aux impératifs des métropoles qu'à la satisfaction directe des besoins alimentaires des populations africaines sous la domination coloniale.

Cependant, grâce au développement de ces cultures après les indépendances, les populations paysannes et la plupart des gouvernements du continent africain ont su disposer des moyens financiers substantiels. L'inconvénient majeur dans cette stratégie du développement aura incontestablement été pour les populations africaines les pénuries alimentaires qui affectent le continent noir et l'instabilité du marché international.

La demande de produits de rente reste donc essentiellement liée au marché international. Et compte tenu du caractère éminemment fluctuant de celle-ci, on justifie souvent l'institution du mécanisme de stabilisation au sein des systèmes de commercialisation de ces produits tant au plan interne qu'externe.

1. - : *L'agriculture ivoirienne actuelle d'après "La Voix du SYNARES" (1989) est la descendante directe de l'agriculture coloniale. Les cultures coloniales traditionnelles de rente correspondant aux besoins de l'ancienne métropole ont été maintenues et développées : café, cacao. Pendant longtemps, ces deux produits ont mobilisé les énergies des paysans du Sud et du Centre. A la demande du marché international, d'autres produits tels que la banane, le coton, l'ananas, la canne à sucre, le palmier à huile, l'hévéa, ont introduit un élan de diversification. Ces produits sont presque tous entièrement destinés à l'exportation selon la même source.*

En Côte d'Ivoire, peut-on faire une meilleure approche de l'efficacité ou de la performance du système de commercialisation du café, cacao et coton avec l'omniprésence de la CAIS-TAB⁽¹⁾ qui en contrôle la quasi totalité du marché ?

Nous allons retenir l'hypothèse de la période de commercialisation. Les biens considérés sont des produits agricoles dont le délai de stockage et de conservation est relativement trop court. En tant que tels, nous supposons que leur offre reste fixe. Elle seule détermine la quantité d'équilibre du marché alors que la demande en détermine le prix.

Si nous supposons les prix comme constituant des données pour les offreurs que sont les producteurs individuels et les GVC d'un côté et pour les demandeurs (acheteurs agréés et autres de café-cacao et la CIDT en ce qui concerne le coton) de l'autre ; en plus, si ces différents acheteurs ne font pas de différence entre les firmes qui vendent, alors avec des deux conditions, on pourrait envisager être en face du scénario du

-
1. - : Les décrets du 14/10/1954 et du 2/2/1955 ont autorisé la création des Caisses de Stabilisation en Afrique et à Madagascar.
- L'Arrêté du 30/9/1955 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF) a autorisé la création de deux Caisses en Côte d'Ivoire.
 - Le Décret 62-37 du 8/2/1962 (JORCI, P. 249) institue une Caisse Unique de Stabilisation des prix du café et du cacao en Côte d'Ivoire.
 - Le Décret n°64-315 du 17/8/1964 (JORCI 1169) transforme l'établissement public qu'est la Caisse de Stabilisation en une Société d'Etat dont la compétence est étendue au coton.
- Pour plus de détails, voir MAHIEU (R.F.) op. cit. p. 4

commissaire-priseur⁽¹⁾. La concurrence sur les marchés de ces produits serait parfaite bien que les conditions d'une mobilité parfaite des ressources et d'une transparence du marché fassent quelque peu défaut.

Rappelons que la concurrence parfaite d'après SAMUELSON est un terme technique que l'économiste emploie seulement pour caractériser le cas où aucun agriculteur, homme d'affaires ou salarié n'exerce une influence personnelle quelconque sur les prix pratiqués sur le marché. Pour l'auteur, lorsque, au contraire, les quantités de grain, de produits fabriqués, de main-d'oeuvre contrôlées par un individu donné ou par un groupement sont assez considérables pour faire monter ou baisser sensiblement les cours, un certain degré d'imperfection monopolistique s'introduit dans le jeu des transactions et l'on doit réduire

1. - : SAMUELSON (P.A.) (1972) assimile le rôle du commissaire-priseur à celui du courtier. En effet, selon l'auteur "tout comme un courtier peut contribuer d'appareiller un acheteur et un vendeur, le commissaire-priseur invisible du marché des produits agit comme un intermédiaire en harmonisant les votes des consommateurs et les offres des entreprises, c'est-à-dire les deux forces qui se heurtent sur ce marché".

d'autant les mérites reconnus à la "main invisible"⁽¹⁾.

L'ancienne classification bipolaire des marchés en concurrence ou monopole a été abandonnée vers 1932-33 sous l'attaque combinée de deux économistes : E.H. CHAMBERLIN et Joan ROBINSON⁽²⁾. De nouvelles catégories intermédiaires ni purement concurrentielles, ni entièrement monopolistiques furent alors identifiées d'après GALBRAITH (1974).

1. - : Le principe de la main invisible a été proclamé par Adam SMITH en 1776 dans son ouvrage devenu célèbre : "La Richesse des Nations". Selon ce principe, "tout individu s'efforce d'employer son capital en sorte que la valeur de ses produits soit maximisée. En règle générale, il ne se propose pas de promouvoir l'intérêt général, il ignore d'ailleurs dans quelle mesure il y parvient. Il ne se préoccupe que de sa sécurité propre, que de son gain propre. Et, ce faisant, il est conduit par une main invisible à atteindre un objectif qu'il n'avait aucunement visé. En poursuivant son intérêt particulier, il sert souvent l'intérêt social plus efficacement que dans le cas où il a réellement l'intention de le promouvoir". Le titre complet de l'ouvrage de SMITH est "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations". Pour GALBRAITH (J.K.) (1978), on y trouve tout au long la grande pensée qui tire peut-être son origine de l'observation des professeurs d'Oxford, à savoir que la richesse d'une nation résulte de la poursuite diligente par chaque citoyen de ses intérêts propres ; c'est alors, selon les résultats, qu'il récoltera sa récompense ou subira une pénalité. En agissant selon son propre intérêt, l'individu sert l'intérêt public. Pour reprendre la grande expression de SMITH, "il est guidé en cela comme par une main invisible". Mieux vaut selon GALBRAITH, la main invisible que la main visible incompétente et tyrannique de l'Etat.

2. - : E.H. CHAMBERLIN (1954) (économiste américain de l'Université Havard) dans "Théories de la concurrence monopolistique" P.U.F., Paris.

Joan ROBINSON (1935) (économiste britannique de l'Université Cambridge) dans "The Economics of Imperfect Competition" - Macmillan Londres

Les prix, en ce qui concerne les principaux produits de rentes (café-cacao, coton) considérés comme donnés en Côte d'Ivoire, ne le sont que par la volonté politique et étatique qui les imposent aux producteurs et acheteurs sur le marché national. Ils sont alors comparables à "un parapluie que les producteurs efficients, comme les autres, s'accordent pour tenir à un niveau assurant la sécurité collective et sous lequel tous vivront confortablement, rentablement et inefficacement"⁽¹⁾.

Voici en quelque sorte comment on pourrait appréhender le marché où se vendent les principaux produits des GVC que sont le café, le cacao, le coton en Côte d'Ivoire.

Généralement sur les marchés de ces produits, pour qu'une firme réalise un surplus conséquent, il lui faut réduire considérablement ses coûts de production.

Or l'obtention d'un maximum de surplus pour un GVC suppose des investissements préalables en infrastructures de transport, de stockage, de contrôle de quantité et de qualité de produits, etc... Il peut s'agir par exemple de véhicule, de magasin de stockage, de bascule, de calculatrice, d'hygromètre, de sacs vides pour l'emballage etc... Le plus souvent les coûts d'acquisition de ces facteurs de production s'avèrent très élevés pour certains GVC.

1. - : GALBRAITH (1974) *op. cit.* p. 63

La plupart des groupements n'étant pas en mesure de se procurer ces moyens de production, ont recours aux firmes de prestation de services qui en disposent. Généralement, ils s'orientent vers le syndicat des transporteurs qui disposent des véhicules. Le transport des produits s'effectue des lieux de production vers les zones de conditionnement et d'exportation (Abidjan et San-Pedro).

Le plus souvent, c'est à l'occasion de la signature des conventions entre les GVC et leurs partenaires transporteurs que l'on se rend compte du surenchérissement des coûts de ces services. La dernière campagne de commercialisation du café-cacao (1988-1989) a révélé au grand jour les difficultés⁽¹⁾ rencontrées par les paysans et les GVC.

1. - : "En conséquence, les paysans sont en butte à d'innombrables difficultés dont les plus cuisantes sont celles de la rentrée scolaire. Il s'est créé une situation tellement insoutenable à leur niveau que certains d'entre eux n'ont pas hésité à brader leurs produits aux premiers venus qui, non contents de sous-évaluer ces produits, ne payent pas la totalité de ce qu'ils promettent"
- d'après HIEN Solo (1989).

Les charges de transport du café-cacao sont théoriquement prises en compte par la CAISTAB. Mais dans la réalité, ces coûts liés aux produits sont partagés⁽¹⁾ entre cette caisse et l'opérateur économique qui en assure la vente.

Certains GVC ont vu leur surplus considérablement atrophies, voire menacés par suite du surenchérissement des coûts de transport des produits. D'autres possédant des véhicules appropriés à ces genres de transports n'ont eu à subir que les difficultés liées à l'immobilisation temporaire de ces véhicules au port avant d'être déchargés. Cet état justifie en ce qui concerne les propriétaires de véhicules (syndicalistes du transport), la nature du surenchérissement qui a prévalu et s'est accentué depuis la campagne 1988-1989.

1. - : Souvent dans le partage des coûts du transport, la CAISTAB s'en sort minoritaire compte tenu du surenchérissement opéré par le propriétaire du véhicule qui exige du propriétaire du chargement (GVC ou paysan individuel) le paiement intégral et immédiat du coût "avant que le véhicule ne bouge". Cette situation s'est produite surtout au cours de la campagne 1988-1989 où elle a semble-t-il connu un paroxysme. Les difficultés de cette campagne ont été à l'origine du comportement des transporteurs qui voyaient leurs véhicules immobilisés pendant plus de deux mois pour le meilleur des cas aux portes des maisons de conditionnement et d'exportation. Il arrivait même que ces dernières refusent d'acheter le cacao... Ces difficultés ont été traduites dans la réalité par les chutes de prix de café-cacao. Ces prix nominaux "garantis" de ces deux produits ont chuté de 50 % depuis octobre 1989.

En effet, les fèves de cacao que le paysan de Côte d'Ivoire vendait depuis 1985 à 400 F CFA le kg ont connu une première chute du prix depuis 1986 passant à 250 F CFA/kg en juillet 1989. La dernière et deuxième chute du genre est intervenue en octobre 1989. Elle a baissé le prix de 250 F CFA à 200 F CFA/kg. Quant au prix des cerises de café, il a connu une chute directe dans la même proportion, passant de 200 à 100 F CFA/kg au producteur. Dans la réalité on peut estimer ces différentes chutes de prix à plus de 60 %. En effet, certains acheteurs réduisaient à souhait le prix qu'ils devaient payer aux planteurs éprouvant des besoins de liquidité.

Pour illustrer quelque peu ces assertions, nous retenons l'exemple d'un GVC modeste localisé dans le Département d'Oumé. Le choix du GVC de Benkro s'explique en effet par le fait que ses dimensions sont moyennes : 64 coopérateurs ; 158,061 tonnes de café-cacao en 1988-1989. Ce choix nous autorise surtout à établir une comparaison entre deux situations caractéristiques d'un GVC qui emprunte successivement deux différentes approches de commercialisation : l'une privilégiant la filière de l'acheteur agréé, l'autre celle de l'exportateur. La période de commercialisation s'étend d'octobre 1987 à octobre 1989, soit deux campagnes agricoles successives.

En 1987-1988, le GVC a vendu ses productions de café-cacao au niveau d'un commerçant d'origine libanaise à Oumé. La convention d'achat établie entre ces deux opérateurs prévoyait un taux de ristourne de 13 F et de 08 F CFA respectivement pour le cacao et le café. Les productions commercialisées ont été de 57,132 t, de cacao et de 6,847 t de café. Ce qui a généré les montants de ristourne de 742.716 F CFA pour le cacao et 54.776 F CFA pour le café. Au total, la ristourne annuelle du GVC a été de 797.492 F CFA pour un tonnage global de 63,979 t. de café-cacao.

Au titre de la campagne agricole 1988-1989, le GVC de Benkro s'est "affranchi de la tutelle" de son ancien acheteur de produits. En conséquence, il n'a pas bénéficié de l'avance financière qui lui permettait de faire à son tour des prêts à ses coopérateurs.

Le nouvel acheteur est une firme française⁽¹⁾ qui conditionne et exporte les produits. Elle est localisée dans la zone portuaire d'Abidjan et elle n'a acheté que du cacao au GVC. Quant à la production du café, le Groupement l'a vendue au niveau de l'usine de décorticage à Divo⁽²⁾. Le GVC en livrant ses deux productions au niveau des points terminaux des ventes a perçu l'intégralité du taux de différentiel de 22,154 F. CFA pour le cacao et de 14,330 F CFA pour le café.

Les tableaux 22 à 24 nous présentent dans les détails les chiffres relatifs aux activités de commercialisation du cacao et du café du GVC de Benkro au titre de la campagne agricole 1988-1989. Ces tableaux ont été conçus par nous mêmes grâce à notre participation à l'Assemblée Générale (A.G.)⁽³⁾ du GVC. Nous

1. - : *Il s'agit de la société Daniel ANCEL et Fils en Côte d'Ivoire ou DAFCI dont l'usine de décorticage est constituée par les unités de production Décorticaç.*
 2. - : *Par suite de la fermeture de l'unité Décorticaç d'Oumè, le GVC de Benkro a livré du café à l'unité UNICAFE qui est une usine du groupe STFCA (Société Ivoirienne pour le Financement et la Commercialisation Agricole).*
 3. - : *L'A.G. du GVC s'est tenue le vendredi 6-10-89. Entre autres résolutions les coopérateurs ont décidé de faire un retrait de 100.000 F CFA à la BNDA d'Oumè pour le paiement de leurs parts sociales en vue de leur adhésion à l'Union des Coopératives Agricoles d'Oumè (U.C.A.O.). Mais le lundi 9-10-89 lorsque les mandatés du GVC (possédant une délégation de pouvoir dûment légalisée) se sont présentés au guichet de l'Agence de la Banque, ils ont été désagréablement surpris de ne pas disposer de cette somme sur place. Il leur a été simplement retourné que la banque ne pouvait pas faire face à ce retrait dans l'immédiat, faute d'insuffisance de liquidité. Notons que les mandatés du GVC avaient en leur possession (en plus de la délégation du pouvoir) une note écrite (autorisation) délivrée par le chef de zone de la SATMACI d'Oumè. Pour percevoir cette somme, les administrateurs mandatés du GVC ont dû revenir au guichet une seconde fois.*
- HEIN (S), à propos des acheteurs de produits dont le nombre est passé de 800 à 680 entre 1988-1989 et 1989-1990, écrit que "nombre d'entre eux profitant des difficultés de trésorerie dans les banques se sont lancés dans une exploitation éhontée des paysans." Ces difficultés à la SGBCI d'Oumè ont fait marquer le pas aux activités de la nouvelle Union de GVC d'Oumè d'après le Comptable de ladite institution (entretien du 28.12.89).*

y avons pris une part active non seulement en tant qu'enquêteur auprès du GVC, mais également et surtout en tant que membre ap-
porteur de café-cacao à ce GVC. Cette situation nous a valu
d'avoir accès à certaines informations qui auraient pu paraître,
à certains lieux, "confidentielles" pour des enquêteurs considérés
comme étrangers au milieu. Voici donc les tableaux qui mettent
en évidence les chiffres relatifs aux activités de commercialisa-
tion au titre de la campagne 1988-1989.

TABLEAU 2³ : Livraison de cacao à l'exportateur et
dépense de transport.

CONVOI N° D'ORDRE	MASSE DE PRODUIT			DEPENSE DE TRANSPORT GVC (F FCA)	REMBOURSSE- MENT TRANS- PORT-DAFCI / ABIDJAN (F CFA)	VARIATION MONTANT TRANSPORT (F CFA)
	SORTIE MA- GASIN GVC (t)	LIVREE MA- GASIN ACHE- TEUR (t)	VARIATION (kg)			
1	16,078	16,136	+ 58	156.524	156.524	0
2	31,432	31,790	+ 358	308.526	308.526	0
3	16,204	16,299	+ 95	202.262	158.117	- 44.145
4	16,417	16,424	+ 07	202.262	159.437	- 42.825
5	15,250	14,717	- 533	225.000	150.255	- 74.745
6	15,470	15,473	+ 03	225.000	142.892	- 82.108
TOTAL	110,851	110,839	- 12	1.319.574	1.075.751	-243.823

Source : à partir des chiffres G.V.C. BENKRO.

TABLEAU 24 : Livraison de café à l'usine décorticaf
et frais de transport.

CONVOIE N° D'ORDRE	MASSE DE PRODUIT			DÉPENSES DE TRANSPORT GVC (F CFA)	REMBOURSSE- MENT TRANS- PORT UNICAFE DIVO (F CFA)	VARIATION FRAIS DE TRANSPORT (F CFA)
	SORTIE MA- GASIN GVC (t)	LIVREE MA- GASIN ACHE- TEUR (t)	VARIATION (kg)			
1	12,902	13,018	+ 116	75.000	-	-
2	27,652	27,525	- 127	160.000	-	-
3	06,715	06,679	- 36	60.000	-	-
TOTAL	47,269	47,222	- 47	295.000	211.728	- 83.272

Source : G.V.C. BENKRO

Les tableaux qui précèdent font apparaître deux types de déficits au niveau du GVC considéré. Le premier (4ème colonne) a trait à la variation négative de la masse des deux produits livrée aux acheteurs. Cette variation en baisse a été effectivement de 12 kg pour le cacao et de 47 pour le café. Ce qui a représenté en valeur un manque à gagner de 4.800 F/CFA et de 9.400 F/CFA respectivement en cacao et en café au titre de la campagne 1988-1989. L'Assemblée des coopérateurs a reconnu que ces déficits étaient en partie liés au long délai de stockage. En effet, en ce qui concerne surtout le cacao (le convoi n° 5)

non seulement le produit a mis du temps dans le magasin du GVC avant de lui trouver un transporteur mais également au niveau de l'exportateur il n'a pas été facile de le décharger. L'acheteur n'en voulant pas parce qu'il estimait avoir atteint son quota. Il a fallu au GVC louer un magasin à Abidjan avant de trouver un preneur à ce chargement. C'est après 3 mois que DAFCI a finalement acheté. Tout cela a naturellement occasionné des frais supplémentaires à la charge du GVC.

Le deuxième type de déficit apparaît au niveau de la dernière colonne des deux tableaux. Il est relatif aux charges de transport. Pour la campagne considérée, le GVC de BENKRO a enregistré des manques à gagner de 243.823 F pour le cacao et de 83.272 F/CFA pour le café. Au total, une somme supplémentaire de 327.095 F/CFA a été nécessaire pour que les transporteurs acceptent de faire acheminer les produits de la zone A (de production) vers les zones B2 de décorticage et B (de conditionnement et d'exportation).

Il ressort de ce qui précède que la prise en compte des coûts du transport par la CAISTAB ne reflète pas la réalité du terrain. Les charges du transport reviennent plus chers aux GVC et autres opérateurs économiques. Un ajustement, conformément à la réalité des prix s'avère donc nécessaire de la part des Autorités de la CAISTAB.

Si nous désignons par :

- Q : la quantité de produits commercialisée par le GVC;
- Pg : le prix garanti au planteur par l'Etat (CAISTAB);
- d : le différentiel autorisé par l'Etat (CAISTAB) ;
- R : le revenu aux coopérateurs ;
- r : la ristourne au GVC ;
- CA : le chiffre d'affaires annuel.

Nous pouvons dresser le tableau ci-après qui est le résumé en valeur des tableaux précédents (22 et 23).

TABLEAU 25 : Valeur de la quantité commercialisée de café-cacao.

SPECULATION	Q (kg)	Pg (F/CFA)	d (F/CFA)	R = Q x Pg (F/CFA)	r = Q x d (F/CFA)	C.A. = R + r (F/CFA)
CACAO	110.839	400	22,154	44.335.600	24.555.27,206	46791127,206
CAFE	47.222	200	14,330	9.444.400	676691,260	10121091,260
TOTAL	158.061	600	36,484	53.780.000	3132218,466	56912218,466

Source : à partir des chiffres du GVC de Benkro

A travers ce tableau, il ressort que le GVC a réalisé un chiffre d'affaires de 56.912.218,466 F/CFA, pour un montant total de ristourne de 3.132.218,446 F/CFA.

Les dépenses dans leur ensemble se sont élevées à 1.166.900 F/CFA.

En définitive la campagne considérée du GVC s'est soldée par un surplus de 1.965.318,466 F/CFA.

Les dépenses de ce GVC ont été dans leur majorité relatives aux différentes prestations de services dont le Groupement a bénéficié. Il s'agit notamment de l'argent aux convoyeurs, aux contrôleurs (de la CAISTAB), aux chauffeurs pour les agents de l'ordre, aux manoeuvres pour le chargement des produits, aux membres du Conseil d'Administration pour leur déplacement, etc...

Les charges liées à certaines prestations de services s'avèrent ainsi relativement importantes dans le résultat annuel de ce GVC.

Il apparaît donc que les besoins des GVC en prestations de services nécessaires au fonctionnement de leurs activités sont réels. Face à un tel constat, on peut examiner le comportement général du mouvement coopératif dans ce secteur. Deux approches pourraient conduire à appréhender l'incidence des prestations de services sur les activités des GVC. D'un côté celle qui consiste à analyser cette incidence en dehors des

circuits du développement coopératif et de l'autre celle qui voudrait que l'analyse se fasse au sein de ce développement.

Nous optons pour la dernière alternative parce que nous assistons de plus en plus au développement du secteur tertiaire dans l'économie ivoirienne malgré l'importance de l'agriculture et de l'industrie.

6.3. : LE SYSTEME DE PRESTATION DE SERVICE DU G.V.C. ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE

La notion de services est étendue ici à plusieurs domaines tels que l'épargne et le crédit, la distribution des produits vivriers, l'artisanat, etc... Nous n'en retiendrons que deux : celui de l'épargne et du crédit et celui de la distribution des produits vivriers à cause justement de leur importance relative en ce qui concerne la contribution au processus de développement dans le milieu rural en Côte d'Ivoire.

6.3.1. : LES GVC DE L'EPARGNE ET DE CREDIT ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE

Rappelons qu'en Côte d'Ivoire, les C.E.C. ou G.V.C. de ce domaine sont dénommées Caisse Rurale d'Epargne et de Prêts (CREP).

L'examen de ces CREP peut-il nous indiquer si le système de prestation de services du GVC dans ce secteur précis est à même de générer un surplus économique ? Les développements au

chapitre 7 (notamment 7.3.3.) tenteront d'apporter des éléments de réponses à cette préoccupation.

Toutefois nous tenons à souligner que l'existence de CREP peut représenter des atouts majeurs dans la mobilisation de l'épargne en milieu rural. Pour y parvenir, il faudrait intensifier l'encadrement et la formation des responsables et sociétaires de ces institutions afin que leur fonctionnement génère des surplus susceptibles d'être investis dans leurs milieux respectifs ; à l'instar des GVC de distribution de produits vivriers dirigés en majorité par des femmes du milieu urbain.

6.3.2. : LES GVC DE DISTRIBUTION DES PRODUITS VIVRIERS ET NOTION DE SURPLUS ECONOMIQUE.

La majorité des GVC de distribution de produits vivriers est féminine. Cette situation rappelle la répartition des tâches liées au sexe dans l'économie de subsistance, conformément à la tradition africaine⁽¹⁾. Le tableau ci-après présente la liste et les activités des GVC féminins d'après les sources du Ministère de la Promotion de la Femme (M.P.F.).

1. - : *La majorité des traditions africaines s'accorde sur le rôle primordial des femmes dans l'alimentation des familles.*

TABLEAU 26 : Liste et activités des GVC féminins
en Côte d'Ivoire.

N° D'ORDRE	DATE DE CREATION	SIEGE SOCIAL	A C T I V I T E S	NOMBRE DE MEMBRES
1	1982	BINGERVILLE	AFI (1) (Ravitaillement des établissements scolaires et autres en denrées alimentaires).	107
2	1983	DABOU	Coopérative de distribution et vente de produits vivriers	12
3	1984	ADJAME-ROXI	Coopérative de distribution et vente de produits vivriers	611
4	1985	ABOBO-GARE	Coopérative d'achat et vente de produits vivriers.	200
5	1986	AKANZAKRO (BOUAKE)	Production et ventes de produits vivriers.	60
6	1986	BLOKAUSS	Coopérative de vente d'attiéké	70
7	1986	MARCORY	Distribution de produits vivriers	112
8	1987	YOPOUGON - SANTE	Production et vente d'attiéké	80
9	1987	DALOA	Coopérative de production et de vente de produits vivriers.	160
10	1987	AZAGUIE	Coopérative de production et de vente de produits vivriers et maraîchers.	114
T O T A L				1.526

Source : Ministère de la Promotion de la Femme et ZIZIGO (V) (1989).

1. - : AFI : Association des Femmes Ivoiriennes.

Le tableau 26, nous indique que les GVC féminins en Côte d'Ivoire ne représentent que 0,33 % de la population des GVC ayant pour prédominance les activités de distribution de produits vivriers.

Parmi ces 10 GVC féminins recensés, nous en retiendrons deux. L'un d'Adjamé-Roxi pour l'importance de ses activités dans le secteur de la distribution des produits vivriers et l'autre d'Akanzakro pour ses activités de production et de vente de ces produits au niveau rural.

6.3.2.1. : LA COOPERATIVE DE DISTRIBUTION ET DE VENTE
DES PRODUITS VIVRIERS D'ADJAME-ROXI (CDPV)⁽¹⁾
ABIDJAN.

Au cours du premier trimestre de son fonctionnement en 1984, la CDPV a enregistré un chiffre d'affaires (C.A.) de 176.000.000 F/CFA (ZIZIGO) pour avoir commercialisé plus de 723 tonnes de bananes plantain, 103 tonnes de gombo, 245 tonnes d'aubergines, 80 tonnes de piments frais, etc... Les membres de ce GVC commercialisent également de la tomate, du manioc et plusieurs gammes de produits vivriers.

Les prestations de services de la CDPV au premier trimestre de l'année 1988 ont atteint un montant de plus de 3.500.000 F/CFA. Et grâce à des subventions de l'Ambassade du

1. - : Créée le 28 janvier 1984, la CDPV a été agréée sous le n° B1/003/DMC, selon l'arrêté n° 341 du 18 novembre 1984.

Canada (10.000.000 F/CFA) et du FED (9.205.000 F/CFA), ce GVC a pu réaliser un entrepôt-bureau de 3.000 m², acheter un camion Renault et une camionnette bâchée 404.

Sur fonds propre, la CDPV a réalisé 26 magasins-dortoirs, une toilette comprenant 3 WC et 2 lavabos d'un coût total de 7.600.000 F/CFA et 10 grands magasins pour une valeur de 16.000.000 F/CFA.

Le résumé de ses activités au cours des trois premiers exercices fait apparaître une nette progression du tonnage commercialisé et du chiffre d'affaires comme en témoigne le tableau ci-dessous.

TABLEAU 27 : Tonnage commercialisé et chiffre d'affaires réalisé par la CDPV au cours de la période 1983-1984 à 1985-1986.

EXERCICE	TONNAGE COMMERCIALISE (t)	CHIFFRE D'AFFAIRES (C/CFA)
1983-1984	1.161	176.000.000
1984-1985	1.583	228.000.000
1985-1986	2.010	260.000.000
TOTAUX	4.754	664.000.000

Source : M.P.F. et ZIZIGO

Notons que les ressources de la CDPV proviennent aussi d'un prélèvement de 10 à 50 F au prorata de la masse des colis des membres de ce GVC et d'un autre prélèvement de 3.000 à 5.000 F/CFA au prorata du tonnage des camions.

Au titre d'autres ressources, il y a également :

- infrastructures: 442.000 F/CFA
- véhicules : 450.000 F/CFA.

Il s'agit des sommes d'argent perçues par le GVC grâce à la location des magasins et véhicules assurant le transport des produits.

Les montants des ristournes en 1986 et 1987 ont été respectivement de 2.500.000 F et 4.500.000 F/CFA. Ils ont constitué des excédents distribués aux membres.

Il faut souligner qu'une part de ce surplus va, au prorata des apports, aux sociétaires dans le but de leur permettre de satisfaire les besoins personnels et qu'une autre part va au GVC lui-même pour consolider et accroître ses avoirs.

6.3.2.2. : LA COOPERATIVE DE PRODUCTION ET VENTE DE
PRODUITS VIVRIERS D'AKANZAKRO (BOUAKE).

Les femmes d'Akanzakro au sein de ce GVC regroupent leurs productions de vivriers notamment le maïs et l'arachide pour une vente en commun auprès d'un grossiste sur le marché de Bouaké.

D'envergure modeste par rapport à la CDPV d'Adjamé, ce GVC possède une bascule, une machine à décortiquer l'arachide et un magasin de stockage construit grâce à une subvention de 3.000.000 F/CFA de l'Ambassade du Canada.

L'un des projets de ce GVC est d'intensifier ses productions à travers la création d'un bloc cultural susceptible de générer des surplus permettant la réalisation d'une retenue d'eau en vue de pratiquer la pisciculture.

La plupart des GVC en Côte d'Ivoire sont capables de réaliser des surplus économiques relativement importants. Mais il se pose à eux plusieurs types de problèmes dans l'orientation et l'utilisation rationnelle de ces excédents en fin d'exercice.

Pour mieux appréhender la contribution de ces GVC au processus de développement rural dans ce pays, nous allons examiner comment ce milieu participe à la formation de l'épargne. En effet, toute approche de développement ne s'appuie-t-elle pas préalablement sur la maîtrise des mécanismes d'une meilleure formation et mobilisation de l'épargne ?

Les développements qui suivent vont être consacrés aux caractéristiques de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire et à leurs problèmes de restructuration (chapitre 7), à l'examen critique du modèle ivoirien de développement rural (chapitre 8) avant l'examen de la notion de rationalité économique des GVC (chapitre 9).

Ces différents développements nous permettront de faire des propositions concrètes concernant l'avenir (chapitre 11).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 7 : CARACTÉRISTIQUES ET PROBLÈMES DE RESTRUCTURATION DE
L'ÉPARGNE RURALE,

Le problème central dans la théorie du développement consiste d'après W. Arthur LEWIS⁽¹⁾ (1954) à comprendre le processus par lequel une communauté qui épargnait et investissait au paravant 4 ou 5 %, ou moins, de son revenu national se transforme en une économie dont l'épargne volontaire tourne autour de 12 ou 15 %, ou plus, de son revenu national.

En Afrique, on estime de nos jours que le taux de l'épargne varie entre 10 % et 15 % du produit intérieur brut (PIB) selon les pays (DIABATE Lamine 1987)⁽²⁾. Ce taux faible assurément d'après l'auteur, est un indicateur de l'effort qu'il reste à fournir sur le continent.

Généralement on définit l'épargne comme étant l'affectation du revenu en vue de la thésaurisation ou dans la perspective d'un placement, d'un prêt ou d'un investissement direct. (Bernard et Colli 1976).

Pour Sally S. RONK (1984), l'épargne est le processus par lequel un revenu courant est conservé en vue d'un usage futur et qui aboutit à l'accumulation d'actifs physiques et financiers. On qualifie d'épargne dit l'auteur, les sommes ainsi accumulées au cours des périodes passées et de désépargne l'inverse de cette attitude.

1. - : Cité par HAGEN *op. cit.*

2. - : Dans "L'épargne et sa collecte en Afrique".
Conférence Internationale Yamoussoukro novembre 1987.

Parlant du comportement d'épargne des individus, l'auteur souligne que de nombreuses théories et études empiriques ont été élaborées tendant à expliquer ce comportement. Elles portent sur des personnes considérées comme des entités séparées, des groupes ou au niveau global. S'il est établi que de façon générale, les individus s'abstiennent de dépenser tout leur revenu et épargnent ainsi pour disposer d'actif dans le futur afin de faire face à des urgences imprévues, d'acheter ultérieurement les biens et services, d'assurer un revenu pour la retraite ou léguer un héritage à certains bénéficiaires ; dans la pratique, dit l'auteur, la préférence pour une consommation future par rapport à une consommation présente est fort variable. En effet, alors que certains groupes désépargnent ou épargnent peu, d'autres par contre épargnent un montant plus ou moins élevé de leurs revenus.

Les études empiriques, selon l'auteur, ont montré que le pourcentage du revenu épargné augmente au fur et à mesure que le groupe se rapproche de l'âge de la retraite. En plus ce pourcentage tend à augmenter dans les groupes aux revenus plus élevés et que les groupes qui ont généralement des revenus plus instables comme "les représentants et les agriculteurs", tendent à avoir un taux d'épargne plus élevés.

L'auteur admet que la théorie économique classique lie les variations du taux d'épargne globale au taux d'intérêt alors que la théorie récente tourne autour de la fonction de consom-

mation, c'est-à-dire du pourcentage du revenu dépensé ou de ce qui représente le contraire du taux d'épargne. Quant à la théorie Keynésienne, elle suppose que la consommation est stable et dépend du revenu réel, et que, à mesure que le revenu global augmente de façon non proportionnelle si bien que le taux d'épargne s'accroît.

L'hypothèse du revenu relatif met en doute, selon l'auteur, cette formulation Keynésienne. Cette hypothèse soutient que la consommation est un phénomène social où les comportements de dépenses sont interdépendants. Ce phénomène social résulte de la volonté de soutenir la comparaison avec le voisin et des habitudes passées de dépenses.

L'hypothèse du revenu permanent admet de son côté que la consommation est déterminée par des considérations de revenu à long terme. En effet celle-ci souligne que le comportement de consommation dépend des perceptions concernant le revenu permanent.

La théorie du cycle vital, adopte pour sa part une démarche légèrement différente. Elle affirme que la consommation est calibrée d'après les besoins ressentis et le revenu anticipé sur l'ensemble du cycle de la vie.

Le taux d'épargne globale subit donc, dit l'auteur⁽¹⁾, l'influence de nombreux facteurs, dont la structure par âge de la population, le taux de croissance du revenu, la répartition

1 - : *op. cit.* pp. 376-380

de celui-ci, et son montant anticipé etc. Certaines théories admettent l'influence des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'épargne des ménages.

Ainsi, comme nous le constatons, de nombreux auteurs ont stigmatisé l'importance capitale de l'épargne intérieure dans la réussite du développement.

Dans ce chapitre, notre analyse portera d'abord sur la problématique de l'épargne dans l'approche du développement.

Dans un deuxième temps, nous examinerons les caractéristiques de l'épargne rurale en Côte d'Ivoire.

Ensuite l'analyse d'une approche dynamique de la mobilisation de l'épargne suivra.

Pour terminer, nous situerons l'importance du rôle des C.R.E.P. dans la nouvelle dynamique de mobilisation.

Ce chapitre présentant des aspects à la fois descriptifs qu'analytique débouchera sur l'examen du modèle ivoirien de développement économique.

7.1 - : PROBLEMATIQUE DE L'EPARGNE DANS LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT.

La première décennie du développement (1960-1970) a été

mis à jour un fait fondamental selon Sedney SHEWOOD (1971)⁽¹⁾. En effet les capitaux mobilisés par les pays en voie de développement à partir de leurs propres ressources représentaient de loin, la part la plus importante des sommes investies dans ces pays. Se référant au rapport de la BIRD, de la commission sur le développement international présidée par LESTER B. PEARSON qui soulignait que l'épargne intérieure a financé 85 % du total des investissements dans ces pays entre 1960-1970, l'auteur affirme qu' "il s'agit là, à coup sûr d'une réalisation remarquable". Mais dix années après, quel constat faire de la situation de l'épargne intérieure dans le Tiers-Monde ?

De nos jours dans la majorité des pays en développement (P.E.D.) l'un des facteurs de la croissance et du développement qui fait défaut est incontestablement le niveau de l'épargne intérieure. En effet son insuffisance est manifeste dans tous les secteurs de l'économie des pays du Tiers-Monde. Elle est davantage réelle dans le milieu rural d'où pourtant ces pays retirent l'essentiel de leurs ressources pour le développement. La majorité des Gouvernements n'utilisent-ils pas le surplus de l'agriculture et des autres activités du secteur primaire pour se doter des infrastructures industrielles, routières etc... et pour développer le domaine des services ?

1 - : Dans le Rapport des Nations Unies à la Conférence internationale sur "La Mobilisation de l'épargne dans les pays africains" Milan 20-23 sept. 1971.

Le problème de l'épargne et de sa collecte en Afrique est considéré par les macro-économistes comme devant être seulement l'apanage de l'Etat et de ses institutions spécialisées. On comprend dès lors l'existence dans ces pays de superstructures telles que les Caisses de Stabilisation ou Marketing Boards ou bien la Caisse Autonome d'Amortissement par exemple en Côte d'Ivoire dont les fonctions premières consistent à retenir une partie des revenus de produits de base. La rentabilisation de l'épargne par le biais de l'appareil étatique constitue donc de nos jours l'une des principales problématiques de la formation et de la collecte de l'épargne en Afrique. Bernard TAILLEFER⁽¹⁾ (1987) faisant l'approche de celle-ci s'interroge en ces termes : "... mais pour quelles fins ?" Selon lui, si on ne répond pas à cette question, on ne sait pas si la collecte de l'épargne sert ou non au développement.

Tous les constats établissent en définitive un déficit réel au niveau de l'épargne dans les pays en voie de développement (P.V.D). Et pour combler ce dernier, nombreux sont les auteurs qui continuent de préconiser le recours massif aux sources de financement extérieure. Alors que cette pratique, à l'heure actuelle ne saurait continuellement avoir cours. En effet face aux nombreuses crises d'endettement que connaît le Tiers-Monde avec l'exemple révélateur des difficultés de

1 - : Directeur de l'Union des Banque Populaires du Rwanda. Les Banques Populaires dans ce pays constituent un exemple de réussite dans le domaine des C.E.C. en Afrique.

remboursement du Mexique en août 1982⁽¹⁾ - quels remèdes faut-il préconiser désormais ? Comment parvenir à mettre en oeuvre dans ces pays du Tiers Monde, les objectifs d'une croissance harmonieuse des indicateurs économiques et d'un développement endogène ? Les remous suscités dans certains pays en développement par la mise en application des Programmes d'Ajustement Structurel et des Politiques de Stabilisation de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD ou Banque Mondiale) et du Fonds Monétaire International (F.M.I) ne stigmatisent-ils pas suffisamment la gravité des conséquences du financement extérieur ?

Au niveau de chaque pays en développement, il est évident que l'on appréhende de plus en plus la nécessité d'asseoir les structures favorisant la formation ou la collecte de l'épargne intérieure. Mais cette tendance se heurte toujours à certaines difficultés. C'est ce que semble reconnaître Léon NAKA⁽²⁾ (1987) lorsqu'il affirme "*quoi qu'il en soit, tout le monde est d'accord pour reconnaître que le développement implique investissement et que l'investissement suppose épargne*". Se référant à R. NURKE, l'auteur met en exergue le phénomène du cercle vicieux dans lequel se trouve enfermée l'économie des pays pauvres. Ce phénomène, dit-il se manifeste à deux niveaux. Le premier est constitué par la faible capacité d'épargne fondée elle-même sur la faiblesse des revenus et le second par la

1 - : André BAREAU (1987). Voir "*L'épargne et sa collecte en Afrique*" op. cit. pp 13-19.

2 - : P.D.G. de la Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.) de la Côte d'Ivoire.

faible capacité d'investir découlant elle-même de la faiblesse du pouvoir d'achat.

Ces raisons ont amené certains analystes à mettre l'accent sur l'apport de l'épargne extérieure dans le financement des investissements réalisés dans les pays en développement où l'épargne intérieure fait cruellement défaut. Mais cette approche est loin d'être exempte de critique. Pour BABEAU⁽¹⁾ (1987), dans les années soixante, les études économétriques avaient montré une assez bonne corrélation entre le montant de l'aide dont avaient pu bénéficier les pays et leur taux de croissance ; malheureusement, au cours de la décennie suivante, cette corrélation, pour des raisons difficiles à préciser semble avoir à peu près complètement disparu. D'autre part, l'auteur indique que certains travaux ont semblé faire apparaître une influence négative du flux d'aide extérieure sur le montant de l'épargne intérieure, même si cette relation de causalité paraît en réalité assez faiblement démontrée. Il souligne donc que toutes ces indications convergent et tendent à réhabiliter le rôle de l'épargne intérieure dans le financement de la croissance. Pour lui, à l'exception du rôle de l'Etat et des institutions financières, les agents à capacité de financement, c'est-à-dire ceux dont l'épargne dépasse le montant des investissements, sont les ménages alors que les agents à besoin de financement, (ceux dont l'inves-

tissement est supérieur à l'épargne) sont les entreprises. L'auteur stigmatise donc le volume d'épargne que peut dégager les ménages pour la croissance économique des pays en développement (P.E.D).

Les populations rurales dans la plupart des P.E.D. ne sont-elles pas les plus importantes ? Alors le recours aux ménages pour la mobilisation de l'épargne intérieure n'indique-t-il pas la voie à l'endroit de ces agents économiques ruraux ? Il reste cependant qu'en cette matière la loi du grand nombre ne saurait toujours faire autorité. Surtout que dans le monde, la grande majorité des gens (près d'un milliard) frappée par la pauvreté absolue - plus de 90 % d'entre eux - vivent dans les zones rurales (BIRD 1980). Il s'agit des paysans ou des travailleurs agricoles ou des personnes dont l'activité, sans être agricole, est liée en partie à l'agriculture.

Léon NAKA (1987) pour sa part, considère que le recours massif à l'épargne extérieure dans les P.E.D. pourrait s'expliquer entre autres par le fait que les recommandations contenues dans le Rapport PEARSON de 1969 mettaient l'accent sur les niveaux d'investissements nécessaires à l'accélération de la croissance. D'après ce Rapport, dit-il, des pays qui devraient réaliser des investissements à hauteur de 26 à 30 % de leur P.I.B pour élever de 6,6 % le niveau de leur P.N.B, l'épargne apparaissait une nécessité (qu'elle soit intérieure ou extérieure). L'auteur admet donc que "la démarche qui a consisté à recourir à l'épargne extérieure aux fins d'investissements s'inscrit dans

ce contexte". En cela, il reconnaît que cette démarche traduit dans la réalité la preuve de l'insuffisance des fonds susceptibles d'être collectés sur le plan interne. Mais l'auteur pose la question de savoir si c'est là la voie sans problèmes, "la vraie voie".

En réponse à cette interrogation, la crise de l'endettement est éloquemment invoquée et l'auteur de souligner : "le recours à l'emprunt extérieur ne doit pas être une fin en soi et qu'il importe d'intensifier les efforts de mobilisation de l'épargne dans les P.E.D.". Pour lui, cette mobilisation est devenue un problème d'actualité brûlante et l'épargne une "ardente" et urgente nécessité.

En Côte d'Ivoire, comment en arrive-t-on à appréhender les caractéristiques de l'épargne en milieu rural ?

7.2. : CARACTERISTIQUES DE L'EPARGNE RURALE EN COTE D'IVOIRE.

Le milieu rural en Côte d'Ivoire, se caractérise par deux sources principales de revenus. La première (de loin la plus importante) est constituée par les activités des opérateurs économiques vivant essentiellement des produits des exploitations agricoles ou autres (planteurs, cultivateurs, éleveurs, employés agricoles etc...).

La seconde source concerne les activités des individus ou agents économiques (personne physique ou morale) qui vivent certes en milieu rural mais ne tirant pas l'essentiel de leurs revenus des produits du secteur primaire. Ce sont en général des fonctionnaires et autres opérateurs économiques du secteur tertiaire ou informel (instituteurs, infirmiers, commerçants, réparateurs d'engins mécaniques etc...). Ces personnes s'adonnent la plupart du temps à l'exercice du métier d'agriculteurs dans le milieu rural où elles vivent mais de façon occasionnelle.

Nous nous intéresserons essentiellement à la première source de revenus liée à l'agriculture parce que cette dernière contribue davantage à la formation des revenus des ruraux en Côte d'Ivoire.

La population de la Côte d'Ivoire était estimée à 10 millions d'habitants en 1987. Les zones rurales en représentaient 54 % soit 5.400.000 personnes pour environ 640.000 ménages ruraux (Patrice KOUAME 1987)⁽¹⁾.

L'auteur considère que ces ménages tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture et pour lui l'épargne rurale s'étend comme étant la part non-consommée de ces revenus.

1 - : Patrice KOUAME P.D.G de la BND citant une étude réalisée par la Direction du Contrôle des Grands Travaux (DCGTX) et la Direction du Plan. Il s'agit du Rapport de juin 1987 du Ministère de l'Economie et des Finances portant sur le Financement du Secteur Rural à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire.

Dans sa démarche, il n'hésite pas à distinguer deux formes d'épargne en milieu rural ivoirien : la forme d'actifs réels (bétail, pagnes précieux, bijoux etc...) d'un côté et celle d'avoir financiers (billets de banques et dépôts dans le système financier) de l'autre. Pour lui, les billets de banque représentent sûrement l'essentiel des avoirs financiers justement parce que le tiers de la masse monétaire est constitué par la monnaie fiduciaire.

Mais Patrice KOUAME constate qu'une bonne partie de cette monnaie ne circule pas en réalité et ceci aussi bien en ville que dans les zones rurales. Elle est donc conservée par les populations par devers elles de différentes manières. Ce qui pousse l'analyste à considérer que les populations adoptent une certaine préférence pour la liquidité mais également une grande confiance dans la monnaie légale et sûrement une faible bancarisation.

Peut-on cependant généraliser cette tendance dans le comportement de quelques ruraux à l'ensemble des populations de cette communauté du pays ?

Pour arriver à trouver une réponse à cette interrogation, nous allons examiner la structuration des revenus ruraux tels qu'ils se présentent à travers les différentes zones de production du pays. Cet examen se fera à la lumière du Rapport présenté par le Ministère de l'Economie et des Finances à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire en juin 1987.

TABLEAU 28 : Répartition géographique des revenus et du taux d'épargne en 1987.

POSTES ZONES	REVENU GLO- BAL (MIL- LIARDS FCFA)	REVENU PAR TETE	TAUX D'EPAR- GNE %
FORET RURALE EST	303,6	141.000	12,9
FORET RURALE OUEST	317,0	189.000	10,4
SAVANE RURALE	170,6	104.000	5,3
ENSEMBLE RURAL	791,2	434.000	10,2
TOTAL COTE D'IVOIRE	1.067,6	208.000	12,7

Source : DCGTX et Direction du Plan - Ministère de l'Economie et des Finances (M.E.F.)

Au niveau de la répartition du revenu, les régions forestières Ouest viennent en tête avec 317 Milliards F CFA de revenu global et 189.000 F CFA de revenu moyen pour un taux d'épargne de 10,4 %. Ce montant élevé des revenus peut s'expliquer par le déplacement de la boucle du cacao de l'Est vers l'Ouest.

Les zones forestières-Est viennent en deuxième position avec respectivement 303,6 Milliards et 141.000 F CFA de revenus global et moyen pour un taux d'épargne plus élevé (12,9 %). Ce taux peut se traduire par une représentation plus étoffée des réseaux BNDA dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, (cf. annexe 0).

Les régions de savane rurale notamment celles du Nord enregistrent les montants de revenus les plus faibles pour 170,6 Milliards (revenu global) et 104.000 FCFA (revenu moyen) avec aussi le taux d'épargne le plus bas (5,3 %). Ceci est lié à plusieurs facteurs dont le plus important semble être l'insuffisance des cultures de rente dans cette zone.

Ce tableau fait ressortir un taux d'épargne de 10,2 % pour l'ensemble rural et 12,7 % pour tout le pays. L'épargne disponible déclarée se situe à près de 81 milliards F CFA. On estime cependant l'épargne rural totale à 116,5 milliards F CFA y compris les prêts consentis aux ménages ruraux en 1987.

Patrice KOUAME citant la même source, fait remarquer qu'environ 90 % de cette épargne se forme dans les zones forestières grâce à la pratique des cultures de rente café, cacao, palmier à huile etc...) et ceci à parts égales entre le Sud-Est et le Sud-Ouest. Mais le tableau précédent mentionne un taux d'épargne plus élevé pour le Sud-Est. Le reste de l'épargne soit 10 %, se forme dans les zones de savane (Centre-Nord et Nord) où se cultive essentiellement le coton comme culture d'exportation au niveau des paysans.

On reconnaît donc avec DIABATE⁽¹⁾ qu'on a pensé par exemple, et à tort, que la paysannerie, qui constitue l'essentiel de nos populations, avait une capacité d'épargne très limitée. Or, dit-il, il est maintenant prouvé du moins en Côte d'Ivoire, que les paysans détiennent des ressources financières importantes qu'ils reçoivent au moment de la traite et qui ne reviennent plus dans le circuit économique moderne. Ainsi, confirme l'auteur, en 1986, les banques évaluaient-elles à plusieurs dizaines de milliards de F CFA, les fonds détenus sous forme de liquidité en milieu rural. Et DIABATE de stigmatiser que l'existence de l'épargne en Afrique n'est donc plus à démontrer ; seulement cette épargne est thésaurisée ou dirigée vers des activités informelles. Le problème dit-il, se situe donc au niveau de notre capacité à drainer vers l'économie moderne les ressources mal cernées, et de faire converger "finances ouvertes" et "finances masquées" afin d'assurer l'émergence, non seulement du secteur moderne, mais aussi du secteur "informel, tout en poursuivant la restructuration du système bancaire."

1 - : op. cit. p. 10. Rappelons que Mr. DIABATE Lamine a occupé le poste de Directeur National pour la Côte d'Ivoire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) avant d'être membre du Gouvernement du Président Félix HOUPHOUET BOIGNY. Et c'est en sa qualité de Ministre d'Etat qu'il a représenté le Chef de l'Etat ivoirien à la Conférence Internationale des Associations de Diplômés de l'Institut Technique de Banque (C.I.A.D.I.T.B) à Yamoussoukro (République de Côte d'Ivoire) en novembre 1987 sur le thème "L'épargne et sa collecte en Afrique".

Il souligne par ailleurs que l'insuffisance actuelle de l'épargne collectée n'est donc pas due à la seule faiblesse des revenus monétaires. Elle résulte, selon l'auteur, aussi de l'inadaptation des formules actuelles de collecte aux modes de circulation monétaires caractéristiques de nos pays. En effet pour lui, "il convient de s'attacher à les circonvenir".

Comment donc atteindre un tel objectif ?

Nous estimons pour notre part que des recherches tendant à redynamiser et à diversifier les instruments de mobilisation de l'épargne en Afrique et plus particulièrement en Côte d'Ivoire y contribueraient énormément.

7.3. : APPROCHE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIEE DE LA MOBILISATION DE L'EPARGNE.

Apparemment dans le milieu rural ivoirien deux types formels de collecte de l'épargne cohabitent. C'est d'ailleurs ce qui fait dire au Président Directeur Général⁽¹⁾ de la BNDA que l'épargne rurale en Côte d'Ivoire est essentiellement mobilisée par deux systèmes : - l'un bancaire - et l'autre coopératif (C.R.E.P).

On pourrait donc se poser la question de savoir la nature du comportement de la majorité des ruraux et autres agents économiques face à ces deux types d'institutions. Est-ce

1 - : *op. cit.* p. 60

qu'elles repondent aux aspirations fondamentales des milieux traditionnels et ruraux ? Ou bien ces derniers favorisent-ils l'expansion et l'épanouissement de leur modèle respectif ? Si non quel effort d'adaptation nécessite-t-il de part et d'autre quand on sait que de plus en plus les paysans et leur G.V.C. expriment des besoins de financements pour couvrir leurs activités productives ?

Dans le souci d'en savoir davantage sur ces préoccupations, nous examinerons d'abord le comportement traditionnel face à la mobilisation de l'épargne rurale. Ensuite, nous verrons les possibilités et limites du système bancaire.

Enfin avec l'examen du rôle des C.R.E.P en Côte d'Ivoire, nous essayerons de voir dans quelle mesure l'on pourrait amener le système coopératif ou mutualiste à insuffler une relative dynamique au processus de mobilisation de l'épargne de façon générale mais plus particulièrement en milieu rural. Il s'agit pour ce milieu, comment assurer une meilleure croissance des indicateurs économiques en vue de son développement autoentretenu et harmonieux surtout que d'après le B.I.T (1988) "les mutuelles d'épargne et de crédit utilisent de façon productive, l'épargne locale dans les régions dont elle provient." En effet selon cette source, contrairement à d'autres institutions d'épargne, elles n'orientent pas leurs fonds vers d'autres régions.

7.3.1. : ATTITUDE TRADITIONNELLE ET MOBILISATION
DE L'EPARGNE RURALE EN COTE D'IVOIRE.

De plus en plus on souligne l'importance des valeurs culturelles et traditionnelles dans les théories économiques modernes. C'est ainsi que pour des auteurs comme HOSELITZ BERT (F) (1977), l'on n'a pas "simplement besoin d'une théorie de la croissance qui se limiterait aux facteurs purement économiques" Ce qu'il nous faut dit-il, c'est plutôt une théorie qui fasse le lien entre le développement économique et l'évolution culturelle. L'auteur reconnaît tout de même que les théories de l'évolution culturelle qui existent sont contradictoires. Et il serait donc peu prudent de vouloir établir une théorie générale de valeur universelle sur l'évolution économique et culturelle. David Mc CLELLAND (C) quant à lui, fait recours à la théorie utilisée en anthropologie (science portant sur l'étude des origines de l'homme et du développement de sa culture) qui tente de découvrir des traits communs à certains événements ou certains objets dans différentes civilisations. Selon cette théorie, connue sous le nom de théorie de la "propagation de la culture", l'humanité connaîtrait depuis le début de son histoire des "situations" sociales et culturelles diverses impliquant des méthodes différentes d'organisation économique, politique, religieuse et sociale. Et de temps à autres, les intérêts, les dirigeants ou les méthodes qui président à l'organisation de différentes activités se combinant sous une forme particulièrement heureuse, il en ré-

sulterait la croissance économique ou l'essor culturel. L'auteur choisit à titre d'exemple, la révolution technologique au cours de laquelle les découvertes scientifiques de base du XVII^e siècle qui se muèrent , au XVIII^e et XIX^e siècle, en inventions techniques d'une grande valeur économique. Et dit-il, cette manière manifestement plus efficace d'agir sur le monde se généralise par "propagation", c'est-à-dire que d'autres hommes, se rendant compte des avantages qu'apportent les nouvelles techniques, les adoptent dès qu'ils en ont entendu parler.

Cependant, l'auteur reconnaît que cette théorie de la "propagation" (ou de l'"échange" selon les économistes), considérée comme cause du développement économique n'est pas très convaincante. Pour justifier cette assertion, il se réfère aux cas de la Chine et du Moyen-Orient qui n'auraient pas su imiter les progrès techniques et économiques en Occident pour les adapter à leurs contextes respectifs⁽¹⁾. Il souligne qu'à cet égard, l'histoire des pays du Moyen-Orient, qui sont plus proches de l'occident serait davantage révélatrice.

Au contraire dit-il, le Japon a réussi à adopter très rapidement les nouvelles techniques de l'occident, dès qu'il fut entré en contact avec les idées occidentales.

Pour cet auteur, il semble donc que la "propagation" rende compte de certains cas de développement économique, mais qu'elle ne parvienne pas à les expliquer tous.

1 - : *op. cit.* pp. 11-12.

HOSELITZ pour sa part admet que dans une théorie complète de la croissance économique qui se donne pour but d'étudier le passage du sous-développement au développement, on doit donc prendre en considération des éléments tels que les changements intervenus dans l'organisation de la cellule familiale et les unités de production, dans l'attribution de l'autorité et des responsabilités. Parce que, soutient-il "dans le cas d'une croissance économique spontanée, non concertée, du type de celle du capitalisme en Europe Occidentale, les facteurs culturels et la structure de la société ont probablement été favorables aux transformations économiques".

WONDJI Christophe (1981) examinant la "civilisation traditionnelle et développement" affirme que l'Afrique contemporaine pose le problème de son développement non pas dans les termes d'une histoire mystique et idéologique à accomplir mais dans les termes d'une situation historique concrète à assumer et à dépasser. Or aujourd'hui, dit-il, le sous-développement est analysé et compris comme le résultat des relations séculaires entre l'Afrique Noire et les économies et sociétés dominantes extérieures, en particulier celles de l'Occident européen. Ces relations, sous forme de la traite des esclaves et de la colonisation impérialiste, ont, affirme-t-il, perturbé la structure de la production, donné une nouvelle orientation des échanges, procédé à un regroupement des hommes dans des cadres territoriaux nouveaux ; d'où l'apparition de nouvelles valeurs économiques, sociales et politiques. Il en résulte donc une société africaine de type nouveau où sont en conflit anciens prin-

cipes et nouveaux principes, anciennes valeurs et nouvelles valeurs.

Pour l'auteur, les économies africaines anciennes ont leurs caractéristiques. En effet du point de vue de leur organisation, il souligne la forme "quasi-collective" de la propriété, surtout celles des moyens de production les plus importants et de la jouissance des biens produits. La finalité de la production consiste à satisfaire d'abord les besoins vitaux de la communauté et les besoins sociaux. Le surplus est ensuite et surtout destiné aux fêtes, aux réceptions, c'est-à-dire aux grandes occasions de sociabilité sans qu'il soit question de rentabilité économique. Et la politique économique est essentiellement orientée vers la préservation et la conservation de la société. Elle excluerait toute notion de compétition et de concurrence.

L'auteur reconnaît qu'un tel appareil de production traditionnel ne débouchait pas sur de grandes innovations technologiques, en raison justement de l'importance de l'autosubsistance et de la faiblesse des échanges avec l'extérieur.

Mais ces systèmes affirme WONDJI, reposaient sur certains principes et certaines valeurs dont la réhabilitation dans le contexte actuel pourrait modifier radicalement et à l'avantage de nos pays, les économies de l'Afrique Noire. Car dit-il, la vie économique s'organisait naguère à partir des besoins et des aspirations des communautés de base, c'est-à-dire la famille et le village, structures fondamentales de la société africaine.

Il recommande donc que c'est en réorganisant les économies africaines à partir des collectivités rurales et des communes urbaines, en les dynamisant par une structuration nouvelle et des apports techniques et scientifiques adéquats que pourront être satisfaites les aspirations économiques des peuples africains et que nos sociétés africaines pourront se développer en restant fidèles à l'esprit de notre civilisation, la production de la communauté, dans la communauté par la communauté et pour la communauté. Cette production ne doit pas seulement être de subsistance agricole mais doit être aussi industrielle et compétitive.

Il rejoint ainsi BELLONCLE (1982) qui considère que grâce à ses structures traditionnelles "égalitaires" et notamment à ses villages, l'Afrique Noire, et elle est peut-être la dernière région du monde à être dans cette situation, aurait la chance de mettre en oeuvre un type de développement qui permettrait d'éviter les énormes gâchis humains auxquels ont conduit dans le reste du monde des modèles de développement libéraux.

Pour HOSELITZ⁽¹⁾, si l'on veut utiliser l'expérience du passé pour résoudre les problèmes des pays actuellement en voie de développement, mieux vaut peut-être se référer au cas des Moaris (vers le milieu du XIX^e siècle en Nouvelle-Zélande) ou du Japon, plutôt qu'aux débuts de l'économie moderne dans les pays d'Europe. Parce que dit-il "les leçons tirées de ces deux exemples ne cadrent ni avec les théories élaborées d'après la

1 - : *op. cit.* p. 37.

doctrine de KARL MARX ni avec celle que nous avons appelée la théorie des comportements déviants." c'est d'ailleurs cette dernière théorie que BELLONCLE⁽¹⁾ appelle : la philosophie "mesterienne"⁽²⁾ du développement. Et c'est ce qu'on désigne généralement par la conception schumpetérienne⁽³⁾ de la croissance économique ou tout simplement par la théorie de différences de personnalité. En Côte d'Ivoire, comment pourrions-nous parvenir à cerner un tant soit peu le comportement des sociétés rurales face aux mécanismes de mobilisation de l'épargne dans leur milieux respectifs.

Au niveau de la structuration des populations autochtones qui vivent en majorité en milieu rural, on peut distinguer trois grands groupes de formations économiques et sociales (KIPRE Pierre 1981). Il y a des formations de type lignager (Krou-Bété, Lobi, Dan etc...), des formations tributaires (Akan : Agni, Baoulé etc...) et enfin des formations sociales marchandes (Nord de la Côte d'Ivoire essentiellement). Ce dernier type de formation sociale est développé surtout grâce aux Dyula. Il serait caractérisé par l'organisation du commerce à longue distance.

1 - : *op. cit.* p. 16

2 - : MEISTER (A) (1977) cité par BELLONCLE *op. cit.* p. 11

3 - : SCHUMPETER (J.A.) (1934) cité par HAGEN (E.E.) *op. cit.* p. 265.

Ces différentes formations sociales présentent des comportements variables face à l'argent. On admet de nos jours que malgré l'introduction et l'intensification de l'utilisation de la monnaie dans les échanges en milieux ruraux, il subsiste encore des comportements de thésaurisation qui ne favorisent pas la collecte de l'épargne.

SIDIBE Mohamed (1987-1989) fait observer qu'à Koussamidouo, village de la Sous-préfecture de TEHINI dans le Département de BOUNA (Nord-Est du pays), on peut démontrer facilement chez Monsieur KOUSSANI (un des grands féticheurs de la région), l'existence de dix barils remplis de pièces de 100 F CFA sans compter les malles, contenant les billets de Banque. Une telle thésaurisation d'après l'auteur serait imposée au féticheur par ses génies. Se référant aux faits que lui ont rapporté les paysans du dit village, il souligne qu'en 1980, ce féticheur reçut la visite des voleurs qui n'ayant pu transporter tout leur butin, se seraient contentés d'emporter 24 millions de F/CFA. Puis à la suite de nombreuses investigations "sous les ordres de la victime", les voleurs furent appréhendés n'ayant dépensé seulement que le million. Les 23 millions récupérés furent par la suite déposés dans une banque précédemment implantée à BOUNA selon l'auteur.

Ce comportement peut être observé dans plusieurs endroits ruraux du pays. C'est ainsi qu'à YOHOUDA (Département d'Oumé), une dame (octogénaire⁽¹⁾), est réputée pour ses pratiques de thésaurisation.⁽²⁾ En 1979, grâce au fait du hasard, la machette d'un travailleur heurta une bouteille contenant de l'argent que cette dame avait enfoui en un endroit du champ de son mari. Il s'agissait de l'argent qu'elle aurait reçu de son époux plusieurs années auparavant mais dont elle ne se souvenait plus ni du montant ni de l'emplacement. La deuxième tentative se révéla moins heureuse pour cette dernière qui n'a jamais pu retrouver la somme relativement importante qu'elle aurait enfouie au pied d'un arbre dans une forêt vierge....

SIDIBE souligne en outre qu'un paysan de TEHINI avait pris l'habitude de conserver son argent dans des fûts métalliques qu'il enterrait dans son parc à bétail. Citant les propos du responsable du PDCI-RDA de la région, l'auteur affirme que ces fûts ont été complètement endommagés par la rouille et les billets totalement désagrégés par l'effet de la boue.

-
- 1 - : Il s'agit de dame DRAMAN DIELE Zana qui refusa à une de ses clientes de lui vendre de nouveau du "SINKOHO" (Substance utilisée dans la préparation de la sauce gluante qui se mange de préférence avec de la banane mûre dans la régions forestières et plus particulièrement en milieu GBAN d'Oumé). La vendeuse répliqua à sa cliente qu'elle ne mettait pas son produit sur le marché pour qu'une seule personne l'achète. Pour la vendeuse, "il faut laisser le soin à d'autres acheteurs de se procurer le produit" auprès d'elle.
- 2 - : A BENKRO (Oumé) après le décès d'un oncle (peylé Kophy) on a éprouvé de la peine à dénombrer les billets de banque et les pièces de monnaie (anciens et nouveaux). Le montant thésaurisé a été cependant estimé à plus de 10 millions de F/CFA....

Par ailleurs l'auteur mentionne un autre fait relatif à un vieillard (octogénaire) qui sèche régulièrement au soleil d'énormes liasses de billets de banque afin d'éviter leur dégradation par l'effet de l'humidité. Ce vieillard (d'après Monsieur le Sous-Préfet de BOUNA qui donne cette information), prétend détenir la richesse de toute une famille, richesse de plusieurs années qu'il ne saurait aliéner.

Des faits similaires peuvent être mentionnés au niveau de plusieurs régions du pays. Il s'agit des comportements qui résultent de l'environnement, de l'éducation etc... en un mot de plusieurs facteurs.

Beaucoup d'analystes considèrent que ces genres de comportement limitent les efforts tendant à mobiliser l'épargne rurale sans toutefois proposer des modèles de comportement susceptibles de les améliorer fondamentalement ou de se substituer à eux.

KANON YAKOU S. (1986-1988) dans son approche d'identification des facteurs d'insuffisance de l'épargne rurale, cite trois causes. Pour lui cette insuffisance est liée à des facteurs socio-culturels, bancaires et agro-climatiques.

Les facteurs socio-culturels proviennent, dit-il du groupe social dans lequel vit le paysan. La notion de groupe social peut être perméable aux influences extérieures ou non et repose fondamentalement sur la famille. Suivant donc la taille de la famille, le groupe familial peut être en mesure de générer une épargne plus ou moins importante.

Ainsi dans la famille les personnes âgées auront-elles tendance à accumuler davantage, ayant une propension à épargner élevée en actifs physiques (or, pagne etc...) alors que les plus jeunes, une propension faible parfois nulle. L'auteur souligne d'ailleurs que la thésaurisation sera du côté de ceux qui accumulent. Il prend l'exemple de la région Est de Côte d'Ivoire où une part des revenus sert généralement à "acheter de l'or afin d'accroître l'héritage". Car le défunt, d'après l'auteur, sortira grandi par l'étalage de tous ces biens que les héritiers s'empresseront de monnayer.

L'importance de l'accumulation des actifs physiques dans le comportement socio-économique de la majorité des populations rurales de Côte d'Ivoire mérite qu'on y prête attention. En effet devant l'ampleur que prend celle-ci, de nouveaux systèmes de mobilisation d'épargne en milieu rural devraient s'y intéresser en lui consacrant des études afin d'envisager sa prise en compte de façon rationnelle.

Ainsi suivant les régions, tel actif physique fera-t-il l'objet d'accumulation. Dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire par exemple où la majorité de la population a perdu, l'habitude du tissage artisanal, on constate une recrudescence des besoins exprimés en pagnes (Kita, baoulé ou autres). Dans le milieu traditionnel Gban d'Oumé ce phénomène prend de l'ampleur. La plupart des accumulations se fait en achat de pagne. Et chose grave, ces "objets précieux" disparaissent le plus souvent du circuit économique pour accompagner parfois les morts

dans la tombe. D'autres comportements analogues peuvent s'observer dans plusieurs milieux traditionnels de la Côte d'Ivoire. Il indiquent l'effort qui reste à accomplir dans ces milieux pour adapter leurs besoins en direction des institutions modernes notamment les banques.

7.3.2. : POSSIBILITES ET LIMITES DU SYSTEME BANCAIRE
DANS LA MOBILISATION DE L'EPARGNE RURALE EN
COTE D'IVOIRE.

En septembre 1971 à la conférence internationale sur "la mobilisation de l'épargne dans les pays africains"⁽¹⁾, l'un des représentants de la Côte d'Ivoire disait : "l'effort actuel des banques tend à drainer les espèces thésaurisées par les masses rurales au profit des dépôts structurés à vue et au développement des dépôts à terme. En outre, les banques ont institué le système des comptes sur livrets"⁽²⁾.

A cette date selon la même source, on notait l'existence de 23 banques et succursales et de 120 guichets bancaires repartis sur l'ensemble du pays. En outre, il y avait quelques camions de banques qui sillonnaient les campagnes principalement en période de traite de café et cacao.

1 - : Milan du 20 au 23 op. cit. p. 204.

2 - : HADJI Diarra (1971).

En novembre 1987, lors du colloque sur "l'épargne et sa collecte en Afrique"⁽¹⁾, on souligne avec satisfaction que: "globalement, l'activité bancaire ivoirienne a connu un développement remarquable avec un réseau qui est aujourd'hui l'un des plus importants de l'Afrique : au 30 septembre 1986 on dénombre 242 guichets dont 187 guichets de province"⁽²⁾.

Face à un tel propos, on serait tenté de s'interroger sur les possibilités qu'offre le système bancaire à la mobilisation de l'épargne rurale.

7.3.2.1. : POSSIBILITE DU SYSTEME BANCAIRE.

Beaucoup d'analystes lient le développement du système bancaire actuel surtout son extension géographique dans les pays de l'Union Monétaire Ouest africaine (UMOA) à la réforme de 1975. On estime cependant que la disparition de la distinction entre banques commerciales d'une part et banques de développement de l'autre, instaurant une certaine incertitude dans le refinancement de la dernière catégorie n'est pas sans reproche, loin s'en faut.

C'est ainsi que selon Patrice KOUAME⁽³⁾, pendant la 1ère période de cette réforme (1975-1980) les banques par exemple en Côte d'Ivoire, ont eu à multiplier leurs guichets. Il

1 - : YAMOUSSOUKRO (Côte d'Ivoire) les 23, 24 et 25.

2 - : KOUAME (P) op. cit. p. 60

3 - : op. cit. p. 60

s'agit notamment des anciennes banques de développement qui jusque-là travaillaient essentiellement à partir des lignes de crédit extérieur et du réescompte de la B.C.E.A.O.

C'est donc dans ce contexte qu'il faut situer l'extension du réseau de la BNDA, traditionnellement alliée aux ruraux⁽¹⁾. Au 30 septembre 1986, l'auteur précise que cette banque comptait 35 agences et bureaux ruraux pour 53 bureaux périodiques.

On note que globalement, à cette période, l'encours total des dépôts auprès des agences des banques dans 14 villes de province s'élevait à 88,7 milliards dont 38 % d'encours au titre des comptes d'épargne simple (KOUAME).

En 1987, les dépôts de la BNDA (24,3 milliards) ne représentaient que 30 % de l'épargne agricole nationale. Pour KANON,⁽²⁾ il s'agit bien là de la preuve qu'une partie de l'épargne rurale fait l'objet de thésaurisation.

Mais en fait, les différentes formes de thésaurisation qui ont cours en milieu rural ne sont-elles pas quelques peu liées à certaines insuffisances du système bancaire en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire ?

1 - : *De nombreux paysans et leur G.V.C. adoptent de plus en plus une attitude tendant à diversifier leurs portefeuilles. Ils s'orientent vers d'autres banques parce que la BNDA leur créerait des difficultés au moment du retrait*
...

2 - : KANON op. cit.

7.3.2.2. : LIMITES DU SYSTEME BANCAIRE AFRICAIN

Une étude empirique réalisée par U TU WAI (1976) portant sur 21 pays développés et 38 Pays en Voies de Développement, a montré que l'ensemble des institutions bancaires et financières avait en 1974, contribué en moyenne pour 50 % au financement de l'investissement intérieur dans les premiers et seulement 33 % dans les seconds dont moins de 22 % pour les Pays en Voie de Développement d'Afrique. L'auteur a estimé par ailleurs que la part des crédits distribués par les seules institutions financières ne représentait que 17 % - soit un pourcentage plus faible pour les seules banques de développement - du crédit intérieur global dans les Pays en Voie de Développement retenus alors que cette proportion tendait vers 28 % pour les pays développés.

Pour les pays de l'UMOA, Joël BOURDIN (1980) fait remarquer que la réforme de 1975 a abandonné la politique des plafonds de réescompte au profit de la technique plus souple des "concours globaux". Ils désignent la totalité des moyens que la Banque Central entend mettre à la disposition des établissements bancaires et financiers et des Trésors Nationaux pendant une période annuelle, en fonction de l'évolution prévisible et souhaitable des économies et de l'impératif de l'équilibre monétaire.

Un tel facteur dit-on, de libéralisation financière dans l'UMOA, risque néanmoins d'avoir un effet limité sur le dé-

veloppement des secteurs visés par cette technique. Parce que d'après Gilles PELTIER (1980), en dépit de l'orientation sectorielle, les banques devenant toutes polyvalentes, auront naturellement tendance à financer au sein des secteurs, les opérations présentant la meilleure rentabilité et le risque le moins élevé.

Or les secteurs agricole et rural paraissent à n'en pas douter des domaines plus risqués au niveau de leur financement par les banques notamment dans les pays d'Afrique Sub-saharienne où les conditions hydro-climatiques ne sont pas toujours favorables.

Ainsi, selon PELTIER, le secteur rural présente-t-il une forte dichotomie, même dans les pays à revenu intermédiaire comme la Côte d'Ivoire. Celle-ci apparaît au niveau des opérations financées par les ex-banques de développement et celles financées par les ex-banques commerciales. Pour lui, la banque de développement intervient toujours au début du cycle économique du secteur primaire, et donc assure la majorité du risque économique lié au déroulement de la campagne agricole. Elle finance, à court terme, les opérations de production, de collecte, de transport et de conditionnement, elle assure la régulation du revenu monétaire des agriculteurs (crédit de soudure) et elle contribue à moyen terme, au financement des investissements productifs du secteur. Alors que les autres banques n'interviennent généralement qu'en fin de cycle en finançant la commercialisation et l'exportation des produits agricoles et en drainant souvent les dépôts des épargnants du milieu rural.

Pour l'auteur, la réforme de l'UMOA a donc consisté à renforcer objectivement cette dichotomie dans les pays membres en accordant par exemple un taux privilégié aux crédits de commercialisation et d'exportation éligibles sans plafonnement au refinancement de la BCEAO à un taux de réescompte dit préférentiel (8 %). Alors que les crédits de productions et d'investissement sont, dans leur grande majorité soumis au taux de réescompte normal (10,50 %) et leur refinancement autorisé dans les limites du concours global de l'économie.

L'auteur pour illustrer ses propos retient l'exemple du financement des petites et moyennes entreprises adopté par l'Inde⁽¹⁾. En effet grâce à l'Industrial Development Bank of India (I.D.B.I), plusieurs secteurs productifs indiens ont mis l'accent sur le caractère prioritaire des petites entreprises agricoles et industrielles. Elles ont donc imposé aux banques commerciales de leur affecter un pourcentage prédéterminé de leurs crédits. Par la suite, on a constaté que la part du

1 - : D'autres exemples à travers le Monde (surtout dans les P.E.D) sont cités par l'auteur. Il s'agit de :

- Korea Development Finance Corporation (K.D.F.C.)
- Industrial Finance Corporation of Thailand (I.F.C.T)
- Private Development Corporation of the Philippines (P.D.C.P.)
- National Investment Bank of Ghana (N.I.B.G)
- Development Bank of Singapore (D.B.S.)
- Banque Nationale Malgache de Développement (B.N.M.D.) à vocation polysectorielle dont la dissolution (fin 1976) a donné lieu à la naissance de trois banques nationales sectorielles couvrant les besoins de financement à court et long terme (la Banque Nationale pour le Développement Industriel, la Banque Nationale pour le Développement Rural et la Banque pour le Commerce).

crédit bancaire allouée à ces entreprises a presque doublé passant de 8,8 % à 16,7 % du crédit global à l'économie entre 1969 et 1978.

En outre dans ce contexte, l'auteur rapporte que la Banque de Développement Industriel a eu à assurer deux fonctions essentielles. D'une part, elle réescompte les emprunts octroyés aux petits entrepreneurs par les banques commerciales et les banques coopératives, selon des procédures d'éligibilité très simplifiées. Ainsi grâce à ce type de refinancement, cette banque parvient-elle à atteindre en abaissant très fortement son coût d'intermédiation, des milliers d'entreprises dispersées sur l'ensemble du pays. D'autre part, elle assure la coordination entre l'ensemble du système financier et les centres de recherches de technologie appropriée aux besoins du secteur traditionnel créés sur son initiative (en matière de mécanisation agricole par exemple).

En Côte d'Ivoire, il serait souhaitable de s'intéresser à ces genres d'expérience en vue de son adaptation au contexte national et de son adoption si possible. Dans ce pays, la B.N.D.A. est la principale institution bancaire dont les activités sont orientées vers les secteurs agricole et rural. Son Président Directeur Général reconnaît néanmoins que l'expérience montre les limites des actions des banques en raison des coûts qu'engendrent la mobilisation de l'épargne rurale et la nécessité d'adapter les procédures au contexte socio-culturel du monde rural. Il affirme toutefois que l'expérience montre

également qu'une capacité d'épargne existe bien dans ce milieu. Pour lui, il suffit de prendre des dispositions appropriées aussi bien au plan d'organisation des institutions financières que de la conception des produits adaptés.

L'auteur reconnaît qu'en Côte d'Ivoire, le milieu rural n'est pas homogène. De grandes disparités existent quant à la répartition de la population sur le territoire, au niveau des revenus dans les différentes zones et au degré de monétisation des circuits économiques. Pour atteindre cette population, une organisation en structures décentralisées est nécessaire. Mais elle est très coûteuse et non immédiatement rentable. Quant au système des équipes mobiles, il est également très coûteux. Patrice KOUAME, pour étayer son argumentation affirme qu'en moyenne un agent de la B.N.D.A parcourt 200 kms sur une route non bitumée pour rendre visite à un client ou à un groupe de clients alors que son confrère du Crédit Agricole Français fait 8 kms sur une route bitumée. Aussi, reconnaît-il, le caractère saisonnier des revenus ruraux impose un déploiement des moyens importants sur une courte période, suivi d'une baisse des collectes en raison de la période de soudure qui suit presque aussitôt. En outre dit-il, le retournement de la conjoncture économique, la grande sécheresse des années 1982/1983, les incendies de plantations pendant la même période ont eu des conséquences négatives sur les revenus ruraux. Et compte tenu des contraintes de coût d'exploitation, plusieurs banques ont dû fermer leurs guichets dans les zones rurales, affirme l'auteur.

Face à de telles contraintes, il semble nécessaire de parvenir à la consolidation et à l'introduction des méthodes (anciennes ou nouvelles) plus appropriées en vue de favoriser une mobilisation rationnelle de l'épargne tant en milieu rural qu'en milieu urbain de ce pays.

7.3.3. : ROLE DES C.E.C. DANS LA NOUVELLE DYNAMIQUE DE MOBILISATION DE L'EPARGNE.

L'examen du rôle des C.E.C. s'entend par, non seulement la prise en compte des C.R.E.P. dont l'implantation date de 1976 en Côte d'Ivoire mais également par celle des mouvements mutualistes d'épargne et de crédit susceptibles d'être implantés sur toute l'étendue du territoire du pays.

7.3.3.1. : LES CREP DANS LA DYNAMIQUE DE LA MOBILISATION DE L'EPARGNE RURALE.

On peut distinguer deux périodes dans l'analyse du mouvement des CREP en Côte d'Ivoire. La période qui part de 1976 à juin 1981. 1976 constitue l'année de l'institution de la première CREP en Côte d'Ivoire (précisément à KOUTO dans le Département de Bondiali) sous l'encadrement de l'O.N.P.R. Alors que 1981 correspond à l'année de dissolution de cet organisme. La deuxième période va de juillet 1981 (création de la D.M.C)⁽¹⁾ à nos jours (1989).

1 - : Décret n° 81-571 du 15 juillet 1981 (cf. Rapport d'activités 1987-1988) p. 1

Notre démarche consiste à examiner l'évolution du mouvement des CREP à travers ces deux périodes afin d'apprécier le rôle des structures d'encadrement par rapport à cette évolution. Pour ce faire nous allons nous servir du tableau 29 ci-dessous.

Grâce à ce tableau, on observe que l'évolution de ces institutions au cours de la première période a été remarquable. En effet, leur nombre a été multiplié par près de 17 avec un taux de croissance d'environ 1550 % contre seulement 27,3 % pour la période allant de 1981 à 1989.

On note de façon générale, que les taux de croissance les plus élevés et significatifs s'observent au cours de cette première période. Elle a enregistré ainsi en moyenne un taux de croissance du capital social de 95 % et du montant d'épargne de 76,2 %. Alors que dans la seconde période, ces taux sont respectivement de 10,75 % et 12,6 %.

A partir donc de ces ratios, on peut affirmer que l'encadrement O.N.P.R. a été plus favorable à l'accroissement du nombre et au développement des activités des C.R.E.P. La D.M.C semble reconnaître cela notamment à travers son Rapport⁽¹⁾ qui mentionne : *"après une période de rapide croissance entre 1976 et 1982, durant laquelle leur nombre est passé de 4 à 68, cette expansion s'est ralentie"*.

1 - : op. cit. p. 90

TABLEAU 29 : Récapitulatif de l'évolution du mouvement CREP

PERIODES AU 30/09/	NOMBRE DE CREP	NOMBRE DE MEMBRES	CAPITAL SOCIAL (F/CFA) x 1000	TAUX DE CROISSAN- CE (%)	COMPTES EPARGNES	TAUX DE CROISSAN- CE (%)	MONTANT EPARGNE (F/CFA) x 1000	TAUX DE CROISSAN- CE (%)	NOMBRE DE COMPTE PRETS	ENCOURS PRETS (F/CFA) x 1000	TAUX DE CROISSAN- CE (%)
1976	4	667	667		648		6.654		90	1.646	
1977	25	1.862	1.862	179	1.886	191	20.212	204	478	2.171	32
1978	41	3.169	3.529	90	3.261	73	54.747	171	925	23.469	981
1979	58	4.842	7.713	119	5.084	56	115.445	111	1.795	61.708	163
1980	61	6.359	12.402	61	6.767	33	195.140	69	2.747	97.958	59
1981	66	7.560	15.585	26	7.952	18	252.658	29	3.014	141.198	44
1982	68	6.363	18.053	16	8.811	11	268.349	6	3.118	170.364	21
1983	69	8.534	19.076	6	9.378	6	295.131	10	3.056	192.018	13
1984	70	9.462	21.076	10	9.956	6	318.900	8	3.113	225.559	17
1985	72	9.940	22.793	8	10.595	6	406.478	27	3.160	261.187	16
1986	74	10.567	25.126	10	11.179	6	479.416	18	2.592	293.752	12
1987	75	11.408	28.691	14	12.052	8	503.250	5	3.098	307.438	5
1988	78	12.372	32.862	15	13.514	12	548.278	9	3.334	346.628	13
1989	84	13.819	35.285	7	15.252	13	45.615	18	3.083	303.753	-12

Source : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts- DMC, Service CREP

Les raisons de ce ralentissement ne sont nullement évoquées. Mais grâce à nos enquêtes auprès du service CREP de la D.M.C, il apparaît que les CREP constitueraient en quelques sorte "le parent pauvre" dans la politiques de la D.M.C par l'insuffisance des moyens mis à la disposition dudit service, de l'existence des textes législatifs et réglementaires appropriés⁽¹⁾ au secteur, compte tenu de sa spécialité etc...

Devant cette situation préoccupante, ce service CREP⁽²⁾ de la D.M.C a entrepris des initiatives qui ont abouti à l'appui que le Centre International du Crédit Mutuel Français (C.I.C.M) apporte à ce secteur depuis 1988⁽³⁾.

L'organisation du secteur des CREP s'apprêtait dit-on à se doter d'une structure faitière en 1981 grâce à l'ONPR au

- 1 - : Manque notoire d'un décret d'application relatif aux CFC en Côte d'Ivoire. Là-dessus Mr. KOUAME Kouamé, l'un des Sous-Directeurs à la DMC évoque les difficultés qui seraient du côté des autorités monétaires notamment celles de la BCEAO-CI
- 2 - : Mr. KRASS Kouamé est à la tête de ce service depuis 1985. Auparavant, il a servi à l'ONPR jusqu'en 1981. Son service relève de la Sous-Direction des Coopératives et Mutuelles au sein de la D.M.C.
- 3 - : D'après M. Jean BRUSCHI (Chef de Projet C.I.M.C en Côte d'Ivoire), le Crédit Mutuel Français (C.M.F) dont l'outil de coopération internationale est le C.I.C.M est une banque coopérative (la 5ème banque française en 1989). Son appui s'étend à plusieurs pays dans le monde. En Afrique, le C.I.C.M est depuis 1983 au Burundi ; 1987 au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal. En Côte d'Ivoire le C.I.M.C a commencé à octroyer 35 millions de F/CFA par an aux C.R.E.P au terme de deux conventions de quatre ans soit en tout pendant 08 (huit) années. Mr. BRUSCHI soutient par ailleurs que l'origine du C.M.F remonte à près de deux cents (200) ans au moment où les paysans français connaissaient une situation critique. En effet il n'existait pas une structure bancaire pour le monde paysan. Les paysans "étaient sous la coupe des usuriers". Ils se sont donc inspirés de l'oeuvre de Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN qui a créé une espèce de Caisse d'entraide qui est devenue plus tard une caisse mutuelle répandue en Allemagne, en Alsace et dont l'expansion a atteint la France. En France le mouvement est né par la volonté de la base alors qu'en C.I. il est suscité par la volonté des autorités politiques et administratives.

moment où intervint la dissolution de cet organisme. Depuis cette date, on ne parle plus d'une fédération à même de regrouper les Caisses, ne serait-ce qu'au niveau de certaines grandes régions du pays. L'annexe 2 classe cependant les CREP par inspection.

Il y a aussi que la convention du 27 avril 1976 entre l'ONPR et la BNDA devant faire de cette dernière la Caisse Centrale des CREP en Côte d'Ivoire, semble restée lettre morte pour n'avoir pas été ratifiée. Ainsi les CREP en déposant leurs fonds à la BNDA ne perçoivent-elles pas des avantages particuliers liés à cet acte.

En outre, au niveau de ces CREP mêmes, il existe des principes dont l'observation ne semblent pas favoriser leur épanouissement rationnel. En effet en appliquant au sens strict les conditions fixées par la B.C.E.A.O à leur sociétariat, il va de soi que des difficultés de fonctionnement apparaissent au niveau de ces institutions villageoises. Ainsi d'après les propos du Responsable du service CREP, les taux pratiqués sont-ils ceux de la BCEAO : soient 6,5 % et 14,4 % respectivement pour les taux créditeurs et les taux débiteurs en 1989. Mr. KRASS Kouamé souligne que ces taux une fois fixés pour une année, ne subissent pas de variation même si au niveau des autorités monétaires, il y a des modifications sensibles à la baisse. Ceci pour ne pas, dit-il, occasionner des "difficultés de suivi" au niveau des gérants dont leur maîtrise du mécanisme monétaire n'est pas toujours évidente.

On peut estimer que la conjugaison de tous ces facteurs puissent être à l'origine des difficultés que les CREP traversent actuellement et ce dont le Rapport D.M.C se fait l'écho. En effet il atteste que "l'accroissement des crédits douteux a rendu critique la situation des CREP". Car 24 d'entre elles ont connu un arrêt de leurs activités en 1988. Cette situation semble être liée à la chute du volume des encours en prêts entre 1988 et 1989 de l'ordre de 12 % comme en témoigne le tableau 29. Mais le Responsable du service CREP soutient que cette chute est essentiellement due à une politique d'encadrement du crédit à cause justement d'une conjoncture moins favorable.

En Côte d'Ivoire, on admet que le coefficient de trésorerie au niveau des CREP est d'au moins 50 % du total de l'épargne collectée. Il s'agit là selon Mr. KRASS d'un volet de sécurité devant permettre aux épargnants de faire leurs retraits régulièrement.

Si par exemple une CREP collecte 1.000.000 F/CFA d'épargne, elle ne doit logiquement prêter que 500.000 F/CFA au plus à ses membres.

Or si le taux d'intérêt est de 6,5 % pour un montant de 1.000.000 F/CFA d'épargne, la CREP servira pour 65.000 F/CFA d'intérêt aux épargnants.

Alors que pour les 500.000 F/CFA de prêts à 14,40 %, elle devra percevoir un montant de 72.000 F/CFA d'intérêt. La différence entre 72.000 F/CFA et 65.000 F/CFA qui est de

7.000 F/CFA rapportée au montant d'épargne initiale (1.000.000 F/CFA) donne la marge sur l'opération dont la faiblesse est notoire : 0,7 %. Il s'agit là d'une marge brute dont il faudrait déduire tous les frais de gestion (personnel, indemnités du gérant, fournitures de bureau etc...).

Aussi d'après Mr. KRASS, exige-t-on aux CREP, le placement de l'autre partie de l'épargne (500.000 F/CFA) auprès d'autres institutions financières "tout en la conservant la plus liquide possible". Mais le problème c'est que cette opération ne débouche pas pour les CREP sur une différence positive de points entre les taux d'épargne niveau CREP et niveau banque. En effet il est à noter que tous les placements des CREP ne se font que dans des comptes d'épargne simple avec 6,5 % en 1989.

Au 30-9-89, la CREP de BONOUA accréditée d'un effort d'épargne totalisait 296.789.000 F/CFA pour 2.512 membres. A cette date elle avait consentis des emprunts pour un montant total de 150.363.000 F/CFA à 620 de ses membres.

Les difficultés actuelles des CREP en Côte d'Ivoire, ne doivent cependant pas voiler les bienfaits de ce secteur particulier de la coopération. Nous invitons les techniciens et autorités à agir avec plus de compétence et efficacité en vue de "mieux circonvenir" la problématique de certaines institutions de mobilisation d'épargne et de crédit en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les C.E.C., nous ne citerons jamais assez l'exemple des Banques Populaires au RWANDA et des Caisses Po-

pulaires originelles au Canada parmi tant d'autres exemples de réussite de ce mouvement à travers le monde.

Au Canada d'après DESJARDINS (A)⁽¹⁾ la Caisse Populaire à ses débuts n'était pas une société financière ordinaire, comme il y en a tant d'autres un peu partout. Ce n'était pas une entreprise ayant pour but d'enrichir ses membres aux dépens du public. Ce n'était pas non plus une compagnie de prêts cherchant à spéculer sur les besoins des déshérités, des malheureux frappés par le chômage ou autres causes fortuites, pressurant ses victimes jusqu'au point de les réduire à la misère noire, association composée quelquefois de sales usuriers déguisés sous un nom apparemment respectable. Elle ne visait pas à réaliser de gros profits. Elle ne s'appliquait à enrichir personne, et, encore moins, à profiter du malaise de qui que ce soit pour lui faire payer chèrement les services rendus. Elle était basée sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie, au lieu de la lutte pour la vie.

Et ce sont ces principes fondamentaux qui ont fait que l'originelle Caisse Populaire est devenu aujourd'hui "Société de Développement International DESJARDINS (SDID) dont le rayonnement s'étant au monde entier. La SDID, à la suite d'une étude réalisée en Côte d'Ivoire, apportera sous peu son appui aux CREP de l'Ouest ivoirien dont le siège de l'inspection est à Man.

1 - : *op. cit.* p. 37-39

Au RWANDA selon TAILLEFER (B)⁽¹⁾, jusqu'au 1er juillet 1987, le système banque populaire⁽²⁾ fonctionnait avec les taux suivants :

TAUX D'INTERETS CREDITEURS

- Sociétaire 3 % 1'an ;
- Banques Locales (pour placement à la Caisse Centrale) 3,5 / 1'an ;

TAUX D'INTERETS DEBITEURS

9-14 % suivant les objets financés, mais majoritairement à 9 %.

REMUNERATION DES PLACEMENTS CAISSE CENTRALE

- Bons de développement 9 %
- Placements Banques Commerciales..... 7,5 -8,5 %

L'auteur fait remarquer qu'une marge de 6 % existait donc donc entre taux d'intérêts débiteurs et créditeurs. Ainsi dit-il, les surplus de liquidités de la Banque Populaire étaient-ils bien rémunérés.

Comme nous le constatons à cette date, les sociétaires membres de la C.E.C au RWANDA bénéficiaient d'un taux d'intérêt de 3 % qui remunerait l'épargne auprès de leur coopérative

1 - : *op. cit.* p. 46-57 .

2 - : Appellation donnée aux C.E.C dans ce pays.

(Banque Locales ou CREP en Côte d'Ivoire). La Banque Locale à son tour bénéficiait de 0,5 point en plaçant ses fonds auprès de sa structure faîtière (Caisse Centrale, ce qui n'existe pas encore au niveau des CREP en Côte d'Ivoire).

Pour les taux d'intérêts débiteurs, ils étaient compris dans une fourchette de 9 à 14 % en fonction de la nature des emprunts. Si l'emprunt portait sur un investissement productif il va de soi que le taux plancher était appliqué comme le souligne d'ailleurs très bien l'auteur en mentionnant "majoritairement à 9 %".

En outre il ressort que les opérations de la structure faîtière des Banques Populaires portent sur l'acquisition des emprunts obligataires (Bons de développement ici). Comme si une meilleure organisation des CREP en Côte d'Ivoire devrait les amener à détenir des obligations de la C.A.A dont les taux en 1990 varient de 10 à 13 %. Les Banques Populaires par leur Caisse Centrale font aussi des placements auprès des Banques Commerciales. Ce qui leur rapporte des taux d'intérêt de l'ordre de 7,5 à 8,5 %.

Si la réussite d'un système d'épargne et de crédit en milieu rural dépend de sa capacité de répondre aux attentes des paysans par la sécurité, la souplesse, la rémunération et éventuellement l'accès au crédit ; l'auteur insiste tout de même sur le rôle de soutiens extérieurs notamment celui de l'Etat et de ses institutions. Pour lui le soutien de l'Etat apparaît plus que primordial dans l'exonération de l'institution de tous impôts

et taxes etc... et surtout par l'instauration de réglementations plus souples de la part de la Banque Centrale. à l'égard de l'institution coopérative d'épargne et de crédit.

TAILLEFER fait observer que les Banques Centrales doivent comprendre que pour introduire une activité bancaire dans le monde rural, il faut l'adapter aux outils traditionnels. C'est ce qu'il appelle "faire dans l'art et dans l'innovation". En effet, il considère qu'il faut rendre par exemple "le carnet de dépôt aussi populaire que le sorgho, le haricot ou la houe". Pour lui tout cela n'est pas à la portée de tout le monde. On ne fait pas dit-il de l'horlogerie avec des outils de forgeron. Et affirme-t-il, ce n'est pas avec des instruments créés pour les Banques Commerciales, dans le cadre principal d'une activité de commerce de traite, qu'on fera des réussites chez les paysans.

En ce qui concerne la réglementation relative aux taux d'intérêts sur les crédits, l'auteur estime qu'au niveau de la Caisse Centrale (structure faîtière au Rwanda) cela peut être possible. Par contre dit-il, les Banques locales (niveau CREP) devraient être libres de fixer leur taux en fonction des exigences et des possibilités du milieu rural. C'est cela, affirme-t-il la philosophie "RAIFFEISEN" : pas de ristournes, mais

baisse des intérêts débiteurs ou hausse des intérêts créditeurs en cas de réserves importantes et suffisantes. Il soutient qu'étant donné que les décisions des taux d'intérêts sont prises en Assemblée Générale, il n'y a pas de risques que les taux d'intérêts débiteurs soient trop élevés et puissent décourager les investissements.

Les exemples ci-dessus retenus ont certes une portée éminemment théorique. Mais n'est-ce pas "des hauteurs de la théorie pure" que les fondateurs de la Caisse Populaire au Canada "descendirent à la pratique" ? Pour DESJARDINS⁽¹⁾, "l'expérience faite en Allemagne surtout, ne tarda pas à nous éclairer sur la voie à suivre. En effet dit-il après quinze années d'études soutenues, croyant enfin posséder "les connaissances théoriques requises", nous fondions la première caisse de ce genre au Canada, voire même sur ce continent.

En Afrique, les difficultés, rencontrées dans l'épanouissement de certaines institutions sur le continent ne sont-elles pas quelque peu liées aux insuffisances des études théoriques préalables ? En Côte d'Ivoire face aux contraintes que les systèmes bancaires et coopératifs rencontrent dans la mobilisation de l'épargne rurale et populaire en milieu urbain quelle alternative envisagée ? Quelle approche théorique faut-

1 - : op. cit. p. 41.

il proposer compte tenu de la spécificité des milieux qui font l'objet de nos préoccupations ? Comment dans des conditions similaires aux nôtres, d'autres peuples parviennent un tant soit peu à surmonter les problèmes que pose la mobilisation de cette épargne ?

7.3.3.2 : NECESSITE D'UNE NOUVELLE APPROCHE DE MOBILISATION DE L'EPARGNE POPULAIRE EN COTE D'IVOIRE

Nous désignons par épargne populaire celle dont disposent les populations rurales et urbaines qui n'ont pas généralement accès aux systèmes bancaires formels.

La faiblesse du niveau de l'épargne ne se justifie plus à tout point de vue. Et Arthur LEWIS⁽¹⁾ l'a si bien stigmatisé en soulignant : *"si on ne fait pas l'effort d'épargner, soit parce qu'on ne désire pas faire de l'épargne, soit parce que les coutumes ou les institutions ne favorisent pas cette pratique, il est inutile d'espérer une croissance de l'économie"*.

Des études empiriques ont révélé que les populations africaines adoptent des comportements d'épargne spécifiques à leur environnement socio-culturel. Généralement on admet que les systèmes formels de mobilisation bancaires ne favorisent pas une meilleure prise en compte de ces comportements à cause justement de leurs contraintes.

1 - : Cité par H'MIDOUCHE Mohamed (1981).

Mathieu GRACIA (1983) considère que les sociétés africaines, avec les influences extérieures, connaissent une véritable mutation, voire une situation de crise. Le plus souvent cette dernière est liée aux rapides mutations plaçant beaucoup d'individus dans une position d'insatisfaction et d'inadaptation. Et les structures modernes la plupart du temps ne font qu'accentuer cette situation d'insatisfaction et d'inadaptation.

Pour illustrer ses propos l'auteur part du fait que lorsque quelqu'un se présente dans une banque pour obtenir un crédit, une série d'exigences lui sont demandées. Il doit par exemple fournir les bulletins de paie des trois derniers mois, obtenir de la part de son employeur une attestation de virement irrévocable de salaire, sans oublier la présentation et l'acceptation d'un avaliseur ; et lorsque le crédit sollicité dépasse un certain plafond, il lui est même obligatoire de souscrire une assurance-vie. Ces exigences, selon l'auteur, montrent que d'une manière générale seuls quelques salariés peuvent accéder au crédit. Pourtant, dit-il, dans les pays africains le pourcentage de la population non salarié est plus élevé. En conséquence, le pourcentage de personnes susceptibles de bénéficier d'un crédit auprès des institutions financières de nos pays est en réalité insignifiant. Par ailleurs, la modicité du niveau de salaire pour la majorité des gens qui ont la chance d'être salariés est telle que, dit-il même parmi les salariés, un bon nombre se trouve encore écarté des possibilités d'obtention d'un crédit de la part des institutions financières. En

plus soutient-il, la multiplicité des conditions qu'il faut remplir pour obtenir le moindre crédit fait aussi que même les personnes qui ont des salaires élevés préfèrent parfois résoudre leurs problèmes financiers sous d'autres formes. Et ces autres formes sont entre autres, selon l'auteur, le recours aux tontines.

7.3.3.2.1 : SYSTEME DES TONTINES ET MOBILISATION DE L'EPARGNE POPULAIRE.

Docteur BEKOLO⁽¹⁾ (E.B.) (1987) définit une tontine comme étant "un système d'épargne et de crédit dont les membres acceptent de verser, suivant une périodicité préalablement déterminée, une partie de leurs revenus, dans un fonds commun d'épargne, le produit d'une période étant prêté en tout ou en partie, à un membre suivant un ordre préétabli ou non, à titre onéreux ou non onéreux." L'auteur précise que l'épargne d'un côté et le crédit de l'autre entre les membres constituent l'activité principale du groupement ainsi formé, sans exclure d'autres activités qui peuvent alors s'adresser soit aux membres du groupe soit à des personnes extérieures.

On situe généralement l'origine de la tontine au XVII^e siècle avec le banquier italien Lorenzo TONTI⁽²⁾.

1 - : Secrétaire Général du Centre Universitaire de Douala.

2 - : Cf à Douh (P.) (1988)

Pour GARCIA⁽¹⁾, bien que ce mot soit d'origine extérieure à l'Afrique, la pratique de son contenu existe depuis très longtemps en Afrique. La preuve d'après cet auteur serait qu'il existe plusieurs mots en langues africaines qui désignent la notion de tontine⁽²⁾....

BEKOLO quant à lui, distingue cinq types différents de tontine. Le premier type est dit "simple". Le second est désigné de tontine avec "caisse de prêt". Le troisième type ajoute une "caisse de secours au deuxième". L'avant dernier type est "la tontine avec enchères capitalisées" et le dernier type est "la tontine avec enchères non capitalisées".

Pour cet auteur, le fonctionnement actuel des tontines et les relations que ce système entretient avec le système officiel tendent, à la conclusion d'un rapport de concurrence, voire d'opposition entre les deux systèmes, pour un nombre important d'agents économiques. L'auteur souligne en effet qu'on relève pour certains opérateurs économiques, une préférence nette pour le système des tontines de telle sorte que le recours au système financier officiel n'est limité qu'à des situations contraignantes. Alors dit l'auteur, le système financier officiel n'est appelé à contribution que pour faciliter la participation au système des tontines. Pour beaucoup d'entre eux, affirme l'auteur, *"le système financier officiel est globalement perçu comme un système exclusif, discriminatoire, dont les mécanismes et procédures ne permettent pas de répondre à leurs attentes,*

1 - : op. cit. p. 22

2 - : op. cit. p. 22 et suivantes.

ce que font au contraire les tontines".

Le premier avantage de la tontine selon l'auteur c'est l'incitation à l'épargne alors que le second est la liaison étroite et automatique entre l'épargne et le crédit. Pour lui, cette liaison épargne-crédit est déterminante pour comprendre la préférence dont bénéficie le système des tontines.

De nos jours en Afrique et notamment au Cameroun, le système tontinier prend de l'ampleur grâce à ses spécificités relativement adaptées aux moeurs des populations.

En Côte d'Ivoire, on note que "nos concitoyens pour la plupart semblent avoir compris le bien fondé de faire des économies"⁽¹⁾ à travers le système des tontines. En effet différentes formes organisationnelles sont en train de voir le jour dans le pays. Il reste cependant que le monde rural semble être en marge de ce mouvement de secours mutuels.

7.3.3.2.2. : SYSTEMES MUTUALISTES ET POSSIBILITES DE MOBILISATION DE L'EPARGNE RURALE.

Les différentes crises, économiques, sociales, politiques et institutionnelles qui déversent sur les populations africaines leurs relents d' "insatisfaction et d'inadaptation" après près de 30 ans d'indépendance appellent de la part des analystes et autres le relèvement d'un défi. Il s'agit

1 - : DOUH P. op. cit. p.7

d'un défi d'auto-organisation des milieux africains face aux impératifs de croissance et de développement économique.

On peut appréhender ce défi à travers la problématique⁽¹⁾ selon laquelle au lendemain des indépendances en Afrique, plusieurs stratégies de développement du monde rural ont été envisagées, entre autres la formule coopérative. Le constat, après quelques années de fonctionnement, montre des échecs. Ils sont dus entre autres aux copies à l'aveuglette et précipitées des modèles occidentaux de coopération, et à l'imposition du transfert du modèle.

On assiste néanmoins à une évolution extraordinaire des formes tant en milieu rural qu'en milieu urbain (parfois). Et on peut attribuer ce succès à deux causes : d'une part la solidarité existant entre les membres d'un même groupe, confrontés aux mêmes difficultés quotidiennes ; d'autre part, en l'absence de couverture des risques sociaux (maladie, mort, incendie, etc...) qui, lorsqu'ils surviennent, entraînent un endettement très lourd, si la couverture coutumière n'existe pas.

Face à un tel problème, la réponse des populations africaines est spontanée et se manifeste sous différentes formes. Elle va d'une simple assistance matérielle, lors d'un événement (heureux ou malheureux), jusqu'à la réalisation d'un projet de grande envergure. Ces systèmes traditionnels de solidarité sociale, sous forme de prévoyance et/ou d'assurance sont désignés

1 - : ASSCD (1983) p. 16

par différentes appellations suivant les pays : Likélemba (Zaïre) ; Kitemo (Congo) ; Djanguï (Cameroun) ; Fokonolona (Madagascar) ; Muvandimve (Rwanda) ; Fedde Toucouleur, Fujoj, Duala (Sénégal) ; Ton (Mali) etc...

De plus en plus, on discerne dans ces entraides les formes élémentaires soit d'un crédit mutuel, soit d'une mutualité sociale.

En Côte d'Ivoire, on rencontre ces différentes formes d'entraides. Elles se manifestent souvent à l'occasion des événements comme décès, mariages etc... et elles revêtent généralement les caractères tribales ou ethniques dont l'accentuation s'avère plus prononcées dans le milieu rural notamment dans les villages.

A la fin de la première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les créations "de mutuelles de développement de ..." se sont multipliées à travers le pays. Et sans exagération on peut affirmer que chaque village ou Sous-préfecture comptait sa mutuelle et en compte davantage aujourd'hui. Ces dernières, de part leurs objectifs ont aidé pour la plupart à l'équipement de leur milieu en infrastructures socio-collectives. Elles ont davantage contribué au financement de certains projets dont leur village était bénéficiaire soit du programme FRAR ou, soit de micro-projets financés majoritairement par certaines chancelleries installées en Côte d'Ivoire ou hors d'Abidjan. On peut citer à titre d'exemple de réussite la

Mutuelle de la BAGOUIE (Bondiali). Cette dernière participe activement au Projet de Développement Rural du Département de Boundiali (DRDB).

Si ces diverses Mutuelles sont parvenues un tant soit peu à participer plus ou moins efficacement au financement de quelques investissements dans leur région d'origine, il n'en demeure pas moins que leur méthode d'intervention frisait quelque peu la ponctualité, l'improvisation ou même le désordre organisationnel. Certaines d'entre elles n'ont existé que de nom. D'autres ont été dissoutes. Mais dans l'ensemble, on retient des Mutuelles de Développement en Côte d'Ivoire, une image satisfaisante, un instrument potentiel de croissance économique si toutefois les promoteurs leur assignaient des objectifs rationnels de développement au lieu de s'en servir comme tremplin pour leur promotion personnelle en politique.

Mais en fait que faut-il donc entendre par objectifs rationnels de développement ?

Par ces termes, nous voudrions d'abord poser un postulat. Il s'agit de l'importance de plus en plus accrue de la monnaie dans les règlements de tous genres. Cette importance est évidente aussi bien en ville que dans les villages même si on y rencontre encore des formes de thésaurisation dont d'ailleurs la plupart a trait à l'argent.

Par ces termes, nous voudrions ensuite identifier l'une des contraintes majeures de nos pays d'Afrique et plus particu-

lièrement de la Côte d'Ivoire dont le taux de l'endettement extérieur est l'un des plus élevés du continent. Il s'agit de l'insuffisance de l'épargne intérieure surtout au niveau des masses populaires urbaines et rurales. Cette insuffisance est réelle et se manifeste à tous les niveaux. Elle se manifeste par rapport à l'accroissement de nos besoins en éducation et en soins de santé, en infrastructures productives, en matériels d'équipements et menagers, en prestations sociales surtout (où les couvertures sont à inventer) et autres.

Par ces termes enfin, nous entendons proposer des approches mutualistes et coopératives comme instruments relativement appropriés pour une meilleure prise en compte de ces contraintes majeures. Il s'agit de leur utilisation simultanée comme semble bien le réussir en Côte d'Ivoire, le Groupe Epargne Mutuelle (G.E.M.) dont les activités s'orientent plus vers des employés des grandes sociétés de la place.

A côté de ce groupe, d'autres structures ayant pour vocation la mobilisation de l'épargne populaire et rurale devraient avoir leur place en se constituant sagement.

Signalons que grâce au G.E.M des mutualistes acquéreurs, sont devenus des propriétaires à part entière des logements à Abidjan. Au sein du G.E.M, il existe la Mutuelle scolaire, la Mutuelle du logement, la Mutuelle des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.).

Le G.E.M étend ses portefeuilles à certains G.V.C notamment ceux de ANOKRO et de ZAROKRO. Son statut social est celui d'une société coopérative d'épargne et de crédit à capital variable dont le siège est à Abidjan. Il est régi par la loi n° 77-332 de juin 1977, dispose d'un numéro d'agrément⁽¹⁾ et d'un registre de commerce.

A l'instar donc de ce groupe et pour mieux appréhender la problématique de l'épargne en Côte d'Ivoire, si des institutions dont les vocations s'orientent vers les masses populaires des villes et des villages⁽²⁾ voient le jour, nous estimons que la contribution de ces formes d'organisations sera davantage bénéfique au développement de ce pays dont l'examen du modèle fait l'objet du chapitre suivant.

1 - : Agrément des Ministères de l'Agriculture assurant la tutelle de la D.M.C. et de l'Economie et des Finances.

2.---: Comme c'est le cas de la Mutuelle de Développement de Tanguelan (MUDEST). Créée en 1981, la MUDEST a réalisé écoles, centre polyvalent etc. dans le village de Tanguelan (Département d'Agnibilékro). A ce jour on estime à plus de 100 millions de F/CFA d'investissements au compte de la MUDEST. En outre il y a la création d'une coopérative de commerce et de transport par la MUDEST. Grâce à cette coopérative deux véhicules (mini-car) relient "quotidiennement le village de Tanguelan à la ville d'Agnibilékro".

CHAPITRE 8 : MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

L'expression développement économique d'après HAGEN (1982)⁽¹⁾ a deux significations. Elle est utilisée dans un premier sens pour désigner la croissance économique à laquelle s'ajoute l'amélioration de la répartition du bien être matériel à l'intérieur des pays à bas revenu. Dans ce sens, elle implique une amélioration de l'alimentation, des services de santé, et de l'éducation des familles aux revenus les plus bas ; la réduction de la mortalité infantile dans ces familles ; et une élévation de la dignité de leur vie. Pour cet auteur, ces transformations n'accompagnent pas nécessairement la croissance économique, en réalité, la croissance économique peut rendre les familles les plus pauvres plus pauvres encore.

Dans un second sens, l'expression développement économique est utilisée de façon plus technique. Elle désigne tous les effets complexes de la croissance, voulus ou non, bénéfiques, préjudiciables ou neutres. Elle peut porter sur les transformations dans les types de biens produits, des méthodes pour les produire, et la structure de l'emploi. Aussi souvent, utilise-t-on cette expression pour désigner également les transformations dans le taux de croissance de la population, le commerce extérieur, et l'urbanisation, etc... ; et dans la répartition du bien-être matériel.

1 - : *op. cit.* p. 11

Dans le cadre de cette étude, bien que la première expression soit indiquée, nous utiliserons la définition du développement économique à travers les deux sens retenus.

En Côte d'Ivoire, pour faire l'approche du modèle de développement économique, l'analyste peut adopter deux attitudes souvent complémentaires. L'une est d'ordre empirique et l'autre d'ordre théorique.

8.1. : APPROCHE EMPIRIQUE DU MODELE IVOIRIEN DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Le terme consacré de cette approche qui est revenu souvent à travers les discours officiels et allocutions des autorités ivoiriennes pendant les deux premières décennies et même au-delà est incontestablement le "pragmatisme".

Mohamed DIAWARA⁽¹⁾ dans un document⁽²⁾ servant de réponse à l'analyse critique de SAMIR Amin, a confirmé la tendance à l'utilisation du "pragmatisme" dans le processus du développement de l'économie ivoirienne. Pour lui, si l'on a souvent parlé du "miracle économique" ivoirien dont la fin prochaine avait souvent été prophétisée, en réalité, la croissance de l'économie de la Côte d'Ivoire n'est ni le fruit d'un hasard mystérieux, ni même celui de circonstances favorables habituellement exploitées.

1 - : Alors Ministre délégué au Plan de la Côte d'Ivoire.

2 - : Sans date, publié par CARREFOUR B.P. 8326 et OLIFAN B.P. 8016 Abidjan-Cocody. Ce document est enregistré à la bibliothèque de la Faculté des Sciences Economique de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire sous la cote n° CI. 171. Son titre est "Développement et Capitalisme en Côte d'Ivoire".

Cette croissance est plutôt le fruit d'une politique délibérée et d'ailleurs complexe, qui se développe dans le temps et s'enrichit des leçons de l'expérience. En conséquence, deux principes fondamentaux ont toujours guidé le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans sa politique économique. Le premier consiste en la définition des objectifs économiques et des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre. Ce rôle incombe aux instances dirigeantes politico-administratives. Le second principe consiste à faire appel à toutes les forces susceptibles de promouvoir les actions nécessaires. Il s'agit notamment de l'initiative privée aussi bien ivoirienne qu'étrangère et des interventions de l'Etat. C'est ce qui a amené la Côte d'Ivoire au respect des engagements pris et à s'ouvrir davantage sur l'extérieur. Ce qui, dit-il, explique notamment la liberté des transactions et des transferts. C'est aussi pourquoi la Côte d'Ivoire adopte une politique positive et loyale d'accueil à l'égard des capitaux et des investissements étrangers. C'est encore pourquoi le pays a réussi à instaurer une collaboration souple entre le secteur public et le secteur privé et d'après DIAWARA la Côte d'Ivoire a réalisé "les plus grands programmes d'investissements publics productifs d'Afrique francophone".

Ainsi à travers le modèle du "pragmatisme", une fois les objectifs sont définis, les obstacles décelés (ceci grâce à une analyse vigilante et constante), les solutions sont recherchées, élaborées et mises en oeuvres sans esprit de doctrine, "en fonction du possible et du souhaitable", donc de façon pragmatique.

O'est donc à partir de ces considérations générales constituant la toile de fond sur laquelle se dessine le développement du pays, que la Côte d'Ivoire cherche à accroître sa production agricole et industrielle, à assumer le financement de la croissance de son économie, à orienter la participation à l'effort de production et de distribution des bénéfices de cette croissance.

Le modèle de croissance qui se dégage de tout ce qui précède est donc assez simple. Il repose sur l'expansion des cultures d'exportation. Ces dernières sont appelées à être diversifiées pour mieux assurer l'accroissement des revenus du monde rural constituant plus de la moitié de la population du pays. La demande supplémentaire ainsi créée doit à son tour soutenir le processus d'industrialisation.

Malgré cette politique de diversification⁽¹⁾, la politique agricole de la Côte d'Ivoire repose essentiellement sur l'exportation d'un binôme de produits. Il s'agit du couple café-cacao qui constitue en quelque sorte le moteur de la croissance économique et du développement socio-économique et culturel du pays. Et c'est grâce au surplus réalisé par le secteur du binôme que la politique de diversification de l'agriculture en Côte d'Ivoire a été possible. Grâce aux revenus tirés du café et du cacao, l'Etat ivoirien par

1 - : La diversification a porté sur des produits tels que le cocotier, le palmier à huile, le coton, la canne à sucre, l'ananas, la banane, l'hévéa etc....

l'intermédiaire de la C.S.S.P. P.A a pu disposer des moyens de financement des investissements. C'est ce qui a fait écrire à MAHIEU⁽¹⁾ que "la Caisse est donc bien un organisme de péréquation, en réaffectant le produit net issu du secteur café-cacao entre les autres secteurs de la production agricole".

Malgré les relatives réussites dans la politique de diversification des cultures d'exportation agricoles, il n'en demeure pas moins que le binôme café-cacao ait été considéré à juste titre comme moteur⁽²⁾ de la croissance économique de la Côte d'Ivoire. C'est peut-être ce qui nous autorise à l'assimiler au "produit principal" dans un cadre d'une modélisation de la croissance et du développement économique en Côte d'Ivoire.

8.2. : THEORIE DU "PRODUIT PRINCIPAL" ET MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN COTE D'IVOIRE.

Le tableau 30 ci-dessous indique l'importance de la Caisse de Stabilisation dans le financement de l'investissement et de l'équipement en Côte d'Ivoire.

Il est important de rappeler que l'essentiel des ressources de cette Caisse provient des revenus tirés du café-cacao dont les cours dependent étroitement des conditions du marché extérieur.

1 - : op. cit. p. 45

2 - : D'aucuns utilisent le terme de "mamelles" de l'économie ivoirienne.

TABLEAU 30 : Décaissements de la C.S.S.P.P.A au titre du BSIE⁽¹⁾

ANNEES	1 DECAISSEMENTS C.S.S.P.P.A EN MILLIARDS DE F CFA	2 B.S.I.E. EN MILLIARDS DE F. CFA	1/2 EN %
1966	1,3	15,2	8,5
1967	3,0	17,6	17,0
1968	2,1	21,5	9,8
1969	2,0	27,2	7,2
1970	13,5	44,1	30,6
1971	8,0	41,7	19,1
1972	0,1	34,9	0,28
1973	0,2	36,9	0,54
1974	1,0	44,3	2,25
1975	23,8	54,0	44,0
1976	47,0	118,0	39,8
1977	119,2	177,6	67,1
1978	178,8	292,0	61,2
1979	135,4	296,0	45,7
1980	118,0	296,0	40,0
1981	15,5	300,9	4,07
1982	25,3	300,9	8,40
1983*	0	224,2	-
TOTAL	694,1	2421,7	28,66

* Préviation

Source : Rapports de présentation du BSIE -MEF. Cité par MAHIEU.

1 - : Les données fournies dans ce tableau sont des données corrigée en fonctions de l'exécution du budget spécial d'investissement et d'équipement.

Mahieu fait remarquer que la plus grande partie du revenu disponible de la C.S.S.P.P.A (près de 80 % du prélèvement net cumulé de 1971 à 1979) avait été utilisée comme contribution au Budget public d'investissement.

On remarque en outre que cette contribution a été progressive pour devenir significative à partir de 1966. C'est ce que le tableau 30 indique. En effet on note qu'elle est très irrégulière à cause du caractère fluctuant des prix du café et du cacao. Par exemple en 1977, elle représentait 67,1 % des ressources du BSIE grâce à la flambée des prix sur le marché extérieur. Le maximum du décaissement a été atteint en 1978 avec 178,758 milliards de F CFA soit 61,2 % des ressources du BSIE pour devenir nulle en 1983.

Si on considère la structure globale du BSIE, il apparaît que la C.S.S.P.P.A constitue la principale source d'auto-financement de l'investissement public de 1975 à 1982.

Ainsi peut-on affirmer que "le financement de l'investissement public tend à reposer en Côte d'Ivoire sur l'alternative autofinancement par la C.S.S.P.P.A ou emprunts extérieurs réalisés par la C.A.A. ; les deux pouvant aller de pair en situation de haute conjoncture" .

La théorie de croissance dite "théorie du produit principal"⁽¹⁾ peut être retenue dans le cadre de l'analyse de l'économie de la Côte d'Ivoire. Cette théorie suppose un "secteur entraînant", et des liens entre ce secteur et les autres. Ici le secteur entraînant serait celui du binôme café-cacao, si par hypothèse nous l'admettons comme étant le "produit principal".

Rappelons que c'est l'économiste canadien HAROLD Innis (1933) qui exposa cette "théorie du produit principal". Au Canada le produit principal était le blé. Et il y a eu une conjonction favorable entre l'augmentation des exportations et la croissance économique au Canada.

Il ressort des critiques⁽²⁾, émises à l'encontre de cette théorie, que certes, les exportations peuvent entraîner la croissance, mais elles ne le font pas nécessairement (Kind le berger 1962) ou bien que l'exportation est la servante et non le moteur de la croissance (KRAVIS 1970). Pour ces auteurs, l'important c'est que l'augmentation de la demande liée aux exportations parvienne à stimuler le progrès technique.

Or dans les pays en développement comme la Côte d'Ivoire, on a tendance à confondre le rôle que jouent les exportations dans la stimulation de la croissance économique et celui qui doit

1 - : R. MAHIEU *op. cit.* P. 42

2 - : cf. l'essentiel des critiques dans HAGEN *op. cit.* p. 135.

revenir aux autres facteurs tels que le progrès technique, la qualité de la main d'oeuvre etc... dans le processus de la croissance et du développement économique.

Le modèle de développement de la Côte d'Ivoire fondé sur les exportations des produits agricoles qui a occasionné la création de beaucoup de G.V.C. dans les secteurs clés prouve actuellement ses limites. Les paysans et leurs G.V.C. ont été maintenus dans leur rôle originel de pourvoyeurs des matières premières destinées à la demande extérieure. Leurs moyens de production sont restés presque les mêmes depuis près de 40 ans et les augmentations de production ont été en partie liées à "la colonisation d'autres terres vierges" plutôt qu'à une augmentation notable de la productivité.

Aujourd'hui la demande extérieure du café-cacao s'es-soufflant, on parle de la crise économique et les paysans et leurs G.V.C. connaissent des difficultés au niveau de leurs revenus. En même temps ils sont confrontés à d'autres problèmes alimentaires notamment en ce qui concerne leur approvisionnement en riz et autres produits vivriers. Certains de ces produits vivriers comme le maïs ne sont même plus en mesure de leur assurer un revenu substantiel à cause des difficultés d'écoulement.

Dans cette tourmente, des jeunes gens pour la plupart dont la formation n'a pas été pratique sont appelés à retourner à la terre pour remplacer les "bras jadis valides" mais aujourd'hui épuisés, faute d'une transition technologique adaptée.

Dans ce contexte comment faut-il appréhender le modèle de développement rural en Côte d'Ivoire ?

8.3. : MODELE DE DEVELOPPEMENT RURAL EN COTE D'IVOIRE.

La problématique du développement rural a constitué une préoccupation de choix des autorités ivoiriennes. Celle-ci apparaît dans les perspectives décennales. En effet selon ce plan⁽¹⁾, "le développement rural pose à la fois des problèmes de choix des produits et des déséquilibres régionaux. Il est impossible de combler avant longtemps l'écart entre les régions de savane et la zone forestière, mais il faut s'efforcer de faire participer chacune de ces régions à l'effort de production et aux résultats de la croissance Pour atteindre cet objectif, il a été prévu de lancer dans le Nord et le Sud, à l'aide des sociétés d'Etat, de grandes opérations intégrées de développement rural".

Différentes approches de développement rural vont-elles être initiées. Ainsi le développement intégré par le modèle de pôle de croissance va-t-il avoir cours de 1960 jusqu'à l'institution des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) au cours

1 - : *MOCKEY F. (1985) citant les perspectives decennales (Plan de développement, économique, social et culturel, 1960-1970.)*

du quinquennat 1971-1976 "à son article 12".⁽¹⁾

Le modèle des FRAR retiendra notre attention pour deux raisons essentielles. D'une part les FRAR apparaissent comme un instrument de structuration du milieu rural. D'autre part le financement des projets FRAR dans certains villages nécessite des décaissements de la part de plusieurs G.V.C.

8.3.1. : STRUCTURE DU MILIEU RURAL PAR LE MODELE FRAR

Les FRAR d'après Monsieur YAO Konan⁽²⁾, ont pour vocation d'aider le monde rural à se doter d'équipement collectif par exemple les écoles, les dispensaires, les maternités, les marchés couverts, les magasins de stockage etc.... Il est à noter que "les FRAR ne peuvent pas intervenir pour un individu".

Leurs buts sont donc d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, surtout de réduire les disparités entre d'une part les villes et les campagnes et d'autre part entre le monde rural lui-même. En effet on estime qu'avec les cultures de rente, la zone Sud a connu un développement plus rapide que celle des savanes du Nord.

1 - : D'après les propos de Mr. YAO Konan au service central des FRAR- Ministère de l'Industrie et du Plan.

2 - : Entretien du 12-04-1990 à la Direction de l'Amenagement du Territoire et de la Sensibilisation (D.A.T.S.) dont le Service Central FRAR dépend du Ministère de l'Industrie et du Plan (M.I.P).

L'organisation des FRAR repose sur le découpage administratif du territoire de la Côte d'Ivoire en 7 (sept) grandes "régions économiques". Ce sont : Centre (Bouaké), Centre-Ouest (Daloa), Est (Bondoukou), Nord (Korhogo) Ouest (Man), Sud (Abidjan) et Sud-Est (Sassandra).

MOCKEY (1985) dans son Mémoire⁽¹⁾ sur les FRAR et l'équipement en milieu rural, fait remarquer que ces régions du programme FRAR présentent des grandes disparités et il serait moins objectif de penser qu'une quelconque justification économique soit à l'origine de leur délimitation.

Pour la mise en place des programmes, l'intervention des FRAR est basée sur la hiérarchisation des sites habités. C'est dit-on la structuration du milieu rural qui consiste à créer de petits pôles de développement par la création et la mise en place des Pays Ruraux.

On appelle donc Pays Rural, un groupe de villages ayant pour capital un village centre autour duquel se regroupent les autres villages dans un rayon de 5 à 10 km. Ces derniers sont désignés par "villages satellites".

Ainsi les équipements les plus importants tels que le dispensaire, la maternité, le centre polyvalent, le Centre de Distribution Rural (C.D.R. ou Bureau de Postes) sont-ils desti-

1 - : Mémoire de D.E.A. à la Faculté des Sciences Economiques

nés prioritairement au village centre. Et les autres équipements moins importants peuvent être réalisés dans tous les villages du pays Rural suivant leur chiffre de population.

A ce jour, tout le territoire ivoirien est structuré en 1081 pays ruraux pour 7934 villages⁽¹⁾ reconnus comme tels par le Ministère de l'intérieur⁽¹⁾ (M.I.).

Du point de vue du fonctionnement, le Conseil de Sous-Préfecture sert souvent de cadre d'orientation et de décision pour élaborer le bilan des programmes FRAR de la circonscription et des "pays ruraux". Alors qu'au niveau des grandes Régions économiques, le Comité Directeur FRAR présidé généralement par le Préfet de la capitale régionale prend les grandes décisions en procédant au bilan par région et à la répartition des nouveaux projets.

Comment le modèle FRAR peut-il être appréhendé dans le financement des activités du G.V.C. ?

1 - : Au niveau du nombre des villages en Côte d'Ivoire, Mr YAO Konan estime qu'il y en a plus. Mais les FRAR ne peuvent intervenir que dans les villages reconnus par le Ministère de l'Intérieur. A titre d'exemple on peut noter qu'uniquement dans le Sud-Ouest précisément dans le Département de SOUBRE, il y a plus de cent (100) sites habités non-structurés à cause de la forte immigration lié au déplacement de "la boucle de cacao" dans cette localité.

8.3.2. : G.V.C. ET FINANCEMENT FRAR

L'équipement du milieu rural par le système FRAR en Côte d'Ivoire ne souffre d'aucun doute. Mais la question ou le problème consiste à savoir si la contribution des G.V.C. à ce financement se fait dans une certaine rationalité économique.

Si de façon générale beaucoup de G.V.C. ne sont pas équipés en matériels professionnels, c'est parce que la plupart du temps ces groupements mettent davantage l'accent sur des équipements socio-collectifs.

La grille d'équipements de base d'un pays rural est répartie en trois principales catégories d'après les FRAR. La catégorie A est constituée par les équipements productifs (agriculture, élevage, pêche-pisciculture-aquaculture). La catégorie B comprend les équipements d'accompagnement de la production (forêts villageoises, artisanats de service et production, formation, voies de communication, hydraulique villageoise, énergie, postes et télécommunications, édilité, commerce, tourisme). La dernière catégorie (C) est celle des équipements sociaux (éducation, santé, jeunesse et sport, affaires sociales).

C'est en fonction de ces trois catégories d'équipements que les taux de participation, des populations aux programmes FRAR sont fixés.

En général, ces équipements dont le financement par les G.V.C. entrent dans le cadre des programmes FRAR sont réa-

lisés grâce au seul concours des paysans regroupés en G.V.C. Ces paysans au lieu de recourir au procédé des cotisations individuelles, considèrent que les ristournes du G.V.C sont bien indiquées pour être utilisées à cette fin. Alors que le plus souvent, les populations d'une communauté rurale ne sont pas toutes membres du G.V.C..

Cela comme nous l'avons souligné dans l'introduction, constitue en quelque sorte la problématique dans la gestion du G.V.C.. Celle-ci ne pourra être mieux appréhendée que lorsque la gestion du G.V.C en Côte d'Ivoire sera envisagée dans un esprit répondant aux impératifs d'une certaine rationalité économique.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE 9 : G.V.C. ET RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE

La notion de rationalité - il faut le rappeler - est celle des économistes néo-classiques dont la conception du terme a été évoquée au chapitre 6 de la présente étude .

Pour un examen détaillé de cette terminologie à travers ce chapitre 9, nous analyserons dans un premier temps les problèmes liés à la gestion du G.V.C en Côte d'Ivoire. Ensuite nous en viendrons à la prise en compte du terme proprement dit par rapport à une nouvelle approche de réalisation d'investissement en milieu rural.

9.1. : PROBLEMES DE GESTIONS DU G.V.C. EN COTE D'IVOIRE

Afin de mieux cerner les contours de ces problèmes, nous partirons de l'historique et de la définition de la gestion. L'exposé des problèmes suivra ensuite. Et pour terminer, nous tenterons d'établir des comparaisons entre le système général de fonctionnement des G.V.C. en Côte d'Ivoire et le modèle initié par la F.A.O. en matière de gestion des coopératives.

9.1.1. . : HISTORIQUE ET DEFINITION DE LA GESTION

L'approche historique précédera celle de la définition retenue.

9.1.1.1. : APERCU HISTORIQUE DE LA GESTION

On estime de façon générale que de nos jours, nous sommes tous des gestionnaires de notre propre vie et la pratique de la gestion se manifeste dans tous les aspects de la vie humaine, école, entreprises, église, gouvernement, associations, armée, et famille, etc....

Mais TERRY et FRANKLIN (1985) soulignent que la pratique de la gestion existe depuis la nuit des temps. Selon eux, la tradition judéo-chrétienne montre comment Noé, Abraham et ses descendants "géraient" et dirigeaient un grand nombre d'hommes et de ressources pour atteindre des objectifs très variés⁽¹⁾, allant de la construction de l'arche au gouvernement de cités en passant par des guerres victorieuses. Pour eux, la civilisation occidentale a été profondément marquée par les Eglises Catholique et Protestante qui ont élaboré une organisation mondiale en se servant des concepts de gestion.

Mc CLELLAND⁽²⁾ nous apprend qu'en 1904, le sociologue allemand Max WEBER affirmait qu'un nouveau type d'homme était apparu en Europe avec la Réforme, au XVIe et au XVIIe siècles au cours de cette période beaucoup de chrétiens se rebellèrent contre la puissante Eglise catholique romaine et créèrent des sectes réformées. Selon Max WEBER, les conceptions religieuses

1 - : Les auteurs citent d'abord Genèse et Exode chp. 18

2 - : op. cit. p. 47

des réformateurs protestants tels que Jean CALVIN et Martin LUTHER, accordaient une grande importance à l'indépendance de l'individu et furent ainsi à l'origine d'un nouveau type d'homme. Elles créèrent un esprit plus vigoureux qui influença l'attitude des travailleurs comme des employeurs et finit par donner naissance au capitalisme industriel moderne.

TERRY et FRANKLIN soutiennent que les formes de direction et de gestion restèrent très faibles au cours des siècles, dans les domaines économique, politique et religieux jusqu'au début de la Révolution Industrielle en Angleterre, au milieu du XVIIIe siècle. Et c'est cette Révolution qui vit la naissance des premières recherches scientifiques dans le domaine de la gestion. Ainsi au début du XVIe siècle Charles BABBAGE commença-t-il à s'intéresser aux méthodes permettant d'améliorer la productivité du travail, grâce à la mesure du travail, à la détermination des coûts (annonçant l'étude des temps et des mouvements), au partage des profits et au recours à des primes. Ils citent d'autres auteurs comme James MONTGOMERY, Robert OWIN, Andrew URE, Charles DUPIN etc... qui s'intéressèrent également à la pratique de la gestion. Si bien qu'à la fin du XIXe, disent-ils, bien des choses avaient déjà été écrites, expérimentées et discutées en matière de gestion.

9.1.1.2. : DEFINITION DE LA GESTION

Notre approche de définition s'appuyera sur les différentes théories de gestion telles qu'elles ont été énumérées par

TERRY et FRANKLIN⁽¹⁾. Ces auteurs en dénombrent 8 types qui vont de l'école de la gestion scientifique en passant par six autres formes de pensée pour aboutir à la dernière, appelée l'école du processus de gestion. Dans l'ordre nous tenterons de caractériser les différentes pensées véhiculées par ces diverses écoles.

a - L'école de la gestion scientifique

Frédéric W. TAYLOR⁽²⁾ est considéré comme le père de cette gestion scientifique. Elle recourt à la démarche scientifique pour obtenir les résultats voulus sur le lieu de travail. Les étapes de la méthode scientifique sont donc les suivantes:

1. - Identifier la proposition (l'objectif)
2. - Acquérir, par l'observation, des informations sur la proposition.
3. - Formuler une hypothèse sur la proposition.
4. - Etudier avec soin la proposition grâce à des expériences contrôlées.
5. - Fixer des priorités et clarifier les données obtenues.
6. - Formuler une réponse susceptible de convenir à la proposition.
7. - Ajuster et adapter concrètement la réponse à la proposition.

1 - : *op. cit* cf. chapitre II pp. 20 à 50

2 - : (1856 - 1915)

D'autres auteurs comme Henri FAYOL⁽¹⁾ et certains disciples de TAYLOR, Carl BARTH, Henry GANTT etc... ont oeuvré pour transmettre l'"Evangile de l'efficiencé" ou le taylorisme pour certains. FAYOL insistait par exemple sur la rationalité et la cohérence logique.

b - L'école des comportements⁽²⁾

Pour cette école, l'accent est mis sur les relations humaines, la motivation, le commandement, la formation professionnelle et la communication. Elle utilise une démarche clinique et une démarche expérimentale pour découvrir de nouvelles façons d'apprendre, de motiver, d'adapter et de réaliser. Elle admet aussi l'influence vitale de l'environnement et des contraintes sur les comportements. Elle a fourni des contributions remarquables et importantes. Par exemples, elle a insisté sur la participation et sur les manières de résoudre des conflits qui tiennent à des fortes divergences d'opinion au sein d'une organisation. Elle a permis d'en savoir davantage sur les besoins et les motivations des individus au travail, de l'utilisation de l'autorité, de l'importance de l'irrationalité dans le comportement des individus, et des relations informelles dans l'environnement professionnel. Des auteurs comme Hugo MUNSTERBERG,

1 - : Français et contemporain de Taylor

2 - : Les travaux de Elton MAYO et de Fritz Roe thlisberger dans les années 30 seraient à l'origine de cette école.

Mary FOLLETT, CHESTER Barnard, CHRIS Argyris etc... ont contribué à des recherches sur cette pensée.

c - L'école sociale

La pratique de la gestion est considérée par cette école comme un système d'inter-relations culturelles. Elle cherche à identifier les différents groupes sociaux à l'oeuvre dans une organisation et leurs relations culturelles, et aussi à intégrer ces groupes dans un système social complet. Comme l'école des comportements, cette école est née de l'application des sciences du comportement à la gestion.

Au niveau par exemple des systèmes du fonctionnement, cette école semble quelque peu s'adapter aux G.V.C. en Côte d'Ivoire parce que dit-on, au centre des croyances de presque tous les partisans de l'école sociale, on trouve la nécessité de résoudre par la coopération les difficultés soulevées par les diverses limites des êtres humains et de leurs environnements. Des auteurs comme Rensis LIBERT, KURT Lewis et bien d'autres ont fourni des contributions à cette école.

d - L'école de la gestion fondée sur les systèmes.

Ici on définit le système comme étant un ensemble organisé (une société commerciale par exemple). Cet ensemble est constitué d'éléments liés les uns aux autres d'une certaine façon (les départements financier, comptabilité, production, commercial par exemple). La gestion de systèmes permet à un diri-

geant d'utiliser des concepts larges, de considérer de vastes domaines et de reculer les limites des contraintes. L'accent est mis sur les perspectives d'ensemble.

Parmi les auteurs qui ont marqué l'école de gestion par les systèmes, on cite CHESTER Bernard, Ludwig VON BARTALANFFY et autres.

e - L'école de la gestion contingente.

La théorie de la gestion contingente cherche à transcrire ou à rendre opératoire la théorie des systèmes en évaluant les très nombreux facteurs à l'oeuvre dans toute situation et en mettant au jour des configurations et des relations bien établies entre ces facteurs, susceptibles de servir de guide dans les situations semblables.

On peut utiliser l'exemple de la théorie du "leader" pour illustrer la démarche de cette école. Dans cette théorie, la suprématie du "leader" dépend de trois facteurs. Le premier insiste sur les relations entre le "leader" et les membres du groupe (le "leader" jouit de la confiance de ces membres). Le deuxième facteur met l'accent sur les structures des tâches (l'objectif est clair et une décision prise par le "leader" fait l'objet d'un contrôle d'en haut). Le dernier facteur est constitué par la force de la position du "leader". En effet il est en mesure d'orienter, de décider et d'assurer une coopération. Et les différentes conjonctions de ces facteurs conditionnent la capacité des dirigeants à jouer leur rôle.

Dans l'animation rurale en matière d'organisation du milieu paysan en Afrique, certaines approches s'appuient sur cette notion du "leader" ou de personnes ressources pour introduire quelques innovations dans le milieu.

Parmi les théoriciens de la démarche contingente, on compte Fremont KAST, James ROSENZWEIG, Daniel KATZ et Robert KAHN etc...

f - L'école fondée sur les décisions

Pour les tenants de cette théorie, la prise de décision est le vrai travail du dirigeant. Et le défi majeur auquel se heurte un dirigeant consiste à décider ce qu'il faut faire et la manière de le faire. Ainsi le dirigeant est-il avant tout un preneur de décision. On reconnaît cependant que cette approche se limite parfois à la logique économique de l'utilité marginale et aux comportements économiques en régime d'incertitude.

Toutefois on soutient que presque tous les aspects de l'activité humaine relèvent de la prise de décision.

On note parmi les principaux théoriciens de cette école de pensée HERBERT Simon, LUTHER Gulick et Lyndall URWICK.

g - L'école de la mesure quantitative

Ici, la gestion est considérée comme une entité logique où les actions peuvent s'exprimer sous la forme de symboles et de relations mathématiques et où les données sont mesurables. Cette école s'intéresse avant tout à la prise de décision. L'optimisation ou la minimisation des moyens de production engagés par rapport au produit et l'utilisation de modèles mathématiques sont les deux principales caractéristiques de cette école.

On remarque que cette démarche peut paraître particulièrement efficace quand on l'applique à des problèmes de gestion physiques, mesurables, comme les stocks, les matériaux, le contrôle de la production. Cependant son efficacité peut être réduite quand on l'applique à des problèmes qui se prêtent mal à une mesure comme le comportement des hommes. C'est pourquoi disent les critiques, l'important est de savoir ce que l'on mesure.

h - L'école du processus de gestion

La gestion est considérée par les adeptes de cette école comme une activité qui se compose de certaines sous activités ou de fonctions fondamentales de gestion qui forment ensemble un processus unique de gestion. Ici l'accent est mis sur

les notions⁽¹⁾ de planification, d'organisation, d'impulsion et de contrôle.

Notre définition de la gestion retiendra donc la pensée de cette école grâce à son caractère complet.

i - Définition retenue

Cette définition est de TERRY et FRANKLIN qui considèrent la gestion comme un processus spécifique consistant en activités de planification, d'organisation, d'impulsion et de contrôle visant à déterminer et à atteindre des objectifs définis, grâce à l'emploi d'êtres humains et à la mise en oeuvre d'autres processus.

Cette définition a été retenue pour son caractère universel et complet. Mais en ce qui concerne certaines limites rencontrées dans la gestion des G.V.C. en Côte d'Ivoire notamment en matière de moyens humains et monétaires principalement, la

1 - : Les détails sur ces notions sont développés par TERRY et FRANKLIN op. cit. pp. 35 à 39. Elles reposeraient sur les ressources de base de la gestion ou les six M de la gestion. Ces six M sont les Moyens humains, les Matières, les Machines, les Méthodes, la Monnaie (capitaux) et les Marchés. Les six M sont donc au service des fonctions fondamentales de la gestion que sont la planification, l'organisation, l'impulsion et le contrôle.

définition de la gestion selon l'école sociale conviendrait également. En effet très souvent nous évoquerons cette dernière école (sociale) grâce au système d'interrelations culturelles dont elle fait mention dans sa définition. En effet le plus souvent, les difficultés de gestion dont les G.V.C. de Côte d'Ivoire souffrent relèvent de certains aspects d'ordre culturel, environnemental, humain. Les facteurs liés aux comportements et donc à l'irrationalité y jouent un rôle prépondérant.

9.1.2 PROBLEMES DE GESTION DU G.V.C.

Les G.V.C. rencontrent de sérieux problèmes au niveau de l'organisation de leurs systèmes de production, de commercialisation et de répartition (répartition des revenus, du surplus, des emprunts, des investissements etc...).

On peut résumer et classer les problèmes de G.V.C. de ce pays en deux principales catégories. Il y a des problèmes d'ordre organisationnel et les problèmes d'ordre financier. A ces deux types se greffent d'autres genres de problèmes liés essentiellement à la nature des activités menées par les G.V.C.

9.1.2.1. : PROBLEMES ORGANISATIONNELS DU G.V.C.

En ce qui concerne l'organisation, on rencontre des problèmes au niveau de la production, de la commercialisation et de la répartition. En effet suivant la typologie du G.V.C., des problèmes généraux apparaissent dans presque tous les G.V.C. et leur incidence sur la gestion dans la plupart des cas, est

relativement facile à appréhender. Par contre les problèmes d'ordre spécifique liés particulièrement au type de C.V.C. sont en général complexes et difficiles à appréhender.

L'analyse des problèmes organisationnels de gestion nous amenera à examiner les problèmes d'ordre général. Ensuite, viendront dans l'ordre les problèmes liés à la production, à la commercialisation et à la répartition.

9.1.2.1.1. : PROBLEMES GENERAUX

La majorité des G.V.C. de Côte d'Ivoire ne sont pas dotés d'un règlement intérieur. Sur dix G.V.C. du département d'Oumé aucun n'en dispose. A Aboisso seul, le G.V.C. de Mouyassué en disposerait mais il n'a pas été en mesure de nous le présenter. A Agboville "le règlement intérieur semble inconnu dans les G.V.C. constituant le réseau de l'Union. Sur 36 G.V.C. enquêtés, seuls 6 en disposent", SOCODEVI (1987). Dans les 6 cas positifs le règlement intérieur est insuffisant, mal rédigé et n'est pas souvent respecté par les précoopérateurs.

Dans la plupart des G.V.C., il n'existe pas de groupe constitué en vue d'exécuter certaines tâches spécifiques. Ces difficultés d'organisation se repercutent aux niveaux de la production, la commercialisation et la répartition.

9.1.2.1.2. : PROBLEMES LIES A LA PRODUCTION

Dans les zones cotonnières, on accorde beaucoup d'intérêt aux facteurs de production dont l'apport dans le rendement est significatif. En conséquence l'acquisition, la distribution de ces facteurs et leur période d'utilisation sont-elles prépondérantes pour les G.V.C. coton. Par contre au niveau des G.V.C. café, cacao, cette importance à accorder aux intrants tels que les produits phytosanitaires ne fait pas toujours l'objet des préoccupations de la majorité de ces G.V.C. Par conséquent, existe-t-il souvent des fluctuations au niveau de la production. Cette production dépendant pour la plupart du temps des conditions climatiques, engendre au cours de certaines périodes un niveau réduit de ristourne pendant la commercialisation.

9.1.2.1.3. : PROBLEMES LIES A LA COMMERCIALISATION

La majorité des G.V.C. étant essentiellement des groupements de commercialisation (café - cacao - coton, vivriers etc...) il va de soi que les difficultés se rencontrent dans ce secteur. Cela peut se justifier dans la mesure où le commerce relève d'un autre domaine différent de la pratique de l'agriculture où on rencontre le maximum de G.V.C. Aussi l'exercice du commerce nécessite-t-il des investissements préalables tels que la construction d'un magasin de stockage, l'achat d'équipement du bureau et d'instrument de mesure (bascule, humidimètre ou hygromètre, calculatrice etc...) mais surtout l'acquisition de

moyens de transport. Si le G.V.C cherche à réaliser des excédents sur ses produits à commercialiser, il devra les vendre soit à l'usine soit au niveau de l'exportateur. Or procéder à un tel acte suppose que le G.V.C soit conséquemment équipé. Mais ne pas le faire reviendrait à utiliser les services d'un intermédiaire. Et comme ce dernier est un agent économique rationnel, il fera payer ses services au bénéficiaire. Généralement ces services reviennent trop chers au G.V.C. ou tout autre opérateur économique. C'est pourquoi on insiste pour que le G.V.C repartisse de façon rationnelle ses excédents pour lui permettre de réaliser des investissements en matériels productifs.

9.1.2.1.4. : PROBLEMES LIES A LA REPARTITION

Les G.V.C. de Côte d'Ivoire dans leur majorité ne procèdent pas au partage des ristournes au prorata des apports de chaque membre. Ces ristournes sont conservées au sein des groupements pour être utilisées à des fins d'investissements. Mais le problème majeur à ce niveau est lié à la nature des investissements. En effet le problème de répartition est plutôt constitué par le choix des investissements à financer sur fonds du G.V.C. Au lieu que ces groupements cherchent d'abord à s'équiper pour faire face aux problèmes de commercialisation qui nécessitent la construction d'un ou des magasins, de stockage, l'achat de véhicules et de matériels de mesure ou de produits phytosanitaires etc..., ils investissent plutôt dans les équipements socio-collectifs (école, maternité-centre de santé etc).

Nous insistons sur le terme investissement puisque ces équipements socio-collectifs en constituent véritablement un. Mais leur réalisation par les G.V.C. exigerait qu'on s'interroge sur la rationalité économique du G.V.C. en tant qu'agent économique dans le temps (notamment à court et long terme). En effet le fait que les G.V.C. fassent des investissements socio-collectifs n'est pas mauvais en soi. Il est plutôt question de priorité dans les investissements c'est-à-dire leur hiérarchisation dans le temps. Aussi il y a que ces genres d'investissements posent de problèmes de gestion financière aux G.V.C.

9.1.2.2. : PROBLEMES D'ORDRE FINANCIER DU G.V.C.

Dans l'approche des problèmes liés aux ressources financières du G.V.C. en Côte d'Ivoire, nous allons dans un premier temps caractériser la nature de ces ressources, et dans un deuxième temps stigmatiser leurs difficultés de mobilisation.

9.1.2.2.1. : CARACTERISTIQUES DES RESSOURCES FINANCIERES D'UN G.V.C.

On considère généralement deux sources principales des ressources financières d'une entreprise coopérative comme le G.V.C. : Les ressources internes et les ressources externes.

9.1.2.2.11. : RESSOURCES INTERNES

a - Le capital social :

Il est constitué de parts sociales souscrites ou/et libérées par les coopérateurs. Les parts sociales constituent la contribution de chaque membre à la formation des fonds devant servir au financement des immobilisations de la coopérative.

b - Les autres ressources internes

Il existe une gamme variée de ressources internes qui apparaissent dans le modèle GACOPEA de la F.A.O. Au niveau des G.V.C. en Côte d'Ivoire, la participation des membres au capital social par le biais des parts sociales laisse souvent à désirer à plus forte raison le recours à d'autres sources de ressources internes. Cependant, comme nous l'avons souligné, la pratique des excédents non distribués est unanimement acceptée.

9.12.2.12. : RESSOURCES EXTERNES

a - Les emprunts

Le recours aux emprunts peut s'avérer nécessaire en cas d'insuffisance du fonds propre. Ces emprunts peuvent provenir des personnes physiques ou morales, être en espèces ou en

nature. Au cours de la campagne 1987-1988, le G.V.C. de KRINJABO⁽¹⁾ (ABOISSO) a bénéficié en prêts de 1.500.000 F CFA d'un fils du village (homme d'affaires) et de 2.700.000 F CFA de la Société Unicafé qui assurait l'achat du café et cacao de ce G.V.C. Et pour commencer la campagne, ce G.V.C a procédé au retrait d'une somme de 3.600.000 F CFA dont 1.186.000 F CFA de distribués aux coopérateurs sous forme d'avance. Les 3,6 millions constituaient ainsi ses fonds propres.

1 - : Au cours de cette campagne, le G.V.C. a acheté 226 t 470 de café aux coopérateurs contre 57 t 872 de cacao. Vendus au niveau de Unicafé, le différentiel du café était à 14,330 et celui du cacao à 20,553 F CFA. Au niveau du pesage, 2t630 supplémentaires ont été ajoutées à la masse du café contre 2t030 en cacao. Au total donc 229100 kg x 14,330 F = 3.283.003 F CFA de ristourne en café contre 59902 kg x 20,553 F = 1231165,8 F CFA en cacao. Les masses supplémentaires ont rapporté respectivement 2603 kg x 200 F = 526.000 F CFA en café et 2030 x 400 = 812000 F CFA en cacao soit au total un surplus de 1338000 F CFA.

Nous estimons que ces excédents de masses sont excessifs et pénalisent quelque peu le coopérateur individuel. Il est vrai qu'on conseille aux caissiers-comptables d'observer des marges au niveau du pesage mais le cas de ce G.V.C. nous semble trop poussé à l'extrême. Mais en examinant les structures de charges de ce G.V.C., on peut admettre ce processus. En effet le total des charges pour cette campagne a représenté 5.941.736 F dont 1.495.623 F pour les réparations de véhicules et achats de pneus et divers, 912.675 F pour achats gaz-oil, essence et divers, 499.433 F pour assurance, vignettes et visite etc. Alors que les recettes étaient de 5.852.168,8 au niveau des ventes du café-cacao.

Ce G.V.C. paie 60.000 F/mois de salaire au caissier-comptable, 70.000/mois de salaire à deux chauffeurs (dont l'un a 40.000 F) (12 mois) 15.000 F CFA/mois à une secrétaire dactylographe (7 mois) 15.000 F CFA/mois à deux manoeuvres (8 mois). La liste de ces charges étant longue, il serait fastidieux de les énumérer complètement. Si on s'en tient aux seules ventes de café-cacao, on se rend compte que la rentabilité liée à cette activité laisse à désirer :

en effet $\frac{5.852.168,8}{5.941.736} < 1$

b - Les subventions et legs

En Côte d'Ivoire de nombreuses subventions émanant des organismes internationaux, ambassades et autres sont souvent mises à la disposition des Unions et G.V.C individuels. A KRINJABO par exemple, le FED a contribué à la construction du magasin de stockage et octroyé un véhicule d'une tonne 500 kg.

c - Autres ressources extérieures

- On considère par exemple l'épargne des membres comme une forme privilégiée des ressources externes. Ainsi si les membres d'un G.V.C. acceptent de déposer leur argent auprès du groupement, cet argent peut-il aider à augmenter les ressources du dit groupement. Au cours de la campagne 1988-1989, les membres du G.V.C. de Benkro ont épargné auprès de leur institution. Ce qui a permis à ce G.V.C. d'être pourvu de moyens financiers qui l'ont aidé à mieux supporter les nombreux frais de transport, de gestion etc....

- On assimile les fonds de participation aux ressources extérieures. C'est par exemple le cas de certains fonds en provenance de l'Etat lors de la réalisation de certains projets FRAR au profit des G.V.C. comme la construction d'un magasin de stockage.

9.12.2.2. : PROBLEMES LIES A LA MOBILISATION DES
RESSOURCES FINANCIERES DES G.V.C.

Les problèmes liés aux ressources internes seront distinguées de ceux des ressources externes.

a - Les problèmes de mobilisation des ressources
internes

On estime que ces problèmes existent même au niveau de la constitution du capital social. Pour OTCHOUMOU (1985)⁽¹⁾, les principales faiblesses des G.V.C "résident dans la difficulté à maîtriser leur gestion et dans leur petite capacité d'investissement au démarrage". A propos de la constitution du capital social, il est à souligner que nombreux sont les coopérateurs qui ne savent pas ce qu'est la part sociale à fortiori le capital social. En effet à Gnandi dans un village de la sous-préfecture d'Oumé⁽²⁾, à notre question de savoir si une part sociale était exigée à chaque nouvel adhérent au G.V.C du village, un coopérateur a répondu carrément ne pas savoir ce qu'était une part sociale. Cette réponse a visiblement indisposé l'agent d'encadrement de la SATMACI. qui nous tenait compagnie lors des enquêtes. Il s'est même trouvé dans l'obligation de répondre à cette question en lieu et place du paysan.

1 - : *Directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Eaux et Forêts. (Mr. Denis BRA KANON)*

2 - : *Ce village dépend désormais de la S/P de Diégonéfla dans le Département d'Oumé.*

Rappelons que la part sociale constitue le principal outil de financement de départ émanant d'un membre propriétaire d'une entreprise coopérative. L'ensemble des parts sociales constitue le capital social.

On peut estimer que le problème de constitution de fonds propres est préoccupant au niveau des G.V.C. (du moins ceux du secteur café-cacao en Côte d'Ivoire). En effet les enquêtes SOCODEVI à Agboville ont révélé que 50 % des G.V.C. du réseau SCAGBO affirment ne pas disposer de capital social. Les autres 50 % prétendent en avoir mais déposé auprès de la BNDA. Mais le capital social déposé à la BNDA selon la même source, est également bloqué par la Banque à cause des impayés. En définitive, on peut émettre un doute quant à l'existence du capital social dans les G.V.C. étant dans cette situation. La SOCODEVI⁽¹⁾ affirme donc que "De ce constat, se note clairement le mauvais départ au sujet du financement des G.V.C. parce qu'ils ne disposent même pas du premier volet de leurs fonds propres : le capital social qui est par excellence la première source de financement d'une organisation à caractère coopératif".

A partir de ces difficultés au niveau de la constitution du capital social, on comprend pourquoi les recours à d'autres formes de ressources internes dans les G.V.C. en Côte

1 - : *op. cit.* p. 50 à 51.

d'Ivoire sont rares. Ce sont par exemple les investissements humains, les apports en nature, les réserves, les produits financiers, les droits d'adhésion, les produits des champs collectifs etc...

b - Les problèmes de mobilisation des ressources externes

Dans certains G.V.C., l'idée principale qui a prévalu à la création se traduit par ceci: "on nous a dit que si on met les produits ensemble pour vendre, le commerçant ne bénéficiera pas de notre travail et que le gouvernement viendra un jour nous aider..." Cette réponse à propos de l'historique du G.V.C. est revenu dans 60 % des cas dans nos enquêtes.

A partir de ces considérations, on peut estimer que 60 % des G.V.C. de ce pays attendent leurs ressources financières en provenance de l'extérieur. On comprend pourquoi la tendance dans la majorité des G.V.C. est à l'endettement ou aux subventions.

Nous espérons que la diffusion intense du modèle de gestion préconisé par la F.A.O auprès des G.V.C. en Côte d'Ivoire aiderait à mieux amener les paysans de ce pays à se prendre en charge à travers leurs institutions en comptant tout d'abord sur leur propres ressources.

9.1.3. : MODELE F.A.O. DE GESTION DES COOPERATIVES

C'est en 1977 que la F.A.O a initié un programme de promotion des systèmes de Gestion Appropriée des coopératives des Petits Exploitants Agricoles (GACOPEA)⁽¹⁾. La base de cette gestion a été élaborée avec "l'Indian Institute of Management" (I.I.M.A), l'Université de Marburg⁽²⁾, et publiée dans le guide, version anglaise des professeurs Gupta et Gaikwad de l'I.I.M.A.

En Côte d'Ivoire ce modèle a fait l'objet d'un séminaire en février 1985⁽³⁾. Entre autres recommandations, on note "que les équipements socio-collectifs ne doivent pas dorénavant incomber aux seules structures coopératives mais à toute la communauté villageoise". C'est donc au cours de ce séminaire que le système GACOPEA a été approuvé en Côte d'Ivoire.

Nous allons dans l'examen du modèle de ce système, nous intéresser d'abord aux objectifs et aux méthodes préconisés.

1 - : FAO (1987)

2 - : En R.F.A.

3 - : Séminaire sur le système G.A.C.O.P.E.A. organisé par la FAO et la Fondation Allemande pour le développement International (D.S.E.) d'un côté et le Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts de l'autre des 5 et 6.
Voir T.P. (62) : 19-24.

9.1.3.1. : OBJECTIFS DU SYSTEME GACOPEA

Le système GACOPEA se caractérise par trois objectifs principaux :

- la bonne gestion,
- l'intégration économique et sociale,
- la participation.

Parmi les problèmes rencontrés par le mouvement coopératif ivoirien auxquels le système pourrait mieux s'attaquer, on peut noter : le manque de contrôle, le manque de maîtrise des marchés, le manque d'esprit coopératif et le manque d'autonomie.

a - Le manque de contrôle.

Il se pose aux G.V.C., aux Unions et Coopératives en Côte d'Ivoire le problème de la circulation de l'information sur la gestion. Et la nature des instruments comptables constitue un double handicap pour le simple coopérateur, le langage lui est étranger, les expressions et la présentation sont très techniques. Face à une telle situation, le coopérateur est déprimé et se détourne de toute initiative de participation à la gestion de la coopérative.

b - Le manque de maîtrise des marchés

Les prix de produits commercialisés par les G.V.C. sont fixés par l'Etat. Quant aux prix des facteurs de production,

ils ne sont pas bien maîtrisés par les G.V.C. ou Unions. En conséquence les coûts de production sont très élevés surtout en cette campagne 1989-1990 où les prix du café et du cacao ont chuté de moitié en terme nominal et de plus de la moitié en terme réel. Les marges bénéficiaires sont réduits limitant ainsi la capacité d'autofinancement. Pour certains produits vivriers, les circuits de commercialisation n'existent pas ou ne sont pas rémunérateurs.

c - Le manque d'esprit coopératif

Le niveau d'éducation coopérative de la majorité des G.V.C. est assez bas, l'analphabétisme aidant. Cela limite également la participation active des membres aux affaires du G.V.C. Chez les dirigeants et les gestionnaires on relève :

- des éléments nocifs qui utilisent le G.V.C. en leur faveur,
- des choix pas toujours rationnels des personnes élues,
- le contrôle des gestionnaires qui échappe aux administrateurs ou qui ne peut pas techniquement se faire par ces derniers, d'où tentation à des malversations .

On note également, chez certains agents d'encadrement un esprit paternaliste. Pour eux, les paysans sont considérés souvent comme des ignorants et incapables.

d - Le manque d'autonomie

On estime que les G.V.C. et certaines Unions subissent souvent l'influence de l'extérieur (autorité politico-administra-

tives, cadres ressortissants SODE, etc...). Ainsi les G.V.C. pour la plupart du temps ne sont pas libres dans l'orientation de leurs ristournes.

Ces problèmes ci-dessus énumérés sont sensés être mieux appréhendés grâce aux méthodes d'approche du système GA.CO.P.E.A.

9.1.3.2. : METHODE DU SYSTEME GACOPEA

Le système GACOPEA prend en compte plusieurs aspects concernant la vie d'une structure coopérative tels⁽¹⁾ que : la création ; les objectifs ; le gérant ou le directeur ; le conseil d'administration (C.A.) ; la participation des coopérateurs ; l'intégration économique (verticale et horizontale) ; l'intégration sociale ; l'attitude de l'Etat, l'organisation du travail ; la planification, le contrôle et l'évaluation ; les résultats.

Nous utiliserons trois domaines pour apprécier les méthodes préconisées par le système GACOPEA. Il s'agit de la planification, du contrôle et de l'évaluation.

9.1.3.2.1. : METHODE DE PLANIFICATION PRECONISEE PAR LE SYSTEME GACOPEA

Le système GACOPEA estime qu'il n'existe pas en Côte

1 - : Ces différents éléments ont fait l'objet d'une comparaison entre le modèle ivoirien et le système G.ACO.P.E.A. Voir ASSANVO (1985).

d'Ivoire, de méthode proprement dite de planification standard au niveau des coopératives. Et les résultats attestent selon ce système, qu'il existe des limites et des insuffisances dans la conception des différents projets⁽¹⁾. En effet le plus souvent les membres des G.V.C. ne sont pas associés et le Conseil d'Administration ne participe pas également à l'oeuvre de planification etc...

O'est pourquoi, ce système préconise la méthode ZOPP⁽²⁾. Elle se fonde essentiellement sur la participation effective de tous les membres au processus de développement de leur groupement. Cette participation signifiant que tous les membres ont un souci constant d'une gestion rationnelle de leur coopérative. La démarche de cette méthode nécessite qu'on procède-

1 - : F.A.O op. cit. P. 57

2 - : *Ziel Orientierte Projekplanung ou planification des projets orientés vers les objectifs. La méthode Zopp est la forme développée d'une méthode universelle appelée "Logical Framework Approach" ou cadre logique. La méthode universelle quant à elle fut initiée dans les années 1969/70 par Leon J. Rosenberg et Lawrence D. Posner de la firme US-américaine "practical concepts Inc" (P.C.I) sur la demande de l'Agence US-américaine de développement (US.AID). Et depuis les années 1970 elle fut adoptée par l'US-AID. Aujourd'hui beaucoup d'organisations internationales comme l'O.I.T. s'en servent pour la planification de leurs projets.*

de par étapes successives :

- l'analyse des besoins et des attentes des participants (membres et institutions intéressées) ;
- l'analyse des problèmes ;
- l'analyse de but à atteindre ;
- la présentation du projet.

De tout cela, on peut donc retenir deux phases : celle des analyses préalables (les besoins, les problèmes, le but) et celle de la présentation du projet.

- L'analyse des besoins et attentes des participants suppose que la planification doit servir d'abord les membres de cette coopérative. En effet on ne saurait prétendre servir ces membres lorsqu'on les ignore au moment de la planification. Concrètement donc, on a besoin de l'avis de tous les groupes : femmes, hommes, jeunes, vieux, etc....

- Si une coopérative a le souci d'améliorer les conditions de vie de ses membres, elle devra examiner les problèmes qui se posent à ses différents groupes. L'analyse des problèmes consiste donc à tenter de systématiser ces problèmes : voir le problème considéré comme essentiel, toutes les causes et tous les effets qu'il peut entraîner.

- On cherche le but à atteindre lorsqu'on a fini de hiérarchiser les problèmes, d'encerner les causes et effets.

Par exemple le but peut être d'acheter un véhicule affecté au transport de café-cacao, coton ou vivriers, augmenter les ristournes, installer un système d'irrigation etc...

- La présentation du projet peut être faite à l'aide d'un schéma ou d'une matrice de conception. Cette présentation constitue une technique avec des règles précises et une terminologie particulière.

9.13.2.2. : METHODE DE CONTROLE DU SYSTEME GACOPEA

Faut-il rappeler que le contrôle dans tout système de gestion est fondamental. Son rôle consiste à vérifier la conformité de l'exécution des programmes par rapport aux plans et objectifs arrêtés. Il porte donc sur la planification, le budget et les ratios financiers.

9.13.2.2.1. : CONTROLE DE LA PLANIFICATION

L'utilisation de la méthode Zopp dans la planification présente l'avantage de garantir la participation des membres non seulement au stade de la planification mais également au moment du contrôle.

La méthode PERT et CPM ⁽¹⁾ est souvent utilisée parmi les différentes méthodes de contrôle des objectifs. Comme son

1 - : Le résultat de la méthode PERT permet d'élaborer le schéma critique ou Critical Path Method (C.P.M)

- PERT (Program Planning, Evaluation and Review Technique).

nom l'indique, elle sert aussi bien pour la planification que pour l'évaluation de même pour le contrôle des activités.

A la différence de la méthode Zopp qui est participative et contient des éléments du planning stratégique et opérationnel, la méthode PERT est purement opérationnel. Elle a un caractère quelque peu sophistiqué, par conséquent s'adresse surtout aux directeurs des coopératives dont les activités sont complexes.

Dans le procédé d'utilisation PERT, il s'agira le plus souvent de terminer les activités à entreprendre en un temps record. L'aspect temps constitue donc un paramètre important dans cette méthode. Soit un G.V.C. décide d'améliorer le niveau de vie de ses membres en construisant un bâtiment destiné aux méthodes d'alphabétisation, on peut recourir à la méthode PERT. Tout aussi dans la distribution des facteurs de production (engrais, pesticides etc...), dans le transport des produits etc..., la méthode PERT peut être utilisée. A ces avantages il faut mentionner que "rien n'est laissé au hasard".

9.13.2.2.2. : CONTROLE BUDGETAIRE

Il consiste à vérifier le respect de l'exécution du budget prévu par un suivi des activités. En effet des constats de dépassement ou de sous-estimation doivent amener à des ajustements. On doit tenir régulièrement les membres-propriétaires et le personnel au courant de la situation budgétaire du groupement pour apporter au tant que possible des corrections.

Pour réussir un contrôle budgétaire, des étapes suivantes sont à examiner :

- établissement d'un plan et un budget détaillé pour les tâches principales et secondaires ;
- mise au point des normes de performance pour les opérations principales ;
- recours à des révisions et à des activités de suivi périodique ayant trait au budget ;
- prise en compte de l'efficacité et de l'efficience en affectant les fonds dans un projet; donné ;
- calcul de différence entre la performance escomptée et la performance réelle ;
- enfin, remédiation à des insuffisances par des mesures de correction.

9.13.2.2.3. : CONTROLE DES RATIOS FINANCIERS

On peut apprécier l'évolution et les performances d'une structure coopérative (G.V.C. ou Union de G.V.C.) à l'aide des ratios. Un ratio constitue un rapport entre deux données économiques. Il y a les ratios de rentabilité, de liquidité et de solvabilité qui permettent d'analyser la situation d'une unité coopérative.

9.13.2.2.3.1 : LES RATIOS DE RENTABILITE

Il s'agit de contrôler par exemple si l'entreprise

coopérative, pour une activité donnée, obtient de meilleurs résultats. Le rapport $\frac{\text{produits}}{\text{charges}} \leq 1$. Ce résultat devra être supérieur ou égal à 1. La rentabilité financière prend en compte le rapport Excédents sur Capitaux propres $\left(\frac{\text{Excédents}}{\text{Capitaux propres}} \right)$ alors que la rentabilité économique s'en tient au rapport Excédents sur capitaux permanents $\left(\frac{\text{Excédents}}{\text{Capitaux permanents}} \right)$.

9.13.2.2.3.2. : LES RATIOS DE LIQUIDITE

Il s'agit de vérifier si la coopérative dispose suffisamment de moyens pour satisfaire à ses engagements à court terme. On précise que le fait de pouvoir satisfaire aux engagements à court terme est un facteur primordial pour son image de marque. Il est le rapport de l'Actif liquide sur l'Engagement à Court Terme. On estime que ce ratio devrait être dans l'ordre de $\frac{1}{2}$

Soit $\frac{\text{Actif liquide}}{\text{Engagement à court terme}} \approx \frac{1}{2}$. C'est à dire

que le taux minimal de ce ratio ne doit pas être négatif.

9.1.3.2.2.3.3. : LES RATIOS DE SOLVABILITE

Il s'agit ici d'examiner dans quelle mesure une structure coopérative (G.V.C. ou Union) peut satisfaire à ses engagements ou dettes à long terme. On le désigne aussi par "ratio de couverture". Il est exprimé sous la forme suivante :

$$\frac{\text{Excédents d'exploitation}}{\text{Intérêts pour engagements à long terme}}$$

Dans le système GACOPEA , l'éventail de contrôle s'étend également à l'inventaire, au système d'information, à l'organisation et à des méthodes de travail⁽¹⁾ que nous n'examinerons pas ici en détail. C'est plutôt l'évaluation préconisée par le système GACOPEA . que nous allons analyser maintenant.

9.1.3.2.3. : METHODE D'EVALUATION

Définie comme étant une étude critique des résultats réels dans le but d'améliorer les performances d'un projet ou d'une entreprise pour des actions futures, le système GACOPEA considère que l'évaluation devrait être une discussion constructive entre les parties intéressées, un effort de collaboration plutôt qu'un examen par des juges. Et les principaux critères d'évaluation doivent être en rapport avec les objectifs initiaux de la coopérative.

Cette évaluation doit tenir compte de :

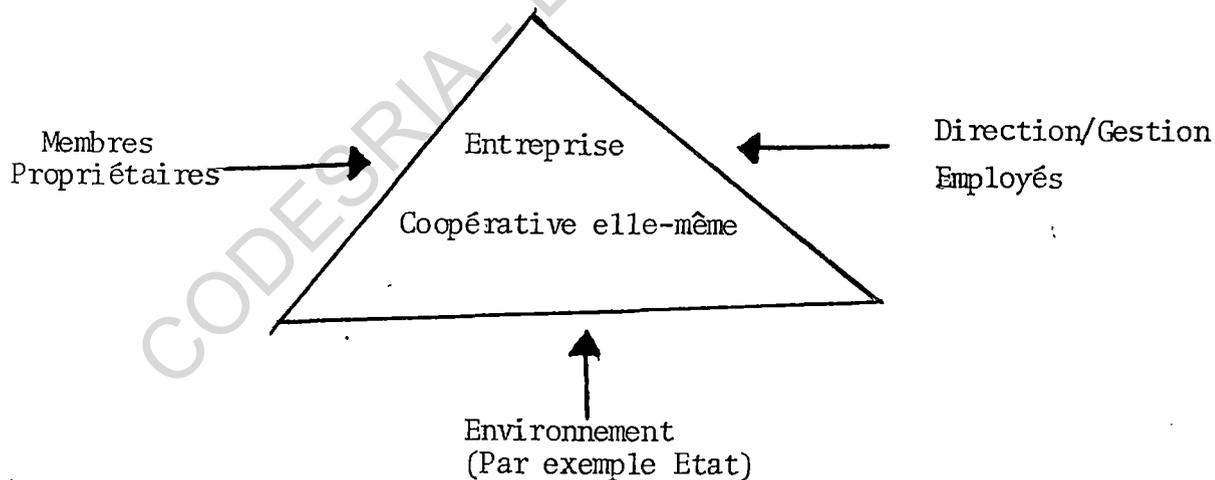
- 1 - la satisfaction des membres propriétaires ;
- 2 - la direction et les employés
- 3 - l'environnement (l'Etat et les autres partenaires)
- 4 - la coopérative elle-même en tant que personne morale et entité économique.

1 - : FAO op. cit. 98 à 102.

Evaluer les objectifs d'une coopérative suppose que ceux-ci avaient été planifiés au paravant. Il s'agit donc de mesurer et de comparer les résultats réels aux objectifs afin de porter un jugement critique sur les résultats obtenus.

Dans sa méthodologie, le système GAGOPEA préconise entre autres une figure telle que présentée ci-dessous et un tableau dont le modèle (voir annexe 3) est à la fois descriptif et analytique.

Schéma 3 : Les quatre dimensions à considérer dans le cadre de l'évaluation d'une coopérative.



D'après le système GAGOPEA, le directeur d'une coopérative devra toujours, dans le cadre de la gestion, chercher à trouver l'équilibre entre les 4 dimensions dans l'intérêt de la coopérative.

Les problèmes de gestion que les G.V.C. rencontrent sont donc multifformes et complexes. En effet d'une région à l'autre et d'un type de G.V.C. à l'autre, ces problèmes connaissent des dimensions relativement importantes. Leur approche d'appréhension nécessiterait de la part de tout G.V.C (ou Union de G.V.C) un minimum de comportement rationnel. Mais comment faut-il apprécier la rationalité d'un groupement constitué de paysans dont le poids de l'environnement et des traditions pèse encore lourdement sur le mode de gestion ? Dans ces conditions, quel critère de rationalité économique faudrait-il appliquer à des groupements de ruraux dont les objectifs essentiels ne sont pas souvent compatibles avec ceux de l'extérieur ? Pourtant on ne saurait jamais assez souligner l'influence de l'extérieur sur certaines décisions stratégiques des G.V.C. dans ce pays.

Dans le chapitre suivant, nous tenterons de répondre à ces préoccupations ci-dessus. En effet à travers une participation efficiente du G.V.C entrant dans le cadre du processus de développement rural en Côte d'Ivoire, nous pourrions mieux apprécier la notion de rationalité économique dont il est question ici.

CHAPITRE 10 : PARTICIPATION EFFICIENTE DU G.V.C AU DÉVELOPPEMENT

RURAL EN CÔTE D'IVOIRE.

En Côte d'Ivoire le milieu rural ne paraît pas homogène. On y rencontre comme nous l'avons précédemment souligné, divers agents économiques (fonctionnaires, commerçants etc...). Mais la grande majorité demeure les paysans.

Au niveau même du paysannat, on peut remarquer une certaine différenciation des comportements en fonction des affinités résultant le plus souvent des considérations liées aux origines ethniques.

Tant au niveau des zones forestières que de celui des savanes, on constate un certain "mélange" des populations. Les populations autochtones sont celles qui sont originaires des régions où elles exercent leur profession d'agriculteurs. Par contre on considère comme allochtones les populations venues des autres régions (de Côte d'Ivoire ou d'ailleurs) pour s'installer dans une autre région. Le brassage de populations s'observe particulièrement dans les régions forestières où prédominent les cultures du café et du cacao. Ces régions regroupent donc la grande majorité des peuplements de colonisation interne en Côte d'Ivoire. Le plus souvent, ces paysans(allochtones), créent leurs propres G.V.C. qui diffèrent de ceux des originaires des localités.

A l'ensemble des paysans et à leur G.V.C, il se pose très souvent des problèmes de rationalité différenciée en matière

d'investissement et surtout en ce qui concerne leur "cohabitation" et leur "coopération"⁽¹⁾.

Généralement, les paysans originaires des villages qu'ils habitent ont tendance à préférer les investissements de type socio-collectif au détriment le plus souvent de ceux de type productif pour un G.V.C.

De l'autre côté, les paysans considérés comme de peuplement de colonisation récente ont tendance à "rappatrier" leurs avoirs dans leur milieu d'origine ou à les utiliser autrement que de les investir dans les oeuvres socio-collectives.

Mais si nous considérons notre hypothèse de départ, celle d'une certaine homogénéité du milieu rural et des G.V.C., nous admettons qu'il se pose à l'ensemble des G.V.C., un problème de choix rationnels en matière d'investissements à réaliser dans le milieu rural.

Pour examiner tous ces problèmes, nous verrons dans un premier temps la tendance dans les investissements qui a prévalu jusqu'à ce jour chez les G.V.C. Ensuite nous tenterons de préconiser une nouvelle approche d'investissements à réaliser par les G.V.C.

1 - : La D.M.C (1987-1988) estime que "Dans certaines zones, les rapports tendus entre allogènes et autochtones rendent difficile le développement des groupements coopératifs"
op. cit. p. 37.

10.1 : G.V.C. COMME "AGENT ECONOMIQUE DE DEVELOPPEMENT" DU VILLAGE.

La notion d' "agent économique de développement" peut paraître à certains moments trop péjorative dans la mesure où elle fait l'objet d'une forme d'insistance. En effet tout agent économique dès lors qu'il se trouve dans un pays en développement et qu'il exerce une activité productive et positive dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire (service, administration etc...) par exemple, est sensé contribuer à un ou plusieurs aspects du processus de développement du pays.

En Côte d'Ivoire certaines catégories professionnelles tels que les paysans et les journalistes sont particulièrement qualifiés d'"agents de développement"....

Un examen approfondi du rôle économique et social du G.V.C. devrait déboucher pour tout analyste sur la position qui accroîtrait davantage la capacité à participer au processus de développement d'un tel agent économique.

La place d'agent économique de développement telle qu'elle est assignée au G.V.C. dans les villages de Côte d'Ivoire, met celui-ci à la croisée des chemins. En effet ces groupements sont-ils dans la plupart du temps en mesure de concilier efficacement leur rôle d' "agent économique de développement" et leur vocation légitime qui consiste à s'équiper sur le plan professionnel de matériels performants pour la croissance et l'épanouissement de leurs activités ?

Pour répondre à cette interrogation il importe d'en savoir davantage sur ce que recouvrent les termes qui précèdent.

10.1.1. : CONTENU DE G.V.C. COMME "AGENT ECONOMIQUE DE DEVELOPPEMENT"

Par son importance stratégique dans le financement de certains investissements à caractère socio-collectif, les G.V.C. dans le milieu rural et au niveau de certaines régions bénéficient de l'attention particulière des autorités politico-administratives, des cadres de région etc... On peut ainsi comprendre pourquoi certaines décisions au sein du G.V.C. par exemple sont soumises à l'influence du milieu extérieur. A Diapé dans le Département d'Adzopé le G.V.C. a utilisé une partie de ristournes dans les projets de l'école et de l'aménagement rural. A Sakahouo (Oumé) le G.V.C. prend en compte tous les projets FRAR dont le village bénéficie régulièrement. Ce G.V.C. a décaissé plus de 10.000.000 F CFA dans la construction du dispensaire, du centre polyvalent de la maternité, du lotissement etc... A Krinjabo (Aboisso) le G.V.C. a contribué à financer des projets de l'école. Ces G.V.C. n'omettent pas de souligner que c'est par les conseils des autorités politico-administratives qu'ils consentent d'allouer leurs ressources à ces projets.

Un peu partout en Côte d'Ivoire, la tendance est à ce genre de comportement au sein des G.V.C. Certains G.V.C. parviennent à concilier efficacement leur tendance à financer les équipements socio-collectifs et des investissements profession-

nels (bascule, hygromètre, calculatrice, sacs vides, magasin de stockage, ouverture de piste rurale, création de champs collectifs etc.) Par contre d'autres groupements à cause du choix des investissements collectifs privilégiés, ne réussissent pas à asseoir leur efficacité économique au niveau de leur filière d'activités.

10.1.2. : G.V.C. COMME "AGENT ECONOMIQUE RATIONNEL" SUR LE MARCHÉ.

L'attention particulière dont les G.V.C. bénéficient auprès des autorités politico-administratives de ce pays se limite généralement au niveau des discours. Et le plus souvent cette attention est vive lorsqu'on a besoin du G.V.C. pour soutenir telle campagne ou telle autre politique. Nous l'avons déjà souligné, en 1986, le Président F.H. BOIGNY a soutenu que la Côte d'Ivoire est dans un régime de libéralisme économique et qu'il ne saurait être question pour lui d'accorder un privilège particulier aux G.V.C. en supprimant par exemple les intermédiaires libanais au niveau de la filière de commercialisation café-cacao. Alors que selon Lepage (1978) pour améliorer le fonctionnement d'une économie de marché, il ne suffit pas de stimuler la concurrence sur le marché des produits (loi anti-cartels) ; il faut aussi améliorer la concurrence sur le marché des facteurs, notamment celui du capital et des "managers". C'est l'un des mérites d'après l'auteur, de la théorie des droits de propriété. Or dans le cas des produits comme le café, le cacao et le coton, l'Etat dispose d'un monopole en ce qui

concerne leur vente sur les marchés internationaux. Le monopole de l'Etat en la matière est exercé par la C.S.S.P.P.A. Au niveau des facteurs de production, l'Etat exerce parfois sa puissance. Ce qui rend leur coût d'acquisition exorbitant au niveau des G.V.C. Dans les Unions des G.V.C. notamment dans le secteur café-cacao c'est généralement l'Etat qui nomme les "managers" appelés Directeurs ou Gérants....

Cette année, l'Etat a promis d'aider les G.V.C. regroupés en Union (environ une douzaine) pour leur faire bénéficier des facilités de financement au même titre que les intermédiaires libanais au cours de la campagne 1989-1990. Mais en définitive cela ne s'est pas réalisé. La majorité des G.V.C. ou leur Union retenus ont été davantage confrontés à des difficultés liées au financement.

Toutes ces manoeuvres ne prouvent-elles pas assez clairement que les G.V.C. devraient prioritairement compter d'abord sur leurs propres forces. Notamment sur leur efficacité économique c'est-à-dire sur leur esprit d'entreprise ; cet esprit devant déboucher sur des initiatives au plan de l'organisation économique et sociale notamment avec la constitution de Fédérations de G.V.C. comme la D.M.C. le préconise lorsqu'elle retient entre autres projets "la création d'une coopérative de caution mutuelle au profit des G.V.C. et Unions des secteurs café-cacao et coton"⁽¹⁾. On pourrait aussi envisager pour les paysans de

1 - : Rapport 1987-1988

ce pays et leurs G.V.C. la création d'un syndicat véritable prenant en compte les intérêts de leur corporation. Cela, nous l'avons préconisé en 1986 dans notre étude sur le secteur café-cacao. Le SYNARES pour sa part l'a stigmatisé lors des journées de Dialogue à Abidjan en recommandant notamment "l'organisation des paysans en syndicat" et "l'institution d'une sécurité sociale pour tous les travailleurs y compris les paysans"⁽¹⁾. En effet selon cette même source, "la situation sanitaire dans le pays étant dramatique, "on se demande dans ces conditions, comment par exemple un paysan, le plus exposé du fait de sa profession aux morsures de serpent, peut payer un sérum antivéni-
meux qui ne coûte pas moins de 17.780 F actuellement". Le sac de 60 kg de cacao qui rapportait au paysan 24.000 F CFA au paravant ne vaut théoriquement que 12.000 F CFA à l'heure actuelle. En réalité ce sac vaut à peine 10.000 F. Il en faudra donc plus de deux (de ce genre) au paysan mordu par un serpent au champ pour survivre à cet accident en tenant compte des autres frais (transports et autres).

Toutes ces situations dans lesquelles les paysans et leurs G.V.C. se trouvent être exposés aux aléas de l'exercice de leur profession conduisent à préconiser un tant soit peu pour tout G.V.C. un comportement adoptant une nouvelle approche d'investissements.

1 - : *op. cit.* p. 12

10.2. : NOUVELLE APPROCHE D'INVESTISSEMENTS ET RATIONALITE ECONOMIQUE DU G.V.C.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que le G.V.C. de par sa tendance générale à privilégier les investissements socio-collectifs, hypothèque à court terme son développement interne en tant qu'une entreprise. En effet toute entreprise ne s'épanouit-elle pas véritablement grâce à la constitution des réserves et autres ressources propres ? Comment faut-il presager d'un meilleur avenir pour le G.V.C. si ce dernier ne se donne pas toujours les moyens suffisants pour être compétitif sur un marché éminemment concurrentiel pour la plupart des produits et facteurs des G.V.C. ?

Pour tenter des approches de solutions aux différentes interrogations, nous essayerons d'analyser la notion de rationalité économique aux G.V.C. de Côte d'Ivoire, ensuite nous proposerons une liste d'investissements indispensables à l'épanouissement d'un G.V.C.

10.2.1. : NOTION DE RATIONALITE APPLIQUEE AU GVC

Le gage d'efficacité économique que nous exigeons du G.V.C. de Côte d'Ivoire tient de plusieurs facteurs dont le plus important est inconstamment humains. Les autres tels que l'environnement, les finances et les matériels etc... viennent ensuite. Cependant nous insisterons essentiellement sur la maîtrise des facteurs humain et financier pour leur importance stratégique dans la gestion d'un G.V.C. avant d'en arriver aux autres.

10.2.1.1 : MAITRISE DU FACTEUR HUMAIN DANS LA GESTION
D'UN G.V.C. RATIONNEL.

L'importance du facteur humain dans tout processus de gestion n'est plus à démontrer. Dans les G.V.C. de ce pays, le travail de gestion revient certes à toute l'équipe dirigeante mais particulièrement au caissier-comptable. C'est ce dernier qui tient les documents comptables du G.V.C. Tant il est vrai que selon les textes⁽¹⁾ législatifs et réglementaires, les GVC n'ont pas l'obligation de tenir une comptabilité dans la forme prescrite, aux sociétés commerciales. Mais pour le bon fonctionnement de l'entreprise qu'est le G.V.C., il devient indispensable que la comptabilité soit bien tenue. Généralement il revient à l'agent de coopération de "regrouper de façon méthodique et pratique avec l'aide du teneur des livres comptables du G.V.C. les différents comptes de gestion"⁽²⁾. Cet agent doit évaluer les stocks afin de procéder à l'établissement du compte d'exploitation et ceci toujours en compagnie du caissier comptable du G.V.C.. Et l'évaluation des immobilisations, le regroupement des comptes de situation doivent par la suite pouvoir conduire à l'établissement du bilan de fin d'exercice. On en arrive à une harmonisation des documents de synthèse avec :

- un compte d'exploitation-type G.V.C. d'agriculteurs;

1 - : Loi n°77-332 du 1er juin 1977 portant statut de la coopération en Côte d'Ivoire et le décret 74-139 du 12 avril 1974 relatif aux G.V.C. Voir Terre et progrès (63) : 13-16

2 - : Terre et progrès op. cit. p. 13

- un bilan de fin d'exercice type G.V.C. d'agriculteurs.

Dans la réalité, il existe des limites qui entravent la réalisation concrète de ces écritures. Ces limites tiennent de deux obstacles majeurs. D'un côté, la formation du caissier comptable comme celle de l'agent d'encadrement en matière de comptabilité laisse souvent à désirer. De l'autre, il y a une insuffisance notoire du nombre des agents d'encadrement sur le terrain.

En conséquence, la mauvaise gestion liée à l'insuffisance qualitative et quantitative du facteur humain est-elle souvent évoquée dans les G.V.C. C'est ce que confirme la D.M.C (1987-1988) lorsqu'elle soutient : "Les G.V.C. souffrent en général d'un problème de gestion comptable : faible niveau des comptables, manque de motivation, instabilité. Les difficultés de l'Union des G.V.C. expriment bien toutes ces contraintes." Or c'est cette Direction qui a en charges la formation et l'éducation coopérative de ces individus. Elle ne peut pas former tous les caissiers comptables des G.V.C. Elle réussit tant bien que mal à former ceux des Unions mais dont la rémunération incombe à ces dernières.

Au niveau des G.V.C. individuels, des séances de formation à travers des séminaires et autres ateliers de formation sont organisés. Mais cela semble insuffisant. La solution au problème serait que chaque G.V.C. individuel prenne l'initiative de former lui-même ses agents chargés de la comptabilité dans les centres de formation appropriée. Et tout cela nécessite

des moyens de la part des G.V.C., des moyens à la fois d'ordre matériel et financier.

10.2.1.2 : MAITRISE DU FACTEUR FINANCIER DANS LA
GESTION RATIONNELLE D'UN GVC

Selon la FAO⁽¹⁾, on peut comparer la coopérative à une voiture, les ressources humaines représentent le châssis, les ressources matérielles les roues motrices, les ressources financières le moteur, et enfin le Directeur est le chauffeur. Ainsi soutient-elle, sans une seule de ces pièces la voiture ne peut bouger. Par conséquent une meilleure coordination et interaction de ces différentes ressources sont indispensables pour assurer à la coopérative un développement harmonieux.

Or en Côte d'Ivoire, les G.V.C. sont loin de réussir cette coordination et interaction en leur sein. Le problème fondamental reste posé avec acuité au niveau de la maîtrise des ressources financières. Cependant ce ne sont pas les possibilités à ce niveau qui font défaut. En effet, les G.V.C. de ce pays sont potentiellement à même d'accroître leurs ressources internes notamment par le biais du capital social, des investissements humains, des apports en nature, des ressources, des produits financiers, des droits d'adhésion, des produits des champs collectifs, des excédents non distribués, des recettes diverses etc...

1 - : op. cit. p. 9

De tous ces éléments d'accroissement des ressources financières dans une structure coopérative on remarque que seule la pratique des excédents non distribués a lieu dans la gestion quotidienne de la majorité des G.V.C en Côte d'Ivoire. Or à côté de cette pratique, bien d'autres devraient exister comme par exemple la création des champs collectifs dont le produit irait au G.V.C. Parmi les recettes diverses on note la location de certains matériels d'équipement productifs dont les revenus peuvent considérablement accroître les ressources financières internes du G.V.C. C'est donc en nous appuyant sur ces différents facteurs susceptibles d'augmenter la capacité entrepreneuriale du G.V.C que nous proposons une nouvelle approche en matière d'investissements réalisés par les G.V.C.

10.2.2.: NOUVELLES APPROCHES D'INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES G.V.C.

Le G.V.C., dans sa finalité devrait viser l'intégration économique (verticale et horizontale) d'une part et l'intégration sociale. Généralement en Côte d'Ivoire, on place beaucoup trop d'espoir sur le regroupement des G.V.C en Union. Ainsi espère-t-on que les Unions de G.V.C. parviendraient à assurer aux paysans et à leur G.V.C. une certaine intégration. Or dans la plupart des cas, la gestion des Unions si elle n'est pas déficitaire, n'est pas généralement meilleure à celle de certains G.V.C individuels. Le plus souvent, cette gestion laisse à désirer malgré certains facteurs qui devraient la favori-

ser en principe. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres la mise à la disposition des Unions des "Gerants" ou "managers"⁽¹⁾, des comptables relativement qualifiés, des matériels appropriés de gestion (micro-ordinateurs, subvention d'équipements etc...) Malgré tous ces dispositifs, les Unions de G.V.C. n'en connaissent pas moins des résultats déficitaires. En effet sur les 8 Unions de la zone forestière qui ont fonctionné dans le cadre de la commercialisation primaire du café, cacao et des produits vivriers, trois "n'ont pu maîtriser leur gestion et sont donc déficitaires"⁽²⁾. Ce sont celles de M'batto (Yedié), Daloa (Allougba) et de Dimbokro (Entente). Les cinq autres sont d'Agboville, de Tiassalé, d'Ayamé, d'Akoupé et d'Adzopé dont la gestion n'a pas été déficitaire.

Dans le cadre des proposition relatives aux nouvelles approches d'investissement, nous insisterons sur la maîtrise de l'environnement du G.V.C. et sur celle des matériels d'équipement.

1 - : Lepage (op. cit. p. 127) se référant à la théorie des "property rights" affirme que dans une économie marquée de plus en plus par la séparation entre propriété et gestion, la Bourse est l'institution qui permet de faire échec à la "dictature des managers". Or dans le cas d'espèce du G.V.C., le choix des gérants ne fait nullement l'objet de la moindre concurrence. La SATMACI ou la D.M.C. qui met généralement son agent à la tête d'une Union croit qu'en conséquence la gestion s'en trouverait relativement meilleure. L'agent mis à la tête de l'Union est généralement un fonctionnaire dont le salaire ne dépend pas de la bonne gestion de l'entreprise. Seules ses indemnités en dépendent. Ces facteurs doivent entrer dans les causes explicatives des résultats moins bons de la gestion de certaines Unions.

2 - : D.M.C. (1988-89) op. cit. p. 85

10.2.2.1 : MAITRISE DES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX
DANS LA GESTION RATIONNELLE DU G.V.C

Dans l'environnement économique du G.V.C. beaucoup d'opérateurs interviennent. Il y a entre autres les commerçants (détaillants de biens de premières nécessités). Les paysans membres du G.V.C. donc propriétaires de ce G.V.C expriment le besoin de disposer du savon, du pétrole, de la lime de la machette de la gourde, des bottes etc... Ces différents biens peuvent être classés en biens de consommation directe et en facteurs de production. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre catégorie de ces biens, les paysans en ont besoin dans leur processus de production. En effet au retour du champ il faut qu'ils prennent une douche adéquate, qu'ils s'éclaircissent la nuit pour retourner le lendemain au champ chaussés des bottes et munis d'une machette et d'une lime.

Ces différents biens, les paysans pouvaient s'en acquérir auprès de leur G.V.C. dans des conditions encore plus favorables. En effet le G.V.C en achetant en gros bénéficierait ainsi de quelques remises dont la repercussion au niveau de l'acheteur (le paysan) serait des plus favorables. Son environnement économique de ce point de vue serait ainsi assaini. Ce qui motiverait davantage les paysans à la cause de leur G.V.C.

Les actions de ce genre, entrent dans le cadre d'une certaine approche d'intégration économique, horizontale, d'au-

tres sont envisageables et méritent étude approfondie. Dans certains G.V.C. (à Diapé, Mouyassué) il existe certes des boutiques qui ont été construites, mais qui demeurent sans approvisionnement.

L'environnement social mérite d'être retenu dans les dispositifs dont le G.V.C. et les paysans devraient s'enquérir. Le paysan étant un être humain, il est de toute évidence exposé aux accidents et imprévus. En conséquence, les G.V.C dans la plupart des cas étant son seul recours, il serait donc nécessaire que ces unités coopératives offrent des services allant dans le sens de la sécurité sociale dont les effets iraient de la couverture des frais sanitaires aux décès et funérailles. En Côte d'Ivoire on cite l'effort méritoire du paysanat dans la croissance et le développement de ce pays. Mais en retour ce paysan n'est ni couvert du point de vue sanitaire ni du point de vue de la retraite....

L'environnement extérieur du G.V.C. est souvent l'objet de l'influence des autorités politico-administratives et des cadres (généralement originaires des villages siège du G.V.C.). Ces derniers n'hésitent pas à convaincre ou à contraindre les G.V.C. à utiliser leurs ristournes dans le financement des projets FRAR de type socio-collectif. Or la logique (du moins dans notre sens) voudrait que les G.V.C. s'équipent d'abord en infrastructures productives entrant directement dans le cadre de la gestion du G.V.C.

10.2.2.2.: MAITRISE DES PROBLEMES MATERIELS DANS LA
GESTION RATIONNELLE DU G.V.C.

Les ressources matérielles comme nous l'avons souligné font partie des conditions d'accroissement de ressources d'un G.V.C. Elles permettent à ce dernier d'être doté soit d'un magasin de stockage, d'un véhicule de transport (affecté à l'écoulement des produits ou à la liaison dans les Unions de G.V.C.), d'un coffre fort, d'une bascule, d'un hygromètre etc. Leur importance est donc stratégique dans l'épanouissement du G.V.C. en tant qu'entreprise. En effet non seulement l'acquisition d'un véhicule lourd permet une évacuation des produits vers la destination indiquée, mais également elle permet la perception de revenus liés par exemple à la location par un tiers tout comme le serait le magasin ou même des chaisses achetées par le G.V.C. pour les réunions et assemblées. Il suffit d'en faire seulement un usage rationnel.

Compte tenu de tous ces avantages, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de ces équipements productifs et d'ordre professionnel. Ces équipements non seulement facilitent la gestion des G.V.C. mais également leur permettent de disposer des revenus supplémentaires s'ils sont gérés rationnellement. Cette importance que nous accordons à ces équipements par rapport à ceux d'ordre collectif et social ne saurait nullement signifier que les équipements socio-collectifs sont à marginaliser. Mais pour une question de survie de ces G.V.C. compte

tenu des difficultés de tout genre, notamment du caractère concurrentiel du marché sur lequel opèrent les G.V.C en tant qu'agents économiques, il devient plus qu'impérieux qu'à l'instar des autres agents économiques, les G.V.C se donnent d'abord les moyens d'être compétitifs. Si cela devrait paraître comme un gageur, il faudrait bien que les G.V.C. parviennent à la relever et ceci par tous les moyens. C'est la condition sine qua non de survie et de réussite évidente des G.V.C. afin de leur permettre de contribuer efficacement au développement rural de la Côte d'Ivoire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 11 : RÉSUMÉ, PROPOSITIONS, CONCLUSION GENERALE

11.1. : RESUME

L'étude visait la détermination d'un certain nombre de variables économiques telles que la maîtrise des facteurs de production, la gestion rationnelle des ressources financières et matérielles, le contrôle de gestion, la planification des investissements et de la formation etc... Ces dernières apparaissent comme des moyens à même de favoriser un tant soit peu l'accroissement de l'efficacité économique des G.V.C en vue de leur contribution significative au processus de développement rural en Côte d'Ivoire.

On ne saurait jamais assez souligner l'importance de l'agriculture dans l'économie des pays du Tiers-Monde. Cette importance l'est davantage lorsqu'il s'agit des pays d'Afrique Subsaharienne comme la Côte d'Ivoire. En effet, malgré des efforts déployés dans l'industrialisation, l'économie ivoirienne reste à prédominance agricole.

Or, les G.V.C. constituent actuellement dans le tissu économique de ce pays des petites et Moyennes Entreprises Agricoles (P.M.E.A.). En 1987 l'agriculture a fourni du travail à environ 60 % de la population active et sur une population totale esti-

mée à 10 millions d'habitants, 54 % étaient des ruraux (PNUD)⁽¹⁾.

C'est donc par rapport à ces paramètres que l'approche recherchant une certaine efficacité économique aux G.V.C. de ce pays, trouve quelque peu sa justification en tout point de vue.

La population des G.V.C. se rencontre un peu partout en Côte d'Ivoire. Dans ce pays, on estime le nombre total des villages à près de 7934 pour 3.500 G.V.C environ⁽²⁾. Mais cette population coopérative se rencontre essentiellement autour des principales zones de production : la zone forestière où prédominent les plantations de café-cacao et celle de la savane où prévalent les cultures de coton.

Ces trois cultures de rente constituent les principaux supports sur lesquels s'appuie le développement du mouvement coopératif. Ce mouvement a connu sa redynamisation grâce à un projet d'assistance PNUD-BIT au Gouvernement de Côte d'Ivoire, et ce depuis 1969 par la promotion du "modèle G.V.C.". D'abord dans le secteur café-cacao (1969), ensuite dans celui du coton en 1976, la relance coopérative s'est étendue enfin aux autres secteurs (l'artisanat, l'épargne et le crédit, l'élevage, la pê-

1 - : *op. cit.* p. 2

2 - : *Soit un taux de couverture du territoire en G.V.C. de 44,11 %. Ce taux peut avoisiner les 60 % si on ne tenait pas compte de la tendance des G.V.C. au regroupement surtout dans les zones de savane.*

che, les prestations de services divers etc...). A son début on comptait 93 G.V.C. en 1969.

Sur près de 3.500 G.V.C. à l'heure actuelle en Côte d'Ivoire, 78 % sont dans le secteur café-cacao, 14 % dans celui du coton ; 2,55 % dans le domaine de l'épargne-crédit, 0,30 % de ces institutions appartiennent aux femmes (pour la commercialisation des produits vivriers essentiellement). Et le reste dans les autres secteurs.

Comme nous le constatons, le développement du mouvement coopératif dans le pays a suivi la stratégie du développement agricole. Cette dernière qui sous-tend le modèle ivoirien de croissance et de développement, repose essentiellement sur les cultures de rente.

Les activités principales de plus de 95 % des G.V.C. en Côte d'Ivoire tournent autour de la fonction commercialisation des produits de leurs membres paysans. Et cette fonction génère des ressources relativement importantes liées aux différents systèmes de commercialisation mis en place par la puissance étatique. C'est à l'intérieur de ces systèmes que l'Etat décrète généralement les prix à payer aux producteurs. Les mécanismes de la fixation tiennent souvent compte de la qualité du produit et de son lieu d'achat. Aussi en fonction de l'emplacement du produit à acheter, s'ajoute-t-il au prix officiel un différentiel de commercialisation. Ce différentiel constitue en quelque sorte le stimulant financier dans le système général de commercialisation. Il justifie ainsi la "constitution" de

Certaines personnes physiques et morales comme le G.V.C. notamment dans les secteurs café-cacao et coton. En effet ce différentiel apparaît comme une source privilégiée de l'accroissement des ristournes et de l'auto-financement pour les G.V.C.

Or pour accroître leurs ressources internes, les G.V.C. dans la logique du terme devraient s'équiper rationnellement en vue d'acquérir une certaine efficacité économique au niveau des filières et circuits de commercialisation de certains de leurs produits.

Mais contrairement à cette démarche, la majorité de ces groupements investissent généralement leurs surplus économiques ou excédents d'activités dans les financements des équipements socio-collectifs tels que le centre de santé, l'école, le logement du maître, le centre polyvalent etc... Ces différents financements sont privilégiés par rapport notamment à la construction d'un magasin de stockage, à l'achat d'une bascule, d'un hygromètre, de produits phytosanitaires, de véhicules pour transporter les produits non seulement des champs au lieu de collecte mais également du village à l'usine ou au niveau des ports d'embarquement etc...

Différents types de G.V.C. ont été identifiés à travers cette étude. Dans le secteur de l'agriculture (rente et vivrière), les G.V.C. sont les plus nombreux par rapport notamment au domaine de l'élevage et de la pêche, des prestations de services ou de l'épargne et de crédit.

Ces différents G.V.C. à travers leurs systèmes de production, de commercialisation et de prestation de services, présentent une capacité réelle ou potentielle à accroître leur efficacité économique si certaines conditions sont observées au niveau de leur gestion.

Le problème de la faiblesse de la gestion économique qui constitue aux yeux de la BIRD (1988) l'une des principales causes des déficiences des résultats économiques en Afrique Subsaharienne, semble être caractéristique ici dans le cas de l'étude portant sur les G.V.C. en Côte d'Ivoire.

En effet, du point de vue quantitatif, l'évolution des G.V.C. est relativement satisfaisante. Dans le secteur café-cacao par exemple on comptait 93 G.V.C. en 1969. En 1987 on en compte 2.576. Il s'agit là d'une augmentation remarquable. Mais comparée à la part du marché occupée par ce secteur (1,44 % en 1969 contre seulement 22,80 % en 1987), on se rend compte que les G.V.C ont du chemin à parcourir pour occuper efficacement les circuits et filières de commercialisation de ces produits.

Dans le secteur coton, la relance du mouvement coopératif n'a débuté qu'en 1976. Cependant les G.V.C. coton n'affichent pas moins un certain dynamisme puisqu'ils contrôlent plus de 86 % des marchés du coton graine. Mais la source principale de ce dynamisme semble être liée à des impulsions plutôt extérieures qu'intérieures. En effet, la C.I.D.T. apparaît comme le principal artisan de ce dynamisme.

Les CREP au 30-09-1976 enregistraient 6.654.000 de F CFA d'épargne. Aujourd'hui (au 30-09-1989), elles comptent 645.615.000 F CFA. Mais au niveau de l'évolution des dépôts moyens, on constate qu'elle connaît une tendance à la baisse avec même trois périodes d'évolution, négative (-4 % en 1981-1982 et -3 % entre 1986-1987 et 1987-1988). (Voir annexe 1). Ces baisses sont en partie liées à la sécheresse des années 1981 à 1984 et aux difficultés de liquidité consécutive à la mévente des principaux produits sur le marché international.

Le secteur de l'agriculture vivrière souffre d'une insuffisance d'organisation efficiente des circuits et filières de commercialisation. L'organisation en G.V.C. à l'heure actuelle profite davantage aux personnes commerçantes (des intermédiaires) généralement installées à proximité ou dans les grands centres urbains (Abidjan - Bouaké, Daloa, Yamoussoukro etc...). Ce secteur compte trois principales Unions : Bondoukou, Bouna et Yamoussoukro.

Dans le domaine de l'élevage et de la pêche, le développement des G.V.C. est relativement insuffisant. A l'opposé de celui des artisans ou l'activité coopérative connaît un regain d'intérêt notamment dans le tissage à KORHOGO et dans la région de Tiébissou.

Dans cette étude, nous avons retenu une hypothèse d'homogénéisation des G.V.C malgré leurs diversités apparentes. En effet la grande majorité de ces institutions coopératives

sont agricoles ou relèvent en partie du secteur primaire et sont localisées pour la plupart en milieu rural. Les analphabètes en constituent la grande partie du sociétariat. Le rôle de caissier-comptable est généralement dévolu aux jeunes gens qui ont fait des études secondaires jusqu'au moins dans les classes du premier cycle. Alors que dans la plupart des Unions de G.V.C., la D.M.C. affecte des comptables professionnels et des gérants ou directeurs (des fonctionnaires⁽¹⁾ de l'Etat). Dans les Unions de coton, le rôle du fonctionnaire se limite à celui d'un conseiller auprès de la structure coopérative.

Le recours à des hypothèses et théories économiques pour faire l'analyse des G.V.C. en Côte d'Ivoire ont permis de constater que dans le cadre de cette étude, les G.V.C. ne sont pas moins à la croisée des chemins.

En effet à l'exception de la zone de coton où grâce au concours financier de la C.I.D.T. les G.V.C. sont à l'abri de la concurrence des autres opérateurs économiques, la majorité de ces groupements subissent la loi du marché. Or cette loi exige un tant soit peu de tout agent économique une gestion rationnelle de ses ressources. Les G.V.C. de Côte d'Ivoire sont

1 - : Les fonctionnaires de l'Etat sont plus affectés dans les unions café-cacao ou en plus de leur salaire, ils perçoivent 100.000 F/mois d'indemnité. La nouvelle "stratégie" selon le Directeur du Département cacao et coopération (Monsieur KOUAME Kouakou) de la SATMACI est que l'Union garantisse la gratuité du logement au gérant et qu'à la fin de l'exercice (campagne) qu'on alloue un certain montant d'argent à celui-ci en fonction du résultat de l'exercice...

loin de répondre à ces exigences. En plus de leur vocation légitime à s'équiper en matériels professionnels et productifs susceptibles d'améliorer leur gestion, les G.V.C se voient également dans la contrainte d'opérer des décaissements en faveur des investissements en équipement de type socio-collectif. Dans la majorité des cas, les excédents des G.V.C. ne sont donc pas utilisés à bon escient du moins par rapport à l'importance des besoins à court terme.

Ces différents constats nous amènent à faire des propositions dans la mesure où nous estimons que leur relative observation contribuerait à l'amélioration qualitative de la gestion des G.V.C. en Côte d'Ivoire. Or c'est cette dernière qui semble conditionner à nos yeux un gage de réussite à long terme d'une participation efficiente de ces groupements au processus de développement rural grâce généralement au cofinancement dans le cadre des projets FRAR en Côte d'Ivoire.

11.2. : PROPOSITIONS

Le développement rural est défini comme "toute activité à composantes multiples qui vise à améliorer les conditions de vie en milieu rural et particulièrement la production agricole et l'infrastructure économique et sociale"(CEE-ACP 1988).

Et l'importance de la planification dans la réussite de tout projet de développement rural n'est plus à démontrer. Cette dernière devrait apparaître à travers le mode de fonction-

nement quotidien des G.V.C en Côte d'Ivoire. Or cela ne semble pas être le cas à l'observation approfondie de la majorité des G.V.C. de ce pays. Si l'on s'en tient dans cette définition à l'amélioration de la production agricole et de celle de l'infrastructure économique et sociale, il est évident que l'amélioration de l'infrastructure sociale l'emporte largement sur celle de la production agricole et de l'infrastructure économique.

Les propositions que nous émettons ci-dessous ont donc pour objectifs d'inverser cette tendance afin d'accroître la capacité de gestion et l'autonomie de fonctionnement des G.V.C.

Au plan de la gestion financière, ces institutions coopératives doivent privilégier la maîtrise des ressources internes et externes. La tendance consistant à accroître le capital social dans les G.V.C est vivement conseillée. Au titre des ressources internes, le recours aux investissements humains doit apparaître comme un moyen pour alléger les coûts de certaines réalisations au profit du G.V.C. C'est ainsi que lors de la construction d'un magasin de stockage du G.V.C, le maçon ou le menuisier membre d'un G.V.C. café-cacao ou coton pourrait fournir son apport en travail. Il en va de même pour d'autres apports en nature.

De même le recours à la constitution des réserves bien qu'elles ne soient pas obligatoires dans la pratique de gestion des G.V.C doit être observé. On pourrait également pri-

vilégier l'accroissement des produits financiers par la détention des actions ou obligations. Ces titres peuvent alors constituer des instruments de garantie aux prêts bancaires qui souvent font défaut au développement des G.V.C. en Côte d'Ivoire.

L'utilisation des produits émanant des champs collectifs peut contribuer à augmenter les ressources internes d'un G.V.C. Or en Côte d'Ivoire, on n'a pas généralement recours à cette méthode apparemment simple pour les paysans membres des G.V.C. en Côte d'Ivoire.

S'il est admis que le recours à "des excédents non distribués" soit un principe accepté par la majorité des G.V.C. en Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins que l'utilisation efficiente de ces excédents laisse à désirer. Nous considérons que cette utilisation pour être rationnelle doit désormais privilégier les investissements productifs au détriment des équipements socio-collectifs à court terme. Ainsi à moyen ou long terme, le G.V.C. doté de tous les équipements productifs peut-il être à même de s'assurer une gestion conséquente susceptible de lui permettre d'entreprendre des investissements socio-collectifs.

Du point de vue des ressources externes, cette étude a montré que la plupart des G.V.C. éprouvent des difficultés réelles à accéder aux prêts bancaires. L'une des causes principales est incontestablement le manque de performance au niveau de la mobilisation des ressources internes. Or ce sont juste-

ment ces ressources qui rendent les G.V.C. crédibles auprès du Tier^s. Nos enquêtes auprès des autorités de la BNDA ont relevé que des difficultés apparaissent dans le financement des G.V.C. par cette banque lorsque le montant est supérieur ou égal à dix millions. En effet, selon cette même source lorsque le montant à prêter atteint ce seuil, il devient nécessaire au niveau du refinancement par la BCEAO que le demandeur du crédit fournisse un certain nombre de documents comptables or la majorité des G.V.C.

n'en établissent pas toujours de fiables. Nous en appelons donc aux structures d'encadrement et aux dirigeants des G.V.C de ce pays pour mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour améliorer leur gestion comptable. Cela demande une formation de plus en plus nécessaire des caissier-comptables professionnels. Par conséquent la majorité des G.V.C devraient être prêts à assumer eux-mêmes leurs différents coûts. La contrepartie de ces coûts permettrait ainsi aux G.V.C d'accroître leur capacité de gestion notamment une meilleure utilisation du minimum de prêts et autres ressources dont le G.V.C aurait à sa charge.

La recherche des subventions au profit de la structure coopérative doit être considérée comme un moyen nécessaire à accroître les ressources externes du G.V.C. Cette approche implique que les Conseils Administratifs soient suffisamment dynamiques et capables d'assurer leur rôle de contrôle de gestion. Le contrôle exercé par le sociétariat de base (Assemblée Générale) doit être également opérationnel et régulier. En outre, ce contrôle doit permettre une meilleure circulation de l'information au sein du G.V.C afin que le G.V.C ou l'Union de

G.V.C ne soit l'affaire des seuls dirigeants. En effet, en Côte d'Ivoire à l'heure actuelle on n'est pas loin de cette tendance. Nous estimons que les G.V.C ne sauraient accroître leur efficacité économique s'ils ne font pas l'objet d'un contrôle approprié. Or les organes de contrôle internes des G.V.C tels que l'Assemblée Générale, le Commissariat aux Comptes, le Conseil Administratif ne sont pas toujours opérationnels ou fonctionnels. Les insuffisances de ces organes internes sont liées pour la plupart à l'insuffisance notoire de formation coopérative et d'encadrement des membres eux-mêmes. Il appartient donc aux structures d'encadrement opérationnel d'intensifier leur méthode de formation des coopérateurs. Or, l'Etat dont dépendent ces structures n'a pas suffisamment de ressources. Et le nombre de coopérateurs va en croissant contre les ressources de l'Etat qui décroissent.

C'est pourquoi nous estimons que la politique de prise en compte progressive des compétences relèvent des structures opérationnelles de l'Etat fassent de plus en plus partie des préoccupations d'abord des Unions ensuite des G.V.C individuels.

En outre au plan des textes, il apparaît nécessaire que des Règlements Intérieurs (R.I.) soient élaborés par les différents Conseils Administratifs (C.A.) et soumis pour leur adoption aux sociétaires réunis en Assemblée Générale. Ces textes doivent régler de façon adéquate la tâche spécifiée et le rôle confié à chaque membre ou groupe de membres. En consé-

quence nous suggérons la création des groupes de travail au sein de chaque G.V.C ou Union de G.V.C.

A côté de ces mesures propres à améliorer la gestion interne des G.V.C, il existe des pratiques qui ne favorisent pas toujours l'apport de l'environnement socio-économique externe du groupement. A ce titre il convient de souligner l'ingérence de certaines autorités politico-administratives et de quelques cadres ressortissants du village ou de la circonscription siège du G.V.C ou de l'Union de G.V.C. A cela il faudrait ajouter les abus dont le transport et le contrôle des produits des G.V.C font souvent l'objet des forces de l'ordre sur les routes et des contrôleurs de la CAISTAB au départ et à l'arrivée. Que ces contrôles se fassent avec le maximum d'objectivité afin qu'ils n'occasionnent pas beaucoup de charges pour les G.V.C et leurs Unions.

Au niveau des usines, il importe que les produits des G.V.C. soient déchargés dans des délais raisonnables. En outre que les chèques émis par ces usines fassent l'objet d'un encaissement rapide pour permettre le paiement adéquat des coopérateurs.

S'il est indispensable que le G.V.C compte d'abord sur lui-même, il n'en demeure pas moins que l'Etat lui apporte son concours lorsqu'il en exprime le besoin. Ce concours pour notre part devrait être plus significatif au niveau des textes législatifs et réglementaires favorables aux G.V.C. En outre compte tenu de l'ampleur du prélèvement opéré par l'Etat sur le surplus

du secteur agricole notamment celui du café-cacao, il conviendrait que l'Etat ivoirien mette en place des mécanismes consistant à retrocéder aux agriculteurs et à leur G.V.C. le trop perçu. Ceci serait possible grâce aux fonds de participation en faveur des projets au bénéfice des paysans et leurs institutions. Ces fonds seraient domiciliés auprès des institutions bancaires comme la BNDA ou coopératives telles les coopératives d'Epargne et de Crédit. Ainsi la politique de retour des hommes à la terre se compléterait-elle mieux avec celle du retour de l'argent à la terre pour un développement harmonieux de la Côte d'Ivoire.

11.3. : CONCLUSION

Le G.V.C, rappelons-le est un regroupement de paysans dont les objectifs sont essentiellement d'ordre économique. On pourrait par conséquent supposer que ces paysans sont à même d'identifier leurs besoins. Et ceci à travers les activités de production ou de prestation de services du G.V.C.

Les besoins des paysans dans les pays du Tiers-Monde ont fait l'objet de plusieurs préoccupations de la part de nombreux analystes (économistes⁽¹⁾, agronomes, géographes etc...)

1 - : Milton Friedman (1983) souligne que "l'économiste a peu à dire à propos de la naissance des besoins, qui relève du domaine du psychologue. Sa tâche consiste à définir les conséquences d'un ou plusieurs ensembles données de besoins" op. cit. p.16

En effet, on suppose généralement que ces besoins sous-tendent le plus souvent les mesures visant à améliorer les conditions de vie des paysans.

Or, ces différents analystes sont loin de s'accorder sur le niveau minimum ou optimum des besoins des paysans qui vivent pour la plupart dans le milieu rural et dont la majorité est analphabète. Ainsi d'aucuns préconisent-ils pour ces paysans plus de machines agricoles. D'autres plus d'instruments de lutte contre l'analphabétisme ou plus de suivi sur le terrain. Pour KOULIBALY Mamadou (1990) par exemple, *"les paysans, ce n'est pas de machines qu'ils ont besoin mais de liberté."*

Comme nous le constatons, plusieurs variables interviennent dans la détermination objective des besoins des paysans. En effet, d'un continent à l'autre, d'une nation à l'autre ou même à l'intérieur d'un même pays, d'une localité à l'autre, les besoins de paysans peuvent faire l'objet de différentes approches.

Mais de façon générale on estime au niveau de la BIRD (1986) que la politique macroéconomique poursuivie par les pays en développement a eu pour effet de limiter l'augmentation de la production agricole et de "saper les efforts visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales". Pour cette institution, les mesures de prix et la fiscalité relatives au seul secteur agricole ont fortement pénalisé ce dernier. En outre dit-elle, les interventions des pouvoirs publics à tous les stades de la

production, de la consommation et de la commercialisation des produits et des intrants agricoles, bien qu'ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des marchés, ont souvent abouti à une aggravation de l'inefficacité et à une baisse de la production et des revenus. En conséquence affirme la BIRD, les revenus agricoles stagnent dans de nombreux pays en développement, et la lutte contre la pauvreté marque le pas.

Ces différentes distorsions portent atteinte à la satisfaction des besoins essentiels des paysans à travers le monde.

En Côte d'Ivoire, il existe une multitude de G.V.C composés essentiellement d'agriculteurs paysans dont les besoins sont divers. Cependant pour les étudier nous avons retenu l'hypothèse d'une certaine homogénéisation de leur structure de fonctionnement. Sur cette base, nous avons donc émis des propositions. Ces dernières nous semblent à même de contribuer un tant soit peu à l'amélioration du système de gestion de ces G.V.C en tenant compte du contexte socio-économique national comme international où il est de plus en plus question du désengagement de l'Etat.

Nos propositions ne sauraient constituer la panacée, parce qu'en matière de gestion nous savons qu'il faut tenir compte de plusieurs paramètres. Mais à nos yeux, la maîtrise des ressources humaines et financières sont indispensables à la réussite de la gestion des G.V.C dans ce pays. Car dans plus de 90 % des cas de ces institutions, la maîtrise des ressources principales laisse beaucoup à désirer.

Pour faire donc une meilleure approche des paramètres indispensables à l'efficacité économique des G.V.C, la combinaison appropriée de plusieurs initiatives (privé, Etat, O.N.G, etc...) doit de plus en plus prendre (ceci de façon progressive), le relais du seul encadrement étatique dont l'efficacité n'est pas toujours prouvée. A cet égard l'exemple du projet de Développement Rural du Département de Boundiali (D.R.D.B) bénéficiant de l'appui de la Coopération Allemande doit être souhaité et répandu. En effet le contenu du projet (dont l'un des aspects s'appuie sur l'alphabétisation fonctionnelle des paysans dans leur langue maternelle) semble quelque peu convenir aux besoins essentiels des paysans de cette partie du Nord de la Côte d'Ivoire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES ABREVIATIONS

- ACDI : Agence Canadienne de Développement International
- ACI-BRAO : Alliance Coopérative Internationale Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest
- ASSCOD : Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement
- BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BIT OU OIT: Bureau ou Organisation Internationale du Travail
- BNMD : Banque Nationale Malgache de Développement
- BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole
- BNP : Banque Nationale de Paris
- BSIE : Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement
- CAA : Caisse Autonome d'Amortissement
- CAC : Comité d'Agrément des Coopératives
- CAPEN : Centre d'Aide et de Promotion des Entreprises Nationale
- CAPRAL : Compagnie Africaine pour les Préparations Alimentaires et Diététiques
- CCCA : Centre de Coordination et de Coopération Agricole
- CDPV : Coopérative de Distribution et de Vente des Produits Vivriers
- CEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit
- CENAPEC : Centre National Pour la Promotion des Entreprises Coopératives
- CGG : Conseiller en Gestion de Groupement
- CICM : Centre international de Crédit Mutuel
- CIDT : Compagnie Ivoirienne de Développement Textile
- CIDV : Compagnie Ivoirienne de Développement des Vivriers
- CIRES : Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
- CDR : Centre de Distribution Rurale

.../...

COCOPRAGEL	: Coopérative Commerciale des Produits Agricoles et de l'Élevage
CODIBCI	: Coopérative de Distribution de Boissons de Côte d'Ivoire
COFRUITEL	: Coopérative des Fruits et Légumes
COOPAVA	: Coopérative des Artisans en Vannerie
CNCMA	: Centre National de la Coopération et de la Mutuelle Agricole
COPACI	: Coopération entre Producteurs Agricoles de Côte d'Ivoire
COPAGRUM	: Coopérative des Producteurs d'Agrumes et Plantes à Parfum
C.P.M	: Critical Path Method
C.R.E.P	: Caisse Rurale d'Épargne et de Prêts
C.S.C.	: Conseil Supérieur de la Coopération
C.S.S.P.P.A	: Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles.
D.A.F.C.I.	: Daniel Ancel et Fils en Côte d'Ivoire
DBS	: Development Bank of Singapore
D.M.C	: Direction de la Mutuelle et de la Coopération
D.A.T.S.	: Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Sensibilisation (Plan et Industrie)
DCGTX	: Direction Centrale des Grands Travaux
D.R.D.B.	: Développement Rural du Département de Bondiali
D.S.E.	: DEUTSCHE STIFTUNG FÜR INTERNATIONALE ENTWICKLUNG (Fondation Allemande pour le Développement International)
F.A.C.	: Fonds d'Aide et de Coopération
F.A.O	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	: Fonds Européen de Développement
F.I.D.A	: Fonds International de Développement Agricole
F.S.E.	: Faculté des Sciences Economiques (Abidjan)

FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

GACOPEA : Gestion Appropriée des Coopératives de Petits Exploitants Agricoles

G.E.M. : Groupe Epargne Mutuelle

G.I : Groupement Informel

G.V.C : Groupement à Vocation Coopérative

IDESSA : Institut des Savanes

IFCT : Industrial Finance Coopération of Thailand

I.G.I : Institut de Géographie Tropicale

I.H.A.A.A : Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africaine

I.I.M.A : Indian Institute of Management

I.T.B. : Institut Technique de Banque

K.D.F.C. : koréa Development Finance Cooperation

M.A.E.F : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts

M.E.F : Ministère de l'Economie et des Finances

M.I.P : Ministère de l'Industrie et du Plan

M.P.F : Ministère de la Promotion de la femme

M.I. : Ministère de l'Intérieur

MUDEST : Mutuelle de Développement Economique et Social de Tanguelan

N.I.B.G. : National Investment Bank of Ghana

OCPV : Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers

ONPR : Office National de Promotion Rurale (dissout)

O.N.T. : Office National du Tourisme (dissout)

PAPUCD : Projet Agricole Peri Urbain de la Commune de Daloa

PDCI-RDA : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain

P.D.C.P. : Private Development Corporation of the Philippines

PED ou PVD : Pays en Développement ou en Voie de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

P.M.E.A : Petites et Moyennes Entreprises Agricoles

PERT : Planning, Program Evaluation And Review

S.A.P : Société Agricole de Prévoyance

SATMACI : Société d'Assistance Technique Pour le Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire

S.D.I.D : Société de Développement International

SMDR : Société Mutuelle de Développement Rural

SMPR : Société Mutuelle de Promotion Rurale

SYNARES : Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

SODE : Société de Développement

SODEFEL : Société de Développement des Fruits et Légumes

SODEPALM : Société de Développement du Palmier (dissout)

SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale

SODERIZ : Société de Développement de la Riziculture

T.S.COOP : Technicien Supérieur en Coopération

U.C.A.O : Union des Coopératives Agricoles d'Oumé

U.C.I : Université Coopérative Internationale

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine.

BIBLIOGRAPHIE

- ACDI (1987) : "Partageons notre avenir" Québec
- A.C.I (1985) : "Recherche de nouvelles lignes d'actions et de stratégies pour un développement coopératif propre à l'Afrique de l'Ouest ; Côte d'Ivoire" D.S.E. Feldafing.
- ALQUIER (C.) (1985) : "Dictionnaire encyclopédique économique et social" Economica Paris.
- AMETIER (J.B.) (1989) : "Mobilisation de l'épargne en milieu rural" CEDA Abidjan.
- ARTHUR (W.L.) (1954) : "Economic Development with unlimited supplies of Labor" Manchester School.
- ARJO (K.) (1983) : "Entretiens avec des économistes américains" Editions du Seuil Paris.
- ASSANVO (N.H.) (1985) : "Le mouvement coopératif ivoirien et le système de gestion appropriée des coopératives de petits exploitants agricoles (GACOPEA). Dans Terre et Progrès (T&P), le journal du planteur (63) : 12 Abidjan.
- A.S.S.C.O.D. (1983) : "Solidarités traditionnelles et développements mutualistes" Paris.
- BARRY (J) (1989) : "G.V.C.: on réclame plus de performance". Dans Ivoir'soir (551) : 8 Abidjan
- BERNARD (Y) et COLLI (YC) (1975) : "Dictionnaire économique et financier" Seuil Paris.
- BELLONCLE (G) (1982) : "La question paysanne en Afrique noire". Karthala - Paris.
- BEKOLO-EBE (B) (1987) : "L'épargne parallèle. Des liaisons possibles entre le système des tontines et le système financier officiel". Dans la Revue Banque.
- BABEAU (A.) (1987) : "L'épargne et les Pays en Voie de Développement." La Revue Banque Editeur. Paris.

- BEDARD (G). et AL (1986) : "La mobilisation de l'épargne locale par les institutions coopératives et son impact sur le développement local. Synthèse de sept études de cas africains". Dans ASSCOD (75) : 41-76 Paris.
- BIRD:- (1986) : "Rapport sur le développement dans le monde" Washington DC.
- (1988) : "Rapport sur le développement dans le monde". Washington D.C.
- BIT : - (1956) : "La coopération cours d'éducation ouvrière" Publications BIT Genève.
- (1988) : "Rapport III." "Les coopératives : un aperçu de l'évolution du mouvement coopératif dans la région africaine Champ d'action, impact et perspective". Genève.
- BOURDIN (J) (1980) : "La masse monétaire de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest". Dans la revue banque n° Spécial décembre.
- BOURKE (G) 1988) : "Côte d'Ivoire : des temps difficiles". Afrique relance (Vol. 2 n°1- : 10
- BOUSSARD (J.M.) (1987) : "Economie de l'Agriculture" Economica Paris.
- BNDA (1979-1980) : "Rapport d'activités" Abidjan.
- BRA KANON (D) : "Allocution d'ouverture" Séminaire national : GVC et Unions café-cacao conton". M.A. DMC
- CAIN ROGER (A.MC) (1964) : "Théorie de la firme" Dans Encyclopédie Economique. Economica Paris.
- CEE-ACP (1988) : "Les principes de bases "Dans Le courrier (112) : 8 novembre-décembre
- CHAMBERLIN (E.H.) : "Théories de la concurrence monopolistique" PUF Paris.
- C.I.D.T. (1985-1986) : "Rapport d'activités". Bouaké.
- CLELLAND DAVID (M.C.) (1983) : "La volonté de réussir et le développement" Tendances Actuelles - Manille.
- CHRISTOPHE (W.) (1981) : "L'organisation économique et politique de la société traditionnelle et les problèmes du développement dans l'Afrique contemporaine" Dans Godó-Godó Revue de l'IHAAA (7) : 1-10

- CLEMENT (JM) (1981) : "Larousse agricole" Larousse Paris.
- CONSO (P) et AL (1982) : "Dictionnaire de gestion financière" Dunod Paris.
- CORRY (BA) (1984) : "Surplus du consommateur". Dans Encyclopédie Economique. Economica Paris.
- DABROWSKI (P.H.) (1982) : "Les disparités regionales en Agriculture". Economice rurale (150-151) : 35.
- DELAPORTE (G) (1976) : "La caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles vingt années au service du planteur et de l'Etat". Dans Marchés Tropicaux (09 Avril).
- DELON (J) (1985) : "Animation coopérative et développement melanesien". PUF Paris.
- DEMBA DIOUF (G.L.) (1976) : "Coopérative et développement au Sénégal". F.S.E. - ABIDJAN.
- BENIZET (J) (1967) : "Monnaie et financement" Dunod Paris.
- DESJARDIN (A) (1944) : "La caisse populaire" Montréal.
- DESROCHE (H) (1964) : "Coopération et développement; Mouvements coopératifs et stratégie du développement". PUF - PARIS.
- DIABATE (L) (1987) : "Allocution d'ouverture" Dans colloque sur l'épargne et sa collecte en Afrique. Revue Banque Edition.
- DIABY (A) (1989) : "Côte d'Ivoire - USA : 1,5 milliard pour soutenir le développement". Dans Fraternité-Matin (7413) : 10
.23 juin Abidjan.
- DIARRA (H) (1971) : "La mobilisation de l'épargne en Côte d'Ivoire". Dans Actes de la conférence Internationale sur la mobilisation de l'épargne dans les pays africains. Milan.
- DMC (1981-1984) : "Restructuration du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire". Abidjan.
- (1984-1989) : "Rapports d'activités". Abidjan.

- DOUH (P) (1988) : "Tontine à Abidjan : la banque des pauvres". Dans Fraternité-Matin. Jeudi 08 décembre.
- EBAH (A) (1983) : "Les leçons de la révolution verte et politiques d'autosuffisance alimentaire dans le Tiers Monde. Quelques considérations critiques sur les choix monosectoriels de développements en Afrique au Sud du Sahara." Dans Annales de l'Université d'Abidjan (K. VI).
- F.A.O. (1987) : "Guide pour la gestion Appropriée des coopératives des petits-exploitants agricoles en Côte d'Ivoire". Abidjan.
- FRATERNITE-HEBDO (1983) : "Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire" Abidjan.
- (1990) : "Coopération USA - Côte d'Ivoire. Du riz américain dans le cadre du programme d'assistance." Abidjan.
- GALBRAITH (J.K) (1974) : "Le capitalisme américain" Nouveaux Horizons (E. 142)
- (1978) : "Le temps des incertitudes" Gallimard Paris.
- GALE JOHNSON (D) (1984) : "Productivité de l'Agriculture". Dans Encyclopédie Economique. Economica Paris.
- GBAGBO (L) (1981) : "L'installation de l'Administration coloniale en Côte d'Ivoire 1889-1908". Dans Godo-Godo Revue de l'IHAAA(6) : 1-17 Abidjan.
- GLASER (T) (1989) : "Les petites et moyennes entreprises". Dans Le courrier (115) : 57
- GOULD (J.P) ET FERGUSON (C.E.) (1982) : "Théorie microéconomique" Economica Paris.
- GRACIA (M) (1983) : "Auto-organisation des milieux africains et développement". ASSCOD N° Spécial. Juillet-Septembre 21-38.
- GRELLET (G) (1989) : "La fin des modèles. Dans le Monde : Dossiers et documents n° spécial janvier. Bilan Economique et Social 1988.

- HANGEN (E.E.) (1982) : "Economie du développement" Economica Paris.
- HAROLD (F) (1933) : "Problems of staple production in Canada" Ryerson Press Toronto.
- HENIN (P.Y.) (1981) : "Macrodynamique Fluctuations et croissance". Economica Paris.
- HEIN (S):- (1987) : "Repenser les systèmes de commercialisation". Fraternité Matin (6787) : 8.
- (1989) : "Commercialisation du cacao, la recherche de l'efficacité l'affaire de tous". F.M. (7567) : 8
- HOUPHOUET (B.F.) (1983) : "Préface" Dans "Le livre vert..." Ed. Frat Hebdo Abidjan.
- H'MIDOUCHE MOHAMED (1981): "L'expérience ivoirienne de mobilisation de l'épargne rurale". Mémoire DEA/FSE Abidjan.
- HOSELITZ (B.F.) (1977) : "Aspects sociologiques de la croissance économique". Tendances Actuelles. Manille.
- IDESSA (1987) : "La mission de la filière riz-maïs face aux besoins nationaux". Dans T.P. (70) : 22-27.
- KANON YAKON (S) (1987-1989) : "L'utilisation des revenus des paysans : possibilité de collecte d'épargne par les banques" BNDA Abidjan.
- KATI (D) (1989) : "Koun-Fao. Retour à la terre: du matériel agricole pour les jeunes du projet KOYUESSO". Dans Fraternité-Matin (7544) : 8
- KENDRICK (J.W.) (1984) : "Productivité". Dans Encyclopédie Economique. Economica Paris.
- KLEIN (L.R.) (1984) : "Modèles économiques". Dans Encyclopédie Economique. Economica Paris.
- KIPRE (P) (1981) : "Les facteurs de l'intégration économiques dans l'histoire de la Côte d'Ivoire (1989-1973)" Dans Godo-Godo Revue de l'IHAAA Abidjan.

- KOKO DJEI (P) - (1986 sep.) : "Capral-Nestlé - Rapport de stage"
F.S.E. - Abidjan.
- (1986 déc) : "GVC commercialisation des produits
agricoles et développement rural.
L'exemple dans le Département
d'Oumé". F.S.E. Abidjan.
- KOKO Pélé (1985) : "Le statut international du café :
des rapports Nord-Sud" Thèse
(Unique) Paris I Sorbone.
- KOUAME (P) (1987) : "L'épargne en milieu rural caractéris-
tiques et collecte de l'épargne *rurale*
en Côte d'Ivoire".
Revue Banque Editeur. Paris.
- KOULIBALY (M) (1990) : "Economie du Sous-développement et
sous développement économique. Rai-
sonnement sur le soit-disant déve-
loppement auto-centré de Samir Amin"
F.S.E Abidjan.
- KRAVIS (IB) (1970) : "Trade as a hand maindness of Growth :
Similarities betwen the mineteenth
and twentieth centuries".
Economic journal (80) : 850-872.
- LAROUSSE - (1981) : "Larousse agricole" Paris
- (1987) : "Petit Larousse en couleurs" Paris.
- LASSERE (G) (1957) : "L'expérience coopérative de démo-
cratie économique" FNCC - PARIS.
- LASSORT (L) et
CLAVIER (J.L) (1989) : "Les Petites et Moyennes Entreprises"
Dans Le courrier (115) 58-60
- LA VOIX DU SYNARES
(1989) : "La politique agricole". Abidjan.
- LAURA (H) (1978) : "Femmes des champs, femmes de déve-
loppement" ACIDI - P. 15 QUEBEC.
- LEBOT (M) (1987) : "Conception et mise en oeuvre de
services diversifiés aux agriculteurs
par la coopération polyvalente"
Economie Rurale (180) : 42.

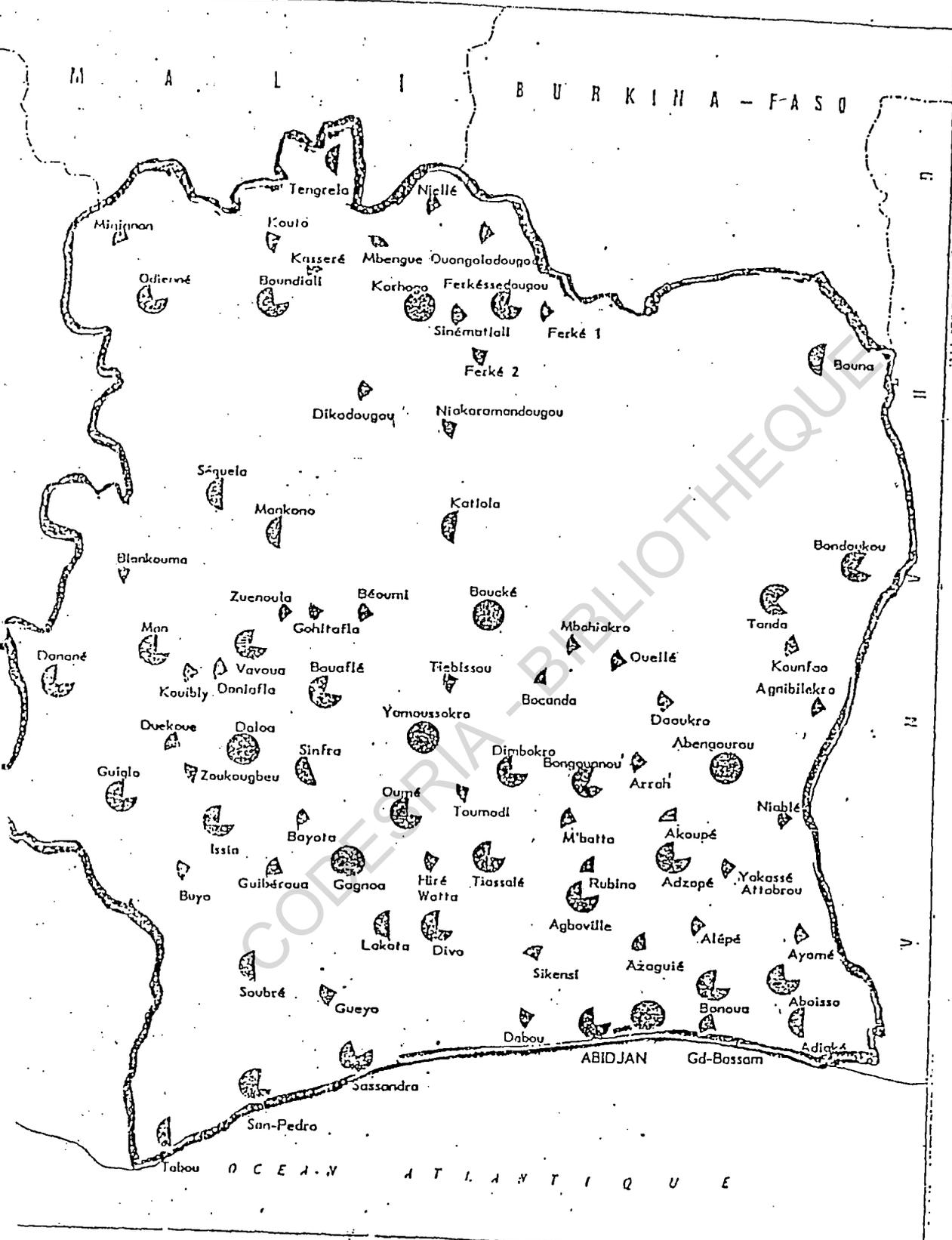
- LEMEUNIER (F) (1972) : "Pourquoi et comment constituer une société coopérative : ce qu'il vous faut savoir". Editions J. DELMAS et Cie - PARIS.
- LEPAGE (H) (1978) : "Autogestion et capitalisme; réponses à l'anti-économie". MASSON - PARIS.
- LOBE-AWANE (M) (1985) : "Des dérapages économiques aux turbulences politiques". Le Monde Diplomatique (376) : 20.
- MAHIEU (F.R.) (1983) : "Stabilisation des prix des produits agricoles d'exportation et financement du développement. L'expérience de la Caisse de Stabilisation en Côte d'Ivoire". F.S.E. - ABIDJAN.
- MBEMBE (A) (1990) : "Regimes en crise, pauvreté et insubordination généralisée : l'Afrique Noire va implorer". Dans le Monde diplomatique (Avril 433) 10-11.
- MEF-(1986-1987) : "La Côte d'Ivoire en chiffres". ABIDJAN.
- (1987) : "Rapport sur le financement du secteur rural en Côte d'Ivoire. ABIDJAN".
- MEISTER (A) (1977) : "La participation pour le développement". Les éditions ouvrière - PARIS.
- MESCHERIAKOFF (AS) (1982) : "Le droit administratif ivoirien" Economica paris;
- MILTON (F) (1983) : "Prix et théorie économique". Economica Paris.
- MIMPIYA AKAN (O) (1987) : "La mobilisation de l'épargne en Afrique : constat et conclusion". Dans l'épargne et sa collecte en Afrique. La Revue Banque Editeur. Yamoussoukro.
- MOUOUT (C) (1988) : "Chute des cours du cacao, impérialisme des dirigeants : Qui croit encore au "miracle ivoirien" ?" Le Monde Diplomatique (417) : 14
- M. P. (1983) : "Plan quinquenal de développement économique, social et culturel 1981-1985" - CEDA-Abidjan.
- MUNKNER HANS (H)-(1982) : "Neuf leçons de droit coopératif" Marburg.
- MOCKEY (F) (1985) : "Les FRAR en Côte d'Ivoire....." Faculté des Sciences Economiques.

- (1987) : "Forces et faiblesses du mouvement coopératif en Afrique de l'Ouest. Conditions de son développement". Dans T.P. (71 : 16-18.
- NAKA (L) (1987) : "La nécessité d'une épargne pour l'économie des pays en voie de développement". La Revue Banque Editeur Paris.
- N'GUYEN-MAN H. (T) (1974) : "Le droit coopératif. Côte d'Ivoire, l'étape pré-coopérative le GVC" Bingerville.
- OTCHOUMOU (1985) : "Discours d'ouverture séminaire GACOPEA". TP (62) : 20-21.
- OUFFOUE (K) (1990) : "YAMOUSSOUKRO. Le Silo de maïs est déjà plein". Dans Ivoir'soir (667):12
- PAGNI (L) (1988) : "Nous voulons développer nos propres ressources" (déclare le président KENNETH KAUNDA-ZAMBIE). Dans le courrier (111): 76-77.
- PELTIER (G) (1980) : "A quoi servent les banques de développement ?". Dans la Revue Banque n° Spécial décembre.
- PEYREFITTE (A) (1985) : "Encore un effort Monsieur le Président..." Ed. Jean-Claude LATTES PARIS.
- PNUD (1987) : "Planification des programmes : Programmation par pays et programmation multinationale. Quatrième programme de pays pour la Côte d'Ivoire". 27 mai- 19 juin NEW-YORK.
- ROBINSON (1985) : "The Economics of Imperfect competition". Macmillan Londres.
- ROSIER (B) (1985) : "Le surplus économiques". Voir Claude Alquier le Dictionnaire encyclopédique économique et social economica. Paris.
- SALLY RONK (S) (1984) : "L'épargne". Dans Encyclopédie Economique. Economica, Paris.

- SAMUELSON (P.A.) (1972) : "L'économique" Armand Colin Paris.
- SEDES (1985) : "Etude regionalisées des revenus ruraux pour l'année 1985 en Côte d'Ivoire" Paris.
- SERAGELDINE (I) (1988) : "La Banque Mondiale en Afrique. L'ajustement, voie de la croissance et de l'équité". Dans Le courrier (111) : 54-62.
- SHAFFER (J) (1989) : "Coopérative et reconversion de la dette du Tiers-Monde". Dans Info-Coop Bulletin Régional d'Afrique de l'ouest. Décembre
- SHERWOOD (S) (1971) : "Techniques pour la mobilisation de l'épargne intérieure. Pourquoi et comment se présente l'assistance des Nations-Unis". Dans Actes de la conférence Internationale sur la mobilisation de l'épargne dans les pays africains. MILAN.
- SHUMPTER (J.A.) (1934) : "The theory of Economic development" Cambridge, Mass : Harvard University.
- SIDIBE (M) (1987-1989) : "La problématique de la notion de l'épargne en milieu rural Lobi". BNDA-Abidjan.
- SOULAGE (F) (1987) : "Le financement des entreprises d'économie sociale en France". Annales de l'économie publique, sociale et coopérative (3) 259-266 Paris.
- TAILLEFFER (B) (1987) : "L'épargne en milieu rural. Finalités et conditions de réussite d'un système d'épargne et de crédit en milieu rural. L'expérience de l'Union des Banques Populaires du RWANDA". La Revue Banque Editeur. PARIS.
- T.P. (1985) : "Comptabilité des GVC : établissement des documents de synthèse-compte d'exploitation-Bilan" T.P. (63) : 13-16 Abidjan.

- SOCODEVI (1987) : "Diagnostic organisationnel de la société des coopératives agricoles d'Agboville - SCAGBO en Côte d'Ivoire". AGBOVILLE.
- MONKEY (F) (1985) : "Les FRAR ..." Mémoire de D.E.A. F.S.E. - ABIDJAN
- KINDLEBERGER (C.P) (1962) : "Foreign Trade and the national Economy".
New haven - Yale University - Press
- TERLECKY (N.E.) (1984) : "Croissance économique" Dans Encyclopédie Economique. Economica, Paris.
- TERRY (R.G.) ET
FRANLIN (S.G.) (1985) : "Les principes du management" Economica - Paris.
- TRAORE (A) (1983) : "La problématique de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire". Annales Université Abidjan (K. VI):52
- TROUCHARD (J.P.) (1971) : "Cultures industrielles". Dans Atlas de Côte d'Ivoire I.G.T.-UNCI Abidjan.
- UTU (W) (1976) : "Rôle of financial markets in Development".
Finafrica Bulletin 3-1976 - III
Casa dirisparmio delle provincia -
Lombarde.
- VAILLANTCOURT (C) (1944) : "Avant-propos". Dans la caisse populaire Montréal.
- WATERSTON (A) (1965) : "Un prodige de l'après-guerre la planification du développement". Dans Finances et Développement n° de juin 1990.
- YVES (L) (1982) : "Introduction Générale". Dans Actes du Séminaire sur les cultures vivrières. CIREs - ABIDJAN.
- ZALE ZAMON (D) (1989) : "Katiola Renouveau du mouvement coopératif du Département. 100 % du coton commercialisé par les G.V.C.". Dans Fraternité-Matin (7449) : 8
- ZIZIGO (Y.V.) (1988) : "Les coopératives des femmes et promotion des produits vivriers en Côte d'Ivoire". Mémoire des Maîtrise C3 (sociologie spécialisée) Université : Abidjan.

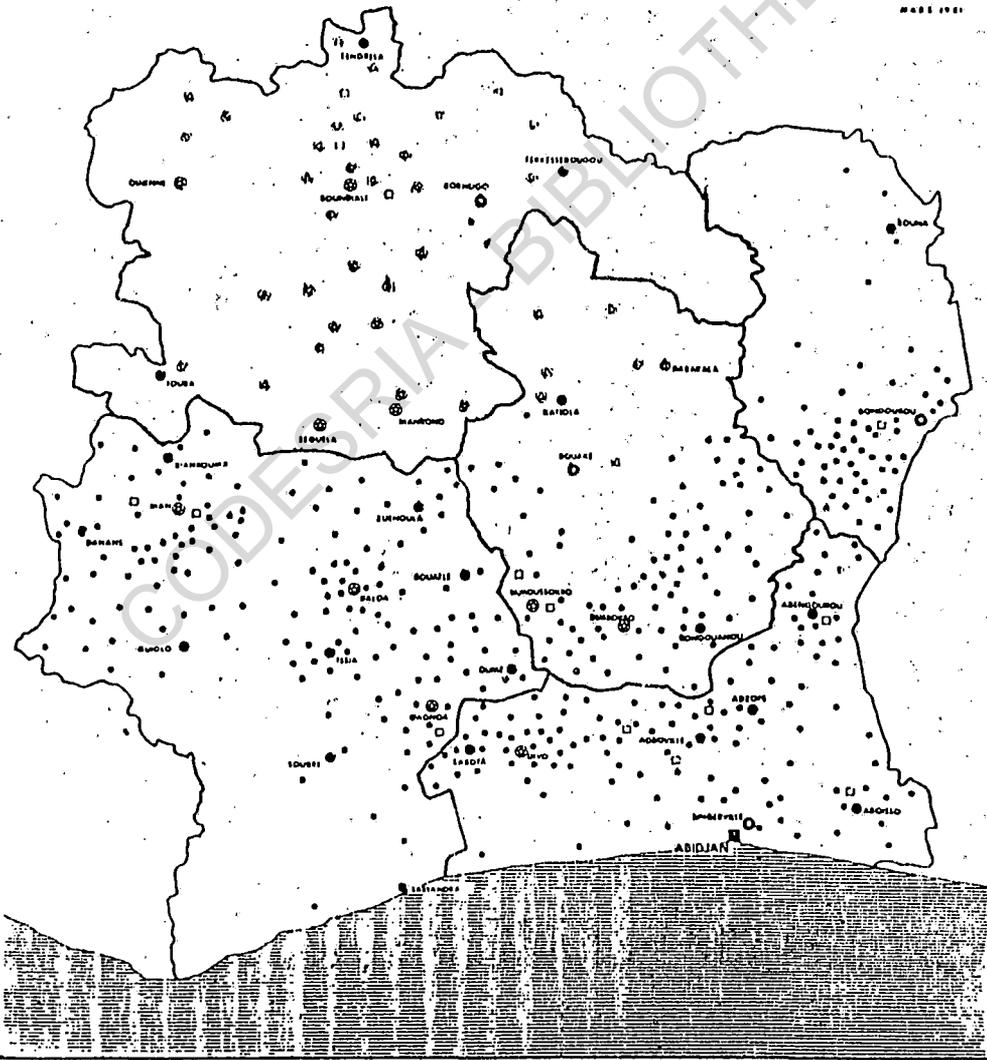
REPRESENTATION DE LA BND



- AGENCE CENTRALE
- AGENCE REGIONALE
- AGENCE LOCALE
- BUREAU PERIODIQUE
- BUREAU RURAL

CARTE COOPERATIVE RÉPARTITION DES OVC SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

MARS 1961



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



LEGÈNDE

- Siège ONPA
- Délégation régionale
- ⊗ Secteur
- Chef lieu de département

(Symboles) TYPES DE OVC

- OVC Cafa, Cacao
- OVC Coton
- ⊗ OVC Vivrier
- CRSP (Centre National d'Études et de Proj.)

Annexe 1

RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DU MOUVEMENT CREP

PERIODES	NBRE CREP	NBRE MEMBRES	CAPITAL SOCIAL	% EPARGNE	CPTES EPARGNE	% EPARGNE	EPARGNE	% PRETS	CPTES PRETS	ENCOURS PRETS	%
30/09/76	4	667	667		648		6.654		90	1.646	
30/09/77	25	1.862	1.862	179	1.886	191	20.212	204	478	2.171	32
30/09/78	41	3.169	3.529	90	3.261	73	54.747	171	925	23.469	981
30/09/79	58	4.842	7.713	119	5.084	56	115.445	111	1.795	61.708	163
30/09/80	61	6.359	12.402	61	6.767	33	195.140	-69	2.747	97.958	59
30/09/81	66	7.560	15.585	26	7.952	18	252.658	29	3.014	141.198	44
30/09/82	68	6.363	18.053	16	8.811	11	268.349	6	3.118	170.364	21
30/09/83	69	8.534	19.076	6	9.378	6	295.131	10	3.056	192.018	13
30/09/84	70	9.462	21.076	10	9.956	6	318.900	8	3.113	225.559	17
30/09/85	72	9.940	22.793	8	10.595	6	406.478	27	3.160	261.187	16
30/09/86	74	10.567	25.126	10	11.179	6	479.416	18	2.592	293.752	12
30/09/87	75	11.408	28.691	14	12.052	8	503.250	5	3.098	307.438	5
30/09/88	78	12.372	32.862	15	13.514	12	548.278	9	3.334	346.625	13
30/09/89	84	13.819	35.285	7	15.252	13	645.615	18	3.083	303.753	(12)

	DEPOTS MOYENS	%		PRETS MOYENS	%
30/09/76	10.269		30/09/76	18.289	
30/09/77	10.717	4	30/09/77	4.542	(75)
30/09/78	16.788	57	30/09/78	25.372	459
30/09/79	22.708	35	30/09/79	34.378	35
30/09/80	28.837	27	30/09/80	35.660	4
30/09/81	31.773	10	30/09/81	46.847	31
30/09/82	30.456	(4)	30/09/82	54.639	17
30/09/83	31.471	3	30/09/83	62.833	15
30/09/84	32.031	2	30/09/84	72.457	15
30/09/85	38.365	20	30/09/85	82.654	14
30/09/86	42.885	12	30/09/86	113.330	37
30/09/87	41.757	(3)	30/09/87	99.238	(12)
30/09/88	40.571	(3)	30/09/88	103.967	5
30/09/89	42.330	4	30/09/89	98.525	(5)

Source : Statistique Service CREP

DEPOTS

INSPECTIONS	30/09/86	30/09/87	^ %	30/09/88	^ %	30/09/89	^ %
ABENGOUROU	6.349.043	8.547.241	34,62	8.827.865	3,28	17.984.367	103,72
ABIDJAN	837.199	2.316.436	176,69	5.787.500	149,85	5.480.638	-5,30
ABOISSO	1246.265.744	1271.444.187	10,22	1296.880.764	9,37	1359.570.920	21,12
AGEVILLE	56.089.799	59.281.416	5,69	52.283.465	-11,80	52.060.990	-0,43
BONDOUKOU	3.988.144	4.654.089	16,70	4.824.877	3,67	5.239.625	8,60
BOUNDIALI	35.579.512	33.214.270	-6,65	59.529.488	79,23	60.415.558	1,49
DALOA	12.479.919	11.871.254	-4,88	12.064.406	1,63	11.205.093	-7,12
DIVO		1.972.244		3.466.773	75,78	8.980.731	159,05
GAGNOA	10.289.414	9.370.757	-8,93	10.375.890	10,73	12.955.529	24,86
KATIOLA						1.244.660	
MAN	22.544.248	17.904.551	-20,58	17.242.500	-3,70	28.969.912	68,01
NIASSALE	39.890.468	40.407.775	1,30	31.036.718	-23,19	35.464.327	14,27
YAMOOUSSOUKRO	46.203.148	42.309.054	-8,43	45.957.574	8,62	46.043.063	0,19
TOTAL	1480.516.638	1503.293.274	4,74	1548.277.820	8,94	1645.615.413	17,75

PRETS

INSPECTIONS	30/09/86	30/09/87	^ %	30/09/88	^ %	30/09/89	^ %
ABENGOUROU	1.731.125	3.017.020	74,28	4.006.680	32,80	8.598.120	114,59
ABIDJAN	560.415	1.988.623	1254,85	7.610.214	1282,69	3.487.056	-54,18
ABOISSO	144.824.043	171.566.747	18,47	1204.376.837	19,12	1175.593.449	-14,08
AGEVILLE	29.948.640	31.446.535	5,00	25.937.275	-17,52	21.112.572	-18,60
BONDOUKOU	5.855.125	4.946.525	-15,52	4.142.385	-16,25	3.068.260	-25,94
BOUNDIALI	25.556.012	20.067.726	-21,79	37.056.638	84,66	29.430.627	-20,58
DALOA	6.788.915	6.732.197	-0,84	8.348.845	24,01	6.769.225	-18,92
DIVO		1.682.030		1.433.708	-14,76	1.654.205	15,38
GAGNOA	5.391.727	4.683.450	-13,14	3.871.115	-17,34	4.184.910	8,11
KATIOLA							
MAN	10.716.721	8.156.102	-23,89	6.584.769	-19,27	7.474.239	13,51
NIASSALE	29.384.305	27.829.533	-5,29	23.222.538	-16,55	23.907.489	2,95
YAMOOUSSOUKRO	30.649.202	26.824.352	-12,48	20.033.793	-25,31	18.473.226	-7,79
TOTAL	1291.507.630	1308.940.840	5,98	1346.625.097	12,20	1303.753.378	-17,37

Source : Statistiques Service CREP

- (21) S'assurer que le schéma d'évaluation présente tous les éléments importants du projet. Il permettra de faciliter une évaluation intermédiaire par la direction du projet.
- (22) Le schéma doit être conçu de façon à permettre d'établir un plan d'évaluation pour toute la durée du projet.

Remarque importante

Ce n'est qu'après avoir vérifié, si tous les points énumérés ici correspondent effectivement à ce qu'on recherche, qu'il convient de clore temporairement la planification, car la planification définitive n'interviendra que quand le projet aura été terminé. Avant cela le processus de planification restera itératif, c'est à dire continu.

Annexe 3

L'APPLICATION PRATIQUE DE PERT ET CPM

1) CONSIDERATIONS GENERALES (voir à ce sujet le Guide)

La méthode PERT (Program, Planning, Evaluation and Review Technic) qui se termine toujours par la mise en place du chemin critique (Critical Path Method) est utilisée pour la planification, l'évaluation et le contrôle de gestion.

Cette méthode permet entre autres de visualiser les résultats obtenus, de favoriser par là même la transparence des actions à entreprendre, comme nous allons le voir dans les tableaux récapitulatifs (Tableau A.4. et A.7. des pages suivantes).

2) TECHNIQUES DE PERT

Pour travailler avec PERT il est important d'observer certaines conventions ou encore un certain code prévu à cet effet.

2.1. LES LIGNES OU LES VECTEURS

- Les lignes représentent une activité donnée qu'il faut accomplir. Une activité ne peut être représentée que par une seule ligne et vice-versa.

La longueur des lignes (vecteurs) ne veut rien dire ni sur le temps mis pour effectuer cette activité, ni même sur l'importance de l'activité en question.

2.2. LES ACTIVITES

- Une activité pourra être par exemple le fait de "convoquer une assemblée générale des membres", ou bien de "distribuer les inputs agricoles" etc..

Pour éviter d'inscrire sur le schéma des phrases (longues) on a coutume d'utiliser l'alphabet. Par exemple "convoquer une assemblée générale des membres" pourra être remplacé par la lettre "a" "distribuer les inputs agricoles" par b, "faire des estimations de crédits" par c, etc.

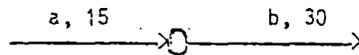
2.3. LE TEMPS MIS POUR CHAQUE ACTIVITE

Le temps mis pour chaque activité est généralement inscrit immédiatement après l'activité en question.

Exemple : Si on estime que le temps mis pour "convoquer une assemblée générale des membres" sera de 15 jours, pour "distribuer les inputs" de 30 jours et pour "estimer les crédits" de 25 jours on écrira sur le schéma a, 15 ; b, 30 ; c, 25. Le temps mis pour la réalisation des activités peut être exprimé en heures, en jours, en semaines en mois et même en années.

2.4. LES NOEUDS

Les noeuds représentent la fin d'une activité qui devra être terminée avant de commencer la suivante. Si l'on a par exemple le schéma suivant :



cela signifie qu'il faut avoir terminé l'activité "a" qui dure 15 jours avant de commencer l'activité "b" qui elle dure 30 jours.

3) REGLE STRICTE A OBSERVER DANS L'ELABORATION DU SCHEMA

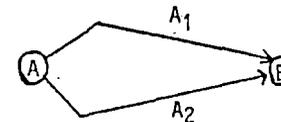
Entre deux noeuds quelconques, il ne peut y avoir qu'une seule activité. C'est pourquoi il est interdit de faire un tel schéma.

Dans la réalité cependant il est possible de trouver des cas où avant de réaliser B en partant de A il faille employer deux activités A_1 et A_2 .

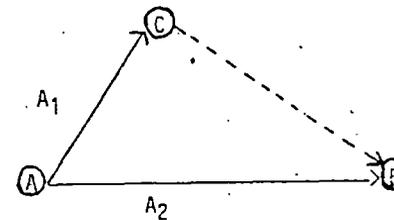
Selon les règles de PERT on conseille dans ces cas d'introduire un nouveau noeud C et joindre C et B par des pointillés pour montrer qu'il s'agit là d'une activité dite fictive.

Le mot activité fictive est ici un terme technique qui n'est pas à confondre avec le langage courant. Activité fictive ne signifie donc pas qu'il s'agit effectivement d'une activité qui n'aura pas lieu du tout, mais souligne simplement le fait qu'il s'agit entre A_1 et A_2 d'activités concurrentielles, ou complémentaires tous deux nécessaires pour qu'on puisse continuer avec l'activité B.

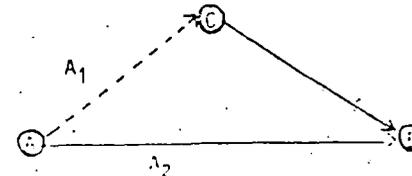
Exemple : au lieu de dessiner :



on dessinera à la place

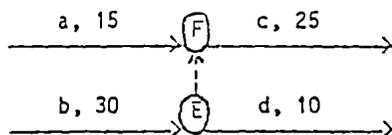


ou encore



Dans la pratique de PERT les activités fictives existent chaque fois qu'il faut attendre qu'une activité se réalise avant de commencer l'autre, la chaîne des activités étant néanmoins liée à un autre processus. (Voir à ce sujet le cas pratique suivant).

Le schéma ci-après



signifie qu'il faut avoir terminé a et b avant d'entamer l'activité c. En d'autres termes, bien que l'activité a ne dure que 15 jours, avant d'entamer l'activité c il faudra attendre 30 jours, car ce n'est que quand b sera terminé qu'on pourra commencer avec c. Ainsi donc le début tôt de c sera après 30 jours et non pas après 15 jours comme on serait tenté de le croire de prime à bord.

4) EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DE PERT

1er cas : Une coopérative dont les membres ont besoin d'inputs agricoles peut entrer en contact avec ses adhérents pour déterminer leurs besoins en matière de crédits, de stock, d'engrais et d'autres inputs agricoles importants. Si la livraison des engrais doit être achevée avant le 1er janvier par exemple, la coopérative peut grâce aux techniques de la méthode PERT déterminer le nombre de jours nécessaires pour la réalisation d'un tel projet.

COMMENT PLANIFIER ET CONTROLER AVEC PERT

Première étape : Scinder le projet en activités nécessaires pour réaliser le projet

Dans ce cas précis le directeur peut estimer qu'il faudra absolument comme activités importantes :

- procéder à des estimations approximatives (en inputs agricoles et crédits) ;
- organiser des discussions au sein des groupes d'agriculteurs ;
- vérifier les disponibilités en inputs ;
- intervenir auprès d'institutions financières pour l'ouverture des crédits ;
- informer les agriculteurs sur les estimations approximatives ;
- faire compléter les inputs par les groupes d'agriculteurs ;
- faire compléter les demandes de crédits par les groupes d'agriculteurs ;
- collecter les estimations finales des groupes ;
- commander les stocks ;
- établir et fournir les plans d'exploitation.

On pourrait tout aussi bien ajouter ou même enlever certaines des activités énumérées ci-dessus. Le tout dépendra de l'importance accordée à telle ou telle activité dans le milieu social et économique donné de la coopérative.

Deuxième étape : Déterminer la dépendance séquentielle des activités (c'est à dire indiquer l'ordre chronologique des activités à entreprendre) : Quelle activité (s) (devront) être faite (s) au préalable avant d'entamer a, b, c.... j ?

Pour répondre à cette question on se fait guider par l'expérience mais aussi par une logique formelle. Une telle planification devra normalement se faire par un groupe de personnes expérimentées connaissant bien le milieu mais aussi la chronologie logique des événements.

Dans ce cas précis on se rendra compte qu'avant d'entreprendre a et b on n'aura pas besoin d'activités précédentes et qu'en plus les deux activités peuvent s'effectuer parallèlement. Après l'activité a il faut faire suivre immédiatement c, d et e qui à leur tour peuvent s'effectuer simultanément. Après l'activité b il faudra faire suivre immédiatement f. Avec le même raisonnement on se rend compte que a doit précéder c et qu'immédiatement après c il faut engager l'activité f. On raisonne ainsi jusqu'à épuisement de toutes les activités (en allant activité par activité)

Troisième étape : Faire la représentation schématique de la première et de la deuxième étape. Cette représentation devra se faire sur un schéma tel que celui-ci :

Tableau A.6. : Tableau des activités ainsi que leur ordonnance séquentielle

Activités	Description des activités	Activités précédentes	Activités consécutives	Temps hypothétique (en jours)
a	entretien du parc auto	-	b	30
b	assemblée générale	a	c, d, e	30
c	formation des agents	b	f	15
d	entretien matériel de collecte	b	f	20
e	préparation du financement	b	f	30
f	mise en place des documents commerciaux	c, d, e	g	30
g	élaboration, planning des évacuations	f	h, i	15
h	financement hebdomadaire	g	j	24
i	contrôle de gestion hebdomadaire	g	j	24
j	évacuation des arachides	i, h	-	60

Fig. A.4. Représentation schématique de l'ordonnance séquentielle des activités

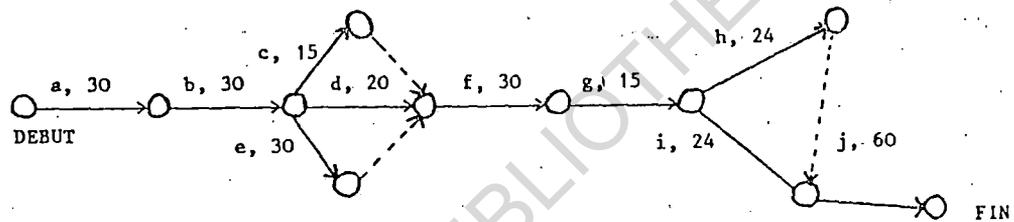
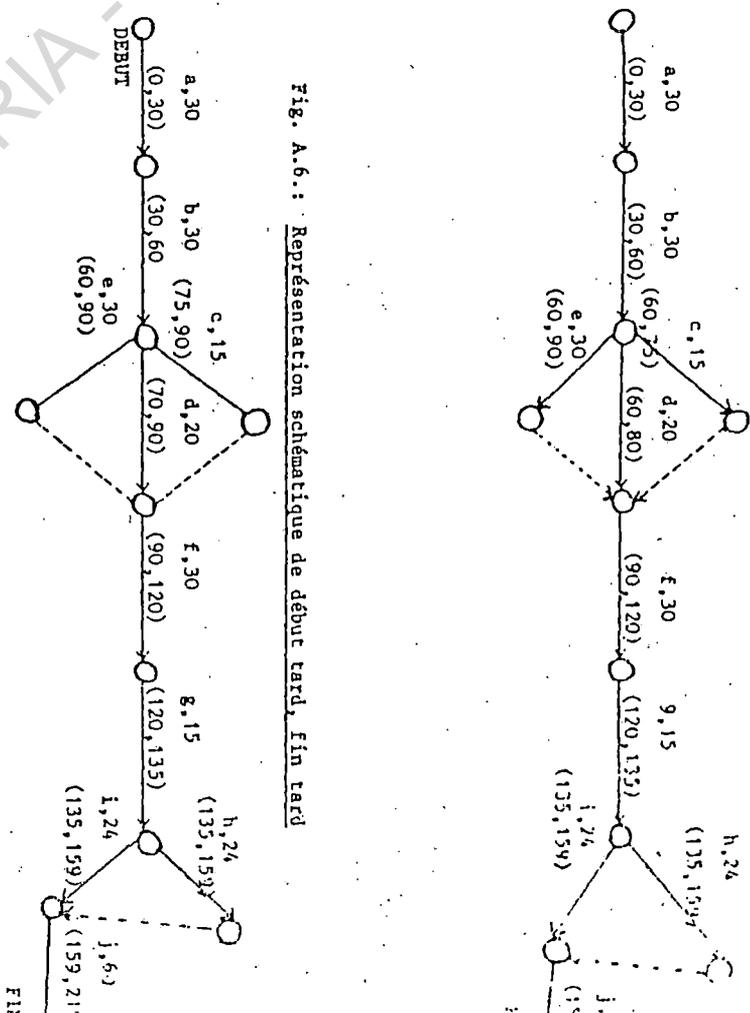
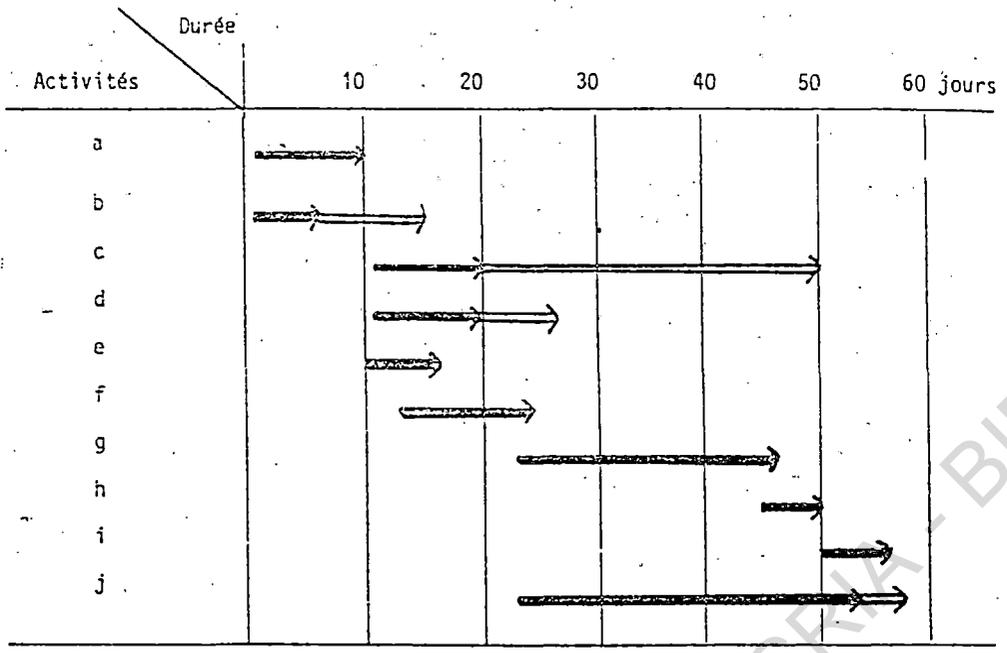


Fig. A.6.: Représentation schématique de début tard, fin tard



ultime étape : Représentation schématisée des résultats sous forme de diagramme en bâtonnets.

Tableau A.5. : Diagramme en bâtonnets



Légende : = début tôt, fin tôt
 = période de flottement

Sur le chemin critique les fins tôt et fins tard sont identiques.

Dans la pratique beaucoup de directeurs se contentent seulement d'un tel diagramme en bâtonnets. Si l'on est capable de le faire sans passer par des calculs exacts de PERT, tant mieux.

Conclusion : D'après les calculs et estimations de notre cas, il paraît qu'il est possible dans notre coopérative d'organiser la distribution des inputs scolaires et d'assurer les crédits pour un temps maximum de 58 jours (bien sûr, si tout marche bien). Si les paysans ont besoin de ces inputs et du crédit avant le 1er janvier comme nous l'avons supposé, il faudra commencer les processus au plus tard 58 jours avant (c'est à dire au plus tard le 3 novembre).

Pour résoudre le problème que nous venons de traiter on peut tout aussi bien se passer de PERT, car les activités ici ne sont pas tellement complexes. Cependant PERT permet une précision très claire et nette.

2ème cas : Le Directeur d'une coopérative de commercialisation d'arachides (cacao, café, etc) désire se renseigner sur le temps nécessaire pour la préparation et l'évacuation (transport) de ses produits d'exportation. Il vous demande de planifier toutes les opérations y compris la période de préparation avant le transport proprement dit. Après une très longue discussion avec le personnel et les membres vous convenez tous * qu'il vous faut des activités importantes suivantes que nous classons déjà sous forme de tableau pour ne plus se repeter (voir Tabl. A.4. et Fig. A.4.).

* On suppose qu'il y a unanimité aussi bien sur les activités importantes que sur leur ordre chronologique.

R

surtout rester logique avec soi-même. Ainsi les calculs ne devront pas pas être faits à l'aveuglette.

Par exemple : Pour le cas de f on partira plutôt de 26 et non de 28 puisque g doit commencer au plus tard après 26 jours donc il faudra terminer f aussi au plus tard après 26 jours.

Il faudra également faire attention à a. On ne partira pas de 19, non plus de 43 mais plutôt de 10, car après a il faudra que e suive et il faut commencer e au plus tard 10 jours après.

Règle : Pour toute activité qui fait suivre plusieurs activités simultanées, la fin tard s'oriente au début tard de l'activité qui doit commencer en premier (ici c'est e).

Septième étape : Elaboration du tableau récapitulatif

C'est sur le tableau récapitulatif qu'on se base pour calculer les flottements. Les flottements ou les temps morts sont des périodes de détente où certaines activités peuvent se permettre de trainer. Par exemple la personne chargée de l'activité c (voir Tableau A.4.) peut se permettre 33 jours de flottements (d'inactivité). Pour elle les choses ne pressent pas tellement.

Elle peut terminer au plus tôt après 17 jours, mais elle peut terminer également au 50e jour, sans que la fin tard du projet en souffre.

De même les personnes chargées respectivement de l'activité b, e et j ont respectivement 7, 9 et 2 jours de flottement.

Après, sans autre délai. Ces activités forment un chemin dit "critique", parce que toute défaillance au niveau de a-e-f-c-h-i entraîne automatiquement le retardement de tout le projet.

Tableau A.4. : Tableau récapitulatif

(Calcul du flottement et du chemin critique)

Activités (1)	Début tôt (2)	Fin tôt (3)	Début tard (4)	Fin tard (5)	Flottement (col. 5 - col. 3)
a	0	10	0	10	0
b	0	7	7	14	7
c	10	17	43	50	33
d	10	17	19	26	9
e	10	14	10	14	0
f	14	26	14	26	0
g	26	46	26	46	0
h	46	50	46	50	0
i	50	58	50	58	0
j	26	56	28	58	2

Au niveau de la planification, il reviendra donc au directeur de la coopérative de reconnaître ce "chemin critique" et de tout faire pour qu'il n'y ait pas de surprises désagréables pour tout le projet. Il mettra des hommes de confiance pour réaliser les activités ayant trait au chemin critique *

* De même pour raccourcir le projet, il suffit de raccourcir le temps mis sur une ou plusieurs activités de chemin critique (a-e-f-g-i).

✓

... sans plus attendre a et b pouvant s'effectuer simultanément, on aura tout aussi bien b pour a et b.

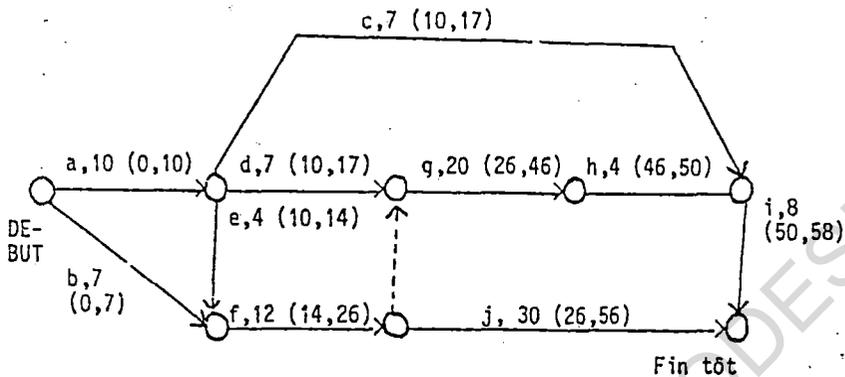
Les fins tôt

QUAND POURRA-T-ON TERMINER PAR EXEMPLE L'ACTIVITE a AU PLUS TOT ?

Etant donné que l'activité a par exemple dure déjà 10 jours, si on commence au plus tôt le premier jour (jour j) ou zéro, la fin tôt sera $0 + 10$; il en est de même pour b ($0 + 7 = 7$). La fin tôt s'obtient donc en ajoutant la durée de l'activité à la date de début tôt (ex. : pour c $10 + 7 = 17$; b $26 + 20 = 46$, etc.) et de façon cumulative.

En continuant le même raisonnement, on obtiendra Fig. A.2.

Fig. A.2. : Début tôt, fin tôt



Remarque importante

A cause de l'existence de l'activité fictive entre f et g c'est à dire compte tenu du fait qu'il faudra au préalable "faire compléter les inputs..." (f) avant de commencer à "faire compléter les demandes de crédits..." (g), on ne pourra commencer l'activité g que si f est terminé. De ce fait le début tôt au niveau de g est 26 jours et non pas 17 jours comme on serait tenté de le croire, puisqu'il faudrait attendre que f soit terminé (et f se termine au plus tôt après 26 jours).

POUR TERMINER nous indiquons que le système de soustraction de la durée nécessaire à l'activité a. Ici le système de soustraction va de "droite à gauche" et de façon décroissante. On obtient alors la Fig. A.3. ci-après.

Sixième étape : Détermination des début tard, fin tard

A quelle date faudra-t-il au plus tard commencer telle ou telle activité en sachant dès le départ que la fin tard de la dernière activité correspond aussi à la fin tôt

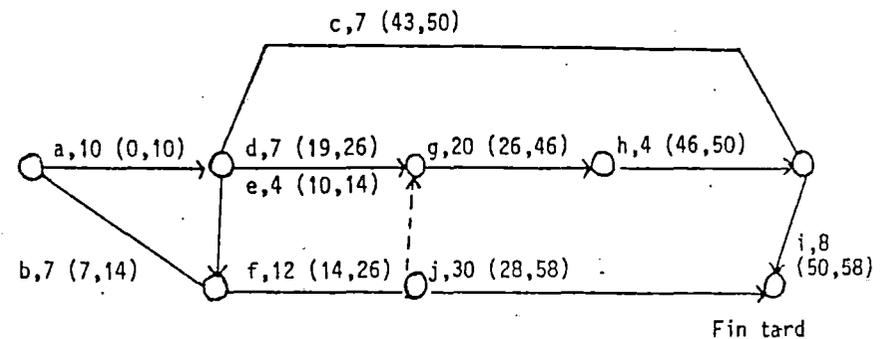
Hypothèse de départ

Etant donné que la dernière activité i se terminera au plus tôt après 58 jours (voir Fig. A.2., début tôt, fin tôt), nous supposons également pour ne pas perdre du temps que la fin tard sera aussi 58 jours (hypothèse de départ, fin tard = fin tôt, au bout de la chaîne).

Cheminement du calcul

A partir du chiffre 58 nous commençons à rechercher les débuts tards en enlevant (soustrayant) la durée nécessaire à reculer jusqu'à l'activité a. Ici le système de soustraction va de "droite à gauche" et de façon décroissante. On obtient alors la Fig. A.3. ci-après.

Fig. A.3. : Début tard, fin tard



R

/-) N N E X E IV
-----APPROFONDISSEMENT DE LA METHODE ZOPPA) RAPPEL

Nous avons vu dans le Guide que la méthode que nous avons convenu d'appeler "Méthode ZOPP" est en effet une amélioration du "Logical Framework Approach", qui elle fut initiée dans les années 1969/70 par Léon J. Rosenberg et Lawrence D. Posner de la firme US-américaine "Practical Concepts Inc." (PCI) sur la demande de l'Agence US-américaine de développement (US-AID). Depuis les années 1970 elle fut adoptée par l'US-AID, et aujourd'hui beaucoup d'organisations internationales telles que l'UNDP, CIDA et l'OIT s'en servent pour la planification de leurs projets *

B) LES ETAPES DE LA METHODE ZOPP

La planification des projets orientés vers les besoins des participants (méthode ZOPP) comporte quatre étapes principales.

Première étape :

L'analyse des besoins et des attentes des participants (groupe-cible, institutions intéressées dans le projet, pays bénéficiaire de l'aide technique)

Deuxième étape :

L'analyse des problèmes posés dans la région ou le pays auquel l'aide technique va bénéficier.

* Toutes les données concernant cette méthode se résèrent principalement sur deux volumes : " Zielorientierte Planung von Projekten der technischen

Troisième étape :

L'analyse des objectifs à poursuivre pour résoudre les problèmes posés ;

Quatrième étape :

La présentation du schéma de planification du projet, qui permet de présenter sous forme matricielle le cadre logique autour duquel tout le projet repose.

1) PREMIERE ETAPE : COMMENT ANALYSER LES BESOINS ET LES ATTENTES DES PARTICIPANTS OU BENEFICIAIRES DU PROJET ?

Le tout n'est pas de choisir un groupe-cible pour l'élaboration d'un projet donné, car ce groupe de bénéficiaires n'est pas toujours facile à définir. (Pour plus de détails voir chap. VI du Guide)

Exemple : Dans toute coopérative on trouve des petits et grands exploitants, des hommes très influents et d'autres peu influents, des jeunes, des femmes qui en définitive poursuivent chacun un but précis. Vouloir définir déjà qui appartient au groupe des petits, moyens ou même grands exploitants n'est pas toujours facile à faire, comme on serait tenté de le croire de prime abord.

En effet certaines personnes croient par exemple être du groupe des grands exploitants, alors qu'en fait elles sont des petits exploitants et vice-versa. Vouloir par conséquent définir de façon autoritaire qui appartient à l'un de ces trois groupes (grands, moyens et petits exploitants) sans avoir consulté au préalable les intéressés, peut constituer une fausse approche du milieu social considéré.

On peut cependant se servir d'éléments objectifs tels que le nombre d'hectares cultivés, le nombre de salariés employés dans la ferme, le chiffre d'affaires annuel, etc. pour déterminer les bénéficiaires du programme ou du projet. Il en est de même pour les autres groupes sociaux de la région. Dans beaucoup de cas il y a tendance à croire que les intérêts des hommes sont identiques avec ceux

Pour éviter de telles erreurs de conception la méthode ZOPP préconise de faire l'analyse détaillée des groupes sociaux en présence pour s'assurer que le programme d'action envisagé portera effectivement ses fruits. On a vu beaucoup de programmes échouer tout simplement parce qu'on s'était adressé aux hommes, alors que les vrais concernés étaient en réalité des femmes et vice-versa.

Un Directeur d'une coopérative désireux de planifier les projets selon la méthode ZOPP devra par conséquent se poser les questions ci-après :

- Est-il nécessaire dès le départ de faire des différences entre les membres de la coopérative ? (la coopérative étant un groupe de personnes poursuivant un but commun, risque peut-être de perdre son homogénéité si l'on fait de telles distinctions...).
- Si l'assemblée générale des membres trouve acceptable de favoriser certains membres du groupe, il faudra s'assurer si le groupe ainsi défini correspond effectivement au groupe-cible cherché. (Certaines personnes risquent d'essayer selon les besoins de s'infiltrer dans tel ou tel groupe alors qu'en fait elles appartiennent à tel autre).

Dans le Guide nous avons vu que cette analyse des participants aura quatre buts principaux :

- déceler les intérêts des différents groupes (s'il y en a) ;
- analyser les apports matériels des différents groupes ;
- rendre transparent les rapports entre les différents groupes ;
- déceler les représentants ou porte-paroles des différents groupes.

2) DEUXIEME ETAPE : COMMENT ANALYSER LES PROBLEMES DES PARTICIPANTS OU BENEFICIAIRES ?

ici l'analyse part toujours d'un problème essentiel à résoudre. (Voir chap. VI du Guide).

3) TROISIEME ETAPE : COMMENT ANALYSER LES OBJECTIFS ?

Il est conseillé de ne plus avoir dès le départ un objectif essentiel à poursuivre. L'objectif à poursuivre se cristallise par lui-même. (Voir à ce sujet chap. VI du Guide)

4) QUATRIEME ETAPE : COMMENT PRESENTER LE PROJET DANS UN SCHEMA DE PLANIFICATION ?

4.1. EXPLICATION DES TERMES EMPLOYES DANS LE SCHEMA DE PLANIFICATION (voir le glossaire)

Il est nécessaire de s'entendre dès le départ sur la signification des termes employés dans un tel schéma pour s'assurer que tout le monde parle le même langage.

4.1.1. L'objectif immédiat

On le détermine après avoir analysé les objectifs. Cette rubrique se trouve à gauche dans le schéma immédiatement en dessous de l'objectif supérieur (ou objectif de développement). Dans beaucoup de cas il est conseillé de commencer par l'objectif immédiat et de remplir la colonne gauche dans un système de cause à effet ou l'on dirait

par exemple : Si nous voulons avoir comme objectif immédiat l'augmentation de la production du riz chez les petits exploitants de la région Nord-Ouest, nous aurons en définitive (objectif supérieur) une augmentation du revenu des petits exploitants dans la même région !

4.1.2. L'objectif supérieur (finalité) ou objectif de développement

Cette rubrique se trouve tout à fait en haut de la colonne gauche du schéma. On peut tout aussi bien commencer par son énoncé et aller ainsi de haut en bas. "Un objectif est un énoncé d'une fin souhaitée. En formulant un objectif, le planificateur ne devrait pas confondre les fins et les moyens". Des termes tels que "étudier", "aider", "améliorer", "renforcer", "stimuler", "promouvoir", "coordonner", "servir de pivot", "assister", "rechercher", "guider" et "examiner" dénotent un moyen plutôt qu'une fin et ne devraient pas être utilisés pour énoncer des objectifs afin d'éviter toute confusion entre les éléments du projet qui sont des causes et ceux qui sont des effets.

Ne dites pas : "aider la coopérative à créer les moyens d'effectuer des études de main-d'oeuvre"

Le mot "activité" est à prendre ici dans le sens le plus large. Il s'agit aussi bien des actions, des recherches, que toute autre tâche qui incombe au personnel de la coopérative mais aussi à d'autres membres-proprétaires qui pourraient se porter volontiers de le faire.

Pour élaborer ces activités on peut établir une liste d'action à mener. Selon qu'il s'agit d'actions complexes ou non par exemple la construction d'un garage pour la coopérative, on peut avoir recours à ce niveau même à la méthode PERT pour économiser du temps.

Pour terminer il faut s'assurer

- que les activités sont énumérées de façon telle que leur exécution peut être vérifiée en quantité en qualité et dans le temps ;
- que les activités sont énoncées comme des actions entreprises et non des résultats obtenus ;
- que toutes les activités clés nécessaires à l'obtention des produits (résultats) sont énumérées ;
- qu'il n'y a aucune activité énumérée dont les effets ne puissent être rattachées à l'échelon du produit.

FOIT quant à elle classifie les apports immédiatement en dessous des activités car en fait il existe un rapport de cause à effet entre "apports" et "activités". La GTZ quant à elle range les apports plutôt dans le bas de la deuxième colonne comme nous venons de le faire dans le Tableau A.1.

1.1.5. Les hypothèses

Les hypothèses se retrouvent dans la 4e colonne complètement à droite dans le schéma de planification.

Notons qu'il est très important de ne pas confondre hypothèses et conditions indispensables. Il est vrai que de prime à bord les deux termes peuvent paraître synonymes. Dans la planification cependant on en fait une grande différence. Les conditions préalables devraient spécifier uniquement les actions qui devraient être entreprises par le gouvernement. Par exemple, elles pourraient englober :

- la fourniture des documents, de statistiques et d'autres renseignements utiles pour le projet etc..

En d'autres termes les conditions préalables pourront être définies comme des actions nécessaires avant même d'entamer le projet proprement dit. Pour une coopérative ces conditions indispensables peuvent être par exemple le fait d'asseoir une coopérative viable, digne de ce nom, c'est à dire remplissant les conditions minima pour fonctionner en tant que coopérative viable.

Par contre, comme nous l'avons déjà vu dans le Guide, les hypothèses représentent des conditions indispensables que le directeur ne peut normalement pas à lui seul influencer, soit parce qu'il est à la merci de ceux chez qui on attend tel ou tel comportement.

par exemple : il ne peut pas obliger les paysans à appliquer les méthodes modernes d'agriculture,

soit parce qu'il ne peut tout simplement pas influencer certains mécanismes,

par exemple : le fait que le prix de vente du riz ne devra pas descendre entre telle ou telle période.

Alors que les conditions préalables sont absolument nécessaires pour commencer un projet, les hypothèses quant à elles sont des souhaits précis et à ce niveau on espère même que ces souhaits se réaliseront. C'est pour cela que les hypothèses à tous les niveaux devront être bien précises, fondées sur des attentes réelles et non pas sous forme d'espairs nébuleux, et par là-même hautement probables.

L'énoncé des hypothèses est basé sur le fait que tout projet comporte qu'on le veuille ou pas des incertitudes. Même si l'on se décide d'arriver tous les matins au bureau à 8 h et que pour cela il faille se lever à 6 h 30 pour prendre le bus de 7 h 15 on ne pourra être vraiment sûr de réaliser ce projet que si

- Le bus n'a pas de panne en route. (hypothèse 1)
- Il n'y a pas trop d'embouteillage. (hypothèse 2)
- Les conducteurs de bus ne font pas grève ce jour là. (hypothèse 3)

Tableau A.2. : Exemple de rapport entre les hypothèses et les différents niveaux de réalisation des objectifs

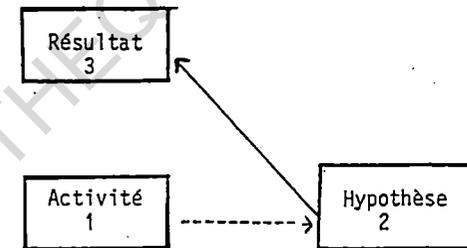
Description succincte			Hypothèse
<u>objectif supérieur</u>			
<u>objectif immédiat</u> Signature du contract par les deux parties			
<u>Résultat (produit)</u> Arrivée à temps (p. ex. 8 h) au bureau			Le client accepte la formulation actuelle du contrat
<u>Activité.</u> Se lever de bonne heure (p. ex. 6 h 30) pour arriver à temps et prendre le bus			1. Le bus n'a pas de panne 2. il n'y a pas embou- teillage 3. pas de grève

Dans la matrice ou le schéma de planification des projets d'après la méthode ZOPP on ne fait que faire la même chose, lorsqu'il s'agit d'énoncer les hypothèses. Dans l'exemple du schéma ci-dessus, nous nous rendons compte qu'à tous les niveaux il faut faire de nouvelles hypothèses afin de s'assurer de la réalisation de l'échelon supérieur. Pour prendre les exemples dans le Guide, nous conviendrons que :

pour assurer l'éducation des paysans (résultat) il faudrait rechercher les paysans à former (activité) mais il faudrait en même temps que les paysans soient prêts à l'accepter (hypothèse).

De cette manière on vérifie la cohérence et la logique du schéma de planification en faisant la vérification de gauche à droite pour passer à l'échelon supérieur suivant.

Par exemple :



L'énoncé des hypothèses ne signifie pas que la conception du projet en tant que telle est défectueuse, mais seulement que le planificateur est réaliste. Il attire par là l'attention de tous ceux qui font partie du projet sur l'importance de tel ou tel facteur. Par là-même il est possible que le directeur d'une coopérative arrive en définitive à "influencer" indirectement les hypothèses puisque les parties concernées seront conscientes du problème posé.

Ce n'est que par un va-et-vient entre la première et la quatrième colonne qu'on pourra à la fin déterminer définitivement les activités à entreprendre (processus itératif).

Si une hypothèse paraît peu probable, il convient d'examiner s'il ne faudrait pas introduire des actions nouvelles pour s'assurer de la réalisation de l'échelon supérieur.

Exemple : Si l'on a peur que les paysans risquent de n'être pas prêts à accepter les méthodes nouvelles, il faudra penser comme activité complémentaire une campagne de sensibilisation, etc.



DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
 B.P. V43 ABIDJAN
 Tél: 44-40-62

le

ENQUÊTES DANS LE CADRE D'UN DOCTORAT DE 3^{ème} CYCLE

TITRE : La contribution des Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C.)
 au développement rural en Côte d'Ivoire de 1969 à 1987.

DIRECTEUR : Monsieur BAKAYOKO Adama,
 Maître de Conférences Agrégé,
 Doyen de la Faculté.

RECHERCHEUR : KOKO DJEI Parfait
 (013409 - Doctorat 3^{ème} Cycle)

Titre de	S/Préfecture ou Commune de	Pays rural de	Union ou GVC de Créé le	Activités(1) du GVC	GVC enca dré par	GVC appuy ou sub- ventionné par
	S/Préfecture de -----	Village -----	Nom GVC ou Union	<u>Production</u> Pr.Ag/r: café cacao, coton Pr.Ag./v: riz, igname, banane Produc/art.bois toile, rotin... Pr.Anim/vb. Pr.Anim/vr. Pr. pêche <u>Commercialisat.</u> Agr./v- Agr/r. Anim.- Pêche. Art.-	SATMACI CIDT DMC CAPEN SODEPRA SODEFEL CIDV PALMIND. SAPH MINSTERE PROMOT. FEMININE	BIT FAO PAM PNUD FED ACDI USAID SOCODEVI DESJARDIN AMBASSADE DE.. AUTRES....
	Commune de-- -----		Date----	<u>Epargne-crédit</u> Crep ; autres Autres Prestat.		

Titre d'activité(s) principale(s) retenue(s).-

F I C H E 0 : INTERLOCUTEUR(S)

1. : ----- Pdt C.A. ou B.E.
2. : ----- Secrét. Gl C.A. ou B.E.
3. : ----- Trésorier C.A. ou B.E.
4. : ----- Commissaires aux comptes
C.A. ou B.E.
5. : ----- Autres Membres C.A. ou B.E.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

F I C H E I : HISTORIQUE - COMPOSITION

- I.1. Qu'est-ce qu'un G.V.C. pour vous ?
- I.2. Est-ce qu'un G.V.C. est une coopérative ? Oui Non
- I.3. Si oui ou si non, pourquoi ?
- I.4. Pourquoi précisément avez-vous créé le G.V.C. ?
- I.5. Qui vous a aidé à créer le G.V.C. ?
- I.6. Quel(s) objectif(s) le G.V.C. visait-il au départ ?
- I.7. Maintenant quel(s) objectif(s) le G.V.C. vise-t-il ?
- I.8. Comment le G.V.C. entend-il atteindre le(s) objectif(s) ?
- I.9. Quelle est la structure des adhérents du G.V.C.

CRITERES	CLASSIFICATION
Age	a)- Nombre de jeunes (moins de 30 ans) b)- Nombre d'adultes (30 - 55 ans) c)- Nombre de vieux (plus de 55 ans)
Sexe	d)- Nombre de femmes e)- Nombre d'hommes

F I C H E II - ASSEMBLEE GENERALE (A.G.)

1. Qu'est-ce que l'A.G. pour vous ?
2. Votre G.V.C. tient-il des A.G. ? Oui Non
3. Si oui, combien d'A.G. dans l'année ? 1 2 plus
4. Si non, dites pourquoi
5. L'A.G. annuelle se tient-elle dans un mois précis ? Oui Non
6. Si oui, dans quel mois et à quelle date ?
7. Quelle est la date de la dernière A.G. ?
8. Quels sont les sujets discutés en A.G. ?
9. Quel est le nombre moyen de présence aux A.G. ?
10. Les autorités politico-administratives , les cadres du village
d'autres personnes prennent part aux A.G. (Oui Non)

F I C H E III - CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.)

- I.1. Qu'est-ce qu'un C.A. pour vous ?
- I.2. Votre G.V.C. a-t-il un C.A. ? Oui Non
- I.3. Si oui, quel est le nombre de membres du Conseil ?
- I.4. Si non, pourquoi ?
- I.5. Comment le C.A. travaille-t-il ?
- I.6. Est-ce que le C.A. est plus écouté que le B.E. ? Oui Non

F I C H E IV - BUREAU EXECUTIF (B.E.) OU
DIRECTION APPOINTEE (D.A.)

- IV.1. Qu'est-ce qu'une Direction Appointée dans un G.V.C. ?
- IV.2. Le Directeur ou le Président est-il élu ou nommé ? E N
- IV.3. S'il est élu, qui l'élit ?
- IV.4. S'il est nommé, qui le nomme ?
- IV.5. Quelle est la durée du mandat du Président ? 1 an 2 ans 3 ans
- IV.6. Quels sont les sujets débattus au cours des réunions du B.E. ?
- IV.7. Quel est le rôle du Secrétaire Général du G.V.C. ?
- IV.8. Quel est le rôle du Trésorier Général du G.V.C. ?
- IV.9. Quel est le rôle du Caissier comptable du G.V.C. ?
- IV.10. Quel est le rôle du Peseur ?
- IV.11. Qu'est-ce que le poids surplus ?
- IV.12. Quels sont les registres disponibles du G.V.C. ?
- R.P.V. A.G. Oui Non à jour non à jour
- R.P.V. réunion B.E. ou D.A. Oui Non à jour non à jour
- R. Sociétaires Oui Non à jour non à jour
- Autres réunions Oui Non à jour non à jour
- IV.13. Quels sont les documents détenus par le Trésorier ? 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- Autres
- IV.14. Quels sont les documents comptables du G.V.C. ?
- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- IV.15. Le G.V.C. a-t-il un compte d'épargne à la BNDA (1) SGBCI (2)
- BICICI (3) BIAO(4) CREP(5) Autres(6)
- IV.16. Quelle est la liste complète du B.E. ou de la D.A.

Rôle	Nom & prénoms	Age a), b), c)	Sexe		Niveau Etudes NP, P, PC, SC. SUP	compte Bar (1), (2), (3), (4), (5)
			M	F		
Pdt.....						
Vice-Pdt..						
Sec. Gl...						
Trés. Gl...						
Cais. Comp.						
Peseurs...						

- . Comment devient-on membre du GVC ?
- . A sa création, le GVC comptait combien d'adhérent ?
- 07 15 - 25 plus de 30
- . Maintenant quel est le nombre exact de membres ?
- Y-a-t-il une part sociale exigée à chaque nouvel adhérent Oui Non
- Si oui, à combien s'élève-t-elle ?
- Si non, pourquoi ?
- Quel est le montant total des parts sociales ?
- En dehors de la part sociale, les adhérents cotisent-ils ? Oui Non
- Si oui, à quoi servent ces cotisations ?
- . Si non, pourquoi ?
- . A part le C.A., le B.E., est-ce que les autres membres pensent que le GVC c'est leur affaire ? Oui Non
- . Si non, qu'est-ce que les dirigeants font pour les intéresser ?

F I C H E VI - ACTIVITES DU G.V.C.

Définissez les activités essentielles du GVC dans l'ordre :

- a)
- b)
- c)
- d)

A côté de ces activités, y en a-t-il d'autres ? Oui Non

Si oui, désignez-les dans l'ordre :

- a')
- b')
- c')
- d')

Le GVC pense-t-il embrasser d'autres activités ? Oui Non

Si oui, lesquelles et pourquoi ?

Si non, pourquoi (aussi)

Le GVC pense-t-il laisser tomber d'autres activités ?

Si oui, lesquelles et pourquoi ?

Si non, pourquoi (aussi)

F I C H E VII - CLIENTELE DU G.V.C.

- | | | | | | |
|---------|--|--------------|------------|--|---------|
| VII.1. | Quels sont les biens que le GVC vend ? | | | | III.1. |
| | a) | | | | |
| | b) | | | | |
| | c) | | | | |
| | d) | | | | |
| | e) | | | | |
| VII.2. | Qui achète ces biens aux GVC ? | | | | III.2. |
| | a') | | | | III.3. |
| | b') | | | | |
| | c') | | | | |
| | d') | | | | III.4. |
| | | | | | III.5. |
| VII.3. | Le GVC signe-t-il des contrats ou conventions d'achat ou de vente ? | | | | III.6. |
| | Oui | | Non | | III.7. |
| | | | | | III.8. |
| VII.4. | Que fabrique-t-on (ou que fait-on) avec les produits vendus par le GVC ? | | | | |
| | Réponse | | | | |
| | Aucune idée | | | | |
| VII.5. | Etes-vous content du prix de vos biens vendus ? | Oui | Non | | |
| VII.6. | Si oui, pourquoi ? | | | | |
| VII.7. | Si non, pourquoi ? | | | | |
| VII.8. | Si non, que faites-vous pour remédier à la situation ? | | | | |
| VII.9. | Le GVC doit-il de l'argent à son acheteur ? | Oui | Non | | III.9. |
| VII.10. | Si oui combien | | | | |
| | | en principal | en intérêt | | III.10. |
| | en tout | | | | |
| VII.11. | L'acheteur du GVC lui doit-il de l'argent ? | Oui | Non | | |
| VII.12. | Si oui, combien et comment | | | | |
| | | en principal | | | |
| | en intérêt | | en tout | | |

Citez dans l'ordre les 5 principales difficultés de votre GVC :

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)

Comment comptez-vous les applanir ?

Est-ce qu'en essayant de les résoudre vous rencontrez d'autres problèmes

Oui Non

Citez-en un exemple :

Comptez-vous sur vous-mêmes pour résoudre vos problèmes Oui Non

Si , sur qui comptez-vous ?

Nommez la personne sur qui vous comptez et dites pourquoi :

Quels sont les problèmes que les GVC rencontrent ?

- a) avec ses propres membres
- b) avec ses encadreurs
- c) avec ses cadres
- d) avec les autorités politico-administratives
- e) avec ses acheteurs
- f) avec ses banques

Parmi ces difficultés, lesquelles sont redoutées par les dirigeants ?

3. Dites pourquoi vous les redoutez :

F I C H E IX - EPARGNE

- IX.1. C'est quoi l'épargne pour vous ?
- IX.2. Comment le GVC épargne-t-il ?
- IX.3. Comment les membres du GVC épargnent-ils ?
- IX.4. Dans votre société traditionnelle, comment les gens épargnaient-ils ?
- IX.5. Maintenant, les structures d'épargne vous conviennent-ils ? Oui Non
- IX.6. Si oui, dites pourquoi ?
- IX.7. Si non, dites pourquoi ?
- IX.8. Selon vous, qu'est-ce qu'il faut pour améliorer les structures de l'épargne actuelle ?
- IX.9. Où épargnez-vous ? BNDA CREP Autres banques
- Trésorisation
- IX.10. Pourquoi ce choix ?
- IX.11. Pourquoi épargnez-vous ?
- IX.12. Pratiquez-vous d'autres formes d'épargne ? Oui Non
- IX.13. Si oui, lesquelles ?
- IX.14. Que faites-vous avec votre épargne ?

F I C H E X - INVESTISSEMENT

- X.1. Pour vous que représente l'investissement ?
- X.2. Pouvez-vous citer un exemple d'investissement réalisé par votre GVC ?
- X.3. Quel est selon vous l'un des meilleurs investissements réalisé par votre GVC ?
- X.4. Comment choisissez-vous les projets ?
- X.5. Comment financez-vous ces projets ?
- X.6. Quels sont les projets dont votre GVC a bénéficié des FRAR ?
- a)
- b)
- c)
- d)
- X.7. A combien se sont élevées les parts ?
- a) Etat
- b) G.V.C.
- c) a + b
- /k

THESE DE DOCTORAT 3e CYCLE
KOKO DJEI PARFAIT

VU ET APPROUVE
Abidjan, le 30 Octobre 9
Le Directeur de Thèse



BAKAYOKO Adama

Vu et Approuvé
Abidjan, le 30 Octobre 1990
Le Doyen de la Faculté
des Sciences Economiques



BAKAYOKO Adama

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

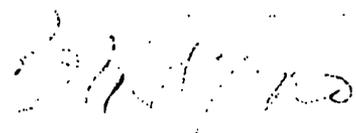
Vu et permis d'imprimer
Abidjan, le 06 Novembre 1990
Le Recteur de l'Université
d'Abidjan



Bakary TIO-TOURE

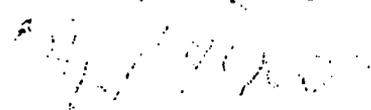
THESE DE DOCTORAT 3e CYCLE
KOKO DJEI PARFAIT

VU ET APPROUVE
Abidjan, le 30 Octobre 9
Le Directeur de Thèse



BAKAYOKO Adama

Vu et Approuvé
Abidjan, le 30 Octobre 1990
Le Doyen de la Faculté
des Sciences Economiques



BAKAYOKO Adama

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Vu et permis d'imprimer
Abidjan, le 06 Novembre 1990
Le Recteur de l'Université
d'Abidjan



Bakary TIO-TOURE